

Document de référence 2008



Établissements Maurel & Prom

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 92 838 751,39 €

Siège social : 12 rue Volney – 75002 Paris
Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04
R.C.S. Paris 457 202 331 - Siret 457 202 331 00064

Le présent document de référence 2008 incorpore le rapport financier annuel
tel que visé par l'article L 223-3 du règlement général de l'AMF



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence : conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- 1 - relatives à l'exercice 2006 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant respectivement aux paragraphes 13.2.2 et 13.2.4 du document de référence déposé le 31 mai 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 07-528 ;
- 2 - relatives à l'exercice 2007 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant respectivement aux paragraphes 13.2.2 et 13.2.4 du document de référence déposé le 29 avril 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.08-0330 ;

Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.maureletprom.fr et de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

1. PERSONNES RESPONSABLES 7

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SA MISE À JOUR	7
1.2 ATTESTATION.....	7

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	8
2.2 DÉMISSION / NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	8

3. CHIFFRES CLÉS 9

3.1 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008.....	9
3.2 RÉSERVES CERTIFIÉES PAR DEGOLYER & MACNAUGHTON (DMN) AU 1 ^{er} JANVIER 2009.....	9
3.3 BOURSE.....	10

4. PRÉSENTATION DU GROUPE 11

4.1 HISTORIQUE	11
4.2 DESCRIPTION DU GROUPE ET DES MÉTIERS	11
4.2.1 Actifs du Groupe	11
4.2.2 Liste des permis au 31 décembre 2008	12
4.2.3 Certification des réserves	12
4.2.4 Description des métiers	13
4.2.4.1 L'exploration	13
4.2.4.2 La production & le développement	13
4.2.4.3 Le forage	13
4.3 ORGANISATION DU GROUPE.....	14
4.3.1 Organigramme	14
4.3.2 Relations intragroupe	16

5. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ 17

5.1 ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS.....	17
5.1.1 Changement de périmètre au cours de l'exercice 2008	17
5.1.2 Synthèse financière de l'exercice 2008	17
5.1.2.1 Comptes consolidés	17
5.1.2.2 Comptes sociaux	20

5.1.3 Activité pétrolière et gazière	20
--------------------------------------	----

5.1.4 Activité de forage : Caroil	22
-----------------------------------	----

5.1.5 Événements exceptionnels	22
--------------------------------	----

5.1.6 Relations fournisseurs	22
------------------------------	----

5.1.7 Relations clients	22
-------------------------	----

5.1.8 Position concurrentielle	22
--------------------------------	----

5.2 RÉSERVES PÉTROLIÈRES	22
--------------------------------	----

5.3 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR ET ZONE GÉOGRAPHIQUE	25
--	----

5.3.1 Évolution du chiffre d'affaires et des produits nets	25
5.3.1.1 Chiffre d'affaires par activité	25
5.3.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique	25

5.3.2 Facteurs externes ayant influencé sensiblement l'activité	26
---	----

5.3.3 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe	26
---	----

5.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	26
---	----

5.5 AUTRES ACTIVITÉS	26
----------------------------	----

5.5.1 Pôle Aurifère	26
---------------------	----

5.5.2 Siège	27
-------------	----

5.5.3 Maurel & Prom International	27
-----------------------------------	----

5.6 TENDANCES.....	27
--------------------	----

5.6.1 Événements post-clôture	27
-------------------------------	----

5.6.2 Évolution de l'activité de la Société tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	28
--	----

5.7 PERSPECTIVES DE L'ENTREPRISE.....	28
---------------------------------------	----

5.7.1 Production	28
------------------	----

5.7.2 Chiffre d'affaires	28
--------------------------	----

5.7.3 Investissements	28
-----------------------	----

5.8 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES...29

5.9 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	29
---	----

5.10 ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DIRIGEANT	29
--	----

5.11 CAPITAL SOCIAL	29
---------------------------	----

5.12 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	29
---	----

5.13 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	29
---	----

5.14 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	29
5.15 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE	29
5.16 NOTATION FINANCIÈRE.....	29
5.17 TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	29
5.18 TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES.....	29
5.19 FILIALES ET PARTICIPATIONS	29

6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 30

6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	30
6.1.1 Composition des organes sociaux	30
6.1.1.1 Composition du Conseil d'administration à compter du 12 juin 2008	30
6.1.1.2 Autres informations	33
6.1.1.3 Composition des autres organes sociaux	34
6.1.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'administration au cours des 5 dernières années	34
6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels	36
6.1.4 Opérations sur titres	36
6.1.5 Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats	37
6.1.6 Fonctionnement des organes sociaux	37
6.1.6.1 Fonctionnement du Conseil d'administration	37
6.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE / RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE.....	39
6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	39
6.2.1.1 Présentation du Conseil d'administration	39
6.2.1.2 Présidence et convocation du Conseil d'administration	40
6.2.1.3 Censeur	40
6.2.1.4 Délibérations	40
6.2.1.5 Missions du Conseil d'administration	42

6.2.2 Les Comités spécialisés	43
6.2.2.1 Comité d'audit	43
6.2.2.2 Comité des nominations et des rémunérations	44
6.2.3 Nature des informations adressées aux membres du Conseil d'administration pour la préparation des travaux	45
6.2.3.1 Information préalable à chaque réunion du Conseil d'administration	45
6.2.3.2 Information financière	45
6.2.4 Dispositif de contrôle interne	46
6.2.4.1 Le contrôle interne	46
6.2.4.1.1 Définition et objectifs	46
6.2.4.1.2 Composantes du dispositif	46
6.2.4.1.3 Acteurs du contrôle interne	47
6.2.4.1.4 Le Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	47
6.2.5 La gestion des risques	49
6.2.6 Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	49
6.2.6.1 Les mandataires sociaux dirigeants	49
6.2.6.2 Les mandataires sociaux non-dirigeants	49
6.2.7 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale	49
6.3 SALARIÉS	50
6.3.1 Salariés	50
6.3.1.1 Effectif de la société mère au 31 décembre 2008	50
6.3.1.2 Embauches depuis le 20 avril 2008	50
6.3.1.3 Licenciements au cours de l'exercice 2008	50
6.3.1.4 Divers	50
6.3.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	50
6.3.2.1 Participation des dirigeants dans le capital de la Société	50
6.3.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	51
6.3.2.3 Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	51
6.3.3 Participation des salariés	52
6.3.3.1 Intéressement et épargne salariale	52
6.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers	53
6.3.3.3 Actions gratuites consenties aux salariés	54

6.4	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	54
6.4.1	Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit à chaque mandataire social	54
6.4.1.1	Président Directeur Général	54
6.4.1.2	Conseil d'administration	58

7. FACTEURS DE RISQUES 59

7.1	RISQUES DE MARCHÉ	59
7.1.1	Risque relatif au marché des hydrocarbures	59
7.1.2	Risques de change et de cours	60
7.1.3	Risques de taux et de liquidité	61
7.1.4	Risques action	61
7.1.5	Risques de contrepartie	61
7.2	RISQUES JURIDIQUES	62
7.2.1	Risques politiques	62
7.2.2	Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis	62
7.2.3	Risques liés aux litiges en cours	62
7.3	RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE MAUREL & PROM	63
7.3.1	Risques propres au secteur d'activité du groupe Maurel & Prom	63
7.3.1.1	Les réserves	63
7.3.1.2	La production	64
7.3.1.3	L'exploration pétrolière et gazière	64
7.3.2	Risques liés au programme de reconstitution des réserves	64
7.3.3	Risques liés à l'éventuelle dépendance du groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	64
7.3.4	Risques concurrentiels	64
7.3.5	Risques industriels et environnementaux	65
7.4	ASSURANCES	66

8. MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES 67

8.1	STRUCTURE ACTUELLE DE L'ACTIONNARIAT	67
8.1.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	68
8.1.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	68
8.1.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	68
8.1.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	68
8.2	DIVIDENDE	68

9. INFORMATIONS FINANCIÈRES 69

9.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	69
9.2	ÉTATS FINANCIERS	69
9.2.1	Comptes consolidés	69
9.2.2	Comptes sociaux	69
9.3	BILAN	69
9.4	VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES	69
9.4.1	Vérifications des informations financières historiques	69
9.4.2	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	69
9.4.3	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	69
9.5	DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES VÉRIFIÉES	69
9.6	INFORMATION INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	69
9.6.1	Information financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	69
9.6.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	69

9.7 INVESTISSEMENTS	70
9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	70
9.7.2 Principaux investissements en cours	70
9.7.3 Principaux investissements envisagés	70
9.8 EMPRUNTS ET FINANCEMENTS	70
9.8.1 Conditions d'emprunt et structure de financement	70
9.8.2 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	71
9.8.3 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés	71

10. DÉVELOPPEMENT DURABLE 72

10.1 NOTRE POLITIQUE, NOS RÈGLES : CODE, RESPONSABILITÉ, RESPECT	72
10.1.1 Nos métiers	72
10.1.2 Nos zones géographiques	73
10.1.3 Notre code de bonne conduite	73
10.1.4 Nos responsabilités	73
10.1.4.1 Respecter et responsabiliser ses employés	73
10.1.4.2 Respecter et responsabiliser ses partenaires et la population locale	74
10.2 NOTRE ACTION, NOS ENGAGEMENTS : PRÉVENTION, PROTECTION, INFORMATION.....	74
10.2.1 Santé	74
10.2.2 Sécurité	75
10.2.3 Protection de l'environnement	75
10.3 NOS MOYENS, LEUR TERRITOIRE : RESSOURCES, DÉVELOPPEMENT, CONNAISSANCE.....	76
10.3.1 Le développement local	76
10.3.2 Une illustration : La Fondation Hocol	77

11. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ 78

11.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	78
11.1.1 Raison sociale et nom commercial	78
11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	78
11.1.3 Date de constitution et durée de la Société	78
11.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	78
11.2 INFORMATIONS SUR LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.....	78
11.2.1 Objet social	78
11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du Conseil d'administration de la Société	79
11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote – Droit de vote double	79
11.2.4 Cession et transmission des actions	79
11.2.5 Procédure de modification des droits des actionnaires	79
11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires	79
11.2.6.1 Convocation aux Assemblées générales	79
11.2.6.2 Accès et participation des actionnaires aux Assemblées générales	79
11.2.7 Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société	80
11.2.8 Seuils statutaires	80
11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	80
11.2.9.1 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	80
11.3 CAPITAL SOCIAL	81
11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé	81
11.3.1.1 Capital souscrit	81
11.3.1.2 Capital autorisé	81

11.3.2 Acquisition par la Société de ses propres actions	83
11.3.2.1 Autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009	83
11.3.2.2 Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	83
11.3.3 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de l'émetteur	87
11.3.3.1 Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes	87
11.3.3.2 Historique du capital social	87
11.3.4 Dilution potentielle du capital	88

12. AUTRES 89

12.1 CONTRATS IMPORTANTS	89
12.2 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	89
12.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	89
12.3.1 Litige Messier Partners	89
12.3.2 Point sur les autres litiges	89
12.3.2.1 Arbitrage Caroil/Panafrican Energy Tanzania Ltd	89
12.3.2.2 Litige Agri Cher-Transagra	90
12.3.2.3 Litige Établissement Bancaire	90
12.3.2.4 Sanction AMF	90
12.4 CESSIION DE LA FILIALE COLOMBIENNE	90
12.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	90
12.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	91
12.7 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	91
12.8 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	91
12.8.1 Consultation des documents juridiques	91
12.8.2 Calendrier indicatif de la communication financière	91
12.9 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	92

13 ANNEXES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 93

13.1 ANNEXE 1 - Glossaire	93
13.2 ANNEXE 2 - États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2008	96
13.2.1 État financiers consolidés	96
13.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	146
13.2.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2008	147
13.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	175
13.3 ANNEXE 3 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	176
13.4 ANNEXE 4 - Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	179
13.5 ANNEXE 5 - Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom	180
13.6 ANNEXE 6 - Tableau de rémunération des Commissaires aux comptes	181
13.7 ANNEXE 7 - Document d'information annuel	181
13.8 Informations	182
13.8.1 Information publiée	182
13.8.1.1 Information financière	182
13.8.1.2 Information sur l'activité de la Société	183
13.8.1.3 Information sociétale	185
13.8.2 Disponibilité de l'information	187
13.8.2.1 En version électronique	187
13.8.2.2 En version imprimée	187
13.9 ANNEXE 9 - Résolutions	187
13.10 ANNEXE 10 - Table de concordance	197

PERSONNES RESPONSABLES

1.1 - Responsable du document de référence et de sa mise à jour

En tant que Président Directeur Général des Établissements Maurel & Prom (ci-après « Maurel & Prom » ou la « Société »), Monsieur Jean-François Hénin est responsable de l'information financière et du document de référence.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Hénin
Président Directeur Général

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Téléphone : 01 53 83 16 00
Télécopie : 01 53 83 16 04

1.2 - Attestation

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le présent document de référence incluant le rapport de gestion tel que figurant aux pages 16 à 29 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des contrôleurs légaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent au paragraphe 13 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs pour le Groupe intervenus depuis le 31 décembre 2008. »

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2008 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.26 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs pour la Société intervenus depuis le 31 décembre 2008. »

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable des opérations de financement d'investissements pétroliers pour le compte de tiers, présenté dans les notes 2.26 et 19 de l'annexe ».

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit les événements significatifs pour le Groupe intervenus depuis le 31 décembre 2006, ainsi que sur la note 20 de l'annexe, relative aux reclassements opérés sur les états financiers de l'exercice 2005 ».

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 29 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs intervenus depuis le 31 décembre 2006 »

Jean-François Hénin,
Président Directeur Général
Paris, le 30 avril 2009

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 - Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Daniel de Beaurepaire 119, avenue de Wagram 75017 Paris	Assemblée générale du 12 juin 2008	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Ernst & Young Audit Représenté par Patrick Atzel Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92400 Courbevoie	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Société IAC 46, rue du Général Foy 75008 Paris	Assemblée générale du 12 juin 2008	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Société AUDITEX Faubourg de l'Arche 92400 Courbevoie	Assemblée générale du 12 juin 2008	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

2.2 - Démission / non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes

Lors de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008, Monsieur Daniel de Beaurepaire a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes de la Société en remplacement de Monsieur Michel Bousquet dont le mandat était arrivé à son terme. Le mandat de Commissaire aux comptes de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé. Par ailleurs, les sociétés IAC et Auditex ont été nommées en qualité de Commissaires aux comptes suppléants, en remplacement respectivement de Monsieur François Caillet et de Monsieur Jean-Louis Robic dont les mandats étaient arrivés à leur terme.

CHIFFRES CLÉS

3.1 - Chiffres clés consolidés au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	2008	2007	2006*	2006
Chiffre d'affaires	385,2	289,5	325,9	583,7
Résultat opérationnel	95,5	23,3	83,3	272,1
Résultat avant impôt	90,6	- 33,4	50,5	229,2
Résultat des activités abandonnées	-	816,5	178,6	-
Résultat net consolidé part du Groupe	62,5	766,1	180,7	180,7
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	192,8	97,4	186,7	311,7
Trésorerie de clôture	188,7	694,3	186,3	186,3
Résultat net/action (de base, en €)	0,55	6,58	1,6	1,6
Total actifs non courants	1 487,7	999,0	1 108,4	1 102,3
Total actifs courants	407,5	845,0	325,7	331,8
Capitaux propres	1 036,4	1 057,8	569,3	569,3
Réserves P1 + P2 nettes de redevances	209,6***	125,6	109,5	226,6
Dividendes**	0,35	1,2	1,2	1,2

* Retraité des actifs cédés à Eni au Congo et des changements de méthode.

** Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 18 juin 2009 le versement d'un dividende de 0,35 €/ action.

*** Incluant la participation de Maurel & Prom dans Lagopetrol (Venezuela).

3.2 - Réserves certifiées par Degolyer & MacNaughton (DMN) au 1^{er} janvier 2009

Réserves M&P (redevances déduites) en Mboe	P1**	P1+P2**	P3 estimées**
Réserves (01/01/2008)	49,5	126	137
Production 2008	(6,5)	(7)	(0)
Révision	52	91	163
Réserves (01/01/2009)	95	210	300
Réserves (01/01/2009) hors Colombie*	35	119	288

Les réserves P1 correspondent aux réserves prouvées.

Les réserves P2 correspondent aux réserves probables.

Les réserves P3 définissent les réserves possibles.

* Suite à la signature d'un protocole de cession de Hocol le 10 mars 2009 (cf § 5.6.1), l'ensemble des réserves de la Colombie devrait être exclu des réserves certifiées du Groupe au 01/01/2009.

** Incluant au 01/01/09 la participation de la Société dans Lagopetrol (Venezuela)

Les réserves sont détaillées au paragraphe 5.2 du présent document.

3.3 - Bourse

Place de cotation : Euronext Paris (France)

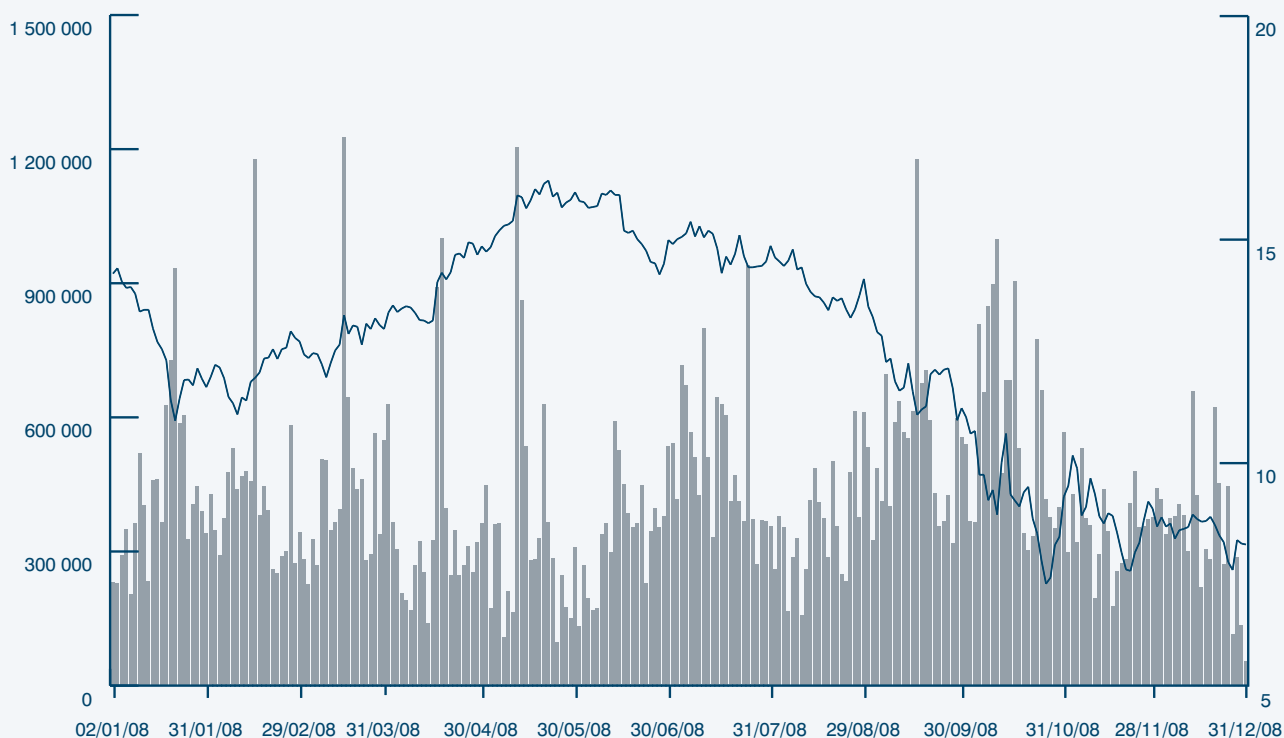
Codes :	ISIN :	FR 000051070
	MNEMO :	YMAU
	Reuters :	MAU.PA
	Bloomberg :	MAU FP
Marché :	Euronext Paris compartiment A	
Indice principal :	CAC AllShares	
Autres indices :	CAC Mid, CAC Mid Small 190, CAC Mid100, Next 150, NextPrime, SBF120	

Nombre d'actions au 31 décembre 2008 :
120 569 807 actions

Volume moyen journalier sur 2008 :
424 754 actions

Capitalisation boursière au 22 avril 2009 :
1 416 695 000 euros, au prix de 11,75 € par action
(sur la base de 120 569 807 actions).

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2008



ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Cours de l'action (en €)	2008	2007	2006
Cours le plus bas (en séance)	7,14	12,61	13,75
Cours le plus haut (en séance)	16,49	17,70	20,56
Dernier de l'année (clôture)	8,18	14,31	16,11

PRÉSENTATION DU GROUPE

4.1 - Historique

Société de commerce entre Bordeaux et les colonies françaises de l'Ouest africain, les Établissements Maurel & Prom, créés en 1813, furent l'un des principaux transporteurs maritimes entre la France et le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo.

Le déclin du secteur maritime dans les années 1970 a conduit le Groupe à réorienter son activité vers le secteur agroalimentaire, puis vers les services pétroliers et gaziers, aurifères et forestiers. Contrôlée à 76 % par Électricité et Eaux de Madagascar (EEM) jusqu'en 2000, Maurel & Prom a pris son indépendance afin de se concentrer sur l'activité pétrolière. Depuis et sous l'impulsion de son Président Directeur Général actuel, Monsieur Jean-François Hélin, l'activité de Maurel & Prom est dédiée au secteur de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Maurel & Prom est à l'origine de l'une des plus importantes découvertes on shore en Afrique depuis les dix dernières années avec le champ de M'Boundi, cédé au 1^{er} semestre 2007 au groupe italien Eni. La réalisation de valeur par la cession d'intérêts pétroliers, tel que le champ de M'Boundi ou la récente cession de la filiale colombienne du groupe, Hocol (voir paragraphe 5.6 du présent Document de référence), s'inscrit dans la stratégie d'arbitrage et de création de valeur du Groupe.

Au 31 décembre 2008, la Société était directement présente dans 10 pays répartis sur 4 continents. Ses projets les plus importants sont situés en Tanzanie, au Gabon et en Colombie.

4.2 - Description du Groupe et des métiers

4.2.1 - Actifs du Groupe

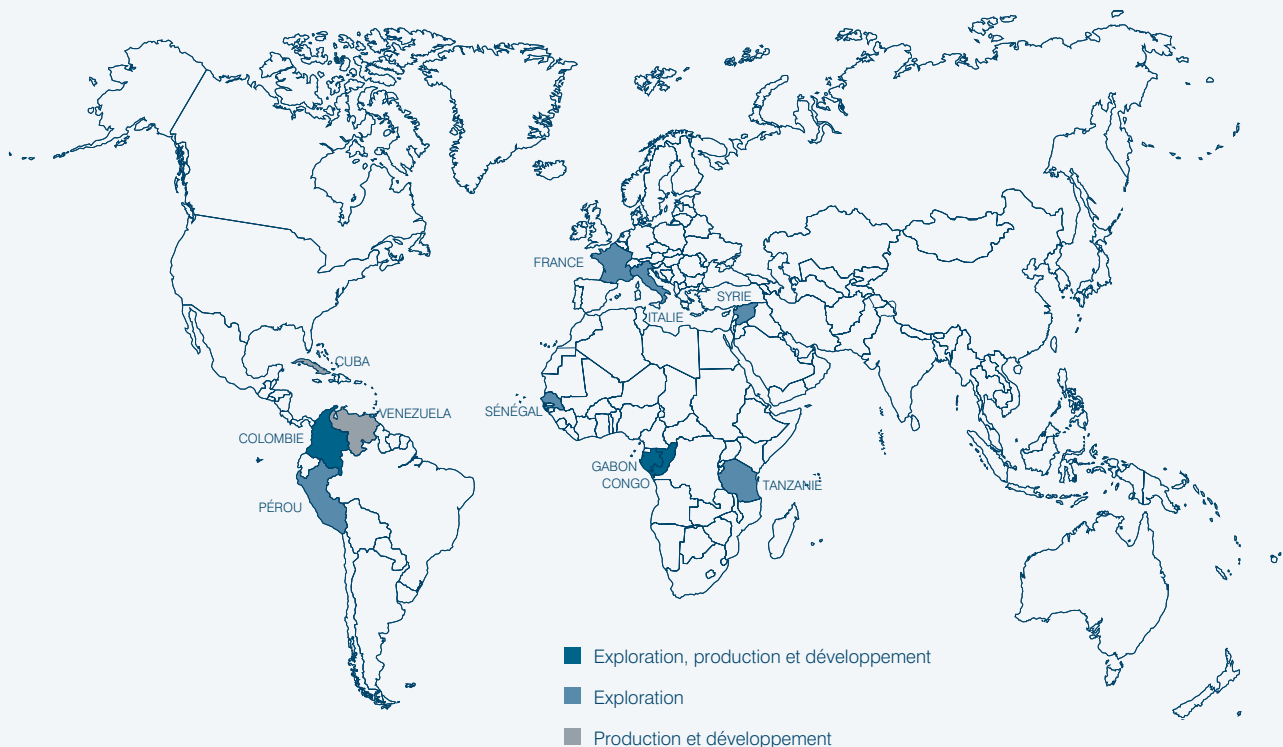
Les actifs du groupe Maurel & Prom au 31 décembre 2008 et à ce jour, sont dédiés aux deux principales activités :

- activité d'exploration et de production d'hydrocarbures (pétrole et gaz) ; et
- activité de forage.

Ces activités ne sont pas dépendantes de contraintes saisonnières ou de périodes spécifiques.

La localisation géographique des activités pétrolières et gazières au 31 décembre 2008 est la suivante :

- exploration : Gabon, Colombie, Tanzanie, Congo, France, Italie, Pérou, Syrie, Sénégal ;
- production et développement : Colombie, Venezuela, Gabon, Cuba, Congo.



4.2.2 - Liste des permis au 31 décembre 2008

ACTIVITÉS PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE				AURIFÈRE
COLOMBIE	COLOMBIE	CONGO	VENEZUELA	New Gold Mali S.A. (NGM)
Llanos	Val du Magdalena	Kouilou : 15 %	Bloc B2X 70/80	M&P : 26 %
Casanare* : 12,96 %	Doima* : 100 %	Marine III : 20 %	M&P : 26,35 % (à travers la Empresa Mixta Lagopetrol)	
Cocli* : 100 %	La Hocha*** : 100 %	La Noubi : 49 %		
Clarinero* : 100 %	Orquidea* : 60 %	Tilapia : 20 %		
CPO-17* : 100 %	Ortega* : 69 %		TANZANIE	
Corocora* : 27,91 %	Palermo* : 50 %	GABON	Bigwa-Rufiji	
Estero* : 6,98 %	Rio Paez* : 36,67 %	Banio : 100 %	and Mafia : 60 %	
Garcero* : 15,22 %	Saman* : 50 %	Etekamba : 100 %	Mandawa : 50 %	
Guarrojo* : 100 %	San Jacinto* : 36,67 %	Kari : 100 %		SYRIE
Lince* : 100 %	SSJN-9 : 100 %	Nyanga-Mayombé : 100 %	Block XI, Alasi : 75 %	
Mundo Nuevo* : 15 %	VSM-10* : 100 %	Omoueyi : 100 %		PÉROU
Niscota* : 20 %	Cordillera de l'est	Onal : 85 %	Block 116 : 100 %	
Orocué* : 23,47 %	Muisca : 100 %			SÉNÉGAL
Sabanero : 100 %		ITALIE		Sebikhotane : 90 %
Saltarin* : 100 %		Société Panther		
Tangara** : 49 %		Eureka		
		M&P : 30 %		

* Ces permis font l'objet d'une cession à Ecopetrol par convention en date du 9 mars 2009, dont la réalisation, après levée de certaines conditions suspensives, est prévue courant du deuxième trimestre 2009. Voir paragraphe 5.6 du présent document de référence.

** Ne seront cédés à Ecopetrol que 24,5 % du permis de Tangara, soit la moitié des intérêts détenus par le Groupe ; les 24,5 % restants seront conservés par une filiale de Maurel & Prom.

*** Les champs de La Hocha et La Canada Norte sont détenus sous les contrats San Jacinto et Rio Paez.

4.2.3 - Certification des réserves

Les réserves du groupe Maurel & Prom ont été certifiées au 1^{er} janvier 2009 par un organisme indépendant, le cabinet américain DeGolyer & MacNaughton (DMN).

Ce cabinet d'études est spécialisé en matière pétrolière. Il a son siège au 5001 Spring Valley Road, Suite 800 East, Dallas, Texas 75244.

DMN est mondialement connu pour les études menées sur les champs et réserves de pétrole. En plus de soixante ans, il a réalisé des centaines de milliers d'études sur les champs

de pétrole dans plus de cent pays. DMN a pour clients notamment des compagnies pétrolières, des compagnies de raffinage pétrolières et chimiques, ainsi que des institutions financières. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de DMN, www.demac.com.

Les méthodes de certification utilisées reposent sur les normes internationales habituellement utilisées dans le domaine des hydrocarbures. Les réserves certifiées sont décrites au paragraphe 5.2 du présent document.

4.2.4 - Description des métiers

4.2.4.1 - L'exploration

Le premier métier de Maurel & Prom est l'exploration à laquelle est allouée une grande partie des investissements et une équipe reconnue en ce domaine. L'exploration englobe les études géologiques, l'acquisition et le traitement sismique, l'interprétation géophysique et le forage.

Aujourd'hui, les zones stratégiques d'exploration pétrolière sont situées en Afrique, en Amérique Latine, en Europe et, depuis fin 2006, au Moyen-Orient. Les opérations en Tanzanie, au Pérou et en Syrie ont permis de diversifier l'implantation géographique du Groupe.

Les équipes techniques de Maurel & Prom sont composées de géologues, géophysiciens et ingénieurs issus du monde pétrolier et dont l'expertise est avérée. Leurs expériences et leurs qualifications constituent des atouts fondamentaux pour le Groupe qui concentre ses efforts dans l'exploration.

Cette activité permet aujourd'hui à Maurel & Prom de disposer de réserves significatives et de réels potentiels de croissance.

4.2.4.2 - La production et le développement

En 2008, la production du Groupe provient essentiellement des actifs colombiens acquis en août 2005, la production du champ d'Onal au Gabon n'intervenant qu'au cours du premier trimestre 2009.

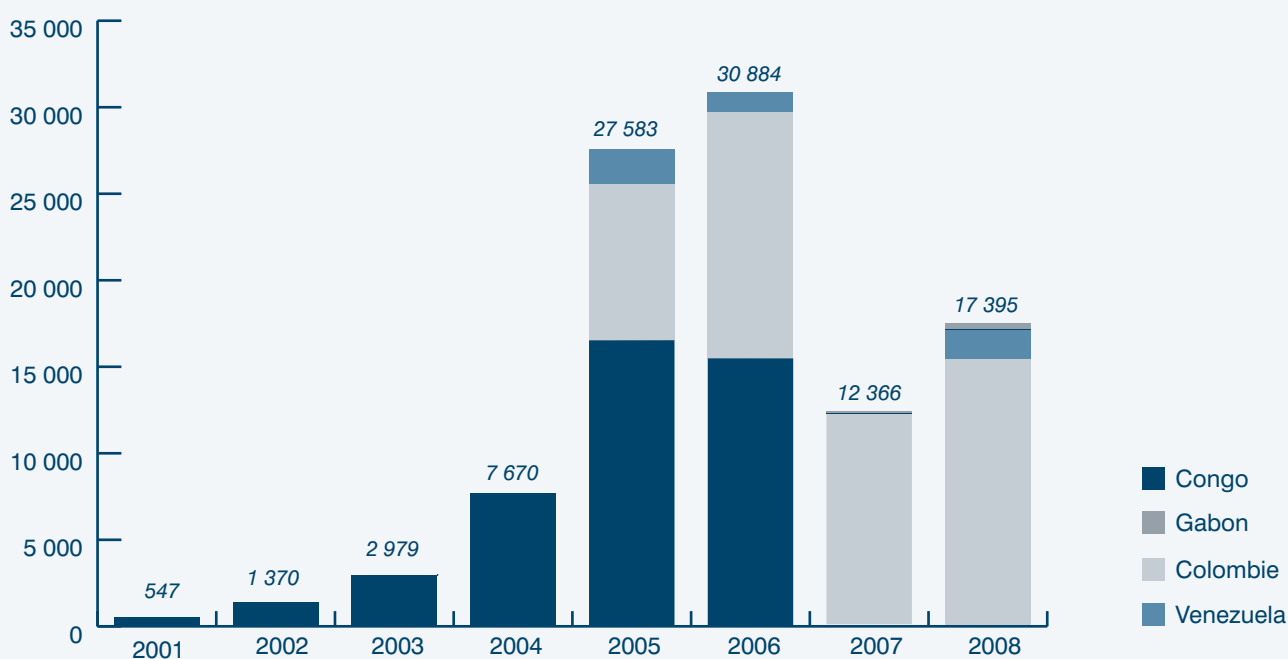
4.2.4.3 - Le forage

Cette activité relève de Caroil, filiale de la Société à 100 %, qui évolue sur le segment du forage à terre.

Caroil a pour stratégie d'élargir son portefeuille de commandes auprès de compagnies tierces et de développer son champ d'action, tout en maintenant ses relations privilégiées avec Maurel & Prom.

Au 31 décembre 2008 la Société gérait 15 appareils dont 14 étaient en opérations.

PRODUCTION NETTE DE FISCALITÉ PÉTROLIÈRE (DROIT À ENLÈVEMENT / ENTITLEMENT) EN bbl/j



4.3 - Organisation du Groupe

4.3.1 - Organigramme

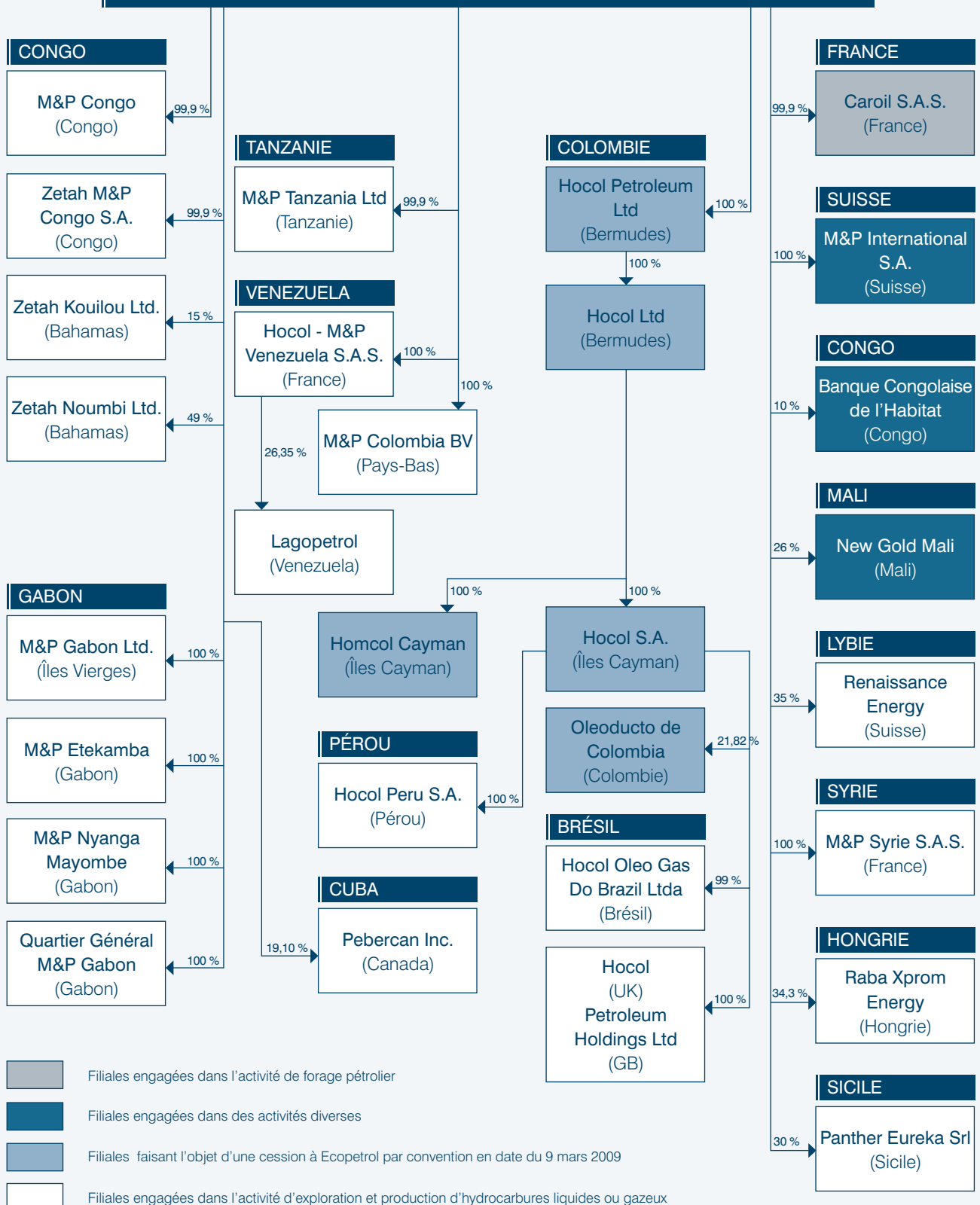
L'organigramme des principales filiales du groupe Maurel & Prom (ci-après le « groupe Maurel & Prom » ou le « Groupe ») au 31 décembre 2008, présente les filiales du Groupe, leur implantation géographique et la répartition géographique des activités du Groupe.

La société Établissements Maurel & Prom, qui exerce une activité économique propre, est également la société holding

du groupe Maurel & Prom. Au 31 décembre 2008, la Société disposait de trois filiales françaises, à savoir Caroil S.A.S (société de forage), Hocol – Maurel & Prom Venezuela S.A.S. et Maurel & Prom Syrie S.A.S.

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme correspondent à une détention en capital et en droits de vote.

ÉTABLISSEMENTS MAUREL & PROM



4.3.2 - Relations intragroupe

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats du Groupe et leur répartition entre ses principales filiales.

Valeur en consolidation (sauf dividendes) en K€	Hocol	Caroil	Gabon	Autres	Société holding	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	615 269	111 106	556 223	124 231	3 231	1 410 060
Endettement financier (*)	17 784	1	27	2 821	375 055	394 688
Trésorerie nette au bilan (**)	73 945	32 352	4 858	5 602	71 938	188 695
Flux de trésorerie liés à l'activité	155 907	56 244	260 402	80 916	- 360 654	192 815
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la Société cotée	-	-	-	-	80 531	80 531

(*) hors découverts bancaires présentés en trésorerie nette

(**) trésorerie nette des découverts bancaires

Les transactions entre la Société et ses filiales existent dans des domaines variés (prestations de services, conventions de compte courant...). Les flux financiers ayant fait l'objet de conventions réglementées sont présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 13.3.

Monsieur Hénin, Président Directeur Général, exerce également des fonctions de direction au sein des filiales du Groupe. Les mandats exercés par Monsieur Hénin au sein des filiales sont mentionnés au paragraphe 6.1.2.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ : RAPPORT DE GESTION

5.1 - Activité pétrolière du Groupe et faits marquants au cours de l'exercice 2008

5.1.1 - Changement de périmètre au cours de l'exercice 2008

En 2008, Maurel & Prom a poursuivi l'élargissement de son territoire d'exploration en signant quatre permis d'exploration en Colombie (CPO-17, SSJN-9, VSM-10, MUISCA).

Le permis d'Achira en Colombie, arrivé à échéance et dont Maurel & Prom détenait 25,67 % en tant qu'opérateur, a été rétrocédé fin mars 2008. De même, Maurel & Prom, et ses partenaires, ont entamé une procédure afin de rendre le permis d'Upar (M&P 35 %) en Colombie.

Par ailleurs, les permis d'EGOC ont été renégociés : Maurel & Prom, qui détenait 31,75 % de ces contrats détient désormais 6,98 % dans le permis d'Esterero, 15,22 % dans le permis de Garcerro, 23,47 % dans le permis d'Orocue et 27,91 % dans le permis de Corocora. Ces modifications de contrats ont pris effet le 1^{er} février 2008. La révision du droit à la production est compensée par la prorogation de ces accords jusqu'à la fin de vie économique des champs concernés.

En Tanzanie, Maurel & Prom a signé avec Dominion Oil & Gas Ltd, le 10 septembre 2008, un accord de prise d'intérêts à hauteur de 50 % dans le permis d'exploration de Mandawa. Ce permis est situé juste au sud du permis de Bigwa-Rufiji-Mafia, détenu à 60 % par Maurel & Prom. La surface totale du permis d'exploration régi par le Contrat de Partage de Production de Mandawa (CPP) est de 6 811 km² à terre en Tanzanie. Le CPP a été signé en 2005. La période initiale d'exploration est d'une durée de 4 ans pendant laquelle le contracteur doit acquérir 300 km de sismique 2D et forer deux puits d'exploration. L'opérateur Dominion a déjà rempli les conditions pour la sismique. Le CPP prévoit en outre deux périodes d'exploration optionnelles supplémentaires. La première, d'une durée de 4 ans, durant laquelle le contracteur doit acquérir 150 km supplémentaires de sismique 2D et forer deux autres puits d'exploration. La seconde, d'une durée de trois ans, durant laquelle le contracteur doit forer un puits d'exploration supplémentaire.

Au Gabon Maurel & Prom s'est renforcée, le 18 mars 2008, dans le permis d'Etekamba en passant d'une détention de 65 % à 100 % en rachetant 35 % de droits détenus par la société Transworld.

5.1.2 - Synthèse financière de l'exercice 2008

5.1.2.1 – Comptes consolidés

Les activités pétrolières et gazières du Groupe sont particulièrement orientées vers l'exploration et la mise en valeur de son portefeuille minier. Maurel & Prom veille aussi à la mise en production rapide de ses découvertes par des campagnes de développement ambitieuses en s'appuyant entre autres sur sa filiale de forage Caroil. À ce titre, les résultats du Groupe pour l'exercice 2008 reflètent l'intensité de l'activité en termes d'exploration-appréciation et de développement, ainsi que les éléments macroéconomiques.

L'industrie pétrolière en 2008 a été marquée par la forte volatilité des cours du baril. Sur l'année 2008, les prix moyens du Brent et du WTI sont respectivement en hausse de 34 % et 37 % par rapport à 2007. La baisse du taux de change USD/EUR (- 7%) a, en revanche, eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires, atténuant ainsi l'effet positif de l'évolution des cours du baril.

PRODUCTION

En moyenne sur l'année 2008, la production nette du Groupe y compris le Venezuela et après fiscalité pétrolière en nature atteint 17 395 boepd.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé, qui s'établit à 385,2 M€, progresse de 33 % par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de la production nette et de la hausse des cours du pétrole.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Cette augmentation du chiffre d'affaires se retrouve pour l'essentiel en résultat opérationnel compte tenu de l'amélioration des taux de marge et de la stabilité des frais fixes. Celui-ci s'élève à 95,5 M€, il est impacté par les éléments suivants :

- un montant de (55,8) M€ d'exploration passée en charge lié à l'intense programme d'exploration, avec 25 puits forés (219 M€) dans l'année, dont 11 puits secs ;
- des produits non récurrents de 19,0 M€ liés à la première mise en équivalence de la société Vénézuélienne Lagopetrol ;
- la dépréciation des actifs en Sicile pour (26) M€ ;
- et la reprise de provision sur le litige avec Messier Partners pour 6 M€.

Il intègre en outre 76,5 M€ de dotations aux amortissements et 11,3 M€ de dépréciation d'actifs d'exploitation. En janvier 2009 la société Pebercan, dont la Société est actionnaire à hauteur de 19,1 %, a annoncé que sa filiale Peberco Limited et la société cubaine Cubapetroleo S.A. («Cupet») avaient mis fin au contrat de partage de production dont l'échéance était prévue pour 2018. En contrepartie, Peberco a annoncé le 10 février 2009 avoir reçu la somme nette forfaitaire de 140 M\$. Compte tenu du partenariat conclu entre Peberco et Sherrit International Oil & Gas, cette dernière recevra sa quote-part de ce montant, ce qui représente la somme d'environ 60 M\$. En conséquence, Maurel & Prom a déprécié, à hauteur de 9,1 M€, sa participation dans Pebercan (voir note 6.1 des états financiers consolidés).

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe, qui s'établit à (4,9) M€, est essentiellement caractérisé par les éléments suivants :

- coût de l'endettement net (Océane et produits de placements) pour (11) M€ ;
- gains et pertes latents sur instruments dérivés pour (15) M€, et (10) M€ sur achats de couvertures d'options de change ;
- résultat réalisé sur instruments dérivés de brut rachetés en 2008 pour 100 M€. Ce montant correspond au produit du rachat sur le mois de décembre 2008 d'instruments de couvertures sur le pétrole ;

- provisions pour litige sur instruments financiers pour (36,8 M€). La Société rappelle que des opérations structurées complexes initiées à titre individuel par un collaborateur, menées hors des normes et procédures du Groupe et contestées par elle, ont fait l'objet d'une information dans les comptes semestriels 2008. À titre de précaution, le risque maximum a été provisionné à due concurrence sans préjuger le résultat des actions en contestation et dommages et intérêts ;

- pertes de change pour (30) M€, résultant essentiellement de la baisse des cours du dollar américain.

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Après prise en compte des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les sociétés et du résultat des entreprises mises en équivalence (+9,7 M€), le résultat net des activités conservées est en amélioration significative. Il s'établit à 62,5 M€ en 2008 contre (50,7) M€ pour l'exercice 2007, hors prise en compte des activités congolaises cédées à Eni.

BILAN

Le total du bilan s'élève à 1 895 M€. Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 1 036 M€.

INVESTISSEMENTS

Le montant total des investissements réalisés en 2008 est de 539 M€, et se décompose ainsi :

M€	Colombie	Gabon	Tanzanie	Congo	Autres	Total
Exploration	86	44	76	4	9	219
Développement	73	217	0	2	1	292
Services pétroliers	6	2	0	2	17	28
Total	165	263	76	8	27	539

FLUX DE TRÉSORERIE

La capacité d'autofinancement du Groupe après impôts est de 246 M€. Le flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle est de 193 M€.

Au 31 décembre 2008, Maurel & Prom affiche une trésorerie nette de 189 M€. Par ailleurs, 63M€ correspondant à la vente de couvertures, ont été encaissés le 8 janvier 2009. La variation de la trésorerie de (506) M€ sur l'exercice 2008, compte tenu d'un cash flow généré de 193 M€, s'explique principalement par :

Un effort important d'investissements :

- les dépenses d'exploration pour 219 M€ ;
- les investissements de développement pour 292 M€ ;
- les investissements sur l'activité de forage pour 28 M€.

Le retour à l'actionnaire :

- le versement du dividende pour 137 M€ ;
- l'acquisition d'actions propres pour 34 M€.

COUVERTURE

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production, cette politique de couverture s'inscrivant par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserves Based Loan «RBL») mises à la disposition du Groupe.

Fin 2007, anticipant que le niveau de prix atteint par les prix du pétrole ne pourrait se maintenir durablement et afin de garantir un niveau de marge satisfaisant pour ses

investissements, la Société a renforcé sensiblement les volumes couverts économiquement. Au cours de l'année 2008, les fluctuations de marché entraînant les prix à des niveaux significativement supérieurs au niveau des swaps mis en place, les partenaires bancaires de la Société ont fait état de l'accroissement de leurs risques et ont contraint le Groupe à mobiliser une part importante de sa trésorerie au titre de la consignation des appels de marge et à modifier sa politique de couverture. En conséquence, la Société s'est vue contrainte de rapatrier sur la maison mère ces contrats qualifiés comptablement en couverture et de les annuler selon le calendrier suivant :

- le 9 octobre 2008, reprise par Maurel & Prom des swaps souscrits par elle-même et alloués à sa filiale Hocol portant sur 2 250 bbl/j (résiliation de la qualification de couverture à cette date) ;
- le 10 octobre 2008, restructuration des swaps initialement souscrits par Hocol par étalement des quantités sur les 3 années 2009 à 2011 pour répondre aux contraintes exigées par les banques dans le cadre des nouvelles négociations en cours ;
- le 14 octobre 2008, cession à Maurel & Prom des swaps souscrits par Hocol (4 000 bbl/j).

Le rachat de ces positions auprès des banques est devenu effectif, l'un les 11 et 12 décembre et l'autre le 17 décembre 2008, générant des soultes respectives de 63 132 K\$ (constatées en produits financiers) et de 82 914 K\$ (dont 70 379 K\$ ont été enregistrés en résultat sur l'exercice 2008, le solde étant enregistré en résultat sur l'exercice 2009).

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait principalement des instruments de couverture suivants :

- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 58,5 \$/bbl par une vente à terme pour le premier trimestre 2009 ;
- 4 000 bbl/j à un prix du Brent de 64,2 \$/bbl par une vente à terme pour le reste de l'année 2009 ;
- 2 750 bbl/j à un prix du Brent de 62,2 \$/bbl par une vente à terme pour le premier semestre 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 59,0 \$/bbl par une vente à terme pour le second semestre 2010.

Pour chacune de ces périodes, des « floors » (ventes d'options de vente) ont été mis en place ce qui limite les couvertures à un niveau de 50 \$/bbl pour 500 bbl/j, 2 500 bbl/j, 1 250 bbl/j et 500 bbl/j respectivement à chaque période. Le prix d'exercice du swap est bonifié de la prime reçue au titre de la vente de put adossée au swap.

PORTEFEUILLE COMMODITY SWAPS & OPTIONS 31/12/2008

Nature du Contrat	Cours	Qualité	USD USD/bbl	Volumes totaux en (bbl)
Vente de swap	71 000	Brent	38 925 750	548 250
Vente option put	50 000	Brent		548 250
Vente de swap	63 400	Brent	20 288 000	320 000
Vente option put	50 000	Brent		320 000
Vente de swap	57 000	Brent	41 610 000	730 000
Vente de swap	58 300	Brent	10 639 750	182 500
Vente option put	50 000	Brent		182 500
Vente de swap	55 000	Brent	20 075 000	365 000
			131 538 500	

■ nature des engagements : ces opérations réalisées principalement en décembre 2008 dans l'objectif de couvrir la future production gabonaise n'ont pas été qualifiées comptablement en couverture. De ce fait les variations de valeur de marché sont reconnues immédiatement en résultat.

■ autorisation et suivi des engagements : les opérations sont mises en place sur décision du Président Directeur Général et sont confirmées par deux signataires exclusifs, le Président Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier du Groupe. Un reporting mis à jour après chaque opération permet de valider la structuration des positions. Les opérations sont enregistrées dans les systèmes par la Trésorerie et confirmées par la comptabilité qui est destinataire directe des demandes de confirmation émises par les banques.

■ sensibilité : toutes les variations de prix à la hausse ou à la baisse auront un impact immédiat en résultat suivant la classification en couverture non affectée.

Durant le mois de janvier 2009, la Société a procédé à la mise en place des instruments de couverture additionnels suivants :

- 5 500 bbl/j à un prix du WTI de 61,6 \$/bbl pour les années 2009 et 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du WTI de 62,8 \$/bbl pour l'année 2011 ;
- 500 bbl/j à un prix du Brent de 62 \$/bbl pour les années 2009, 2010 et 2011.

5.1.2.2 – Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'est élevé à 31,9 M€ en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 10,7 M€. Cette hausse est principalement liée à la facturation des prestations d'assistance générale aux filiales.

Le résultat d'exploitation est également en hausse à - 34,7 M€ contre - 60,8 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2008 s'élève à - 41,7 M€. Au cours de l'exercice précédent ce résultat net s'élevait à 567,6 M€ en raison du résultat exceptionnel lié à la vente des actifs congolais.

Pour les informations relatives aux dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, voir le paragraphe 8.2 et la troisième résolution du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale annuelle joint à l'annexe 9 du présent document de référence.

5.1.3 - Activité pétrolière et gazière

Maurel & Prom s'était fixé lors de la cession des actifs de M'Boundi des objectifs ambitieux en termes de renouvellement de la production et des réserves. À cet effet, le Groupe a engagé de forts investissements dans la mise en production et le développement de champs ainsi que dans la recherche, le forage et l'acquisition de nouvelles zones d'exploration.

Ainsi, au cours de l'année 2008, 25 forages d'exploration ont été entrepris et terminés : 11 ont été abandonnés, 9 ont donné des résultats positifs et commercialement exploitables et 5 ont été suspendus. 4 puits d'exploration étaient en cours de forage au 31 décembre 2008.

Les résultats obtenus ont permis au Groupe de valider notamment les hypothèses formulées sur le permis Omoueyi (satellites d'Onal) et ont conduit à la mise en évidence d'un nouveau thème pétrolier au Gabon (le Kissenda), avec la

2009				2010				MtoM 31/12/08	Classement
Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	en K€	comptable
	1 500	1 500	1 500	750	750			4 467,5	Non affectée
								- 2 605,6	Non affectée
	500	500	500	500	500	500	500	238,2	Non affectée
								- 1 416,9	Non affectée
1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	- 1 950,6	Non affectée
500	500	500	500					306,7	Non affectée
								- 838,2	Non affectée
500	500	500	500	500	500	500	500	- 1 459,3	Non affectée
2 000	4 000	4 000	4 000	2 750	2 750	2 000	2 000	- 3 258,2	

découverte du champ d'Omko au mois de juillet 2008. Ce puits d'exploration, situé à 6 km à l'est du champ d'Onal (3,6 km à l'est du centre de production), a rencontré deux intervalles gréseux imprégnés d'huile dans les formations géologiques :

- du Kissenda sur 56 m, nouveau thème dans cette région du Gabon. Ce niveau a produit en éruptif 3 050 bbl/j sur une duse de 40/64" avec une pression en tête de 595 psi ;
- des Grès de base sur 43,5 m, thème que Maurel & Prom a déjà mis en évidence au Congo avec le champ de M'Boundi et Kouakouala et au Gabon avec les champs d'Onal. Ce niveau a produit en éruptif 2 460 bbl/j sur une duse de 32/64" avec une pression en tête de 660 psi.

L'huile produite présente un degré API entre 35,7° et 36,7°. Une autorisation de test de longue durée a été obtenue pour le puits Omko-1. Une demande d'Autorisation Exclusive d'Exploitation sera déposée à la suite des forages des deux puits d'appréciation du champ d'Omko qui seront effectués au cours du premier semestre 2009.

En Tanzanie, l'activité au cours de l'exercice 2008 s'est concentrée sur les deux objectifs majeurs visés qui étaient l'appréciation du potentiel de la découverte de M'Kuranga qui s'avère inférieure aux prévisions, et le forage du puits du prospect Mafia, actuellement en cours. Sur le permis Bigwa Rufiji Mafia, le puits Minangu-1 a atteint la cote finale prévue de 2 883 m. Les tests de la formation Kipatimu ont mis en évidence un réservoir de type « tight gas » (gaz dans des formations peu perméable). Ces réservoirs ne sont sans doute pas commercialement exploitables en l'absence d'une découverte d'un gisement plus conventionnel dans le voisinage.

Les travaux d'exploration entrepris en Colombie ont permis de définir de nouveaux prospects et de mettre en évidence de nouvelles réserves, notamment sur le permis de Guarrojo

où le champ d'Ocelote, actuellement en cours de développement, a été prospecté mettant en évidence une extension au nord.

Les travaux de développement ont concerné essentiellement les champs d'Onal et d'Ocelote.

Maurel & Prom a développé le champ d'Ocelote en Colombie, découvert début 2007 et a mis en évidence une extension nord. Un plan de développement pour ce champ a été déposé au mois d'août 2008 auprès de l'Agence Nationale des Hydrocarbures. La licence d'exploitation a été obtenue le 19 décembre 2008. Les travaux de développement ont consisté à forer de nouveaux puits et à augmenter la capacité de traitement. Dès le début janvier cette capacité a atteint un niveau de production d'huile en 100 % de 10 300 bbl/j.

Concernant la mise en production du champ d'Onal, la construction du centre de production a été finalisée et la connexion du gazoduc, destiné à alimenter les installations d'Onal, a été effective le 23 décembre 2008. Le 9 février 2009, le Groupe a annoncé la mise en gaz du centre de production d'Onal. La mise en huile des installations de production du champ d'Onal a été effective le 23 février 2009 suite à l'ouverture du puits Omko-101 (structure d'Omko) situé à 7 km des installations. Seul le niveau Kissenda a été mis en production dans le cadre du test de longue durée autorisé par la Direction Générale des Hydrocarbures. Le choix de ce puits pour démarrer les installations d'Onal tient au caractère moins paraffinique de l'huile d'Omko, facilitant la période transitoire de montée en température des oléoducs et des équipements. L'ouverture des puits du champ d'Onal a eu lieu le lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plates-formes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'oléoduc d'évacuation (120 km) installé entre Onal et le point de livraison de Coucal a été rempli le 13 mars 2009.

5.1.4 - Activité de forage : Caroil

Caroil, filiale de services pétroliers de Maurel & Prom, a poursuivi son développement. L'activité de Caroil a été réalisée à 62 % avec des clients autres que Maurel & Prom et représente 22 % de l'activité totale du Groupe. Au 31 décembre 2008, Caroil disposait de 15 appareils de forage à terre, dont 14 étaient en activité.

Le chiffre d'affaires contributif de Caroil atteint 84,8 M€ contre 76,1 M€ en 2007, soit une augmentation de 11 %. Exprimé en dollars américains, le chiffre d'affaires contributif en 2008 s'élève à 124,8 M\$ contre 104,4 M\$ en 2007, soit une hausse de 20 %.

Le chiffre d'affaires social de Caroil en 2008 a augmenté de 40 % soit un chiffre d'affaires total de 136,1 M€ contre 97,4 M€ en 2007. Exprimé en dollars américains, le chiffre d'affaires social de Caroil s'établit à 200,2 M\$ contre 133,5 M\$ en 2007, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2007.

5.1.5 - Événements exceptionnels

Voir 5.6.1

5.1.6 - Relations fournisseurs

Voir 7.3.3

5.1.7 - Relations clients

Voir 7.3.3

5.1.8 - Position concurrentielle

Voir 7.3.4

5.2 Réserves pétrolières

Les réserves ont été certifiées au 1^{er} janvier 2009 par DeGolyer & MacNaughton sur la base des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes, permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

Le Groupe a mis en évidence 90,6 Mboe additionnels de réserves P1+P2 nettes de redevances, à comparer avec une production nette de redevance de 6,57 Mboe (y compris le Venezuela). Sur cette base, il ressort un Taux de Renouvellement des Réserves (TRR)⁽¹⁾ P1 de 796 % et des réserves P1 + P2 de 1 362 %.

Le tableau suivant présente le niveau des réserves nettes de redevances du Groupe au 1^{er} janvier 2009. Ce tableau exclut les réserves potentielles liées à l'exploration et prend en compte le reclassement de l'ensemble des réserves P2 de la Sicile en réserves P3.

(1) : Variation des réserves hors production (i.e. révisions + découvertes + extensions + acquisitions – cessions) / production de la période.

Régions	Permis	Réserves M&P (redevances déduites) en Mboe*	P1	P1+P2	P3
Congo					
	Loufika	Réserves (01/01/2008)	-	0,21	0,51
	(Huile)	Production 2008	-	-	-
		Révision	-	-	0,00
		Réserves (01/01/2009)	-	0,21	0,51
	Tilapia	Réserves (01/01/2008)	0,01	0,01	-
	(Huile)	Production 2008	0,01	0,01	-
		Révision	0,01	0,01	-
		Réserves (01/01/2009)	0,01	0,01	-
Gabon					
	Onal	Réserves (01/01/2008)	15,50	50,22	12,70
	(Huile)	Production 2008	-	-	-
		Révision	8,10	34,38	9,41
		Réserves (01/01/2009)	23,59	84,60	22,10
	OMKO	Réserves (01/01/2008)	-	-	-
	(Huile)	Production 2008	-	-	-
		Révision	3,15	18,46	152,97
		Réserves (01/01/2009)	3,15	18,46	152,97
	OMBG	Réserves (01/01/2008)	-	-	-
	(Huile)	Production 2008	-	-	-
		Révision	0,83	4,19	13,87
		Réserves (01/01/2009)	0,83	4,19	13,87
	Banio	Réserves (01/01/2008)	0,07	1,21	3,03
	(Huile)	Production 2008	0,12	0,12	-
		Révision	0,45	-0,54	-3,03
		Réserves (01/01/2009)	0,41	0,55	0,00
Sicile					
	Fiume Tellaro	Réserves (01/01/2008)	-	9,33	88,94
	(Gaz)	Production 2008	-	-	-
		Révision	-	-9,33	9,33
		Réserves (01/01/2009)	-	-	98,27
Venezuela***					
	Huile	Réserves (01/01/2008)	4,59	6,59	0,08
		Production 2008	0,35	0,35	-
		Révision	0,01	-	-
		Réserves (01/01/2009)	4,25	6,24	0,08
	Gaz	Réserves (01/01/2008)	3,73	5,57	0,02
		Production 2008	0,27	0,27	-
		Révision	-0,46	-0,67	-0,01
		Réserves (01/01/2009)	3,01	4,63	0,02

		Réserves M&P (redevances déduites) en Mboe*	P1	P1+P2	P3
Colombie					
Huile	Réserves (01/01/2008)		24,54	50,59	30,86
	Production 2008		5,49	5,49	-
	Révision		40,20	43,89	-20,03
	Réserves (01/01/2009)		59,24	88,98	10,83
Gaz	Réserves (01/01/2008)		0,93	1,87	1,05
	Production 2008		0,33	0,33	-
	Révision		0,19	0,19	0,01
	Réserves (01/01/2009)		0,79	1,74	1,05
Total					
Huile	Réserves (01/01/2008)		44,7	108,8	47,2
	Production 2008		6,0	6,0	-
	Révision		52,7	100,4	153,2
	Réserves (01/01/2009)		91,5	203,2	200,4
Gaz	Réserves (01/01/2008)		4,7	16,8	90,0
	Production 2008		0,6	0,6	-
	Révision		- 0,3	- 9,8	9,3
	Réserves (01/01/2009)		3,8	6,4	99,3
Total	Réserves (01/01/2008)		49,37	125,60	137,17
	Production 2008		6,57	6,57	-
	Révision		52,46	90,58	162,51
	Réserves (01/01/2009)		95,27	209,61	299,68
	Réserves (01/01/2009) hors Colombie**		35	119	288

* MMboe = Millions de barils équivalents pétrole.

** Suite à la signature d'un protocole de cession de Hocol le 10 mars 2009 (cf § 5.6.1), l'ensemble des réserves de la Colombie devrait être exclu des réserves certifiées du Groupe au 01/01/2009.

*** Au travers de la participation dans Lagopétrol

P1 = réserves prouvées

P2 = réserves probables

P3 = réserves possibles

Le facteur de conversion gaz/huile retenu est : 1 baril d'huile = 5 610 pieds cubes de gaz.

Au 1^{er} janvier 2009, les réserves prouvées s'élèvent à 95,3 Mboe (P1) et les réserves prouvées et probables à 209,6 Mboe (P1+P2). Elles représentent la part des intérêts de la Société sur chacun des permis, déduction faite des redevances.

Après décompte de la production, les réserves prouvées du Groupe sont en progression de 93 %. Les réserves prouvées et probables (P1+P2) augmentent de 67 % au 1^{er} janvier 2009.

Au Gabon, où le Groupe développe le champ d'Onal, les réserves P1+P2 sont en hausse de 110 %. Cette augmentation est due aux nombreux forages effectués en 2008 afin

de développer et de mieux connaître la structure globale du champ d'Onal. Cette augmentation provient également des découvertes effectuées sur le permis d'Omoueyi (OMKO, OMBG et OMAL).

En Sicile, les réserves P2 ont été reclassées en P3 à la suite de l'échec du forage du puits Eureka-1.

En Colombie, les réserves P1 augmentent de 136 % et les réserves P1+P2 de 73 %. Cette évolution est liée à la mise en développement du champ d'Ocelote découvert début 2007.

À défaut de contrat garantissant la commercialisation des ressources liées à la découverte de gaz effectuée en Tanzanie début 2007, DeGolyer & MacNaughton, conformément aux pratiques applicables en la matière, n'a pas constaté de réserves.

Au 1^{er} janvier 2009, Maurel & Prom dispose globalement de 9 années de réserves P1 et de 19 années de réserves P1+P2 au rythme de production de 30 000 bbl/j.

Suite à la signature d'un protocole de cession de Hocol le 10 mars 2009 (cf § 5.6.1), l'ensemble des réserves de la Colombie devrait être exclu des réserves certifiées du Groupe au 1^{er} janvier 2009.

5.3 - Analyse de l'activité par secteur et zone géographique

5.3.1 - Évolution du chiffre d'affaires et des produits nets

5.3.1.1 - Chiffre d'affaires par activité

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

En M €	2008	2007	Variation
Congo	0,5	0,8	n/s
Tilapia	0,5	0,6	n/s
Loufika	-	0,2	n/s
Gabon	6,9	1,5	n/s
Banio	6,9	1,5	n/s
Onal	-	-	n/a
Colombie	292,9	207,5	41 %
Huile	288,7	207,5	39 %
Gaz	4,2	-	n/s
Production pétrolière	300,3	209,9	43 %
Services pétroliers	84,8	76,1	11 %
Autres	0,1	3,5	-
Total	385,2	289,5	33 %

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 est de 385,2 M€ contre 289,5 M€ en 2007, soit une augmentation de 33 %.

Exprimé en dollars américains, le chiffre d'affaires total du Groupe en 2008 est de 567 M\$, à comparer à 397 M\$ en 2007, soit une augmentation de 43 %. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse des cours moyens du pétrole (Brent + 34 % et WTI + 37 %) et de la montée en puissance du champ d'Ocelote en Colombie.

L'évolution du chiffre d'affaires est impactée défavorablement par le taux de change USD/EUR (- 7%).

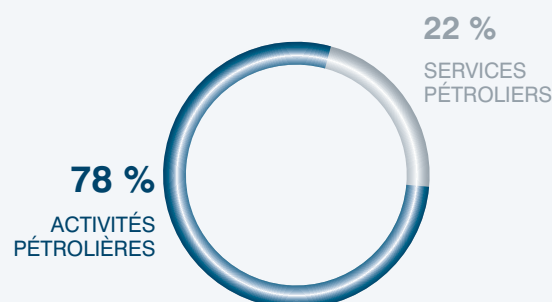
Ce chiffre d'affaires est assujéti aux prélèvements suivants :

- 6,7 M\$ correspondant à l'application de la clause de prix haut des contrats Estero et Garcero renégociés en février 2008 ;
- 7,8 M\$ correspondant aux redevances payées en devises (dollar américain) sur les champs d'Ocelote et de la Hocha en Colombie mis en production en 2008 ;
- 1,3 M\$ correspondant aux redevances et à la part de « profit oil » de l'État Gabonais payées en devises (dollars américains) sur le contrat de Banio.

Soit un montant total de 15,8 M\$ qui figure dans la rubrique « Impôts et Taxes » du compte de résultat.

Le chiffre d'affaires de 2008 provient essentiellement de la production de pétrole en Colombie et de l'activité de forage de la filiale Caroil détenue à 100 % par Maurel & Prom.

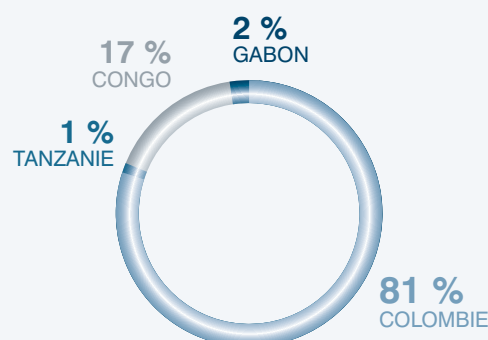
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ (EN M€)



5.3.1.2 - Chiffre d'affaires par zone géographique

	2008	2007	2006*	2006
Congo	65,3	67,5	72,5	327,2
	17 %	23 %	22 %	56 %
Gabon	6,9	1,5	-	0,8
	2 %	1 %	-	-
Tanzanie	2,1	6,2	-	2,1
	0,1 %	2 %	-	-
Colombie	310,8	210,8	243,3	243,3
	81 %	73 %	75 %	42 %
Venezuela	-	-	6,6	6,6
	-	-	2 %	1 %
France (Siège)	0,1	3,5	3,6	3,6
	-	1 %	1 %	1 %
Total	385,2	289,6	326	583,7

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN M€)



5.3.2 - Facteurs externes ayant influencé sensiblement l'activité

Les facteurs externes les plus influents sur les résultats du Groupe sont la productivité des gisements, les prix internationaux du pétrole exprimés en dollar ainsi que leur conversion en euro dans les comptes. Le taux de conversion EUR/USD en moyenne annuelle est tiré des données de la Banque de France.

Données d'environnement	2008 12 mois	2007 12 mois	Variation
Taux de change (EUR/USD)	1,4710	1,3704	- 7 %
Brent (\$/bbl)	96,99	72,4	34 %
WTI (\$/bbl)	98,90	72,5	36 %

L'activité pétrolière du Groupe en 2008 a été influée par la volatilité des cours du pétrole et des taux de change.

Les risques politiques pouvant influencer de manière directe ou indirecte les opérations de la Société sont décrits au paragraphe 7.2.1.

5.3.3 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe

Concernant la ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par secteur d'activité et par secteur géographique, il convient de se référer à la Note 25 « informations sectorielles » de l'annexe des comptes consolidés figurant au paragraphe 13.2.1.

5.4 Autres informations sur le compte de résultat

En milliers d'euros	2008	2007	2006 *
Résultat opérationnel	95 511	23 311	83 266
Résultat avant impôts	90 621	- 33 393	50 545
Impôts sur les résultats	- 37 810	- 16 763	- 45 995
Résultat net des sociétés intégrées	52 811	- 50 156	4 550
Quote-part des sociétés mises en équivalence	9 694	- 571	- 2 522**
Résultat net des activités abandonnées	-	816 481	178 637
Résultat net - Part du Groupe	62 504	766 096	180 665

* Retraité des activités cédées à Eni et du changement de méthode comptable (cf. note 18 des comptes consolidés des états financiers 2007) conformément à IFRS 5.

** La quote-part de résultat de Pebercan est prise au 30 juin 2006.

5.5 - Autres activités

5.5.1 - Pôle Aurifère

Par Joint Venture Agreement (JVA) en date du 5 septembre 2002 conclu avec la société New Gold Mali (ci-après NGM), la société Afriore s'était engagée à investir la somme de 2,5 M\$ dans un projet d'exploration d'un permis aurifère au Mali et à produire une étude de faisabilité du projet. En contrepartie de cet investissement, la société Afriore aurait obtenu la possibilité de devenir propriétaire de 60 % du projet.

Par contrat en date du 4 septembre 2005, la société Afriore, ayant décidé de se retirer du projet, a cédé ses droits et obligations au titre du JVA à la société Pacifico S.A.

La société Pacifico S.A., ayant rempli ses obligations contractuelles, est devenue titulaire en 2007 de 60 % des actions composant le capital de NGM et ce par acquisition auprès des actionnaires de NGM dont CEAB, filiale de la Société.

L'étude de faisabilité semble aboutir à la possibilité de créer une petite mine (qualification légale au Mali) pour exploiter la partie superficielle de la ressource.

5.5.2 - Siège

Le groupe Maurel & Prom a poursuivi ses efforts de renforcement et d'organisation de sa structure, en particulier au sein de son siège situé au 12, rue Volney à Paris, tout en gardant la maîtrise de ses frais de structure.

Le département comptabilité a été renforcé et le service trésorerie entièrement restructuré.

Un contrôle fiscal de Maurel & Prom portant sur la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005 avait été initié en septembre 2006. Les propositions de rectification avaient donné lieu à des contestations par la Société. Les discussions en cours portaient sur la territorialité des charges, l'existence d'établissements stables à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques. Ce contrôle s'est soldé en 2008 par le paiement de 1 259 905 € ; le solde du redressement s'imputant sur les déficits reportables.

5.5.3 - Maurel & Prom International (anciennement Maurel & Prom Suisse S.A)

La société Maurel & Prom International se consacre à la gestion d'une partie du personnel dédié à l'activité internationale.

5.6 TENDANCES

5.6.1 - Événements post-clôture

CESSION DE HOCOL

Maurel & Prom et Ecopetrol ont annoncé le 10 mars 2009 avoir signé un protocole d'accord portant sur la cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie), détenue à 100 % par Maurel & Prom. Le montant total de la transaction, payable en numéraire, s'élève à 748 millions de dollars américains et pourra être majoré du complément de prix résultant de l'application des deux clauses suivantes :

- ajustement en fonction des réserves 2P certifiées sur l'éventuel champ Huron sur le permis de Niscota ;
- ajustement en fonction du niveau des prix du baril de pétrole.

Maurel & Prom conserve par ailleurs les actifs suivants :

- 100 % du permis d'exploration Muisca ;
- 50 % des droits de Hocol sur le permis d'exploration Tangara (en partenariat avec Ecopetrol et Talisman) ;
- 100 % du permis d'exploration Sabanero ;
- 100 % du permis d'exploration SSJN-9 ;

- 100 % du bloc 116 au Pérou ;
- l'ensemble de ses droits au Venezuela ;
- les droits éventuels au Brésil (en attente de signature).

Cet accord prendra effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2009. Sa réalisation est soumise à la levée des conditions suspensives, notamment l'accord des autorités de la concurrence colombiennes, qui est prévue au deuxième trimestre 2009. Le prix de vente définitif pourra être ajusté en fonction de la situation financière contractuelle nette arrêtée entre les parties.

PERMIS DE MANDAWA

Dominion, partenaire de Maurel & Prom sur le permis de Mandawa (M&P 50 %) a diffusé le 6 mars 2009 un communiqué, repris par Maurel & Prom, stipulant l'abandon du puits de Mihambia en Tanzanie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Afin de disposer d'une plus grande réactivité et flexibilité financière, Maurel & Prom a convoqué le 24 février 2009 une Assemblée générale de ses actionnaires, appelée à se prononcer sur le renouvellement d'autorisations existantes et à consentir de nouvelles délégations financières au Conseil d'administration. Toutes les résolutions ont été votées. Ces délégations et autorisations financières permettent au Conseil d'administration de saisir les opportunités de marché en termes d'investissement et de refinancement qui pourraient se présenter, sans avoir à attendre la tenue de l'Assemblée générale annuelle prévue au mois de juin 2009.

MISE EN HUILE DU CENTRE DE PRODUCTION D'ONAL

La construction du centre de production a été finalisée en fin d'année et la connexion du gazoduc, destiné à alimenter les installations d'Onal, a été effective le 23 décembre 2008. Le 9 février 2009, le Groupe a annoncé la mise en gaz du centre de production d'Onal. La mise en huile des installations de production du champ d'Onal a été effective le 23 février 2009 suite à l'ouverture du puits Omko-101 (structure d'Omko) situé à 7 km des installations. Seul le niveau Kissenda a été mis en production dans le cadre du test de longue durée autorisé par la Direction Générale des Hydrocarbures. Le choix de ce puits pour démarrer les installations d'Onal tient au caractère moins paraffinique de l'huile d'Omko, facilitant la période transitoire de montée en température des oléoducs et des équipements. L'ouverture des puits du champ d'Onal a eu lieu le lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plates-formes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'oléoduc d'évacuation (120 km) installé entre Onal et le point de livraison de Coucal a été rempli le 13 mars 2009.

LITIGE MESSIER PARTNERS

En 2007, la société de conseil Messier Partners a engagé une procédure judiciaire contre Maurel & Prom en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès suite à la cession des actifs congolais au groupe pétrolier Eni. Maurel & Prom estimait ne pas être tenue à rémunérer Messier Partners, la cession des actifs congolais à Eni n'entrant pas dans le périmètre du contrat signé entre les parties. Le 18 décembre 2007, le Tribunal de Commerce de Paris a donné partiellement raison à Messier Partners et condamné Maurel & Prom au paiement de la somme de 5,6 millions d'euros, qui ont été provisionnés dans les comptes 2007. Par arrêt du 5 mars 2009, la cinquième chambre de la Cour d'Appel a infirmé l'ensemble des dispositions du jugement du Tribunal de Commerce et condamné Messier Partners aux dépens de première instance et d'appel et à verser, à Maurel & Prom, 50 000 € au titre des frais irrépétibles. Messier Partners est débouté de toutes ses demandes.

5.6.2 - Évolution de l'activité de la Société : tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours

En 2009, fort d'un territoire connu et prolifique, de prospects à potentiel élevé et d'appareils de forage disponibles, Maurel & Prom poursuivra sa campagne d'exploration-appréciation principalement sur les champs découverts en 2008, mais aussi sur de nouveaux thèmes mis en évidence en 2007 et 2008.

Le programme d'exploration du Groupe pour 2009 est susceptible d'évoluer en fonction du contexte et de l'environnement économique.

En janvier 2009 la société Pebercan, dont la Société est actionnaire à hauteur de 19,1 %, a annoncé que sa filiale Peberco Limited et la société cubaine Cubapetroleo S.A. («Cupet») ont mis fin au contrat de partage de production initialement conclu en 1993 et dont l'échéance était prévue pour 2018. En contrepartie de cette rupture de contrat anticipée, du règlement des créances dues à Peberco Limited pour les ventes de pétrole brut effectuées et de la prise en charge par Cupet de l'ensemble des obligations de Peberco relatives à ses activités à Cuba, Peberco a annoncé le 10 février 2009 avoir reçu la somme nette forfaitaire de 140 M\$. Cet accord reflète la volonté de Cupet de reprendre la propriété et l'exploitation des actifs en cause. Compte tenu du partenariat conclu entre Peberco et Sherrit International Oil and Gas, cette dernière

recevra sa quote-part de ce montant, ce qui représente la somme d'environ 60 M\$. Pour mémoire, le seul actif pétrolier de Pebercan et de sa filiale Peberco était le permis restitué à Cupet. Les impacts de cette situation ont été pris en compte dans les comptes de l'exercice 2008.

5.7 Perspectives de l'entreprise

5.7.1 - Production

Suite à la signature d'un protocole de cession de Hocol en Colombie, le Groupe est, à la date du présent document, en train de reformuler sa stratégie en termes de production.

À ce jour, et en tenant compte de cette cession, la production du Groupe en 2009 serait entièrement issue des champs gabonais de Banio, d'Onal et d'Omko.

Concernant la mise en production des champs Onal et Omko, la construction du centre de production a été finalisée en fin d'année 2008 et la connexion du gazoduc, destiné à alimenter les installations d'Onal, a été effective le 23 décembre 2008. Le 9 février 2009, le Groupe a annoncé la mise en gaz du centre de production d'Onal. La mise en huile des installations de production du champ d'Onal a été effective le 23 février 2009 suite à l'ouverture du puits Omko-101 (structure d'Omko) situé à 7 km des installations. Seul le niveau Kissenda a été mis en production dans le cadre du test de longue durée autorisé par la Direction Générale des Hydrocarbures. Le choix de ce puits pour démarrer les installations d'Onal tient au caractère moins paraffinique de l'huile d'Omko, facilitant la période transitoire de montée en température des oléoducs et des équipements. L'ouverture des puits du champ d'Onal a eu lieu le lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plates-formes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'oléoduc d'évacuation (120 km) installé entre Onal et le point de livraison de Coucal a été rempli le 13 mars 2009.

5.7.2 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2009, avec des hypothèses de prix du baril de Brent à 50 \$ et de taux de change moyen annuel EUR/USD de 1,30 est budgété à 273 M€.

5.7.3 - Investissements

Les investissements d'exploration prévus pour l'année 2009 s'élèvent à 139 M\$. Ils pourront être revus pendant l'année en fonction du résultat des études et des forages en cours. L'appréciation des champs d'Omko et de Banio est

estimée à 17 M\$. Le programme de développement qui comprend la poursuite du développement d'Onal et le développement du champ d'Omko, a été budgété à 135 M\$. Les investissements liés aux services pétroliers devraient atteindre 23 M\$.

5.8 Principaux risques et incertitudes

Voir la partie 7 du présent document de référence.

5.9 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Voir paragraphe 6.1.1.1.

5.10 Actionnariat salarié et dirigeant

Pour les informations relatives à la participation des salariés, voir paragraphe 6.3.3.

Pour les informations relatives à la participation des dirigeants, voir paragraphe 6.3.2.

Pour les informations relatives aux opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres, voir paragraphe 6.1.4.

Pour les informations relatives au programme de rachat d'actions en vue de les attribuer aux salariés, voir paragraphe 11.3.2.

5.11 Capital social

Pour des informations relatives à la répartition du capital social, voir paragraphe 8.1.

Pour des informations relatives aux programmes de rachat, voir paragraphe 11.3.2.

5.12 Rémunérations des mandataires sociaux

Voir paragraphe 6.4 du présent document de référence.

5.13 Informations sociales et environnementales

Pour les informations sociales, voir paragraphe 6.3.

Pour les informations environnementales, voir paragraphe 10.2.3.

5.14 Recherche et développement

Le groupe Maurel & Prom n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.

5.15 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

Néant.

5.16 Notation financière

Néant.

5.17 Tableau des résultats de la Société et du Groupe sur les cinq dernières années

Voir Annexe 5.

5.18 Tableau des autorisations financières

Voir paragraphe 11.3.1.2.

5.19 Filiales et participations

Voir la partie 4 relative à la présentation du groupe Maurel et Prom.

Un tableau des filiales figure au paragraphe 12.9.

I GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

La transformation du mode de gouvernance de la Société en société anonyme à Conseil d'administration a été l'aboutissement d'une évolution voulue par les actionnaires et les dirigeants qui ont vu la Société passer du statut de société en commandite (à l'origine) à celle de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance en décembre 2004.

Le Conseil d'administration du 14 juin 2007 a nommé Jean-François Hénin, Président du Conseil d'administration et a décidé de lui confier les fonctions de Directeur Général.

6.1.1 - Composition des organes sociaux

6.1.1.1 Composition du Conseil d'administration à compter du 12 juin 2008

L'Assemblée générale réunie le 12 juin 2008 a, dans ses septième et huitième résolutions, renouvelé pour une période

de trois ans les mandats de membre du Conseil d'administration de la société Financière de Rosario et de Monsieur Christian Bellon de Chassy. Elle a par ailleurs, dans sa neuvième résolution, nommé comme nouveau membre du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Fabien Chalandon dont le mandat était arrivé à échéance, Monsieur Roman Gozalo pour une période de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Gozalo a été membre du Directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007 et Directeur Général, non mandataire social, jusqu'en mai 2008. Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la Direction Générale de trois filiales du groupe Total entre 1979 et 2002 et également en tant que Directeur Administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999. Les mandats mentionnés au paragraphe 6.1.2 sont toujours en cours.

À la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes :

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions
Jean-François Hénin	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Président Directeur Général
Gérard Andreck	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Vice Président
Christian Bellon de Chassy	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Roman Gozalo	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Financière de Rosario représentée par Jean-François Michaud	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Alain Gomez	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur
Roland d'Hauteville	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur
Emmanuel de Marion de Glatigny	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur
Alexandre Vilgrain	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur
Censeur			
Gilles Brac de la Perrière	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	

Jean-François Hénin, 65 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Hénin a exercé les fonctions de Directeur Général de Thomson CSF Finance, puis d'Altus jusqu'en mai 1993. Monsieur Hénin a ensuite été Président Directeur Général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé en tant que gérant de Maurel & Prom, puis Président du Directoire depuis la transformation de la Société en société anonyme fin 2004.

Monsieur Hénin a été nommé Président du Conseil d'administration, le 14 juin 2007, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Préalablement au changement du mode de gestion de la Société, Monsieur Jean-François Hénin était Président du Directoire, depuis le 28 décembre 2004.

Préalablement à la transformation de Maurel & Prom en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, Monsieur Jean-François Hénin était gérant de Maurel & Prom (sous forme de commandite jusqu'en 2004) et Président Directeur Général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite).

Monsieur Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe décrites au paragraphe 6.1.2 du présent document de référence.

Emmanuel de Marion de Glatigny, 62 ans

Adresse :
40, rue des Hauts Fresnays
92500 Rueil Malmaison

Monsieur de Marion de Glatigny a été nommé membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Préalablement membre et Vice Président du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé pour la première fois le 19 juin 2001 en qualité de membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom (alors sous forme de société en commandite par actions).

Monsieur de Marion de Glatigny a développé son expertise en matière de gestion par ses fonctions de directeur dans une compagnie d'assurance et également ses mandats de membre de Conseils de surveillance et de Conseils d'administration depuis 1984.

Roland d'Hauteville, 67 ans

Adresse :
8, rue de Villersexel
75007 Paris

Monsieur d'Hauteville a été nommé membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

En mai 2006, Monsieur d'Hauteville avait été coopté pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom.

Monsieur d'Hauteville a fait l'essentiel de sa carrière dans la banque et la finance. Après HEC (1964) et un service militaire comme enseignant à Madagascar, il entre à la First National City Bank à Paris, puis il rejoint la Banque Commerciale de Paris qui fusionnera en 1971 avec la Banque Vernes. Il reste 17 ans dans cet établissement où il occupera le poste de Directeur Financier. En 1985, il fonde la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) dont il sera le Directeur Général jusqu'en 1990, date de la prise de contrôle par le Crédit Agricole. Il sera ensuite Directeur Général de la Banque Elkann, puis de la société de bourse Leven, avant d'être le conseiller du Président de Cyril Finance.

Il est aujourd'hui Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP), Administrateur de la Banque Michel Inchauspé, du groupe de Léséleuc et de Panhard General Defense, Gérant de COFFIP, tel que décrit au paragraphe 6.1.2 du présent document de référence.

Alexandre Vilgrain, 53 ans

Adresse :
SOMDIAA
39, rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Monsieur Vilgrain a été nommé membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Préalablement, Monsieur Vilgrain avait été coopté membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom par le Conseil le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon.

Monsieur Vilgrain a débuté sa carrière en 1979 dans le groupe industriel familial, le groupe Jean-Louis Vilgrain, au sein duquel il a assumé de nombreuses responsabilités dans les sociétés filiales implantées en Afrique, dans

l'Océan Indien, en Asie et en France. En 1985, Monsieur Vilgrain a pris la présidence de la société Delifrance Asia Ltd. Sous son impulsion, l'entreprise a été cotée à la Bourse de Singapour en 1996. Depuis 1995, Monsieur Vilgrain, qui a succédé à son père, assure les fonctions de Président Directeur Général de Somdiaa. Monsieur Vilgrain a défini et mis en œuvre une stratégie de développement du Groupe en Afrique dans l'industrie meunière et sucrière.

Monsieur Vilgrain assure par ailleurs divers mandats d'administrateur, notamment au sein des Conseils d'administration des filiales de la Somdiaa. Il représente la Somdiaa au sein du conseil d'administration du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) et a également représenté la Somdiaa, en qualité de censeur, au conseil d'administration de la Proparco pendant près de 10 ans. Monsieur Vilgrain est aussi Président-Directeur Général de la société Les Fromentiers de France.

Monsieur Vilgrain a suivi une formation en droit à la faculté d'Assas.

Alain Gomez, 70 ans

Adresse :
Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Gomez a été nommé membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Préalablement, membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé pour la première fois le 28 décembre 2004.

Monsieur Gomez dispose d'une large expertise en matière de gestion. Il a, en effet, exercé des fonctions de Président Directeur Général et de mandataire social au sein de nombreuses sociétés depuis 1973. Monsieur Alain Gomez a été, notamment, Président Directeur Général du groupe Thomson de 1982 à 1996.

Gérard Andreck, 65 ans

Adresse :
MACIF
2/4, rue de Pied de fond
79037 Niort Cedex

En tant que Président de la MACIF et du groupe MACIF, Monsieur Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Andreck est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Préalablement, membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé Président du Conseil de surveillance le 7 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Jacquard.

Il a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société MACIF au sein du Conseil de surveillance, puis membre du Conseil de surveillance à titre personnel depuis le 7 novembre 2005. La cooptation de Monsieur Gérard Andreck à titre personnel au sein du Conseil de surveillance a été ratifiée par l'Assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Roman Gozalo, 63 ans

3, rue Aristote
2070 Gammarth La Marsa - Tunisie

Monsieur Gozalo a été nommé administrateur de la Société à l'Assemblée générale en date du 12 juin 2008 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Préalablement, Monsieur Gozalo a été membre du Directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007 puis après la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, a été nommé Directeur Général par le Conseil d'Administration en date du 30 août 2007, jusqu'en mai 2008.

Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la Direction Générale de trois filiales du groupe Total entre 1988 et 2002 et également en tant que Directeur Administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

Christian Bellon de Chassy, 75 ans

Adresse :
194, route de l'Église
40390 Saint Barthélémy

Monsieur Bellon de Chassy a été nommé membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007 (mandat renouvelé pour une durée de trois ans par l'Assemblée Générale du 12 juin 2008), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010).

Préalablement membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Christian Bellon de Chassy a été ratifiée par l'Assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Bellon de Chassy est expert auprès des tribunaux et arbitre international. Il est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut du Pétrole (École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966 : forage - production).

Il a acquis, comme directeur de Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore, il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « loss adjuster » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux dans plus de 30 pays.

Conseil de la Communauté Européenne, il a participé à l'orientation de la recherche énergétique et, enfin, il a été chargé de gérer des budgets de la Banque Mondiale.

La société Financière de Rosario,

ayant pour représentant permanent

Jean-François Michaud, 52 ans,

Président Directeur Général

Numéro 716 580 477 RCS Paris

Siège social : 260, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris.

Financière de Rosario a été nommé membre du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 juin 2008 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Préalablement membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, la première nomination de la société Financière de Rosario remonte au 14 juin 2002. Elle a été nommée membre du Conseil d'administration pour la première fois lors de l'Assemblée générale du 14 juin 2007.

6.1.1.2 - Autres informations

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou ancien membre du Directoire ou ancien membre du Conseil de surveillance :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

■ n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de Monsieur Jean-François Hénin qui a été condamné :

- par la Cour de Discipline Budgétaire et Financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (Arrêt du 24 février 2006) et qui au terme de l'homologation d'une transaction en juillet 2006 dans le dossier Executive Life (procédure américaine permettant à la personne prévenue de maintenir son innocence tout en acceptant, compte tenu des circonstances, de plaider coupable des faits reprochés afin de mettre un terme aux poursuites) a dû s'acquitter d'une amende d'un million de dollars et a été interdit de présence sur le territoire américain pour une durée de cinq ans ; enfin, dans le dossier Altus Finance, le TGI de Paris, par jugement rendu le 14 mai 2008, a prononcé la relaxe pure et simple de M. Jean-François Hénin de tous les chefs de préventions pour lesquels il avait comparu ; et
- par la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui par décision en date du 4 décembre 2008, a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom et de Monsieur Jean-François Hénin Président de son directoire à l'époque des faits des sanctions pécuniaires de respectivement 300 000 € et 200 000 € du chef d'une information non exacte précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Le communiqué publié en juin 2005 incluait la part des tiers dans les réserves de pétrole que la Société venait d'acquérir. Cette prise en compte de la part des tiers faussait également le prix de revient par baril annoncé au public. Le communiqué publié en octobre 2005 mentionnait un montant de réserves moins important et attribuait cette différence à une modification des critères de calcul et à l'adoption des normes comptables IFRS sans faire clairement apparaître le caractère erroné, dans le communiqué du mois de juin, de la prise en compte de la part des tiers. La Commission des Sanctions a souligné l'importance que revêtait pour une société d'exploration et de production d'hydrocarbures, le caractère élémentaire de la distinction entre part propre et part des tiers et l'évidente anomalie à laquelle conduisait la prise en compte de la part des tiers pour le calcul du prix d'achat. Par ailleurs, la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a sanctionné Monsieur Frédéric Boulet, ancien Directeur Général de la Société. Monsieur Jean-François Hénin, à titre personnel, et Maurel & Prom, ont interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier.

■ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

6.1.1.3 - Composition des autres organes sociaux

Gilles Brac de la Perrière, 82 ans

Adresse :
8, rue de la Boétie
75008 Paris

Monsieur Brac de la Perrière a été désigné, par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 juin 2007, censeur de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Brac de la Perrière a exercé en qualité de Président de Banque, Inspecteur des Finances et est un ancien membre du collège de la Commission des Opérations de Bourse.

6.1.2 - Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'administration au cours des 5 dernières années

Jean-François Hénin

Au sein du groupe Maurel & Prom :

- Président Directeur Général de MAUREL & PROM Congo
- Président Directeur Général de ZETAH M&P Congo (mise en sommeil)
- Administrateur de ZETAH KOUILOU Ltd.
- Administrateur de M&P GABON Ltd.
- Administrateur de HOCOL S.A.
- Administrateur de HOMCOL CAYMAN INC.
- Administrateur de HOCOL PERU S.A.
- Administrateur de PANTHER EUREKA S.R.L.
- Président de CAROIL S.A.S.
- Président de HOCOL MAUREL & PROM VENEZUELA S.A.S.
- Administrateur de HOCOL (UK) PETROLEUM HOLDINGS Ltd
- Administrateur A de MAUREL & PROM COLOMBIA BV
- Administrateur A de MAUREL & PROM LATIN AMERICA BV

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président du Directoire de PACIFICO S.A.
- Administrateur de PACIFICO FORAGES

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Représentant de PACIFICO S.A. au Conseil d'administration de NGM (Mali)

Emmanuel de Marion de Glatigny

- Président du Conseil de surveillance de PACIFICO S.A.
- Administrateur de EASYDENTIC
- Administrateur de SEREN
- Administrateur de PACIFICO FORAGES
- Gérant de GLATIGNY PATRIMOINE S.A.R.L

Roland d'Hauteville

- Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE INTERNATIONALE PRIVÉE (COFIP) S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de la BANQUE MICHEL INCHAUSPÉ
- Administrateur du GROUPE DE LÉSÉLEUC
- Administrateur de la société PANHARD GENERAL DEFENSE
- Gérant de COFFIP S.C.

Roman Gozalo

- Administrateur de MAUREL & PROM CONGO
- Administrateur de HOCOL S.A.
- Administrateur de HOCOL PERU
- Administrateur de HOMCOL CAYMAN

Alexandre Vilgrain

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président Directeur Général de SOMDIAA
- Représentant permanent de SOMDIAA au Conseil d'administration de SOMINFOR
- Administrateur de la société SECRIA
- Président-Directeur Général de la société CONETRAGE
- Président-Directeur Général de la société FROMENTIER DE FRANCE
- Administrateur de la société SONOPROS
- Gérant de la société FROMIMO
- Administrateur de la société COGEDAL
- Représentant de la société COGEDAL au Conseil d'administration de PETRIGEL
- Président Directeur Général de la société ALEXANDRE VILGRAIN HOLDING
- Président du Conseil d'administration du CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
- Administrateur de CARE FRANCE

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- Administrateur de la société SUCRIÈRE DU CAMEROUN (SOSUCAM)

- Administrateur de la société SARIS-CONGO
- Administrateur de la société COMPAGNIE SUCRIÈRE DU TCHAD (C.S.T.)
- Administrateur de la société américaine FOOD RESEARCH CORPORATION (FRC)
- Président du Conseil d'administration de la société SGMC (Cameroun)

Alain Gomez

À la connaissance de la Société, Monsieur Gomez n'exerce aucun autre mandat.

Gérard Andreck

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de MACIF PARTICIPATIONS S.A.
- Administrateur de la COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MACIF S.A.S.
- Administrateur de DOMICOURS HOLDING S.A.S.
- Administrateur de la FONCIÈRE DE LUTÈCE S.A.
- Administrateur de MACIFILIA S.A.
- Administrateur de OFIMALLIANCE
- Administrateur de MACIF MUTUALITÉ
- Administrateur de la SCOR
- Administrateur de la CCR (Caisse Centrale de Réassurance)
- Administrateur de SEREN S.A.
- Président Directeur Général de OFI INSTIT
- Président du Conseil d'administration de MACIF SAM
- Président du Conseil d'administration de MACIF GESTION
- Président du Conseil d'administration MACIF SGAM
- Président du Conseil d'administration de la SOCRAM S.A.
- Président du Conseil de surveillance de CAPA CONSEIL S.A.S.
- Président du Conseil d'administration de CEMM S.A.S.
- Président SICAV OFI MIDCAP
- Membre du Comité de Direction de SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de GPIM S.A.S.
- Membre du Comité d'orientation de MACIFIMO S.A.S.
- Membre du Comité de surveillance de OFI RES S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de MUTAVIE S.A.
- Vice Président du Conseil d'administration de OFI ASSET MANAGEMENT S.A.
- Vice Président et membre du Conseil de surveillance de IMA S.A.
- Président de GEMA (Groupement des Assurances Mutuelles)
- Membre du Comité de direction de la SIEM S.A.S.
- Censeur de la société ALTIMA S.A.
- Censeur de la SICAV OFI TRESOR

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société ATLANTIS SEGUROS (Espagne)
- Administrateur de la société ATLANTIS VIDA (Espagne)
- Membre du Conseil de surveillance de la société MACIF ZYCIE (Pologne)
- Administrateur de la S.A. EURESA HOLDING (Luxembourg)

Christian Bellon de Chassy

À la connaissance de la Société, Monsieur Bellon de Chassy n'exerce aucun autre mandat social.

Jean-François Michaud, représentant de la société Financière de Rosario S.A.

- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE DE ROSARIO
- Président du Conseil & Directeur Général FINANCIERE SLOTA
- Président du Conseil & Directeur Général SLOTA S.A.
- Président DYB S.A.S.
- Administrateur Délégué COMCELL INVESTISSEMENTS SA (Luxembourg)
- Administrateur FINANCIERE DE ROSARIO
- Administrateur SLOTA S.A.
- Administrateur FINANCIERE SLOTA S.A.
- Administrateur COPAGNO S.A.
- Administrateur COPAGMONT S.A.
- Administrateur TAXIS PARIS ILE DE FRANCE S.A.
- Administrateur JDP Luxembourg S.A.
- Administrateur COMCELL MANAGEMENT (Luxembourg)
- Représentant permanent de FINANCIERE DE ROSARIO au Conseil de SEREN
- Gérant CELLGATE (Luxembourg)
- Gérant ABLIS TAXIS S.A.R.L
- Gérant AMBOISE TAXIS S.A.R.L
- Gérant APOLLONIA TAXIS S.A.R.L
- Gérant ARRAS TAXIS S.A.R.L
- Gérant ATOLS LOCATION S.A.R.L
- Gérant BENYAMIN TAXIS S.A.R.L
- Gérant BLOIS TAXIS S.A.R.L
- Gérant BREHAT TAXIS S.A.R.L
- Gérant CAESAREA S.A.R.L
- Gérant CHARTRES TAXIS S.A.R.L
- Gérant CHAUMONT TAXIS S.A.R.L
- Gérant CLISSON TAXIS S.A.R.L
- Gérant DOMREMY S.A.R.L
- Gérant DYKA S.A.R.L
- Gérant FREDALEX S.A.R.L
- Gérant JOUTRED S.A.R.L
- Gérant KADY S.A.R.L

- Gérant KARAM S.A.R.L
- Gérant KITAX S.A.R.L
- Gérant KRIZERTAX S.A.R.L
- Gérant LAHIRE TAXIS S.A.R.L
- Gérant LAVI TAXIS S.A.R.L
- Gérant LOCHES TAXIS S.A.R.L
- Gérant LOIRE TAXIS S.A.R.L
- Gérant MICPOL S.A.R.L
- Gérant MONTFORT TAXIS S.A.R.L
- Gérant ORLEANS TAXIS S.A.R.L
- Gérant PATAY S.A.R.L
- Gérant PIERREFONDS TAXIS S.A.R.L
- Gérant POLMIC S.A.R.L
- Gérant PYRENEES TAXIS S.A.R.L
- Gérant REIMS TAXIS S.A.R.L
- Gérant ROCHEFORT TAXIS
- Gérant SAINT-CLOUD TAXIS S.A.R.L
- Gérant SEVA S.A.R.L
- Gérant SOCIETE NOUVELLE ATELIER 60 S.A.R.L
- Gérant SPLENDID TAXIS S.A.R.L
- Gérant TAXIS ALEX S.A.R.L
- Gérant TAXIBIS S.A.R.L
- Gérant TAXICAP S.A.R.L
- Gérant TAXIGAR S.A.R.L
- Gérant TAXIPAC S.A.R.L
- Gérant TAXIRAY S.A.R.L
- Gérant TAXIVANES S.A.R.L
- Gérant TOLBIAC TAXIS S.A.R.L

- Gérant VALISA TAXIS S.A.R.L
- Gérant VAUCOULEURS TAXIS S.A.R.L
- Gérant VAUCRESSON TAXIS S.A.R.L

Gilles Brac de la Perrière

- Administrateur Directeur Général de GLP CONSEIL S.A.
- Administrateur de RICHARD DI GIOIA S.A., courtage d'assurances
- Censeur de l'ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (ANSA)
- Vice-Président du Conseil de surveillance de la BANQUE ROBECO jusqu'en mai 2008

6.1.3 - Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation potentielle de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et/ou anciens membres du Directoire et leurs devoirs à l'égard de la Société que celles exposées ci-après :

Au titre d'une convention de prestations de services conclue entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A, société dont Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire et Président du Directoire, la société Pacifico S.A. a facturé un montant total de 1 438 K€ TTC.

6.1.4 - Opérations sur titres

Au 31 mars 2009, les opérations sur titres des mandataires sociaux ont été les suivantes :

Mandataire social	Opération	Date	Titre	Prix unitaire	Montant total
Christian Bellon de Chassy	Cession	29/02/08	Actions	12,65 €	18 975 €
Roland d'Hauteville (*)	Acquisition	18/01/08	Actions	12,37 €	123 806 €
Roland d'Hauteville (*)	Acquisition	14/02/08	Actions	11,46 €	106 524 €
Roland d'Hauteville (*)	Acquisition	15/04/08	Actions	12,99 €	65 056 €
Roland d'Hauteville (*)	Acquisition	11/09/08	Actions	11,67 €	58 456 €
Roland d'Hauteville	Acquisition	24/02/09	Actions	8,05 €	110 574 €
Roland d'Hauteville (*)	Acquisition	24/02/09	Actions	8,05 €	124 601 €
Roland d'Hauteville (*)	Acquisition	02/03/09	Actions	7,31 €	58 552 €
Christian Bellon de Chassy	Acquisition	29/10/08	Actions	7,80 €	9 360 €
Christian Bellon de Chassy (**)	Acquisition	30/10/08	Actions	8,40 €	12.354 €

(*) par l'intermédiaire de COFIP dont il est Président

(**) par l'intermédiaire de son épouse

6.1.5 - Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

À l'exception des conventions décrites ci-dessous, les membres du Conseil d'administration n'ont, au cours des trois derniers exercices, conclu aucun contrat avec Maurel & Prom ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PACIFICO S.A.

Une convention de prestations de service en date du 21 juin 2005 a été conclue entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A., dont Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire et Président du Directoire. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007. Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour Maurel & Prom sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel : 100 000 € ; et
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de la société Maurel & Prom. Les honoraires complémentaires sont calculés sur une base maximale de 84 470 € HT pour l'année 2008. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par des consultants de la société Pacifico S.A. qui étaient au nombre de 5 jusqu'au mois d'août 2008, réduit à 4 depuis cette date.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

CONTRAT DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIÉTÉ PACIFICO S.A.

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre la Société et la société Pacifico S.A. et a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2007.

Cette sous-location porte sur les bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12 rue Volney, 75002 Paris d'une surface d'environ 240 m².

Le contrat consenti pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2007 est ensuite reconductible par tacite reconduction.

Le loyer annuel 2008 s'est élevé à 199 731 €.

6.1.6 - Fonctionnement des organes sociaux

Le Conseil d'administration de la Société a, dans sa séance du 25 avril 2008, arrêté et approuvé à l'unanimité les termes de son règlement intérieur.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du Conseil d'administration et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du Comité d'audit et du Comité de nominations et rémunérations.

6.1.6.1 - Fonctionnement du Conseil d'administration

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

COMPOSITION

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil d'administration sont rééligibles.

À titre temporaire et afin de permettre le renouvellement partiel de l'effectif du Conseil d'administration, il a été institué par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2007 trois catégories d'administrateurs A, B et C, comprenant chacune de un à trois administrateurs nommés par ladite Assemblée générale pour des durées de mandats allant de un à trois ans.

À l'expiration des fonctions des administrateurs de catégories A, B, ou C nommés par l'Assemblée générale en date du 14 juin 2007, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Le nombre de membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 6.1.1.1.

RÉMUNÉRATION

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir à titre de rémunération des jetons de présence dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale des actionnaires, est réparti librement par le Conseil d'administration. Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 6.4.1.2.

DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président ou lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois ; le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux de réunion établis conformément à la loi.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique, et s'il le juge bon, un ou plusieurs Vice-présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

CENSEUR

Le Conseil d'administration peut nommer, auprès de la société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux Assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs.

Ils peuvent faire partie des comités créés par le Conseil d'administration.

Les censeurs doivent être propriétaires d'au moins une action de la société. Le Conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'Assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

6.2 Gouvernement d'entreprise/ Rapport du Président

La Société a confirmé que le Code de l'AFEP et du MEDEF constitue le code de Gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

6.2.1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

6.2.1.1 - Présentation du Conseil d'administration

Depuis l'Assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2007, Maurel & Prom est organisée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration. Avant cette date, Maurel & Prom était organisée sous forme de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire.

Depuis ce changement de mode de gestion, le Conseil d'administration assume les obligations du Conseil de surveillance en matière de Gouvernement d'entreprise et de Contrôle interne.

Le Conseil d'administration est composé comme indiqué ci-après :

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions
Jean-François Hénin	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Président Directeur Général
Gérard Andreck	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Vice Président
Christian Bellon de Chassy	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Roman Gozalo	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Financière de Rosario représentée par Jean-François Michaud	12 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Administrateur
Alain Gomez	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur
Roland d'Hauteville	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur
Emmanuel de Marion de Glatigny	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur
Alexandre Vilgrain	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur
Censeur			
Gilles Brac de la Perrière	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	

À titre temporaire et afin de permettre le renouvellement partiel de l'effectif du Conseil d'administration, il a été institué par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2007 trois catégories d'administrateurs A, B et C, comprenant chacune de un à trois administrateurs nommés par ladite Assemblée générale pour des durées de mandats allant de un à trois ans.

À l'expiration des fonctions des administrateurs de catégories A, B, ou C nommés par l'Assemblée générale en date du 14 juin 2007, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société par les mandataires sociaux figure dans le tableau ci-dessous :

	Actions
Jean-François Hénin ⁽¹⁾	28 750 246
Gérard Andreck ⁽²⁾	1
Emmanuel de Marion de Glatigny ⁽³⁾	135 103
Financière de Rosario	1 684 530
Alain Gomez	50
Alexandre Vilgrain	1
Christian Bellon de Chassy ⁽⁴⁾	16 363
Roland d'Hauteville ⁽⁵⁾	138 000
Roman Gozalo	15 000

(1) Par l'intermédiaire de Pacifico S.A., contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin et les membres de sa famille.

(2) Monsieur Gérard Andreck est par ailleurs président de la MACIF, deuxième actionnaire de la Société avec 8 324 204 actions détenues au 24 février 2009.

(3) Monsieur de Marion de Glatigny détient directement 111 853 actions de la Société et indirectement, par l'intermédiaire d'un PEA détenu par son épouse, 23 250 actions.

(4) Directement et indirectement avec les membres de sa famille.

(5) Monsieur d'Hauteville détient directement 30.000 actions de la Société. Il est actionnaire à 55 % de la société COFIP qui détient 108.000 actions de la Société au 2 mars 2009.

Monsieur Brac de la Perrière, censeur au sein du Conseil d'administration, détient avec sa famille directement et indirectement 4 075 actions de Maurel & Prom.

Les critères examinés par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société ; et
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en

droit de vote, il convient que le Comité s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels.

Sur cette base, le Comité des nominations et des rémunérations a estimé, lors de sa réunion du 16 décembre 2008, qu'au 31 décembre 2008, 4 membres du Conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants :

- Christian Bellon de Chassy ;
- Alain Gomez ;
- Roland d'Hauteville ;
- Alexandre Vilgrain.

Sur ce point, la Société ne respecte pas les recommandations du Code AFEP/MEDEF, qui prévoit que la moitié au moins des administrateurs doit répondre au critère d'indépendance.

6.2.1.2 - Présidence et convocation du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration élisent, en leur sein, un Président et un Vice-Président, selon les règles exposées au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

La Présidence du Conseil d'administration a été confiée à Monsieur Jean-François Hénin par le Conseil d'administration du 14 juin 2007 qui a également désigné Monsieur Gérard Andreck Vice-Président au cours de la même séance.

La convocation du Conseil d'administration est détaillée au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

6.2.1.3 - Censeur

Lors du Conseil d'administration en date du 14 juin 2007, il a été décidé de reconduire le poste de Censeur, qui dispose d'une voix consultative. Le Censeur, personnalité reconnue et très expérimentée, participe aux délibérations du Conseil d'administration sous sa forme actuelle auquel il fait part de ses avis en matière de gouvernance et sur les sujets de nature financière et comptable.

Monsieur Gilles Brac de la Perrière a été désigné à ces fonctions, tel qu'indiqué au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

6.2.1.4 - Délibérations

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil d'administration. Il est communiqué aux membres dans un délai raisonnable avant la tenue du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration délibère selon les modalités décrites au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues lors des séances du Conseil d'administration auxquelles il assiste.

Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2008 et le taux de participation des membres du Conseil d'administration a été de 90 %.

Conformément aux dispositions légales, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels. Plus généralement, ils ont également été conviés à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Conseils d'administration	Taux de participation
15 janvier 2008	90 %
25 mars 2008	100 %
25 avril 2008	90 %
12 juin 2008 (avant AG)	90 %
12 juin 2008 (post AG)	100 %
28 août 2008	80 %
25 septembre 2008	90 %
16 décembre 2008	90 %
Moyenne de participation	90 %

Le Conseil d'administration du 15 janvier 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- suivi des projets exposés au Conseil d'administration du 6 décembre 2007 ;
- budget prévisionnel de l'exercice 2008 ;
- questions diverses (répartitions des jetons de présence) ;
- finalisation du calendrier des Conseils d'administration et de l'Assemblée générale 2008.

Le Conseil d'administration du 25 mars 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- point sur la marche des affaires ;
- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; et
- questions diverses (communiqué de presse, présentation aux analystes financiers, dossier New Gold Mali, règlement intérieur du Conseil d'administration).

Le Conseil d'administration du 25 avril 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de distribution de dividendes ;
- expiration des mandats des Commissaires aux comptes de la Société ;
- expiration des mandats d'Administrateurs de Messieurs Bellon de Chassy, Chalandon et de la société Financière de Rosario ;
- nomination d'un nouvel Administrateur ;
- convocation de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de l'ordre du jour ;
- approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'administration valant rapport financier annuel et document de référence ;
- approbation des projets des rapports spéciaux :
 - rapport du Président du Conseil d'administration sur le Contrôle interne ;
 - rapport du Conseil d'administration sur les options d'achats ou de souscription d'actions ;
 - rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
 - rapport du Conseil d'administration sur le programme de rachat d'actions ;
 - rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée générale ;

- questions diverses ;
- approbation du règlement intérieur ;
- abandon de la convention de financement par Pacifico de Maurel & Prom ;
- attribution exceptionnelle d'actions gratuites à l'ensemble du personnel ;
- mandat entre la Société et ses filiales au Gabon, pour la gestion par la succursale Maurel & Prom Gabon des activités des différentes filiales jusqu'à leur liquidation après transfert de leurs actifs à la succursale.

Le Conseil d'administration du 12 juin 2008, tenu avant l'Assemblée générale a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- réponses aux éventuelles questions écrites des actionnaires ;
- questions diverses.

Le Conseil d'administration du 12 juin 2008, tenu après l'Assemblée générale a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- délégation de pouvoirs au Président en matière de cautions, avals et garanties ;
- recomposition des Comités spécialisés du Conseil.

Le Conseil d'administration du 28 août 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2008 ;
- approbation du rapport d'activité relatif au 1^{er} semestre 2008 ;
- examen du projet de communiqué relatif aux résultats du 1^{er} semestre 2008 ;
- approbation de la mise en place d'une convention de financement de type RBL (Reserve based loan);
- conventions réglementées : contrat d'affectation de couverture de brut à la société Hocol.

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- arrêté et certification des comptes du 1^{er} semestre 2008 ;
- point sur les dossiers en cours ;
- marche des affaires ;
- conclusion d'une convention de crédit ;
- approbation et autorisation à conférer au Président Directeur Général de la Société à l'effet de conclure une convention de crédit dans le cadre, notamment, du refinancement d'une partie de la dette existante des Établissements Maurel & Prom ;
- approbation et autorisation à conférer au Président Directeur Général de la Société à l'effet de conclure un Intercreditor Agreement et certains documents de sûretés dans le cadre, notamment, du refinancement d'une partie de la dette existante des Établissements Maurel & Prom, ainsi que tout document nécessaire à la mise en place du refinancement d'une partie de la dette existante des Établissements Maurel & Prom ;
- subdélégation de compétence au Président Directeur Général à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ;
- augmentation de capital et attribution définitive des actions attribuées gratuitement aux salariés ;
- réduction de capital par annulation d'actions autodétenues, suite à l'attribution d'actions gratuites et à l'augmentation de capital corrélative décidées ci-dessus.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- marche des affaires et point sur les dossiers en cours ;
- présentation d'une estimation de clôture 2008 et du projet de budget 2009 ;
- point sur la subdélégation de compétence au Président Directeur Général à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites ;
- application des recommandations AFEP/MEDEF sur la fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- augmentation de capital et attribution définitive des actions attribuées gratuitement aux salariés le 14 décembre 2006 ;
- réduction de capital par annulation d'actions autodétenues ;
- conventions réglementées : contrats relatifs aux couvertures de brut ;
- calendrier des réunions 2009 du Conseil d'administration.

6.2.1.5 - Missions du Conseil d'administration

(1) MISSION DE GESTION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

(2) NOMINATION ET RÉVOCATION DU PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, et désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration fixe la rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués et peut les révoquer. Le Conseil d'administration peut également conférer à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

(3) CONTRÔLE ET VÉRIFICATION

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il a notamment pour mission de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la Société, tout en apportant son assistance et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et d'organisation.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère ces contrôles et vérifications et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle est indépendant de celui des Commissaires aux comptes, puisqu'il porte non seulement sur la régularité des comptes, mais aussi sur la conformité des actes de gestion de la Société avec les règles de bonne Gouvernance.

(4) COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités spécialisés. Ces Comités dont la composition et les attributions sont fixées par le Conseil d'administration exercent leurs activités sous la responsabilité de celui-ci. Le fonctionnement et l'activité des Comités spécialisés créés par le Conseil d'administration sont décrits au paragraphe 6.2.2.

(5) POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 14 juin 2007, le Conseil d'administration a décidé que le Président Directeur Général organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration et qu'à ce titre, et conformément aux statuts, il convoquera et présidera les séances du Conseil d'administration et plus généralement, il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société. Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'autoriser pour une durée d'un an à compter du 12 juin 2008, ce quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, le Président Directeur Général à accorder librement des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant unitaire de 50 M€ et dans la limite d'un montant global de 200 M€.

Il est précisé qu'au-dessus de ces plafonds, le Président Directeur Général ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration, et qu'il pourra accorder des cautions, avals ou garanties au nom de la Société aux administrations fiscales et douanières sans limite de montant.

(6) ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

Voir paragraphe 6.2.1.4 ci-dessus.

6.2.2 - Les Comités spécialisés

Conformément aux préconisations de l'Autorité des marchés financiers, le Conseil d'administration a mis en place des Comités spécialisés :

6.2.2.1 - Comité d'audit

(1) COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Suite à la modification du mode de gestion de la Société le 14 juin 2007, le Comité d'audit a été reconduit à cette date et continue le travail engagé par le précédent Comité d'audit. Jusqu'au 12 juin 2008, le Comité d'audit était composé de :

- Monsieur Gilles Brac de la Perrière, Président du Comité d'audit et censeur au sein du Conseil d'administration ;
- Monsieur Fabien Chalandon, administrateur indépendant ; et
- Monsieur Roland d'Hauteville, administrateur indépendant.

Monsieur Fabien Chalandon a été remplacé par Monsieur Roman Gozalo après l'Assemblée générale du 12 juin 2008 au cours de laquelle ce dernier a été nommé administrateur.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des tiers à la Société, reconnus pour leur compétence. Le Président du Comité d'audit est élu par ses membres.

Les membres du Comité d'audit sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil d'administration ou pour une durée fixée par le Conseil d'administration. Ils peuvent, cependant, démissionner lors de toute réunion du Conseil d'administration sans motif, ni préavis.

(2) MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le rôle général du Comité d'audit, tel que défini par le Règlement intérieur, est d'assister le Conseil d'administration afin que ce dernier dispose des informations et des moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

Le Comité d'audit a, entre autres, pour principales missions :

- l'examen des comptes sociaux, et des comptes consolidés de la Société ainsi que ceux des principales filiales ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen de la cohérence des procédures de Contrôle interne et externe mises en place au sein du groupe Maurel & Prom et du rapport sur ces mêmes sujets du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ;

- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'administration ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- l'examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face ; et
- l'examen de tout sujet susceptible d'avoir un impact significatif sur la substance et la présentation des comptes.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire ou approprié, sur convocation de l'un quelconque de ses membres, et au moins deux fois par an et en tout état de cause avant les Conseils d'administration statuant sur l'arrêté des comptes. Pour la validité de ses délibérations, la présence de la moitié au moins de ses membres sera nécessaire.

Les résolutions du Comité d'audit sont adoptées à la majorité des membres participant à la réunion. Chaque membre sera titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante.

Le Comité d'audit peut émettre, à l'attention du Conseil d'administration, des recommandations écrites ou orales non contraignantes. Les membres du Comité d'audit peuvent dans le cadre de leur mission entendre les dirigeants du groupe Maurel & Prom, en ce compris le Président Directeur Général.

(3) ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Durant l'exercice 2008, le Comité d'audit a tenu 7 séances de travail auxquelles ont été associés la Direction administrative et financière de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

Au cours de ces séances de travail, le Comité d'audit a été amené à travailler principalement sur la préparation du budget 2008, l'arrêté des comptes annuels, l'arrêté des comptes semestriels et la réorganisation de la trésorerie, et le Contrôle Interne lié aux opérations de trésorerie et de couverture.

6.2.2.2 - Comité des nominations et des rémunérations

(1) COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Suite à la modification du mode de gestion de la Société le 14 juin 2007, le Comité des nominations et des rémunérations a été reconduit à cette date et a poursuivi le travail engagé par le précédent Comité des nominations et rémunérations.

Composé, jusqu'au 12 juin 2008 de :

- Monsieur Fabien Chalandon, Président du Comité des nominations et rémunérations et administrateur indépendant ;
- Monsieur Alain Gomez, administrateur indépendant ;
- Monsieur Christian Bellon de Chassy, administrateur indépendant.

Le Comité des nominations et des rémunérations a été remanié après le départ de Monsieur Fabien Chalandon. Ce dernier a été remplacé par Monsieur Alexandre Vilgrain. Monsieur Christian Bellon de Chassy a été élu Président du Comité en remplacement de Monsieur Fabien Chalandon.

Le fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations est régi par le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des tiers à la Société, reconnus pour leur compétence. Le Président du Comité des nominations et des rémunérations est élu par les membres du Comité des nominations et des rémunérations.

Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Ils pourront, cependant, démissionner lors de toute réunion du Conseil d'administration sans motif, ni préavis.

(2) MISSIONS DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission de formuler des propositions quant à la rémunération des membres du Conseil d'administration (montant des rémunérations fixes et les modalités de rémunérations variables, le cas échéant) et du Président Directeur Général.

Il vérifie que la politique des rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux est conforme aux pratiques du marché et à l'intérêt de la Société.

Concernant les membres du Conseil, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de déterminer chaque année le montant global des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du Conseil d'administration, en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit Conseil et des Comités dont ils font partie.

Le Comité des nominations et des rémunérations est également chargé d'émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le Conseil d'administration en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat

conformément aux dispositions de l'article L. 225-84 du Code de commerce.

Le Comité des nominations et des rémunérations fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de formuler des propositions et de donner son avis sur les candidatures individuelles aux postes de mandataires sociaux de la Société. Le Président peut solliciter son avis à l'occasion d'un recrutement d'un dirigeant non mandataire social.

Il est informé de la nomination et de la rémunération des responsables des principales filiales.

(3) ACTIVITÉ DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Le Comité s'est réuni cinq fois durant l'année 2008. Il a traité pour l'essentiel des rémunérations des mandataires sociaux. Ses recommandations ont été fondées principalement sur une analyse des performances individuelles et des contributions du Président Directeur Général.

Pour ce qui concerne la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil d'administration, les recommandations du Comité pour l'exercice 2008 procèdent d'une application des règles mises en place en 2005 et revues par le Comité en 2008. La définition de ces règles s'était appuyée à l'époque sur les travaux d'un cabinet reconnu. Elles prennent en compte de manière très significative (à hauteur de 50 %) l'assiduité des membres du Conseil d'administration et la participation active aux travaux des Comités spécialisés.

(4) ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Voir paragraphe 6.2.1.1.

6.2.3 - Nature des informations adressées aux membres du Conseil d'administration pour la préparation des travaux

6.2.3.1 - Information préalable à chaque réunion du Conseil d'administration

Un dossier détaillé est adressé aux membres du Conseil d'administration préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Il contient, en particulier, le procès-verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion

du Conseil d'administration, et, le cas échéant, les opérations en cours ou envisagées. Ces documents font généralement l'objet de commentaires par le Président Directeur Général au cours des réunions du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent également demander communication de toutes informations et tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du Conseil d'administration.

6.2.3.2 - Information financière

(1) INFORMATION FINANCIÈRE

Le Président Directeur Général présente chaque trimestre, avec le concours du Directeur administratif et financier, un rapport sur l'activité du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat et un bilan détaillés et commentés sont présentés par le Directeur administratif et financier à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Dans les trois mois après la clôture de chaque exercice, les projets de comptes consolidés sont communiqués au Conseil d'administration pour vérification. Le Conseil d'administration présente ensuite à l'Assemblée générale son rapport sur l'activité et les comptes de l'exercice.

(2) INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

En ce qui concerne les opérations de croissance externe ou la cession d'actifs, le Conseil d'administration examine les données qui lui sont transmises par le Président Directeur Général sur les opérations et la stratégie, donne son avis sur l'opportunité des dossiers présentés, et donne le cas échéant mandat au Président Directeur Général pour la réalisation des opérations.

(3) INFORMATION PERMANENTE

Le Conseil d'administration a également la faculté de demander au Président Directeur Général et au management, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune ou d'effectuer une présentation sur un sujet précis.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

6.2.4 – Dispositif de contrôle Interne

6.2.4.1 – Le contrôle interne

A la demande du Président Directeur Général, la Direction Administrative et Financière a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux

réalisés par les services internes de l'entreprise. Le rapport qui en résulte a été présenté au Comité d'audit.

6.2.4.1.1- Définition et objectifs

Le Contrôle Interne chez Maurel & Prom peut être défini comme l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par la Direction et le Personnel de la Société et du Groupe, visant à assurer:

- la fiabilité et la sincérité de l'information comptable et financière ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- l'exécution et l'optimisation dans la conduite des opérations du Groupe ;
- que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des Personnels s'inscrivent dans les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ; et
- la préservation du patrimoine du Groupe en s'assurant, entre autres, de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment ceux détaillés au chapitre 7 du présent document de référence.

Le Contrôle Interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

6.2.4.1.2 – Composantes du dispositif

(1) ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

L'objectif de la Société est de responsabiliser ses collaborateurs à la démarche de Contrôle Interne, sachant que cette démarche repose sur la culture, le comportement et la compétence de chacun. Pour ce faire et en tant qu'acteurs privilégiés du Contrôle Interne, la Direction Générale du Groupe et la Direction Administrative et Financière en liaison avec le Conseil d'Administration et plus particulièrement son Comité d'Audit définissent les priorités du Contrôle Interne. Sur la base de ces priorités, les collaborateurs sont associés pour la mise en œuvre de procédures visant l'atteinte des objectifs.

La Direction Groupe met en place l'organisation, les méthodes et les procédures pour assurer le contrôle et la supervision des activités de la Société. Elle se réunit régulièrement pour faire le point des questions de gestion dans le cours normal et hors du cours normal des affaires. Les membres du Comité de Direction (le Président Directeur Général, le

Directeur de la Production, le Directeur de l'Exploration, le Directeur Forage et le Directeur Administratif et Financier) se réunissent toutes les deux semaines pour traiter les questions relatives à la gestion de la Société, analyser les résultats des actions entreprises. Entre ces réunions, chaque membre du Comité de Direction peut, si nécessaire, provoquer une réunion exceptionnelle.

Un Comité de Direction élargi réunissant, outre les membres du Comité de Direction, le Directeur Hygiène Sécurité Environnement ainsi que les principaux responsables opérationnels et fonctionnels est réuni trimestriellement.

Ce Comité a pour objectif d'analyser les anomalies et dysfonctionnements ainsi que les facteurs de risques et en prévenir les éventuelles conséquences. A ce titre, il émet des recommandations et préconisations à l'attention des différents responsables concernés et assure le suivi de leur bonne application.

Comme suite aux travaux réalisés au cours de l'exercice 2008, il est décidé d'individualiser la fonction de contrôle interne avec une dominante processus administratif et financier comme objectif court terme, en confiant un ensemble de travaux d'études et d'organisation à un chargé de mission qui interviendra dans le cadre des besoins et priorités définis par la Direction et le Comité d'Audit.

(2) MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le groupe Maurel & Prom est composé d'un établissement siège, de filiales et établissements opérationnels, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction locale, qui elle-même rapporte à la Direction Générale du Groupe. Cette direction locale coordonne les activités du Groupe par pays ou zone géographique d'activité.

Dans les pays où les opérations du Groupe sont les plus développées, les filiales opérationnelles sont dotées, outre leurs propres fonctions techniques, de leurs services financier, comptable et juridique. Pour les filiales ne disposant pas de leurs propres services administratifs, les directions fonctionnelles du siège assurent une fonction de support à ces opérations. La prévention et les activités de contrôle des risques industriels et environnementaux sont de la compétence des entités opérationnelles.

Les mandats sociaux et la représentation légale des filiales sont assurés par les membres désignés par la Direction Générale du Groupe. Les directeurs opérationnels et financiers des établissements et filiales bénéficient, au cas par cas, de délégations de pouvoirs adaptées.

Les responsabilités « métiers » sont assurées par les Directeurs des différentes fonctions en charge, au niveau du Groupe, des activités exploration, développement et production, forage,

HSE, finance/administration/ressources humaines. En conséquence, les décisions importantes sont préparées en coordination avec et validées par les Directeurs de fonction concernés avant transmission à la Direction Générale du Groupe pour approbation. Au plan juridique, la préparation et la validation des actes clefs de la vie sociale des filiales du Groupe sont centralisées par le service juridique groupe.

Les opérations pétrolières s'inscrivent dans un cadre mettant en œuvre les états hôtes qui interviennent nécessairement pour l'application des contraintes légales spécifiques et fréquemment en qualité de partenaire. Le mode de fonctionnement associatif traditionnellement pratiqué, entraîne la participation d'associés impliquant que tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrit obligatoirement dans un budget approuvé et/ou validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle des procédures de Contrôle Interne opérationnel qui impliquent l'engagement systématique des dépenses par les responsables des centres de coût à chacun des stades opérationnels (recherche, forage, exploitation).

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2008, des opérations structurées complexes initiées à titre individuel par un collaborateur, et menées hors des normes et procédures du Groupe, en matière d'opérations de marché (devises), ont conduit à une refonte complète de l'organisation de ce type d'opérations qui s'est traduite essentiellement par :

- l'appel à des consultants spécialisés ;
- la redéfinition des pouvoirs et autorisations ;
- la redéfinition des principes et des procédures applicables dans le strict respect du principe de séparation des tâches entre :
 - l'enregistrement et l'administration exhaustive des opérations dans l'application spécifique mise en place.
 - le suivi et la valorisation des positions.
 - le suivi et l'enregistrement des flux.
 - la mise en place des outils informatiques spécifiques dédiés (Logiciel spécialisé Front2Back).

6.2.4.1.3 – Acteurs du Contrôle Interne

A) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction Générale, au Contrôle Interne et à ses principaux domaines d'application. Le Comité d'Audit est chargé du suivi des actions engagées à ce titre, la priorité étant apportée au domaine comptable et financier, sans pour autant omettre les autres fonctions ; il en rend compte au Conseil d'Administration.

B) LA DIRECTION GÉNÉRALE

La mission de Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de Contrôle Interne et de s'assurer de leur bonne mise en application.

C) LE CONTRÔLE INTERNE

Une fonction Contrôle Interne Organisation Méthodes et Audit individualisée sera mise en place au sein de la Direction Administrative et Financière. L'audit du système de contrôle interne incombera à cette fonction centrale rattachée au Comité de Direction en la personne du Secrétaire Général.

Un programme de travail sera établi annuellement. Les conclusions des études et travaux menés feront l'objet de comptes rendus réguliers au Comité d'Audit et en conséquence au Conseil d'Administration dont il est l'émanation.

Le choix des missions prendra notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants. Le poids, la contribution et l'antériorité des activités et leur rythme de développement seront des paramètres qui seront pris en considération pour l'évaluation des risques. Les plans d'action décidés suite aux audits feront l'objet d'un suivi régulier par la fonction Contrôle Interne Organisation Méthodes et Audit .

6.2.4.1.4 – Le Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

A) DÉFINITION, OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : production de l'information financière, arrêté des comptes et actions de communication.

Le dispositif de contrôle vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis ;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières ;
- la préservation des actifs ;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage ;

Le contrôle de la production des éléments financiers comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

B) PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Organisation de la Direction Administrative et Financière

Au sein de la Direction Administrative et Financière, la Direction de la Comptabilité assure l'élaboration des résultats consolidés du Groupe. Aussi, la Direction de la comptabilité du Groupe suit-elle en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales, en liaison étroite avec les Commissaires aux comptes. Les comptes consolidés sont établis semestriellement. Les données comptables relatives aux filiales opérationnelles sont revues par le siège à Paris avant intégration dans les comptes. Les états financiers sont élaborés par le service comptabilité de la Société avant d'être évalués et contrôlés par la Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'administration.

L'existence dans les principales entités opérationnelles d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, renforce le dispositif de Contrôle Interne. Ce réseau de contrôleurs de gestion est animé par le Responsable du contrôle de gestion Groupe. À noter que l'établissement du Gabon a été renforcé avec l'arrivée début 2009 d'un Directeur Financier.

Le département de contrôle de gestion de la maison mère procède à des analyses des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts. Des rapprochements ont lieu, si nécessaire, avec le contrôleur de gestion responsable de chaque zone, lequel procède également à des réconciliations de budgets avec les responsables locaux des différents centres de coûts opérationnels.

La gestion des flux, positions et liquidités ainsi que les instruments financiers sont centralisés (convention de cash pooling) par la Direction Trésorerie et Financement. Cette Direction est également en charge de la gestion des risques portant sur les instruments financiers et les activités de trésorerie et de change dans le cadre de la politique édictée par la Direction Générale du Groupe.

En matière de système d'information, le Groupe utilise des outils standard pour traiter la comptabilité générale et analytique, la consolidation, la trésorerie et la gestion du personnel (logiciel de consolidation intégré dans toutes les filiales, intervention de consultants lors des clôtures, sous-traitance des systèmes d'information auprès de prestataires externes)

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a, entre autres, pour principales missions :

- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;

- l'examen de la cohérence des procédures de contrôle interne et externe mises en place au sein du groupe Maurel & Prom et du rapport sur ces mêmes sujets du Président du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- l'examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession et s'assurent de l'élaboration, du traitement et de la cohérence de l'information comptable et financière au niveau de la société mère et de ses filiales.

Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière et à la Direction Générale, au comité d'audit ainsi qu'au Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du Contrôle Interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité d'Audit.

L'information comptable et financière

Pour ce qui concerne la communication financière, l'ensemble du processus est placé sous la responsabilité de la Direction Générale ainsi que du Directeur Administratif et Financier. Chaque trimestre la Société communique au marché financier son chiffre d'affaires, et dans les mois qui suivent la clôture du semestre, un compte de résultat, un bilan et un tableau de financement consolidé relatifs à ce semestre. Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations d'Euronext. Les services comptabilité et contrôle de gestion produisent l'information nécessaire à la préparation des documents utilisés pour fournir la communication financière des résultats qui est soumise pour validation au Conseil d'administration. La Direction Administrative et Financière s'assure ensuite que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe, aux préconisations du Conseil d'administration et aux obligations légales et réglementaires. Les Commissaires aux comptes valident les documents financiers semestriels et annuels préalablement à leur diffusion.

Le Groupe attire l'attention de ses collaborateurs ayant une position d'initié sur la nécessité de ne pas réaliser d'opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes et de ne pas divulguer d'informations susceptibles d'avoir un impact sur le cours de bourse de l'action.

6.2.5 – La gestion des risques

Les principaux risques extérieurs sont le prix du pétrole et les risques juridiques et politiques liés aux zones d'exploration et de production du Groupe, tels que décrits dans le chapitre 7 « Facteurs de Risque » du présent document de référence. La Direction du Groupe, en coordination avec les responsables des filiales, et le Conseil d'administration identifient et analysent les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité ou le patrimoine du Groupe. Le Groupe a souscrit des assurances couvrant plusieurs types de risques, dont des contrats d'assurance spécifiques à son activité pétrolière ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. Ces couvertures sont décrites au paragraphe 7.4.

6.2.6 – Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux :

6.2.6.1 Les mandataires sociaux dirigeants :

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, fixe la rémunération des dirigeants sociaux.

Cette rémunération au sein de la Société ne concerne qu'une seule personne, le Président Directeur Général.

La rémunération du Président Directeur Général ne comporte pas de part variable. Son montant est revu chaque année. La rémunération actuelle du Président Directeur Général a été fixée par une décision du Conseil d'administration du 14 juin 2007 et n'a pas été réévaluée depuis.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants sociaux qui bénéficient des mêmes régimes de retraite que ceux applicables aux salariés du Groupe.

Il n'est pas attribué d'actions gratuites ou d'options sur actions aux dirigeants sociaux.

Le détail des rémunérations versées au titre des deux derniers exercices figure au paragraphe 6.4.1.1.

6.2.6.2 Les mandataires sociaux non-dirigeants

Les membres du Conseil d'administration bénéficient de jetons de présence qui sont votés chaque année par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, répartit l'enveloppe de jetons de présence selon la règle suivante :

- une partie fixe, qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie au prorata de la durée effective d'exercice de la fonction.

- une partie variable, représentant 50 % de l'enveloppe globale qui est répartie en fonction de la présence et de la fonction exercée par chaque membre.

Le détail des jetons de présence versés au titre des trois derniers exercices figure au paragraphe 6.4.1.2.

Il est rappelé que le montant global des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale des actionnaires n'a pas varié depuis 3 ans et que le Président Directeur Général renonce depuis trois exercices à leur perception.

6.2.7 – Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption.

Les conditions d'accès et de participation aux Assemblées générales sont détaillées au paragraphe 11.2.6.2 du document de référence.

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 11.2.9.1 du document de référence.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 avril 2009 après examen par le Comité d'audit et figurera sur le site internet de la Société.

6.3 Salariés

6.3.1 – Salariés

L'année 2008 a été caractérisée par une stabilité des effectifs de l'activité pétrolière, et par une augmentation des effectifs de l'activité forage.

Répartition par activité	2008	2007	2006
Exploration / Production pétrolière et gazière	258	246	334
Forage pétrolier	162	133	19
Siège social	21	24	26
Total	441	403	379

Répartition géographique	2008	2007	2006
Afrique	97	76	172
Asie	-	-	-
Amérique Latine	266	253	165
Europe	93	89	57

6.3.1.1 - Effectif de la société mère (hors établissements opérationnels) au 31 décembre 2008

L'effectif total de la Société mère est au 31 décembre 2008 de 49 salariés.

Il comptait au 31 décembre 2007, 54 salariés et 56 salariés au 31 décembre 2006.

La masse salariale en 2008 s'élève à un montant total de 6 945 163 € (contre 5 532 965 € en 2007). Les charges sociales sur l'exercice représentent 3 008 896 € (contre 4 026 765 € en 2007). Le taux de charges patronales, retraité d'éléments non récurrents (charges sociales sur stock options, attributions d'actions gratuites...) est stable sur les deux années et s'élève à environ 52%.

L'intérim et les prestations externalisées (hors la convention de prestation de services avec Pacifico S.A. mentionnée au paragraphe 6.1.3) au cours de l'exercice 2008 ont représenté une charge pour la Société mère d'un total de 207 897 € (contre 520 254 € en 2007).

6.3.1.2 - Embauches depuis le 20 avril 2008

Au sein de la Société mère, 4 salariés ont été embauchés entre le 20 avril et le 31 décembre 2008 répartis de la manière suivante :

- 4 personnes ont été embauchées en contrat à durée indéterminée ;

- aucune personne n'a été embauchée en contrat à durée déterminée ; et

- aucun apprenti n'a été embauché.

Par ailleurs, 2 conventions de stage ont été signées pendant cette période.

6.3.1.3 - Licenciements au cours de l'exercice 2008

Au sein de la Société mère 7 salariés ont fait l'objet d'une procédure de licenciement en 2008. Sur ces 7 licenciements intervenus, 4 étaient liés à la cession du Congo, 2 à un désaccord du salarié avec sa hiérarchie et un est intervenu pour faute grave.

6.3.1.4 - Divers

La Société est régie par la convention collective de l'industrie pétrolière depuis le 1^{er} mars 2004.

Un protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est en vigueur depuis le 19 mai 2003. À ce titre, le régime des 35 heures est en vigueur au sein de la Société.

La Société a adhéré à un régime de retraite complémentaire qui est une convention d'assurance collective, auprès de Generali. Cette affiliation concerne l'ensemble du personnel et les taux de cotisation patronaux sont de 8 % sur les tranches A, B et C.

Les sommes versées au titre de ce régime par la Société se sont élevées à 431 226 en 2007 et à 414 518 en 2008.

6.3.2 - Participation et stock-options des mandataires sociaux

6.3.2.1- Participation des dirigeants dans le capital de la Société

Au 31 mars 2009, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détiennent ensemble 30 739 294 actions de la Société, soit 25,49 % du capital et 25,20 % des droits de vote théoriques (vs 26,53 % des droits de vote exerçables).

À la connaissance de la Société, le détail des participations ainsi détenues dans la Société ainsi que les valeurs mobilières émises par Maurel & Prom et détenues par les mandataires sociaux à la même date figurent dans les tableaux ci-dessous :

Actions OCEANES		
Jean-François Hénin ⁽¹⁾	28 750 246	0
Gérard Andreck ⁽²⁾	1	0
Emmanuel de Marion de Glatigny ⁽³⁾	135 103	0
Financière de Rosario	1 684 530	0
Alain Gomez	50	0
Alexandre Vilgrain	1	0
Christian Bellon de Chassy ⁽⁴⁾	16 363	0
Roland d'Hauteville ⁽⁵⁾	138 000	0
Roman Gozalo	15 000	0

⁽¹⁾ Par l'intermédiaire de Pacifico S.A., contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin et les membres de sa famille.

⁽²⁾ Monsieur Gérard Andreck est par ailleurs président de la MACIF, deuxième actionnaire de la Société avec 8 324 204 actions détenues au 24 février 2009.

⁽³⁾ Monsieur de Marion de Glatigny détient directement 111 853 actions de la Société et indirectement, par l'intermédiaire d'un PEA détenu par son épouse, 23 250 actions.

⁽⁴⁾ Directement et indirectement avec les membres de sa famille.

⁽⁵⁾ Monsieur d'Hauteville détient directement 30 000 actions de la Société. Il est actionnaire à 55 % de la société COFIP qui détient 108 000 actions de la Société au 2 mars 2009.

Monsieur Brac de la Perrière, censeur au sein du Conseil d'administration, détient avec sa famille directement et indirectement 4 075 actions de Maurel & Prom.

Chacun des membres du Conseil d'administration détient ainsi le minimum d'actions prévu à l'article 15 des statuts de la Société (soit 1 action), bien que la loi n'impose plus à un administrateur la détention minimum d'une action de la Société pour pouvoir siéger à son Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

6.3.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Les informations ci-dessous sont mises à jour à la date d'émission du document de référence.

Le tableau ci-dessous reprend les options consenties à des mandataires au cours des trois derniers exercices et non encore levées.

Plan	Date d'attribution	Prix d'exercice	Début du délai d'exercice	Date d'expiration	Nombre d'options		
					attribuées	exercées	restantes
Monsieur Roman Gozalo (membre du Directoire jusqu'au 14 juin 2007 et administrateur depuis le 12 juin 2008)							
Plan n° 3	21/12/2005	12,91	22/12/2005	21/12/2010	100 000	0	100 000

À l'exception des options susvisées, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par des sociétés du groupe Maurel & Prom au cours de l'exercice 2008. Par ailleurs, aucun mandataire social n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2008.

6.3.2.3 - Actions gratuites consenties à chaque mandataire social

Un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société a été mis en place par le Directoire lors de sa réunion du 21 décembre 2005, sur la base de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 29 juin 2005 (18^e résolution).

À ce jour, Monsieur Roman Gozalo, Directeur Général et membre du Directoire jusqu'au 14 juin 2007, bénéficie de 15 000 actions gratuites, qui lui ont été attribuées le 21 décembre 2005 et Monsieur Daniel Pélerin, Directeur Exploration et membre du Directoire jusqu'au 14 juin 2007, bénéficie de 50 000 actions gratuites, qui lui ont été attribuées le 3 octobre 2006.

	Plan n°1	Plan n°1 ter
	Roman Gozalo (membre du Directoire jusqu'au 14/06/2007)	Daniel Pélerin (membre du Directoire jusqu'au 14/06/2007)
Date d'attribution	21/12/2005	3/10/2006
Période d'acquisition	21/12/2007	3/10/2008
Période de conservation	21/12/2009	3/10/2010
Nombre d'actions gratuites	15 000	50 000

Monsieur Gozalo a reçu 6206 actions gratuites le 15 octobre 2008, au titre d'un engagement de compensation en date du 7 juillet 2006.

Aucune autre action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés du groupe Maurel & Prom.

6.3.3 - Participation des salariés

Au 31 décembre 2008, 23 salariés du Groupe (hors le Président) participaient au capital de la Société à hauteur de 573 380 actions. Certains salariés détiennent également une participation au capital de Maurel & Prom à travers le dispositif d'épargne salariale mis en place.

6.3.3.1- Intéressement et épargne salariale

La Société mène une politique d'association des salariés à la performance de la Société et à son capital, par la mise en place d'une épargne salariale.

(1) PLAN D'INTÉRESSEMENT

Un accord d'intéressement a été mis en place le 1^{er} janvier 2005, suite à l'expiration du premier accord d'intéressement conclu en 2002. Cet accord conclu pour une durée de 3 ans est resté en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007.

(2) ÉPARGNE SALARIALE

La Société a mis en place le 1^{er} mars 2002 une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan Épargne Entreprise et d'un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire ; l'ensemble de ce dispositif est en vigueur depuis l'exercice 2003.

Dans le cadre de ce dispositif, au 31 décembre 2008, 62 salariés participent au capital de Maurel & Prom à hauteur de 104 329 actions, soit 0,09 % du capital social.

(a) Plan Épargne Entreprise (« PEE »)

Tous les salariés de la Société ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent adhérer, s'ils le désirent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), l'abondement de la Société et les transferts de l'épargne du bénéficiaire dans le plan, le plan d'épargne interentreprise ou l'accord de participation d'un ancien employeur, devenue disponible suite à rupture de son contrat de travail.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

Le plan, entré en vigueur le 1^{er} mars 2002, d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

L'abondement 2008 au Plan d'Épargne Entreprise (fonds versés au PEE pour les salariés présents) a été de 103 400 €.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS MAUREL & PROM
INFORMATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Plan	Date autorisation AG	Date attribution	Bénéficiaires	Nombre d'options d'attribuées	Prix d'exercice initial
1	11/09/2001	25/10/2001	12 personnes	154 000	12,15 €
			- 1 mandataire social ⁽¹⁾ , et	8 000	
			- 11 salariés non mandataires sociaux ⁽²⁾	146 000	
3 bis	28/12/2004	6/04/2005	8 salariés non mandataires sociaux	480 000	13,44 €
3 ter	28/12/2004	22/12/2005	2 personnes	170 000	12,91 €
			1 mandataire social ⁽⁵⁾ , et	100 000	
			1 salarié non mandataire social	70 000	
3 quater	28/12/2004	3/01/2006	1 salarié non mandataire social	80 000	12,86 €
3 quinquies	28/12/2004	10/04/2006	1 salarié non mandataire social	80 000	14,72 €

(b) Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à échéance glissante (« PPESV »)

La Société avait mis en place un PPESV, système d'épargne collectif ouvrant aux salariés de la Société ayant au moins trois mois d'ancienneté la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à la loi Fillon du 21 août 2003, le dispositif du PPESV a été supprimé. Les sommes affectées au PPESV pourront être transférées sur un plan d'épargne de durée plus courte.

6.3.3.2- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription d'actions Maurel & Prom, dont les principales caractéristiques sont indiquées dans le tableau ci-après.

Date de début d'exercice	Date d'échéance	Nombre d'options après réajustement de juillet 2004	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées après réajustement décembre 2004	Prix d'exercice	Nombre options exercées	Nombre options résiduelles
26/10/2004	aucune	157 903	11,85 €	1 579 030	1,185 €	1 568 270	10 760
		8 203		82 030		8 030	-
		149 700		1 497 000 ⁽⁴⁾		1 421 700	
						5 127 ⁽³⁾	10 760
7/04/2005	6/04/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	200 000	280 000
22/12/2005	21/12/2010	N/A	N/A	N/A	N/A	-	170 000
						-	100 000
						-	70 000
4/01/2006	3/01/2011	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	80 000
11/04/2006	10/04/2011	N/A	N/A	N/A	N/A	-	80 000

⁽¹⁾ De filiales de Maurel & Prom.

⁽²⁾ Parmi ces options, (i) 410 130 étaient détenues par Monsieur Frédéric Boulet, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, devenu membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005 et (ii) 153 800 par Monsieur Daniel Pélerin, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, membre du Directoire du 22 avril 2005 au 14 juin 2007 et désormais salarié.

⁽³⁾ Exercice d'options avant division par dix du nominal de l'action.

⁽⁴⁾ Tient compte de l'exercice de 5 127 options avant le réajustement de décembre 2004.

⁽⁵⁾ Il s'agit de Monsieur Roman Gozalo, Directeur Général et membre du Directoire de la Société du 24 octobre 2005 au 14 juin 2007, membre du Conseil d'administration depuis le 12 juin 2008.

NOTES :

- chaque option ainsi existante donne droit à la souscription d'une action Maurel & Prom, d'une valeur nominale de 0,77 €.
- aucune option attribuée n'a été annulée.
- pour l'ensemble des options, aucune clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options n'a été prévue, et aucun délai lié à la conservation des actions à compter de la levée d'option n'a été stipulé.

Au cours de l'exercice 2008, 1 salarié a levé 35 890 options de souscription d'actions.

6.3.3.3 - Actions gratuites consenties aux salariés

Au 31 décembre 2008, certains salariés de la Société bénéficient d'actions gratuites de Maurel & Prom, dont les principales caractéristiques sont indiquées dans les tableaux ci-après :

	Plan n°1 ter	Plan n°1 quater	Plan2007	Plan 2008 n°1	Plan 2008 n°2	Plan 2008 n°3
Date d'attribution	3/10/06	14/12/06	21/12/07	25/04/08	15/10/08	16/12/08
Période d'acquisition	3/10/08	14/12/08	21/12/09	25/04/10	15/10/10	16/12/10
Période de conservation	3/10/10	14/12/10	21/12/11	25/04/12	15/10/12	16/12/12
Nombre de salariés concernés	4	23	40	40	17	32
Nombre d'actions gratuites	70 000	65 300	116 524	46 750	93 892	102 750

Au cours de l'exercice 2008, 64 salariés du Groupe ont bénéficié de l'attribution de 243 392 actions gratuites. Depuis 2006, 495 216 actions gratuites ont été attribuées à des salariés, représentant 0,41 % du capital.

À la connaissance de la Société, aucun autre titre de capital n'est détenu par ses salariés.

6.4 Rémunérations et avantages

6.4.1 Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque mandataire social

À l'exception du Président-Directeur Général et de l'ancien Directeur Général (avant changement du mode de gouvernance de la Société), aucun mandataire social ne perçoit de rémunération, à quelque titre que ce soit, en dehors des jetons de présence attribués chaque année aux membres du Conseil d'administration de la Société (Cf. § 6.4.1.1 - tableau 3 et § 6.4.1.2)

À l'exception du Président-Directeur Général et de l'ancien Directeur Général (avant changement du mode de gouvernance de la Société), aucun mandataire social ne perçoit de rémunération, à quelque titre que ce soit, en dehors des jetons de présence attribués chaque année aux membres du Conseil d'administration de la Société (Cf. § 6.4.1.1 - tableau 3 et § 6.4.1.2)

6.4.1.1- Président et Directeur Général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	2007	2008
Jean-François Hénin, Président Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	500 000	500 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Total	500 000	500 000

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	Versés
Jean-François Hénin, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature - voiture	-	-	-	-
Total	500 000	500 000	500 000	500 000

Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
M. Hénin	-	-
Total	-	-

Pour les autres mandataires sociaux voir tableau au paragraphe 6.4.1.2.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenues pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
NÉANT				

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NÉANT					

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
NÉANT				

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Dates d'Assemblée	Plan 28/12/2004
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	21/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	100 000
Les mandataires sociaux	-
Monsieur Roman Gozalo	100 000
Point de départ d'exercice des options	22/12/2005
Date d'expiration	22/12/2010
Prix de souscription ou d'achat	12,91 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites au [...] (date la plus récente)	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	100 000

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	NÉANT			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	NÉANT			

Dirigeant Mandataire social	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Nom : Jean-François Hénin Fonction PDG Date début mandat 14 Juin 2007 Date Fin mandat Approbation des comptes 2009	Non	Non	Non	Non

6.4.1.2 - Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de Maurel & Prom ont perçu les montants suivants (en €) au titre des jetons

de présence pour les exercices 2008, 2007 et 2006 réglés respectivement en 2009, 2008 et 2007 :

	Jetons fixes			Jetons variables			Total		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
M. Hénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M. Andreck	22 494	25 000	29 457	16 890	22 131	37 350	39 384	47 131	66 807
M. Chalandon	10 078	25 000	29 457	18 374	46 475	46 262	28 452	71 475	75 719
M. de Marion de Glatigny	22 494	25 000	29 457	13 604	16 230	27 336	36 098	41 230	56 793
M. Bellon de Chassy	22 494	25 000	15 656	29 324	23 607	14 720	51 818	48 607	30 376
M. Gomez	22 494	25 000	29 457	24 127	17 705	27 336	46 621	42 705	56 793
M. d'Hauteville	22 494	25 000	16 656	27 840	32 459	18 925	50 334	57 459	34 581
M. Gozalo	12 476	-	-	14 848	-	-	27 324	-	-
Financière de Rosario	22 494	25 000	29 457	9 280	8 852	21 028	31 774	33 852	50 485
M. Lafond	-	-	8 877	-	-	12 617	-	-	21 494
M. Verspieren	-	-	8 070	-	-	2 103	-	-	10 173
M. Vilgrain	22 494	25 000	29 457	16 704	14 754	16 822	39 198	39 754	46 279
M. Brac de la Perrière (censeur)	22 494	22 500	-	31 737	42 787	-	54 231	67 787	-
Total	202 506	225 000	225 001	202 728	225 000	224 499	405 234	450 000	449 500

Monsieur Jean-François Hénin a été élu au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007. Le Conseil d'administration a accepté sa demande de ne pas recevoir de jetons de présence pour sa participation au Conseil d'administration. Au titre de l'exercice 2008, les jetons de Monsieur Jean-François Hénin n'ont pas été répartis entre les autres administrateurs. Monsieur Hénin est rémunéré en tant que Directeur Général de la Société tel que décrit au paragraphe 6.4.1.1.

Monsieur Lafond a démissionné du Conseil de surveillance de la Société le 20 avril 2006.

Monsieur Verspieren a démissionné du Conseil de surveillance de la Société le 10 avril 2006.

Monsieur Gozalo a été Directeur Général et membre du Directoire de la Société jusqu'au 14 juin 2007. Il a perçu du 1^{er} janvier au 14 juin 2007, une rémunération de 268 850 €. Il a ensuite été salarié jusqu'au 19 mai 2008, date à laquelle il a cessé son activité salarié. Il a été nommé le 12 juin 2008, administrateur de la Société. Il a perçu du 19 mai au 31 décembre 2008, la somme de 55 525 € au titre de la clause de non concurrence figurant dans son contrat de travail.

La répartition ci-dessus tient compte de la durée respective du mandat de chaque membre du Conseil d'administration (pour les jetons fixes) ainsi que de la présence aux séances du Conseil d'administration et des Comités (pour les jetons variables).

Les mandataires sociaux ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier, hors le véhicule de fonction de l'ancien Directeur Général et le remboursement des indemnités kilométriques pour le Directeur d'exploration, tous deux anciens membres du Directoire. Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire mis en place pour les mandataires sociaux.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions sont détaillées au paragraphe 6.3.2.2 et les attributions gratuites d'actions au paragraphe 6.3.2.3.

FACTEURS DE RISQUES

7.1 Risques de marché

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il convient de noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar américain puisque les ventes, la majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

7.1.1 - Risque relatif au marché des hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production, cette politique de couverture s'inscrivant par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserve Based Loan «RBL») mises à la disposition du Groupe.

Sur la partie non couverte de la production, la Société est donc exposée aux fluctuations des cours du pétrole. Le Groupe utilise à titre d'instrument de couverture des produits dérivés

du pétrole (swaps, futures, floors), en utilisant les cotations du WTI, sur le marché du NYMEX, et les cotations du BRENT.

De février à décembre 2008, le Groupe a procédé à certaines opérations visant à restructurer ou à racheter des produits dérivés existants.

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait des produits suivants :

- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 58,5 \$/bbl par une vente à terme pour le premier trimestre 2009 ;
- 4 000 bbl/j à un prix du Brent de 64,2 \$/bbl par une vente à terme pour le reste de l'année 2009 ;
- 2 750 bbl/j à un prix du Brent de 62,2 \$/bbl par une vente à terme pour le premier semestre 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 59,0 \$/bbl par une vente à terme pour le second semestre 2010.

Pour chacune de ces périodes, des « floors » (ventes d'options de vente) ont été mis en place ce qui limite les couvertures à un niveau de 50 \$/bbl pour 500 bbl/j, 2 500 bbl/j, 1 250 bbl/j et 500 bbl/j respectivement à chaque période. Le prix d'exercice du swap est bonifié de prime reçue au titre de vente de put adossée au swap.

PORTEFEUILLE COMMODITY SWAPS & OPTIONS 31/12/2008

Nature du Contrat	Cours	Qualité	USD	Volumes totaux
			USD/bbl	en (bbl)
Vente de swap	71 000	Brent	38 925 750	548 250
Vente option put	50 000	Brent		548 250
Vente de swap	63 400	Brent	20 288 000	320 000
Vente option put	50 000	Brent		320 000
Vente de swap	57 000	Brent	41 610 000	730 000
Vente de swap	58 300	Brent	10 639 750	182 500
Vente option put	50 000	Brent		182 500
Vente de swap	55 000	Brent	20 075 000	365 000
			131 538 500	

■ nature des engagements : ces opérations, réalisées principalement en décembre 2008 dans l'objectif de couvrir la future production gabonaise, n'ont pas été qualifiées comptablement en couverture. De ce fait les variations de valeur de marché sont reconnues immédiatement en résultat.

■ autorisation et suivi des engagements : les opérations sont mises en place sur décision du Président Directeur Général et sont confirmées par deux signataires exclusifs, le Président Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier du Groupe. Un reporting mis à jour après chaque opération, permet de valider la structuration des positions. Les opérations sont enregistrées dans les systèmes par la Trésorerie et confirmées par la comptabilité qui est destinataire directe des demandes de confirmation émises par les banques.

■ sensibilité : toutes les variations de prix à la hausse ou à la baisse auront un impact immédiat en résultat suivant la classification en couverture non affectée.

Durant le mois de janvier 2009, la Société a procédé à la mise en place des produits additionnels suivants :

- 5 500 bbl/j à un prix du WTI de 61,6 \$/bbl pour les années 2009 et 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du WTI de 62,8 \$/bbl pour l'année 2011 ;
- 500 bbl/j à un prix du Brent de 62 \$/bbl pour les années 2009, 2010 et 2011.

7.1.2 - Risques de change et de cours

Les variations du taux de change EUR/USD impactent le résultat net du Groupe compte tenu du fait qu'une partie significative du résultat est générée en dollar américain. D'autre part, le Groupe subit un risque de change lié à la réévaluation au taux de clôture des éléments monétaires en devises étrangères détenues par les sociétés du Groupe dont la devise de présentation de compte est l'euro.

Afin de minorer ce risque, la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change). D'autre part, la Société détient une partie des liquidités en dollars américains destinées à financer les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollars américains.

La Société a mis en place des instruments de couverture de change, principalement des opérations d'achat et de vente d'options de change et des forwards USD/EUR sur une période allant jusqu'en décembre 2009, visant à diminuer l'exposition à la baisse du dollar américain.

Ces opérations, non qualifiées comptablement de couverture, dégagent des pertes latentes au 31 décembre 2008, prises en compte dans les états financiers au 31 décembre 2008.

2009				2010				MtoM 31/12/08	Classement
Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	en K€	comptable
	1 500	1 500	1 500	750	750			4 467,5	Non affectée
								- 2 605,6	Non affectée
	500	500	500	500	500	500	500	238,2	Non affectée
								- 1 416,9	Non affectée
1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	- 1 950,6	Non affectée
500	500	500	500					306,7	Non affectée
								- 838,2	Non affectée
500	500	500	500	500	500	500	500	- 1 459,3	Non affectée
2 000	4 000	4 000	4 000	2 750	2 750	2 000	2 000	- 3 258,2	

7.1.3 - Risques de taux et de liquidité

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées au paragraphe 9.8.1 du présent document de référence. Pour mémoire, il s'agit :

- d'une émission obligataire (OCEANes) de 375 M€ ;
- d'un RBL qui à fin décembre 2008 présente une possibilité de tirage résiduel de 75 M\$, non utilisée ;
- d'un emprunt en pesos colombiens avant une contre-valeur de 17 M\$.

Par ailleurs, les liquidités qui au 31 décembre 2008 s'élèvent à 192 M€ sont toutes placées en dépôts bancaires sur des périodes inférieures à trois mois.

Afin de procéder au remboursement des OCEANes 2010, de poursuivre le développement du Groupe et de financer ses investissements en matière d'exploration, la Société a conclu le 30 janvier 2009 un nouveau financement RBL, sous la forme d'un Facility Agreement, avec un pool de 4 banques (BNP Paribas, Calyon, Natixis, Standard Bank) pour un montant initial de 255 M\$, dont les principaux termes et conditions sont détaillés au paragraphe 9.8.1 du présent document de référence.

Cette facilité, qui n'a pas été utilisée, est en cours de renégociation pour tenir compte de la cession à intervenir de la société Hocol dont les titres devaient servir de garantie.

7.1.4 - Risques action

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ces programmes de rachat, 2 570 651 actions propres complémentaires par rapport au 31 décembre 2007 ont été achetées en 2008. Elles sont destinées à être utilisées

conformément aux autorisations délivrées par les Assemblées générales d'actionnaires.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions propres détenues par la Société est donc de 6 436 407.

La valeur comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2008 de 86 016 K€ pour une valeur de marché de 54 893 K€. Cet écart, de 31 M€, sans incidence sur le résultat consolidé du Groupe, a fait l'objet d'une provision dans les comptes sociaux.

Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres aurait un impact négatif de 5 536 K€ sur le résultat social de la Société.

Au vu des éléments précités, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

7.1.5 - Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie au titre :

- des prêts et créances consentis à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles ou d'une défaillance ou d'un défaut de paiement d'un client ;
- des placements de liquidité à court terme réalisés auprès d'établissements bancaires et des opérations sur instruments dérivés dont la réévaluation enregistre une juste valeur positive.

Afin de limiter ce premier risque, le Groupe ne s'engage contractuellement qu'après avoir procédé à un examen approfondi de la solvabilité de ses contreparties, en particulier lorsque ceux-ci souhaitent obtenir des délais de paiement. En fait, les clients du Groupe sont généralement des compagnies pétrolières de renommée internationale (notamment Total, BP et Eni), des indépendants reconnus

ou encore des opérateurs nationaux (par exemple, la Société Nationale Pétrolière Vénézuélienne), avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales de longue date.

Concernant la vente de la production en Colombie, celle-ci s'effectue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui règlent par lettres de crédit bancaires.

Par ailleurs, Caroil a poursuivi sa politique de diversification de sa clientèle et réalise, au 31 décembre 2008, 62 % de son chiffre d'affaires à l'extérieur du Groupe avec des clients qui sont principalement des groupes pétroliers internationaux.

7.2 Risques juridiques

7.2.1 - Risques politiques

Une part de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans des pays dont certains peuvent être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté notamment au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la rupture ou la renégociation de « Contrats de Partage de Production » (CPP) à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées aux conflits armés ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique des pays.

Depuis l'exercice 2005, l'activité du Groupe s'est diversifiée géographiquement. au travers du rachat du Groupe Hocol puis notamment du développement des activités au Gabon et en Tanzanie.

7.2.2 - Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du Groupe est soumise aux différentes réglementations applicables dans ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux.

Le cadre des activités pétrolières et gazières, notamment les modalités de partage de la production, la prise des décisions opérationnelles, la comptabilisation et la limitation des coûts pétroliers, certains éléments de la fiscalité des opérations et les règles de coopération entre le Groupe et ses associés détenteurs d'un permis d'exploration ou

d'exploitation pétrolière ou gazière d'une part, et le pays d'accueil, d'autre part, est généralement défini dans un Contrat de Partage de Production conclu entre ces parties et le Ministre en charge des hydrocarbures du pays d'accueil.

Par ailleurs, un « Contrat d'Association » (ou « JOA ») définit généralement les relations entre les parties autres que l'État d'accueil. Outre les CPP, des permis sont attribués par l'État d'accueil qui autorise le Groupe à mener ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. La durée de ces permis est limitée dans le temps avec des périodes de renouvellement, ceux-ci comportant par ailleurs des obligations en matière de rendus de surface pendant la période d'exploration.

L'impact sur les CPP (ou plus généralement des conditions de mise en valeur de ces permis) que pourraient avoir une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation ou des conditions d'obtention des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière, est un risque difficilement appréciable.

7.2.3 - Risques liés aux litiges en cours

Le groupe Maurel & Prom est engagé dans divers procès et réclamations dans le cours normal de ses activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À l'exception des litiges décrits ci-après, la Société n'a pas à ce jour connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Maurel & Prom. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent, et des montants sont ou non provisionnés au regard de ces évaluations. Le Groupe veille à mettre en œuvre les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts.

Les principaux litiges en cours ou survenus au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

LITIGE MESSIER PARTNERS

Messier Partners, société de conseils financiers à qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en

première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société. La Cour d'Appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de Commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 euros au titre des frais irrépétibles.

ARBITRAGE CAROIL/PANAFRICAN ENERGY TANZANIA LTD

Dans le cadre de ses activités de forage à terre, Caroil a signé en février 2007 un contrat avec la Société Panafrican Energy Tanzania Ltd portant sur l'exécution en Tanzanie de prestations de forage, incluant la fourniture d'un appareil de forage et celle du personnel adéquat pour la réalisation d'un puits ferme, avec option sur un second puits.

Fin septembre 2008, Panafrican Energy Tanzania Ltd a engagé une procédure d'arbitrage devant la Chambre Internationale de Commerce afin d'obtenir la somme de 6,4 MUS\$, plus intérêts, au titre du remboursement des frais directs et indirects liés, selon Panafrican Energy Tanzania Ltd, au prétendu dysfonctionnement de l'appareil de forage. Caroil conteste les demandes de Panafrican Energy Tanzania Ltd, et demande que Panafrican Energy Tanzania Ltd soit condamnée à payer ses factures et la T.V.A avancée, d'un montant total de 2,3 M\$, plus intérêts. Par ailleurs, Caroil a réclamé que Panafrican Energy Tanzania Ltd soit condamnée à payer 1,5 M\$, plus intérêts, pour les dommages supportés en raison des retards dans l'exécution des travaux de forage du fait de Panafrican Energy Tanzania Ltd, ainsi que 0,5 M\$, plus intérêts, pour le préjudice d'image subi par Caroil.

LITIGE AGRI CHER-TRANSAGRA

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

LITIGE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Le 26 novembre 2008, un établissement bancaire a engagé contre la Société une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris, afin de voir constatée la validité d'une convention cadre conclue avec la Société. Cette demande

visé à ce qu'il soit déclaré que les instruments financiers complexes conclus en vertu de cette convention cadre au cours de l'été 2008, ont été valablement émis, afin d'obtenir le paiement par la Société des sommes dues au titre du déblocement de ces instruments, soit la somme de 51 M\$ (soit 36,8M€).

La Société qui a communiqué sur cette opération à l'occasion de la publication de ses comptes semestriels et annuels conteste ces opérations considérant que la banque a agi en violation des règles et procédures applicables en la matière. Parallèlement à cette procédure, des négociations sont actuellement en cours entre les parties afin de trouver une solution amiable à ce litige. Cependant et à titre de précaution, le risque maximum (36,8 M€) a été provisionné sans préjuger le résultat des actions en contestation et dommages et intérêts.

SANCTION AMF

Par décision en date du 4 décembre 2008, la Commission des Sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom une sanction pécuniaire de 300 000 € du chef d'une information non exacte précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Maurel & Prom a interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier.

7.3 Risques liés à l'activité du groupe Maurel & Prom

7.3.1 - Risques propres au secteur d'activité du groupe Maurel & Prom

7.3.1.1 - Les réserves

Les réserves au 1^{er} janvier 2009, présentées au paragraphe 5.2 du présent document, sont certifiées par DeGolyer & MacNaughton en fonction des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

Par ailleurs, il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour renouveler le niveau des réserves actuellement développées, produites et commercialisées par le groupe Maurel & Prom. Les réserves

présentées dans le document de référence ont été certifiées annuellement par DeGolyer & MacNaughton à compter du 1^{er} janvier 2006.

7.3.1.2 - La production

La production pétrolière du Groupe peut être limitée, retardée ou annulée du fait de nombreux facteurs, internes ou extérieurs au Groupe, parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations de production, les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les pays d'accueil, des pénuries, des retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques. Une telle limitation, un tel retard ou une telle annulation pourraient avoir un impact sur le résultat du Groupe.

7.3.1.3 - L'exploration pétrolière et gazière

L'activité d'exploration qui repose sur la découverte et l'extraction d'hydrocarbures implique l'engagement d'opérations préliminaires importantes. Les opérations d'analyses géologiques et sismiques sont ainsi préalables au forage d'exploration. Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages d'exploration, de passer au stade de la mise en production ou encore de décider de la poursuite de l'exploration. Au moment de la mise en œuvre de ces opérations de nombreuses incertitudes demeurent quant à la qualité des hydrocarbures et à la faisabilité de leur extraction.

En conséquence, les nombreuses incertitudes qui persistent durant les phases d'exploration et d'exploitation font que le Groupe ne peut assurer que les investissements engagés seront suffisamment rentables.

Par ailleurs, dès l'exploitation engagée, la connaissance des réserves peut être parfois aléatoire et ne se révèle qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploitation. Enfin, les conditions pratiques de l'exploitation et son coût peuvent varier durant la période d'exploitation des réserves.

7.3.2 - Risques liés au programme de reconstitution des réserves

À la suite de la réalisation de la cession conclue en 2009 avec Ecopetrol, le groupe Maurel & Prom a cédé 43 % des réserves P1 + P2 certifiées au 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de sa stratégie de reconstitution des réserves la Société a mis en place un programme de développement et d'exploration ambitieux.

Toutefois, la Société ne peut garantir que ces investissements seront couronnés de succès et qu'elle parviendra à reconstituer ses réserves et/ou à augmenter sa production au niveau prévalant avant la cession.

7.3.3 - Risques liés à l'éventuelle dépendance du groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

La Société estime ne pas entretenir de relations commerciales pouvant créer une situation de dépendance majeure.

En Colombie, la production est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui fournissent une garantie bancaire pour faire face à leurs engagements.

En juillet 2008 Maurel & Prom a signé un Contrat de Vente avec la société Socap International Ltd, filiale du groupe Total. Ce contrat prévoit l'enlèvement et la vente de la production provenant du champ d'Onal au Gabon. En raison de la qualité de sa contrepartie, le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie à ce titre.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production est vendue à PDVSA (la Société Nationale Pétrolière Vénézuélienne).

L'environnement en matière de personnel des rigs opérés par Caroil est assuré par une société spécialisée dans la mise à disposition de compétences techniques utilisées par l'industrie gazière, pétrolière et du forage. Ce personnel est interchangeable et peut être mobilisé auprès d'autres sociétés comparables présentes sur le marché.

Caroil est actuellement prestataire de service pour la société Eni Congo S.A. dans le cadre des obligations contractuelles transférées à la suite de la cession de ses activités congolaises par le groupe Maurel & Prom. Ce contrat a expiré au mois de février 2009. L'appel d'offres lancé par Eni a été attribué à Caroil.

7.3.4 - Risques concurrentiels

Le Groupe fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières pour l'acquisition de droits au sein de permis pétroliers, en vue de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Du fait de son positionnement et de sa taille, les principaux concurrents du Groupe sont des sociétés pétrolières « juniors » ou « mid-size ».

7.3.5 - Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités pétrolières, le groupe Maurel & Prom attache une attention constante à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent.

Il assure par ailleurs un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux. Maurel & Prom recherche également, de façon constante, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites de production.

Néanmoins, il existe des risques environnementaux liés aux caractéristiques des champs pétroliers ou gaziers. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, les effondrements des abords des puits, les écoulements ou fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager ou de détruire les puits d'hydrocarbures en production, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations riveraines.

ÉTUDES D'IMPACT SYSTÉMATIQUES

Conformément à la réglementation en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère, Maurel & Prom effectue des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques, qui lui permettent d'examiner et d'évaluer les risques pour la sécurité et l'impact sur l'environnement. Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir la survenance de tels risques, Maurel & Prom se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes.

Les experts externes sont agréés par l'administration des pays concernés. Il s'agit :

- au Congo, de la société Environnement Plus ;
- au Gabon, des sociétés Cîmes et Téréa ;
- en Colombie, de la société Recuperam Ltda ; et
- en Tanzanie, des sociétés Fredka International Ltd et Environmental Benchmark.

HOMOLOGATION DES INSTALLATIONS DE SURFACE

Maurel & Prom cherche à obtenir l'homologation, par le ministère compétent, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation peut d'ailleurs être imposée par les assureurs de Maurel & Prom et/ou par le gouvernement local (sécurité civile).

HOMOLOGATION ET AUTORISATIONS D'IMPLANTATION DES PIPELINES

Conformément à la réglementation du pays d'accueil, le groupe Maurel & Prom réalise des études préalables nécessaires pour obtenir les autorisations et homologations indispensables à l'implantation des pipelines servant à l'évacuation des hydrocarbures produits.

NORMES

Dans le cadre de ses opérations de forage, Maurel & Prom applique les normes API. Les installations de production sont conçues en suivant les recommandations des assurances américaines (GE GAP Guidelines) et les systèmes ou équipements sont conformes aux normes françaises ou internationales selon le domaine considéré (API, ISO, ASME, NF, etc). Maurel & Prom est également soumise à des normes en matière de communication radio et satellite et souscrit les autorisations nécessaires en la matière suivant le pays d'accueil.

PROCÉDURES DE SÉCURITÉ

Maurel & Prom a mis sur pied un système intégré de Management HSE permettant de conduire une politique de Santé, Sécurité et Environnement en s'inspirant des règles reconnues par l'Organisation internationale des Producteurs de Gaz et de Pétrole (OGP). Un manuel de textes de référence a été institué au niveau du Groupe pour permettre à chaque filiale d'élaborer ses propres règles concernant les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Dans le cadre du Système de Management HSE, Maurel & Prom conduit une politique de sensibilisation et de formation de son personnel visant à l'amélioration constante de la sécurité et de la prévention des risques. Le Groupe continue de manière permanente à améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et à accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel.

REMISE EN ÉTAT DES SITES

Maurel & Prom a pour politique de remettre en état les sites d'exploration (forage de puits secs) à la fin des opérations. Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société procède chaque année à une évaluation et le cas échéant à une mise à jour de sa provision pour couvrir les frais futurs de démantèlement et de remise en état des sites.

7.4 ASSURANCES

Le Groupe a souscrit les assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants ;
- incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux ;
- vol et vandalisme, bris de glace ; et
- responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base.

En complément de ces couvertures de risques classiques, le Groupe a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau de pipelines et les appareils de forage qui sont remboursés jusqu'à leur valeur déclarée, les risques sur pertes réelles d'actifs qui sont couverts à la valeur de remplacement et les risques de pollution liés aux opérations de forage ; et
- les risques de responsabilité civile et généraux jusqu'à 50 M\$ par sinistre.

En sus de cette couverture de l'activité exploration et production d'hydrocarbures, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de type « Tout Risque Chantier » qui couvre les risques liés à la construction des installations de production sur le champ d'Onal au Gabon.

Le montant total annuel des primes d'assurances supporté par le Groupe est de l'ordre de 3,9 M€ pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} juillet 2009.

À ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de perte d'exploitation.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétrolier, le groupe Maurel & Prom est susceptible de causer des dommages environnementaux suite notamment à des effondrements, éruptions, pollutions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance, dans le cadre d'une couverture de type « Energy Package ». Les contrats signés avec les sous-traitants et prestataires de services auxquels Maurel & Prom fait appel, contiennent également à la charge de ces sous-traitants et prestataires une obligation d'assurance dont le montant permet de couvrir leur responsabilité civile au titre du contrat considéré.

MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES

8.1 - Structure actuelle de l'actionariat

La composition du capital de la Société à la clôture des exercices 2007 et 2008 est reprise dans les tableaux ci-après.

Pour des questions de clarification de la structure de l'actionariat, la présentation des tableaux ci-dessous a été modifiée par rapport au document de référence précédent.

Au 31 décembre 2008, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31 décembre 2008	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institutionnels porteurs	55 527 960	46,06 %	55 527 960	48,64 %
dont : Pacífico S.A. (*)	19 499 616	16,17 %	19 499 616	17,08 %
Macif	8 324 204	6,90 %	8 324 204	7,29 %
Financière de Rosario	1 684 520	1,41 %	1 684 520	1,48 %
Autres	26 019 620	21,58 %	26 019 620	22,79 %
Actionnaires nominatifs	10 205 816	8,47 %	10 228 547	9,35 %
dont : Pacífico S.A. (*)	9 250 000	7,67 %	9 052 645	7,92 %
Pour mémoire – Total votes doubles			273 001	
Entreprise	6 436 407	5,34 %	0	
Salariés	677 709	0,56 %	677 979	0,59 %
Public	47 721 915	39,58 %	47 721 915	39,30 %
Total	120 569 807	100 %	114 156 401	100 %

■ Pacífico S.A. détient ainsi un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,84 % du capital et 25 % des droits de vote (Cf 8.1.2).

Au 31 décembre 2007, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31 décembre 2007	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institutionnels porteurs	55 527 960	46,06 %	55 527 960	45,74 %
Institutionnels porteurs	47 059 428	39,04 %	47 059 428	38,99 %
dont : Pacífico S.A. (*)	8 644 326	7,17 %	8 644 326	7,16 %
Macif	8 324 204	6,91 %	8 324 204	6,90 %
Financière de Rosario	1 447 420	1,20 %	1 447 420	1,20 %
Autres	28 643 478	23,76 %	28 643 478	23,73 %
Actionnaires nominatifs	22 730 146	18,86 %	22 888 177	18,96 %
dont : Pacífico S.A. (*)	20 105 290	16,68 %	20 105 290	16,66 %
Pour mémoire – Total votes doubles			158 031	
Entreprise	3 865 755	3,21 %		
Salariés	707 610	0,59 %	707 610	0,58
Public	46 170 978	38,31 %	46 170 978	38,26 %
Total	120 533 917	100,00 %	116 826 193	100,00 %

8.1.1 - Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que MACIF et Pacifico S.A. qui détient directement, indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

Il est rappelé que la société Pacifico S.A. est une société contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin, Président-Directeur Général de Maurel & Prom, et sa famille (à plus de 99 % du capital et des droits de vote).

La société Maurel & Prom a franchi le seuil de 5 % du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions le 7 avril 2008.

8.1.2 - Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital

Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 7, des statuts « droits et obligations attachés aux actions », « un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative dans les registres de la société depuis au moins 4 ans, à compter de la date à laquelle elles sont entièrement libérées, sans interruption, au nom du même actionnaire ».

Depuis le 30 décembre 2008, parmi les 28 749 616 actions détenues par la société Pacifico, 7 000 000 bénéficient d'un droit de vote double théorique. Toutefois, conformément à l'article L233-14 du Code de commerce, les droits de vote de Pacifico sont plafonnés à 25 % des droits de vote totaux pendant une durée de deux ans.

8.1.3 - Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

À la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

8.1.4 - Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la

Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de la Société.

8.2 Dividende

L'Assemblée générale mixte réunie le 20 juin 2006 a décidé le versement d'un dividende d'un montant de 0,33 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Les dividendes ont été mis en paiement le 5 juillet 2006 pour un montant total de 38 273 750 €. Ce montant correspond aux dividendes versés au titre des actions en circulation au 5 juillet 2006, à savoir 115 981 062 actions.

L'Assemblée générale mixte réunie le 14 juin 2007 a décidé le versement d'un dividende ordinaire d'un montant de 0,5 € par action et d'un dividende complémentaire de 0,70 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les dividendes ont été mis en paiement le 25 juin 2007 pour un montant total de 143 737 717 €. Ce montant correspond aux dividendes versés au titre des actions en circulation au 25 juin 2007, à savoir 120 189 607 actions.

L'Assemblée générale mixte réunie le 12 juin 2008 a décidé le versement aux actionnaires, d'un dividende de 1,20 € par action, soit un montant total de 137 080 245,60 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les dividendes ont été mis en paiement le 19 juin 2008.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 18 juin 2009, la distribution d'un dividende de 0,35 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 avec possibilité de paiement en actions sur 100 % du dividende et décote de 5 % pour le calcul du prix d'émission appliqué à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant cette Assemblée, après l'avoir diminué du montant net du dividende.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

9.1 Informations financières historiques

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement dans les documents de référence déposés le 31 mai 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 07-528 et le 29 avril 2008 sous le numéro D.08-0330 qui sont incorporés par référence au présent document de référence.

9.2 États financiers

9.2.1 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés figurent en annexe 2, au paragraphe 13.2.1.

9.2.2 - Comptes sociaux

Les comptes sociaux figurent en annexe 2, au paragraphe 13.2.3.

9.3 BILAN

Le bilan figure en annexe 2, au paragraphe 13.2.1.

9.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

9.4.1 - Vérifications des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques, il convient de se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexes financières du présent document de référence et des précédents documents de référence mentionnés au paragraphe 9.1.

9.4.2 - Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Les rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration et sur les conventions réglementées figurent respectivement en annexes financières.

9.4.3 - Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur

Néant.

9.5 Date des dernières informations financières vérifiées

La date des dernières informations financières vérifiées est le 31 décembre 2008.

9.6 Informations intermédiaires et autres

9.6.1 - Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés

Non applicable.

9.6.2 - Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié

Non applicable.

9.7 Investissements

9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Le tableau ci-après synthétise les investissements relatifs aux actifs immobilisés du Groupe au cours des 3 derniers exercices.

En milliers d'euros	2008	2007	2006
Activités pétrolières	510 881	391 371	240 377
Congo	6 015	76 275	107 481
Gabon	260 031	200 650	55 929
Tanzanie	76 121	14 068	78
Sénégal	1 050		
Colombie	159 329	96 376	75 730
Venezuela	27	-	5
Syrie	8 154	3 761	-
Autres	154	-	1 154
Activité de forage	27 700	56 119	21 431
Autres activités	407	1 105	12 276
Total	538 988	448 354	274 084

9.7.2 - Principaux investissements en cours

Outre les investissements prévus en matière d'exploration et de développement, dont le détail figure au paragraphe 5.7.3 du présent document de référence, les investissements en cours au 31 décembre 2008 s'élèvent à 3,8 M€. Ils concernent l'immeuble à usage de bureaux de Maurel & Prom au Gabon.

9.7.3 - Principaux investissements envisagés

Voir 5.7.3.

9.8 - Emprunts et financements

9.8.1 - Conditions d'emprunt et structure de financement

OCEANES

Le 9 mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) pour un montant total de 375 M€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an

(coupons payables le 1^{er} jour de chaque année) et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation (ratio de conversion initial de 1 pour 1 - voir paragraphe 11.3.3.1). Toutes les obligations ont été souscrites.

EMPRUNTS

(A) En raison de sa croissance, la Société a décidé, en juillet 2006, de restructurer ses financements bancaires pour bénéficier de conditions plus favorables tant en matière de taux que de durée. Il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par NATIXIS et BNP Paribas une nouvelle facilité de 350 M\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe (emprunt « Reserve Based Loan », dit RBL).

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 1^{er} décembre 2009.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- ratio de Fonds de roulement > 1,1 ;
- total Dette / EBITDA < 2,5 ; et
- EBITDA / charge d'intérêts > 5.

La Société respecte ces ratios à la date du présent document.

Maurel & Prom s'est aussi engagée à :

- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur les actifs d'un membre du groupe Maurel & Prom d'une valeur de plus de 2 M\$;
- ne pas procéder à une cession d'un actif du Groupe, sauf à sa pleine valeur de marché et dans le cadre de la gestion ordinaire et à l'exception de certaines cessions ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours et dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe ; et
- ne pas consentir à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité, des prêts supérieurs unitairement à 1 M\$ ou globalement de plus de 6 M\$.

Suivant le plan d'amortissement contractuel de cet emprunt, le montant total utilisable a été réduit en novembre 2008 à 75 M\$. La facilité en pesos colombiens pour 40 M\$, a été annulée à cette date et en conséquence, une facilité locale colombienne a été mise en place par Hocol pour une contrevaletur de 17,6 M\$.

Au 31 décembre 2008 la facilité RBL n'était pas utilisée par le Groupe. Cette facilité devra être annulée préalablement à tout tirage au titre de la nouvelle facilité RBL conclue en 2009 et visée ci-après.

(B) Le 30 janvier 2009, la Société a conclu avec un consortium de banques composé de BNP Paribas, CALYON, Natixis and Standard Bank Plc une nouvelle facilité d'un montant maximum de 500 M\$, dont 255 M\$ font l'objet d'engagements fermes par ces banques, garantie par le nantissement de réserves pétrolières gabonaises et colombiennes du Groupe (emprunt « Reserve Based Loan 2009 », dit RBL 2009). Cette facilité, qui n'a pas été utilisée, est en cours de renégociation pour tenir compte de la cession à intervenir de la société Hocol dont les titres devaient servir de garantie

La Société devait consentir à la première date de mise à disposition dudit emprunt, le nantissement des actions de certaines filiales de la Société porteuses des intérêts en Colombie, le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis ainsi que le nantissement de certains contrats de vente, d'assurance et de couverture afférents à son activité d'exploitation jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au plus tard au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- ratio de Fonds de roulement > 1,1 ;
- total Dette / EBITDA < 3.0.

La Société respecte ces ratios à la date du présent document.

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;
- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL 2009 a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon et en Colombie ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANES susceptible d'être réalisée avant le 30 juin 2009, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du « Reserve Based Loan 2009 », de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe; et
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

La première utilisation de cette facilité devait être utilisée exclusivement aux fins du financement du rachat de

l'OCEANE 2010 et/ou de son remboursement à l'échéance. À cet effet, les fonds ainsi mis à disposition auraient dû faire l'objet d'un gage espèces en faveur des banques mandatées pour le rachat de l'OCEANE 2010, et le solde non utilisé aurait dû être bloqué sur un compte indisponible. Ce premier tirage était soumis à certaines conditions suspensives ainsi qu'à la condition résolutoire de l'obtention par la Société avant le 30 juin 2009 d'un financement complémentaire à hauteur d'environ 200 M€, notamment sous forme d'une émission de nouvelles OCEANES, afin de permettre le rachat ou le remboursement des OCEANES 2010 au plus tard à leur échéance en janvier 2010.

9.8.2 - Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations

Au titre du Reserve Based Loan 2009, la Société s'est engagée à ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANES en 2009, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du « Reserve Based Loan 2009 », de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe. La Société s'est également engagée à ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur les actifs d'un membre du Groupe. Le RBL en date de 2006 devra être annulé préalablement à tout tirage au titre du « Reserve Based Loan 2009 ». Cette facilité, qui n'a pas été utilisée, est en cours de renégociation pour tenir compte de la cession à intervenir de la société Hocol dont les titres devaient servir de garantie.

9.8.3 - Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés

Avec le produit de la cession des actifs colombiens, la Société disposera d'une trésorerie propre lui permettant de financer son programme d'investissements d'exploration, appréciation et développement, basé sur les grands thèmes pétroliers mis en évidence par le Groupe au Gabon (grès de base, Kissenda), ainsi que la poursuite des forages en Colombie et en Tanzanie, l'appréciation du champ d'Omko et la mise en production d'Onal et Omko.

Par ailleurs, outre une facilité bancaire de 255MUS\$ assise sur les réserves pétrolières, incluant initialement les réserves de sa filiale Hocol, en cours de renégociation pour tenir compte de la cession à intervenir, la Société a reçu l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires, réunie le 24 février 2009, de pouvoir faire appel au marché, notamment par émission de titres de capital ou de titres donnant accès au capital.

I DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maurel & Prom poursuit sa politique de développement durable, rappelant ainsi à travers la pérennisation des actions initiées lors des exercices précédents et la recherche constante de nouveaux projets, que la prise en considération de l'impact social, culturel et environnemental de ses activités, reste au cœur de ses préoccupations.

S'engager à mener une politique de développement durable signifie, pour le groupe Maurel & Prom, prendre part activement au projet de société permettant de concilier les trois piliers « économie, écologie, social ».

Pour ce faire, Maurel & Prom et ses filiales se sont fixé une ligne de conduite qui s'inscrit dans le cadre des réglementations locales des pays qui accueillent les activités du Groupe, mais également dans le cadre d'une démarche volontaire et continue consistant à associer les activités d'exploration et de production du Groupe à une dynamique sociétale réelle et concrète.

Ainsi, améliorer la sécurité et la santé des Hommes, prévenir les accidents, protéger l'environnement et contribuer au développement local se concrétisent par la mise en place de plans d'action diversifiés au sein desquels la mobilisation, la responsabilisation et l'implication personnelle des individus demeurent essentiels.

Pour ce faire, Maurel & Prom se dote d'« outils de développement durable » divers pour la mise en place de modèles effectifs applicables à l'ensemble de ses filiales.

La maîtrise toujours plus rigoureuse de son savoir-faire, la responsabilisation de ses équipes par la sensibilisation aux activités d'exploration et de production et le respect du lieu d'implantation des activités, constituent les fils directeurs du code de conduite que le groupe Maurel & Prom s'est fixé et entend poursuivre à travers :

- l'amélioration de la sécurité: des sites, du personnel du Groupe et des populations présentes sur les zones d'activité du Groupe ;
- la préservation de l'environnement et la mise en valeur de certains sites ;
- la formation et le soutien aux populations locales.

10.1 Notre politique, nos règles : code, responsabilité, respect

La politique adoptée par Maurel & Prom en matière de développement durable s'illustre par un ensemble de règles contenues dans un code de conduite spécifique aux métiers que nous exerçons, ajustée ensuite aux différents pays qui accueillent nos activités.

Conscient des enjeux liés à ses activités, le Groupe s'attache à préserver le juste équilibre entre les opérations menées et les responsabilités qui en sont le corollaire.

10.1.1 - Nos métiers

Le groupe Maurel & Prom a principalement pour objet l'exploration et la production d'hydrocarbures. L'étude des structures est conduite à travers la géologie et la géophysique, sciences qui permettent respectivement de dresser une première esquisse de la configuration des sous-sols sur la base de repérages aériens ou satellites, puis « d'ausculter » le sous-sol depuis la surface, étape préalable indispensable au choix d'implantation des forages. Une phase d'exploration conduite avec succès débouche ensuite sur le développement du champ. Ces activités d'exploration-production, fondées sur la compétence et la spécialisation d'équipes expérimentées de géologues et de géophysiciens, nécessitent d'importants investissements financiers.

Le Groupe, initialement présent au Congo, a eu l'opportunité de diversifier et de développer la localisation de ses permis, jouissant ainsi de réserves significatives et de réelles opportunités de croissance.

Depuis le début des années 2000 les choix d'implantation des activités d'exploration-production et la gestion des renouvellements des permis ont conforté la stratégie dynamique mise en place.

L'activité forage est confiée à la société Caroil, filiale à 100 % de Maurel & Prom, dont la flotte aujourd'hui composée de 15 appareils, n'a cessé de se développer et de satisfaire des demandes techniques toujours plus diversifiées et complexes.

10.1.2 - Nos zones géographiques

À ce jour, nos zones d'exploration pétrolière se situent en Afrique, en Amérique Latine, en Europe et au Moyen Orient. Les opérations menées en Tanzanie, en Italie (Sicile), au Pérou et en Syrie ont permis de diversifier la couverture géographique du Groupe.

En Colombie la société Hocol, filiale à 100 % de Maurel & Prom, opère depuis plus de 50 ans en tant que compagnie d'exploration et de production d'hydrocarbure. Hocol a su largement renforcer ses positions stratégiques sur le continent sud-américain à travers des acquisitions au Venezuela en tant que producteur sur des champs matures, au Pérou et Brésil sur des permis d'exploration. Au Venezuela, les activités de production de Maurel & Prom sont situées sur le lac de Maracaibo dans l'état de Zulia à l'ouest du Venezuela. Un accord stratégique a été signé en décembre 2007 permettant au Groupe de rester présent au Venezuela, pays pétrolier de première importance.

Au Gabon, Maurel & Prom amorce un virage important avec le développement du champ d'Onal. Des équipes importantes sont mobilisées localement pour assurer la réalisation des infrastructures, la mise en production et l'évacuation du pétrole.

En Tanzanie, Maurel & Prom, présente depuis 2005, poursuit le renforcement de ses activités et de ses équipes.

Au Congo, suite à la vente d'une partie de ses intérêts, Maurel & Prom reste présente, notamment sur le permis de La Noumbi (opérateur, 49 %) où des études sismiques sont en cours.

En Syrie, suite à l'acquisition d'un permis d'exploration en 2006, Maurel & Prom a créé une structure et mis en place des équipes afin de suivre les projets en cours.

De plus, Maurel & Prom détient des participations à Cuba (non consolidée, 19,1 % de Pebercan) et en Italie (Sicile) (30 % de Panther Eureka) et au Venezuela (26,35 % de Lagopetrol).

10.1.3 - Notre code de bonne conduite

Les dirigeants du Groupe, soucieux de la sécurité des Hommes, de la mise en place de procédures effectives et de la préservation de l'environnement, ont décidé de développer un Code de conduite formalisé en 2006 par la rédaction d'une « Charte Sécurité Environnement et Qualité ».

La Charte du Groupe a pour objectif de sensibiliser et d'impliquer chacun des intervenants dans la sécurité et la santé des personnes, la sécurisation des activités et la protection de l'environnement. Dans ce contexte, la prévention, à travers la mise en place de procédures de formation, de commu-

nication interne ou encore d'audits et d'études d'impact, joue un rôle primordial. Les modèles de procédure définis sont adaptés aux spécificités et exigences de chaque filiale, permettant ainsi de se refléter dans l'activité de nos partenaires et sous-traitants, mais également de sensibiliser les populations locales aux principes fondamentaux que nous défendons depuis plus de dix ans, à savoir : responsabilité, santé, sécurité, protection, prévention, partage, pérennité et solidarité.

Le rappel de la Charte à chacune des étapes de notre activité témoigne de la réalité de notre engagement.

10.1.4 - Nos responsabilités

Nos activités impliquent une responsabilité qui revêt une « dimension interne » par la sensibilisation de nos employés à la santé et à la sécurité au travail et d'autre part une « dimension externe », dans le choix de nos partenaires et leur propension à respecter les richesses naturelles (faune, flore) des pays dans lesquels nous conduisons nos activités.

10.1.4.1 - Respecter et responsabiliser ses employés

D'un point de vue interne, la responsabilité sociale du Groupe s'exerce à deux niveaux : la santé et la sécurité au travail. Maintenir la sécurité et préserver la santé de nos équipes est au cœur de nos préoccupations.

Chaque individu se doit d'agir en considération des règles de santé et de sécurité tant pour ses collaborateurs que pour lui-même, dans le respect des standards HSE définis par le Groupe. Ces standards sont sujets à constantes évolutions souvent inspirées des pratiques de l'Industrie du Gaz et du Pétrole ou issues d'organismes internationalement reconnus et certifiés tels que l'IADC (Accident Prevention Reference Guide) ou l'API (American Petroleum Institute).

Au niveau de la santé au travail, Maurel & Prom poursuit sa communication sur les risques particuliers inhérents à certaines régions du monde. Ainsi, des recommandations sur certaines maladies infectieuses tropicales, telle que le paludisme en Afrique, sont régulièrement délivrées et rappelées à l'ensemble du personnel, de concert avec les organismes de Médecine du travail. Cette sensibilisation du personnel s'est traduite en 2008 par la mise en place en Tanzanie de « kit contrôle paludisme » permettant au personnel concerné de pouvoir à tout moment, et surtout après un retour de mission et en dehors de toute assistance médicale, procéder dans les meilleurs délais à un contrôle dès l'apparition du moindre symptôme pour pouvoir agir au plus vite en cas d'affection avérée.

Le Groupe a commencé à se doter en 2008 de défibrillateurs afin d'améliorer la qualité des gestes de premier secours.

Au niveau de la sécurité au travail, une vigilance particulière est consacrée au respect des procédures en vigueur formalisées dans le « Référentiel HSE Groupe ». Ces procédures écrites sont constamment rappelées et des audits de contrôle sont organisés par les personnes chargées de la sécurité au niveau du Groupe. Sur la base de ce « Référentiel HSE Groupe » et en fonction de l'environnement spécifique à chaque mission, des lignes de conduite sont définies, permettant ainsi de responsabiliser les filiales par une formation directe et adaptée au cas par cas.

En 2008, dans le cadre des activités de forage du Groupe au Congo, un travail minutieux de prévention a été effectué afin de mettre en place des procédures détaillées traduites en différentes langues, ainsi accessibles à tous. Ces procédures ont été élaborées en fonction des spécificités de chaque appareil de forage. Elles permettent de mettre en avant les risques inhérents à l'activité et les gestes préventifs adéquats grâce à la formation du personnel. Ces procédures devraient être étendues à d'autres sites du Groupe en 2009. De même dans le forage, les chefs de mission veillent rigoureusement à l'actualisation et au renouvellement des certificats d'aptitude relatifs aux techniques sécuritaires de certains opérationnels tous les deux ans, impliquant le passage et la validation d'examen de contrôle.

Des formations pour lutter contre les incendies ont également permis de renforcer la sécurité dans les bureaux.

Maurel & Prom s'engage à poursuivre ses efforts et à maintenir la qualité de sa prévention en conciliant les règles globales de conduite édictées au niveau du Groupe et la spécificité de chacun des sites. Qu'il soit question de la santé ou de la sécurité au travail, chaque intervenant peut, à tout moment, contribuer activement à l'amélioration et à la dynamique des procédures en vigueur.

La politique de Management Hygiène, Sécurité et Santé (HSE) mise en place en 2006 se poursuit donc et tend à se renforcer par l'amélioration continue des procédures existantes et plus particulièrement par : l'organisation d'audits internes, la systématisation d'études d'impact permettant l'anticipation des risques, la formation avancée des intervenants et l'amélioration de la communication interne.

Maurel & Prom se fait fort de mobiliser et de responsabiliser ses partenaires pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Parallèlement, l'engagement du Groupe auprès des populations locales demeure une priorité.

10.1.4.2 - Respecter et responsabiliser ses partenaires et la population locale

Maurel & Prom poursuit la promotion de la santé et de la sécurité au travail dans ses relations avec ses sous-traitants en érigeant ces deux critères au rang de critères sélectifs préalables au choix des sociétés partenaires ou sous-traitantes.

A titre illustratif, Maurel & Prom veille à l'intégration dans ses contrats, d'annexes spécifiques dédiées à la garantie du respect de règles définies par le Groupe. Ceci permet de déterminer de façon précise les obligations respectives de chaque intervenant et d'harmoniser l'approche «sécurité-santé» de nos partenaires avec notre Charte.

Le Groupe poursuit également ses engagements auprès des communautés locales, en contribuant de manière significative au développement et à l'amélioration de leur qualité de vie.

Maurel & Prom mène une politique probante initiée depuis plusieurs années, en privilégiant l'emploi et la formation liés aux activités de recherche et de production du Groupe et en développant des programmes sociaux efficaces.

Maurel & Prom continue à associer étroitement les communautés ethniques et les populations riveraines à ses projets de recherche et de prospection pour entretenir les relations entre l'entreprise et l'environnement, tout en respectant le particularisme local.

10.2 Notre action, nos engagements : prévention, protection, information

Le Groupe continue à fonder ses projets sur l'étude et l'analyse préalables des risques afin de mettre en place les mesures préventives adéquates.

Cette politique d'intervention active visant à anticiper les sinistres et à réduire les risques auxquels le Groupe est par nature exposé, se matérialise par la mise en place de plans d'action multiples. Des ressources particulières sont en outre affectées à la gestion des accidents.

10.2.1 – Santé

Maurel & Prom continue à prêter une attention particulière à la santé de son personnel comme à celle des populations locales.

Ainsi, au Congo, le Groupe poursuit la lutte contre le Sida ou le paludisme, en travaillant en cohésion étroite avec la Croix Rouge Congolaise. La sensibilisation des populations à ces maladies passe par l'information et la prévention à travers des campagnes d'affichage, de séminaires et de rencontres. En 2008, le Groupe s'est également illustré par son aide à la réhabilitation du Centre de pathologie infectieuse de Siafoumou (Pointe-Noire), en collaboration avec la Fondation Congo Assistance.

Des plans d'action sont conduits régulièrement sur les sites pour mettre en place des campagnes d'assainissement (désinfection, désinsectisation, dératissage et lutte contre

les serpents). Des inspections d'hygiène sont fréquemment effectuées dans les espaces de vie sur les sites.

Au Gabon, Maurel & Prom poursuit son programme d'assistance médicale en prodiguant des soins, en fournissant des médicaments et en veillant à l'évacuation sanitaire pour les populations à proximité des installations de Banio, Onal et Coucal.

10.2.2 - Sécurité

Maurel & Prom place la sécurité au centre de ses préoccupations. Au cours de l'année 2008, les mesures de sécurité ont été renforcées.

Afin d'assurer la sécurité du personnel, l'efficacité et la coordination des travaux sur les sites, l'obtention de permis spéciaux est obligatoire dans tous les cas de travaux spécifiques : contact avec des sources de chaleur, travail en hauteur/suspension, espaces confinés, modifications ou blocage de routes/passages, travail sur des circuits électriques, manipulation d'explosifs, et de manière générale, tout travail présentant un caractère à risques.

L'ensemble du personnel est doté d'équipements de protection particuliers afin d'éviter les situations de mise en danger de soi, d'autrui ou encore de l'environnement. Les standards et normes internationaux sont de précieux indicateurs pour le Groupe dans l'orientation de ses choix.

Le personnel est entraîné et formé en continu selon des grilles détaillées et internationalement reconnues. L'assiduité et la réalité des compétences à ces formations sont sanctionnées par l'émission de certificats nécessaires à l'accès des chantiers. Les neuf disciplines de formation à l'amélioration de la sécurité restent d'actualité, à savoir : contrôle, premiers secours, premiers secours avancés, lutte contre les incendies, évaluation des risques, travail en hauteur, échafaudages, fiches d'observation, permis spéciaux. Une analyse précise permet ensuite de compléter les actions à suivre et d'améliorer la sécurité.

L'objectif reste double : mettre en lumière tout manquement aux règles de sécurité et souligner les bonnes pratiques afin de les répliquer à l'ensemble des sites du Groupe. Les fiches d'observation mises en place par Maurel & Prom permettent ainsi d'évaluer les processus et de les optimiser, si nécessaire.

10.2.3 - Protection de l'environnement

Le Groupe vise un double objectif en matière de protection de l'environnement : préserver les zones pouvant être affectées par nos activités et sensibiliser les populations au thème de l'environnement.

La politique environnementale du Groupe dont les principes figurent dans la Charte, passe par « la maîtrise de sa consommation énergétique, de ses émissions de gaz à effet de serre, et par la gestion optimale de son émission de déchets. » Le Groupe s'attache également à ce que ses installations industrielles ne soient pas contaminées et à ce que les sites soient remis en état une fois les opérations terminées, afin de rétablir l'équilibre initial du milieu.

La mise en place d'une procédure de « Gestion des plateformes » en octobre 2008 a notamment permis d'établir la répartition des responsabilités pour chaque action s'intégrant dans les différentes phases de la vie d'une plateforme de forage, du stade de sa conception jusqu'à celui de sa réhabilitation. Le Groupe s'attache en effet à ce que tous les sites de forage soient nettoyés à l'issue des opérations et les sols réhabilités. Des directives et recommandations particulières ont été rédigées en ce sens, notamment pour que cette obligation de réfection des sites figure expressément dans les contrats avec les sociétés sous-traitantes. À l'issue des travaux, la réhabilitation des sites se concrétise par l'intervention d'engins de génie civil, complétée le plus souvent par une campagne de plantation de végétaux et l'emploi d'engrais naturels afin de reconstituer l'équilibre naturel du milieu.

Le renforcement de la politique de gestion des problèmes HSE se reflète dans l'élaboration de règles internes qui s'imposent aux responsables des filiales en matière de :

- sensibilisation et information du personnel ;
- gestion des déchets ;
- stockage et manipulation des produits chimiques dangereux.

Le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays d'implantation de nos activités implique systématiquement des Études d'Impact avant le lancement de chaque nouveau projet ou des Évaluations d'Impact en cours de développement.

Lors du développement des projets d'exploration et de production, les activités pouvant générer des dommages environnementaux sont couvertes par des contrats d'assurance ad hoc.

En amont et pour lutter contre la dégradation des sols, la détérioration des nappes phréatiques ou les retombées de boue dans les cultures et les rivières, le Groupe demande aux services et entreprises de génie civil de consolider les travaux de terrassement des routes et des plateformes de sites. La stabilisation des zones fragiles est assurée par la mise en place de couvertures végétales. Le nettoyage et le curage des rivières, notamment après la saison des pluies, est systématique pour redonner vie aux eaux utiles destinées aux activités domestiques et économiques des populations riveraines.

En aval, la préservation des sites passe, à titre d'exemple au Gabon, par la réhabilitation des zones déforestées ou encore par le tri et la destruction contrôlée des déchets.

En 2008, que ce soit au Gabon où Maurel & Prom a installé des pipelines sur des zones naturelles protégées ou au Congo où plusieurs centaines de kilomètres de travaux sismiques ont été effectués dans un parc naturel, aucune restriction d'origine locale ou aucune interdiction/commentaire provenant d'ONG, n'ont été constatés ou formulés.

L'engagement du Groupe à respecter l'environnement et à dynamiser l'activité des régions dans lesquelles il opère, se matérialise par la réhabilitation d'écoles ou de centres de santé, par le forage de puits d'eau et/ou encore l'aménagement de pistes d'accès.

En Tanzanie en 2008, Maurel & Prom a poursuivi son projet en matière de développement durable selon lequel tout projet pétrolier, quel qu'il soit, est automatiquement lié, au minimum, à une action locale significative au service de la population. Cette règle a vocation à mettre en œuvre des actions proportionnelles à la taille du projet, modulées en fonction de la nature et du degré des attentes et des besoins des populations.

10.3 Nos moyens, leur territoire : ressources, développement, connaissance

10.3.1 - Le développement local

Le développement local et l'amélioration des conditions de vie des populations locales côtoyées lors des opérations constituant pour Maurel & Prom et ses équipes un impératif réel, des actions de soutien sont concentrées autour de plusieurs pôles : l'alimentation, l'eau, la formation et l'habitat.

ALIMENTATION :

Maurel & Prom soutient les cultures et l'élevage notamment au Gabon, où Maurel & Prom prépare une relance des projets agricoles.

L'EAU : UNE RESSOURCE RARE

Dans de nombreux pays où Maurel & Prom mène ses activités, l'eau reste une ressource précieuse et rare. Lors des travaux de terrassement des routes et des plateformes sur les sites, des mesures efficaces sont prises pour lutter contre la dégradation des sols et pour éviter les souillures des cultures et des rivières. Après la saison des pluies, Maurel & Prom, par ses actions de nettoyage et de curage des rivières, parvient à rendre l'eau consommable par les populations.

En collaboration avec les ONG et les autorités locales, la Société participe bénévolement à la construction de puits d'eau en milieu rural. En association avec ses travaux de géophysique, des puits d'eau sont systématiquement forés et laissés à la disposition des autorités des villages (Gabon : forages de puits à eau dans les régions des lacs).

En Tanzanie, sur l'île de Mafia, un forage a permis de mettre en place des pompes pour l'installation de deux puits d'eau. De même, un forage finalisé sur le site de Minangu permettra d'installer prochainement une pompe.

LE SOUTIEN À LA FORMATION

Soucieuse de s'impliquer durablement dans la vie locale et d'apporter une aide utile, ciblée et engagée sur le long terme, la Société met en place des programmes d'aide à l'enseignement depuis la petite école jusqu'à l'Université. Ainsi au Congo, la Société continue son étroite collaboration avec le recteur de l'Académie, en participant aux enseignements de géologie et de géophysique pour les étudiants de dernière année de Master à l'Université des sciences Marien Ngouabi située à Brazzaville. De même, une attention particulière est portée à l'équipement de la salle informatique du département géologie de cette même faculté.

Au Gabon, Maurel & Prom continue à soutenir les écoles de la région en distribuant des fournitures scolaires ou du matériel informatique à l'école N'dindi, ou encore en conduisant des travaux d'entretien des locaux scolaires du village d'Ezanga.

En Tanzanie, Maurel & Prom poursuit un projet de soutien aux populations par une démarche d'aide pro-active misant sur l'éducation. Ce soutien s'est exprimé par la rénovation d'écoles dans les régions de Mbezi (achats de 60 bureaux et bancs, peinture, construction d'un second bloc sanitaire pour les filles...) et de Minangu (peinture, construction d'une nouvelle salle de classe, achat de 40 bureaux et bancs) mais également par le souci constant de privilégier l'emploi des populations locales chaque fois que cela est possible.

LE SOUTIEN À L'HABITAT

Pour favoriser la création et le développement d'un marché immobilier résidentiel au Congo, les autorités gouvernementales ont créé la Banque Congolaise de l'Habitat, dotée d'un capital de 5 milliards de francs CFA détenu par l'État congolais et diverses sociétés étatiques, la Banque de l'Habitat de Tunisie (opérateur de l'Établissement) et le groupe Maurel & Prom dont la participation s'élève à 10 % du capital, soit 500 millions de francs CFA. Cette institution finance le secteur immobilier congolais, avec la mission de développer l'accession à la propriété de la population en finançant tous les acteurs de ce secteur : les particuliers, les promoteurs immobiliers, les entreprises de construction et les maîtres d'œuvre, les entreprises du BTP en général. Maurel & Prom participe à ce projet dont la dimension

sociale favorise le développement économique du pays. Les conditions de réussite de ce projet sont réunies, grâce à la présence de la Banque de l'Habitat de Tunisie comme opérateur technique. Cette banque jouit d'une excellente réputation dans ce domaine en raison de sa réussite dans des projets similaires en Afrique.

En Tanzanie, sur le site de Mafia, deux dispensaires ont été équipés de panneaux solaires et un bâtiment situé sur le port a été rénové.

Au Gabon, des travaux de génie civil (réfection de routes) ont été entrepris à N'dindi, capitale du département dans lequel le Groupe conduit ses activités.

LA SANTÉ

Au Gabon, Maurel & Prom s'est engagé de manière significative dans la lutte pour la préservation de la santé. Le Groupe soutient ainsi la Fondation « Horizons Nouveaux » qui assiste les enfants mal voyants et handicapés dans leur quotidien. (Achat de fournitures scolaires, organisation de fêtes : Noël,...) Maurel & Prom parraine actuellement 12 filleuls.

En outre, la Société prépare une campagne sur 2009 concernant la drépanocytose. Maladie génétique responsable d'une anomalie de l'hémoglobine contenue dans les globules rouges, la drépanocytose se manifeste essentiellement par des anémies, des infections diverses ou encore des crises vaso-occlusives. Aucun traitement ne permettant actuellement de guérir cette maladie, le soutien apporté par Maurel & Prom consiste à soigner et à atténuer les symptômes de la maladie : en distribuant des sirops antibiotiques, en vaccinant contre certains germes (ex: pneumocoque), ou encore en veillant à une hydratation constante des patients et à l'administration d'antalgiques.

L'ENVIRONNEMENT : LA FAUNE

En 2008, Maurel & Prom Gabon a réalisé un projet initié en 2006-2007 en portant assistance au Parc National de Mayumba par la création d'un observatoire des baleines. Un sémaphore d'une vingtaine de mètres de hauteur a été créé et équipé de matériel informatique afin d'observer le mouvement migratoire des baleines.

10.3.2 - Une illustration : La Fondation Hocol

À nouveau en 2008, les équipes de Maurel & Prom ont veillé à entretenir des relations de proximité importantes avec les populations locales à travers notamment la Fondation Hocol en Colombie.

Au-delà de ses obligations légales et des mesures mises en place dans le cadre de ses activités, Hocol, a créé en 1987 la Fondation Hocol dans le but de donner un cadre à ses relations et à ses actions en faveur des communautés locales. À travers cette fondation, Maurel & Prom réaffirme

sa volonté de partager ces mêmes valeurs, de les pérenniser et de s'associer pleinement à la vie des colombiens.

Les missions de la Fondation Hocol sont les suivantes :

- tisser des liens étroits entre les communautés, l'État, les Institutions, les ONG et Maurel & Prom ;
- contribuer à la formation et à l'éducation ;
- promouvoir la protection de l'environnement ;
- soutenir des projets à caractère social, économique, culturel, écologique ;
- contribuer à la réalisation de projets de création d'entreprises présentant une alternative à l'industrie pétrolière ;
- favoriser l'industrie locale au moyen de transferts de technologies.

Ces missions se sont concrétisées en 2008 à travers différentes actions, dont les plus significatives portent sur : l'aide à la formation de dirigeants, l'appui aux activités culturelles et sportives, le soutien à une éducation de qualité, l'amélioration des infrastructures, le renforcement de l'économie, le soutien à l'agriculture, le tourisme écologique et la protection de l'environnement.

I FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

11.1 Informations sur la Société

11.1.1 - Raison sociale et nom commercial

Dénomination sociale : « Établissements Maurel & Prom ».

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

11.1.2 - Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

Le code NAF (anciennement code APE) de la Société est 7010Z (extraction d'hydrocarbures).

11.1.3 - Date de constitution et durée de la Société

Date de constitution de la Société : 10 décembre 1919.

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2018, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

11.1.4 - Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

La Société a été constituée conformément au droit français.

Maurel & Prom est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L. 225-57 et suivants dudit Code), ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Jusqu'au 14 juin 2007, Maurel & Prom était constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 14 juin 2007, ont décidé de la modification du mode de gestion de la Société et du remplacement du Directoire et du Conseil de surveillance par un Conseil d'administration.

Jusqu'au 28 décembre 2004, Maurel & Prom était constituée sous forme de société en commandite par actions. Les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et

extraordinaire, le 28 décembre 2004, ont décidé de la fusion par voie d'absorption de l'associé commandité de Maurel & Prom, la société Aréopage, par Maurel & Prom et de la transformation consécutive de Maurel & Prom en société anonyme.

Siège social :

12, rue Volney – 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00 - Fax : 01 53 83 16 04

11.2 Informations sur les statuts de la Société

11.2.1 - Objet social

L'objet social de la Société est stipulé à l'article 3 de ses statuts. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la gestion de tous titres et droits sociaux et, à cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription et d'apport ainsi que la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux ;
- la recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes ;
- la location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement, le transport, le stockage, le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux ;
- l'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente ;
- le commerce de tous produits et marchandises ; et
- de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans d'autres pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

11.2.2 - Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du Conseil d'administration de la Société

Le Conseil d'administration de la société a, dans sa séance du 25 avril 2008, arrêté et approuvé à l'unanimité les termes de son règlement intérieur.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du Conseil et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du Comité d'audit et du Comité de nominations et rémunérations.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Conseil d'administration sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la Société en cette matière.

11.2.3 - Conditions d'exercice du droit de vote - Droit de vote double

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions, membre de ces Assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession « ab intestat » ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionariat figurant au paragraphe 8.1.

11.2.4 - Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

11.2.5 - Procédure de modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

11.2.6 - Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires

11.2.6.1 - Convocation aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

11.2.6.2 - Accès et participation des actionnaires aux Assemblées générales

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la Société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, cinq jours au moins avant la date de

l'Assemblée, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée.

Le Conseil d'administration peut réduire ou supprimer ce délai de cinq jours par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication de nom de mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le Conseil d'administration à l'Assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration, participer aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

11.2.7 - Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

11.2.8 - Seuils statutaires

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5 %, puis à toute tranche supplémentaire de 5 % du capital ou des droits de vote tant qu'elle ne détient pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus des deux tiers du capital et des

droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En vue de l'identification des porteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.2.9 - Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

11.2.9.1 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

11.3 Capital social

11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé

11.3.1.1 - Capital souscrit

Le capital de Maurel & Prom au 31 décembre 2008 est de 92 838 751,39 €, il est divisé en 120 569 807 actions de 0,77 € de nominal chacune, entièrement libérées. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Le capital social de Maurel & Prom peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2008, le capital social de la Société était de 92 811 116,09 € divisé en 120 533 917 actions de soixante-dix-sept centimes (0,77 €) de nominal chacune.

La Société n'a pas connaissance de nantissements qui auraient été consentis par ses actionnaires sur les titres de la société.

11.3.1.2 - Capital autorisé

Les autorisations et délégations accordées par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009 au Conseil d'administration

en matière d'émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 24 février 2009
Deuxième	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal total des augmentations de capital : 50 M€. Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 500 M€.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
Troisième	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal total des augmentations de capital : 20 M€. Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 250 M€. Ces plafonds s'imputeront sur les plafonds prévus à la deuxième résolution.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
Quatrième	Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.	Montant nominal total des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée) par période de 12 mois. Le montant nominal des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la troisième résolution.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 24 février 2009
Cinquième	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre.	15 % de l'émission décidée en vertu de la deuxième, troisième ou quatrième résolutions.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
Sixième	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	Montant nominal total des augmentations de capital : 20 M€. Le montant nominal des augmentations de capital réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la troisième résolution. Le montant nominal des titres de créances résultant des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la deuxième résolution.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
Septième	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée). Le montant nominal des augmentations de capital réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la troisième résolution. Le montant nominal des titres de créances résultant des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur les plafonds prévus par la deuxième résolution.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
Huitième	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	Montant nominal maximal : 100 M€.	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.
Dixième	Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux.	Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'Assemblée).	38 mois, soit jusqu'au 23 juin 2012.
Onzième	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au Plan d'Épargne Entreprise de la Société.	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 M€ (hors augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes).	26 mois, soit jusqu'au 23 avril 2011.

11.3.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

11.3.2.1 - Autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009

La première résolution adoptée par l'Assemblée générale du 24 février 2009 visait à permettre le renouvellement du programme de rachat d'actions en cours qui avait été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

Les modalités et objectifs de cette autorisation sont semblables à ceux de la précédente autorisation, à l'exception des plafonds qui ont été adaptés. L'Assemblée générale du 24 février 2009, a donc mis fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008 par sa sixième résolution, d'acheter des actions de la Société, et a autorisé le Conseil d'administration à acheter les actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social existant au jour de cette Assemblée générale, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat des actions de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions est fixé à 18 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat est fixé à 217 025 640 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2008 ; cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 24 février 2009.

Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de cette nouvelle autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre (a) de la participation aux résultats de l'entreprise, (b) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (y compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou (c) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société en application de la douzième résolution soumise à l'Assemblée générale, sous réserve de son adoption.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 24 février 2009 a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, y compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

11.3.2.2 - Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement général de l'AMF, a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 24 février 2009 au travers de sa 1^{ère} résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1°) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008 par sa sixième résolution, d'acheter des actions de la Société ;

2°) autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à acheter les actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :

■ le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;

■ en conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 217 025 640 €, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2008, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;

■ cette autorisation est valable pour une période de 18 mois ;

■ les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ;

■ l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société sous réserve que cette offre

soit réglée intégralement en numéraire, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- (i) d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre (a) de la participation aux résultats de l'entreprise, (b) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (y compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou (c) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- (ii) d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- (iii) d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (iv) de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (v) de réduire le capital de la Société en application de la douzième résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, y compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra déléguer au directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation des opérations prévues par la présente résolution.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2009, dans sa douzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital de la Société par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, dans les termes suivants :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ;

- 1°) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008 par sa quinzième résolution ;
- 2°) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la première résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- 3°) décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- 4°) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts, et
- 5°) fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.»

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL QUE L'ÉMETTEUR DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 6 436 407 titres, soit 5,34 % du capital social, répartis de la façon suivante :

- 281 316 titres dans le cadre d'un contrat de liquidité ; et
- 6 155 091 titres autodétenus.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2008, 4,37 % des titres autodétenus (soit 281 316 titres) le sont dans le cadre d'un contrat de liquidité.

5 828 431 soit 90,5 %, des titres autodétenus, le sont dans le cadre de l'objectif de conservation des actions de la Société en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

326 660 titres, sur les actions achetées en avril et mai 2008, sont affectés à l'objectif d'annulation.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Le programme a pour objectifs de :

- (i) d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre (a) de la participation aux résultats de l'entreprise, (b) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou (c) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- (ii) d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- (iii) d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- (iv) de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (v) de réduire le capital de la Société en application de la

douzième résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUE DES TITRES, PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Titres concernés

Le programme de rachat concerne les actions de la Société (code ISIN FR0000051070), négociées sur Euronext Paris (compartiment A).

Part maximale de capital

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que :

- le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce, soit 6 028 490 actions, à la date de publication du présent descriptif ; et
- cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieures à l'Assemblée générale du 24 février 2009, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Prix d'achat

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 18 € par action.

Modalités de rachats

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions

légales et réglementaires applicables en pareille matière.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La durée de ce programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 24 février 2009, soit jusqu'au 23 août 2010 (inclus).

BILAN DES PRÉCÉDENTS PROGRAMMES

Au 31 décembre 2008, la Société a fait usage de ses programmes de rachat d'actions, avec un nombre total de titres rachetés de 6 436 407 pour un montant total de 86 016 346,03 €. Les détails de cette utilisation sont les suivants :

Situation au 31 décembre 2008

Pourcentage de capital auto-détenu	5,34 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (135.300) soit	0,11 %
Nombre de titres détenus en portefeuille	6 436 407
Valeur comptable du portefeuille en €	86 016 346
Valeur de marché du portefeuille en € (sur la base du cours moyen de 8,528 de décembre 2008)	54 893 548

Bilan de l'exécution des précédents programmes entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 décembre 2008

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes/transferts**	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouverte à la vente
Nombre de titres	2 777 582	2 044 471		
Échéance maximale moyenne				
Cours moyen de la transaction	14,134	14,555		
Prix d'exercice moyen				
Montants	39 258 344	29 757 762		

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Dont 428 actions livrées dans le cadre de la conversion de 406 OCEANES.

D'après le contrat de liquidité, 2 130 922 actions ont été achetées pour 30 309 798 € soit 14,22 € par action et 2 044 471 actions ont été vendues pour 29 757 762 € soit 14,555 € par action.

11.3.3 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de l'émetteur

11.3.3.1 - Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 9 mars 2005, Maurel & Prom a procédé, sur décisions du Directoire en date du 28 février et du 1^{er} mars 2005 et d'un membre du Directoire en date du 1^{er} mars 2005 agissant sur délégation du Directoire, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance au 1^{er} janvier 2010, d'un montant nominal total de 374 999 978,76 €, représenté par 16 711 229 obligations d'une valeur nominale de 22,44 € (les « OCEANES »).

Les OCEANES sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0010173690. Une note d'opération relative à l'émission des OCEANES a été visée par l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mars 2005 sous le numéro 05-122 et est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers.

Le 25 juin 2008, la Société a informé les porteurs d'OCEANES qu'à la suite de la distribution d'un dividende de 1,20 € par action le 19 juin 2008, le ratio de conversion d'actions a été automatiquement porté de 1,05 action Maurel & Prom pour 1 OCEANE à 1,10 action pour une OCEANE conformément au contrat d'émission.

Au cours de l'exercice 2008, 406 OCEANES ont été converties et échangées contre 428 actions existantes autodétenues par la Société. Par conséquent, au 31 décembre 2008, 16 703 858 OCEANES, pour un montant nominal total de 374 834 574 €, restent en circulation et sont susceptibles d'entraîner une augmentation de capital d'un montant de 14 148 167,88 € par création de 18 374 244 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,77 € chacune.

11.3.3.2 - Historique du capital social

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant du capital social	Nombre d'actions		
12/06/08 exercice d'options	27 635,30 €	35 890	92 838 751,39 €	120 569 807
25/09/08 augmentation de capital	53 900 €	70 000	92 892 651,39 €	120 639 807
25/09/08 annulation d'actions autodétenues	(53 900) €	(70 000)	92 838 751,39 €	120 569 807
16/12/08 augmentation de capital	50 281 €	65 300	92 889 032,39 €	120 635 107
16/12/08 annulation d'actions autodétenues	(50 281) €	(65 300)	92 838 751,39 €	120 569 807

11.3.4 Dilution potentielle du capital

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble des titres donnant

accès au capital de la Société encore existant au 31 décembre 2008 (options de souscription, OCEANes, actions gratuites) :

	Date d'émission/ attribution	Echéance de conversion début	fin	Nombre de titres	Nombre d'actions actuelles	Dilution potentielle
Capital au 31/12/2008				92 838 751,39 €	120 569 807	
Options de souscription	25/10/01	26/10/04	Sans limite	10 760	10 760	0,01 %
Options de souscription	06/04/05	07/04/05	06/04/10	280 000	280 000	0,23 %
Options de souscription	21/12/05	22/12/05	21/12/10	170 000	170 000	0,14 %
Options de souscription	04/01/06	03/01/06	03/01/11	80 000	80 000	0,07 %
Options de souscription	10/04/06	11/04/06	10/04/11	80 000	80 000	0,07 %
Total options de souscription				620 760	620 760	0,51 %
Actions gratuites	21/12/07			116 524	116 524	0,10 %
Actions gratuites	25/04/08			46 750	46 750	0,04 %
Actions gratuites	15/10/08			93 892	93 892	0,08 %
Actions gratuites	16/12/08			102 750	102 750	0,08 %
Total actions gratuites				359 916	359 916	0,3%
OCEANes	01/03/05	09/03/05	31/12/09	16 703 858	18 374 244	15,24 %
Total				17 834 834	19 505 220	16,17 %

AUTRES

12.1 Contrats importants

Au Gabon Maurel & Prom n'entretient directement de relation client significative qu'avec la société Socap International Ltd, filiale du groupe Total, et en Colombie avec les sociétés spécialisées dans la vente et le trading de pétrole brut. La société Socap procédera à l'enlèvement et à la vente du brut du champ d'Onal au Gabon. Eu égard à la qualité de la signature de Socap, la Société considère qu'il n'existe pas de risque client.

En Colombie, les contrats avec les acheteurs de la production provenant des différents champs opérés par la filiale de Maurel & Prom en Colombie, Hocol, sont conclus pour une période allant de trois à six mois sur appel d'offres. Le paiement est garanti par lettres de crédit émises par des banques internationales.

La Société a conclu le 30 janvier 2009 un contrat de financement RBL avec un pool bancaire, dont les termes et conditions sont décrits au paragraphe 9.8.1 du présent document.

En dehors de ces contrats et des contrats conclus dans le cadre normal de ses activités, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs.

12.2 Opérations avec des apparentés

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, exercée au travers de contrat d'assistance générale et depuis les trois derniers exercices, Maurel & Prom n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales au cours de l'exercice 2008, à l'exception de la mise à disposition de salariés à ses filiales (M&P Congo S.A. au Congo, Hocol en Colombie et Venezuela, M&P Gabon S.A. et Caroil S.A.S.). Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes de Maurel & Prom sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2008 figure au paragraphe 13.3.

En dehors des opérations visées au premier paragraphe, aucune autre opération n'a été conclue avec des apparentés depuis le début de l'exercice 2008.

12.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels la Société ou ses filiales sont impliquées sont décrits ci-dessous. La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Maurel & Prom.

12.3.1 - Litige Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers, à qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société. La Cour d'Appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de Commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 euros au titre des frais irrépétibles.

12.3.2 - Point sur les autres litiges

12.3.2.1 - Arbitrage Caroil/Panafrican Energy Tanzania Ltd

Dans le cadre de ses activités de forage à terre, Caroil a signé en février 2007 un contrat avec la Société Panafrican Energy Tanzania Ltd portant sur l'exécution en Tanzanie de prestations de forage, incluant la fourniture d'un appareil de forage et celle du personnel adéquat pour la réalisation d'un puits ferme, avec option sur un second puits.

Fin septembre 2008, Panafrican Energy Tanzania Ltd a engagé une procédure d'arbitrage devant la Chambre Internationale de Commerce afin d'obtenir la somme de 6,4 M\$, plus intérêts, au titre du remboursement des frais directs et indirects liés, selon Panafrican Energy Tanzania Ltd, au prétendu dysfonctionnement de l'appareil de forage. Caroil conteste les demandes de Panafrican Energy Tanzania Ltd, et demande que Panafrican Energy Tanzania Ltd soit condamnée à payer ses factures et la T.V.A avancée, d'un montant total de 2,3 M\$, plus intérêts. Par ailleurs, Caroil a réclamé que Panafrican Energy Tanzania Ltd soit condamnée à payer 1,5 M\$, plus intérêts, pour les dommages supportés en raison des retards dans l'exécution des travaux de forage du fait de Panafrican Energy Tanzania Ltd, ainsi que 0,5 M\$, plus intérêts, pour le préjudice d'image subi par Caroil.

12.3.2.2 - Litige Agri Cher-Transagra

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

12.3.2.3 - Litige Établissement Bancaire

Le 26 novembre 2008, un établissement bancaire a engagé contre la Société une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris, afin de voir constatée la validité d'une convention cadre conclus avec la Société. Cette demande vise à ce qu'il soit déclaré que les instruments financiers complexes conclus en vertu de cette convention cadre au cours de l'été 2008, ont été valablement émis, afin d'obtenir le paiement par la Société des sommes dues au titre du déboucement de ces instruments, soit la somme de 51 M\$ \$ (soit 36,8M€).

La Société qui a communiqué sur cette opération à l'occasion de la publication de ses comptes semestriels et annuels conteste ces opérations considérant que la banque a agi en violation des règles et procédures applicables en la matière. Parallèlement à cette procédure, des négociations sont actuellement en cours entre les parties afin de trouver une solution amiable à ce litige. Cependant et à titre de précaution, le risque maximum (36,8 M€) a été provisionné à due concurrence sans préjuger le résultat des actions en contestation et dommages et intérêts.

12.3.2.4 – Sanction AMF

Par décision en date du 4 décembre 2008, la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom une sanction pécuniaire de 300 000 € du chef d'une information non exacte précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Maurel &

Prom a interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier.

12.4 Cession de la filiale colombienne

Maurel & Prom et Ecopetrol ont annoncé le 10 mars 2009 avoir signé un protocole d'accord portant sur la cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie), détenue à 100 % par Maurel & Prom. Le montant total de la transaction, payable en numéraire, s'élève à 748 millions de dollars américains et pourra être majoré du complément de prix résultant de l'application des deux clauses suivantes :

- ajustement en fonction des réserves 2P certifiées sur l'éventuel champ Huron sur le permis de Niscota ;
- ajustement en fonction du niveau des prix du baril de pétrole ;

Maurel & Prom conserve par ailleurs les actifs suivants :

- 100 % du permis d'exploration Muisca ;
- 50 % des droits de Hocol sur le permis d'exploration Tangara (en partenariat avec Ecopetrol et Talisman) ;
- 100 % du permis d'exploration Sabanero ;
- 100 % du permis d'exploration SSJN-9 ;
- 100 % du bloc 116 au Pérou ;
- l'ensemble de ses droits au Venezuela ;
- les droits éventuels au Brésil (en attente de signature).

Cet accord prendra effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2009. Sa réalisation est soumise à la réalisation des conditions suspensives, notamment l'accord des autorités de la concurrence colombiennes, qui est prévu pour intervenir au cours du deuxième trimestre 2009. Le prix de vente définitif pourra être ajusté en fonction de la situation financière contractuelle nette arrêtée entre les parties.

12.5 Propriétés immobilières, usines et équipements

À l'exception d'un immeuble situé au Gabon, aucune société du groupe Maurel & Prom n'est propriétaire d'immeubles.

Le siège social de la maison mère fait l'objet d'un bail commercial.

Le groupe Maurel & Prom est copropriétaire avec ses associés des équipements et installations nécessaires à la production d'hydrocarbures sur ses champs opérés

pendant toute la durée de leur exploitation ainsi que de certains des oléoducs utilisés pour acheminer le brut au point d'enlèvement. Le Groupe est également propriétaire, via sa filiale Caroil, de la plupart des équipements nécessaires pour ses activités d'exploration et de forage.

12.6 Recherche et développement, brevets et licences

Le groupe Maurel & Prom n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.

12.7 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

La Société a demandé au cabinet américain DeGolyer & MacNaughton, organisme indépendant, la réalisation d'une certification des réserves d'hydrocarbures du groupe Maurel & Prom. Les résultats de cette mission ont été communiqués par la Société le 11 février 2009. Toute information relative aux réserves d'hydrocarbures du groupe Maurel & Prom communiquée dans le présent document de référence est fondée sur la certification indépendante de DeGolyer & MacNaughton.

12.8 Documents accessibles au public

12.8.1 - Consultation des documents juridiques

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales d'actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Maurel & Prom peuvent être consultés au siège social de la Société :

12, rue Volney - 75002 Paris.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des communications sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du groupe Maurel & Prom.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet www.maureletprom.fr, lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble des publics d'accéder à une présentation générale du groupe Maurel & Prom et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le groupe Maurel & Prom.

Agence de communication financière :

INFLUENCES

Clémentine Dourne
01 44 82 67 01
c.dourne@agence-influences.fr

Catherine Durand-Meddahi
01 44 82 67 07
c.meddahi@agence-influences.fr

Le document d'information annuel 2008, établi conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers est joint en 13.7.

12.8.2 - Calendrier indicatif de la communication financière

30/04/2009
Chiffre d'affaires premier trimestre 2009

18/06/2009
Assemblée générale 2009

30/07/2009
Chiffre d'affaires premier semestre 2009

27/08/2009
Résultats premier semestre 2009

10/09/2009
Résultats premier semestre 2009 - Présentation SFAF

29/10/2009
Chiffre d'affaires troisième trimestre 2009

Ce calendrier, disponible sur le site internet : www.maureletprom.fr, est donné à titre indicatif et est susceptible de faire l'objet de modifications.

12.9 Informations sur les participations

Les données caractéristiques, au 31 décembre 2008, des principales filiales du groupe Maurel & Prom relatives à son

activité d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures figurent dans le tableau ci-après.

Cette présentation des détentions juridiques n'est pas exhaustive et rend compte uniquement des principales filiales.

Société	Siège	Pourcentage de détention		
		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
France Forage				
Caroil S.A.S.	Paris	100,00	100,00	100
Congo				
Maurel & Prom Congo S.A.	Pointe Noire, Congo	99,90	99,90	-
Zetah Kouilou Ltd.	Nassau Bahamas	15,00	65,00	65,00
Zetah Noumbi Ltd.	Nassau Bahamas	49,00	49,00	49,00
Colombie et Venezuela				
Hocol S.A.	Iles Cayman	100,00	100,00	100,00
Homcol Cayman Inc.	Iles Cayman	100,00	100,00	100,00
M&P Colombia BV				
(ancienne Hocol Venezuela BV)	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00
Hocol - Maurel & Prom - Venezuela S.A.S.	Paris	100,00	100,00	
Gabon				
Maurel & Prom Gabon Ltd.	Iles Vierges Britanniques	100,00	100,00	100,00
M&P Etekamba S.A.	Libreville, Gabon	100,00	100,00	100,00
M&P Nyanga Mayombé S.A.	Libreville, Gabon	100,00	100,00	100,00
Cuba				
Pébercan Inc.	Montréal, Canada	19,10	19,15	19,39*
Italie (Sicile)				
Panther Eureka S.r.l.	Ragusa, Italie	30,00	30,00	30,00

* au 30 juin 2006

■ ANNEXES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

13.1 Annexe 1 - glossaire

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence :

AET	désigne un accord d'évaluation technique
Anhydre	qui ne contient pas d'eau
bbl (baril)	désigne l'unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres 42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils
bbl/j	barils par jour
CAPEX	« capital expenditures » : investissements corporels et incorporels / dépenses de développement
Contrat de Partage de Production (CPP)	désigne le contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis, ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de cost oil (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et le niveau de profit oil (rémunération)
CEPP	désigne le Contrat d'Exploration et de Partage de Production
Différentiel Vasconia	décote entre le Vasconia et le WTI, selon la qualité de l'huile
Duse	orifice calibré exprimé en pouces utilisé pour régler le débit d'un puits pendant des essais de production et au cours de la production
\$	US dollar
\$/bbl	dollar par baril
€	euro
Eruptif	qui se produit par éruption
Farm-in	prise d'intérêts dans un permis pétrolier
Forage	forer consiste à créer un passage à travers la couche terrestre afin de prélever des échantillons dans le sous-sol ou d'extraire des substances fluides. À l'origine, les forages se faisaient toujours à la verticale. Mais aujourd'hui, quand on ne peut pas procéder ainsi, on fore des trous inclinés, orientés ou non vers des objectifs précis, comme dans un forage dévié

HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
Kboe	milliers de barils équivalents pétrole (thousands of barrels of oil equivalent)
K\$	milliers d'US dollars
K€	milliers d'euros
Lead	désigne un avant-prospect (voir la définition de prospect ci-dessous)
LTIF	lost time injured frequency (Perte de temps de travail liée aux accidents du travail)
Mboe	millions of barrels of oil equivalent (millions de barils équivalents pétrole)
M€	millions d'euros
M\$	millions d'US dollars
MMSCFPD	milliards de pieds cube par jour (billions of standard cubic feet per day)
Opérateur	désigne la compagnie en charge des opérations sur un champ pétrolier
OPEX	« operating expenses » : coûts d'exploitation
Pipeline	désigne une canalisation pour le transport des fluides
Production annuelle	désigne la production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière)
Production opérée	désigne la production totale d'un champ, avant partage de la production
Production en part Maurel & Prom en part propre	désigne la production opérée moins la part des partenaires
Production en part Maurel & Prom nette de redevances	désigne la production en part Maurel & Prom déduction faite des redevances / royalties
Production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière / Entitlement)	désigne la production nette en part Maurel & Prom après redevances / royalties et fiscalité pétrolière. Il s'agit de la production vendue, hors effet de stocks
Prospect	désigne la zone dans laquelle, après études, les géologues estiment qu'il est possible de trouver des hydrocarbures
Redevances / royalties	taxes pétrolières en nature correspondant à un pourcentage de la production d'un champ
Référentiel Vasconia	référentiel permettant de fixer le prix de vente d'un baril de pétrole en Colombie

Réserves certifiées	les réserves certifiées par DeGolyer and MacNaughton correspondent aux réserves en part Maurel & Prom après déduction des redevances en nature
Réserves nettes	correspondent à la proportion de réserves totales des champs revenant à la Société (en fonction de sa part d'intérêts) et prenant en compte les stipulations de l'accord de partage de production pour le cost oil et le profit oil
Réserves nettes de redevances / royalties	correspondent aux réserves totales d'un champ, déduction faite des redevances/ royalties
Réserves P1	les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbure contenues dans des réservoirs et des blocs reconnus par des puits et qui, d'après les analyses géologiques et réservoir, peuvent avec une grande certitude être commercialement récupérables dans les conditions économiques du moment. Une partie des réserves prouvées peut être non développée et nécessiter des investissements supplémentaires pour pouvoir être produite
Réserves P2	les réserves probables sont les réserves non prouvées mais que l'on espère pouvoir produire notamment (1) par des forages d'extension à l'intérieur du périmètre défini par le contact huile-eau, (2) par la mise en place de méthodes de récupération secondaire qui n'ont pas encore été testées dans le même réservoir
Réserves P3	les réserves possibles sont les réserves non prouvées qui sur la base des interprétations géologiques (1) pourraient exister au-delà des zones définies comme probables, (2) apparaissent séparées de la zone prouvée par une faille majeure, (3) sont situées en position plus basse que la zone prouvée mais au-dessus de la fermeture structurale du champ
Rig	désigne un appareil de forage
Sismique 2D / 3D	désigne la méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation dans le sous-sol, permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. Elle peut être à 2 ou 3 dimensions
TRR/RRR	Taux de Renouvellement des Réserves (Reserve Replacement Ratio)
Work over	désigne une opération de reprise de puits
WTI	West Texas Intermediate, prix de référence par rapport à une qualité d'huile aux États-Unis

13.2 Annexe 2 - États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2008

13.2.1 - États financiers consolidés

BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Actifs incorporels	4	681 766	554 922
Actifs corporels	5	728 294	389 954
Actifs financiers non courants	6	21 000	28 216
Titres mis en équivalence	7	37 701	3 138
Impôts différés actifs	21	18 979	22 786
Actif non courant		1 487 740	999 016
Stocks	8	10 123	7 389
Clients et comptes rattachés	9	39 003	52 852
Autres actifs financiers courants	9	23 220	29 671
Autres actifs courants	9	72 482	42 615
Actif d'impôts exigibles	21	417	7 074
Instruments dérivés et autres instruments financiers	10	70 734	5 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	191 544	699 939
Actif courant		407 523	844 970
Total Actif		1 895 263	1 843 986

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital social	13	92 839	92 811
Primes d'émission, de fusion et d'apport	13	199 113	201 139
Réserves consolidées	13	768 005	52 385
Actions propres	13	(86 016)	(54 296)
Résultat Groupe		62 505	766 096
Capitaux propres Groupe		1 036 446	1 058 135
Intérêts minoritaires		1	(342)
Capitaux propres totaux		1 036 447	1 057 793
Provisions non courantes	14	42 830	30 795
Emprunts obligataires non courants	15	-	336 932
Autres emprunts et dettes financières non courants	15	3 656	15 754
Fournisseurs et comptes rattachés non courants	16	-	3 624
Instruments dérivés non courant	10	4 500	
Impôts différés passifs	21	157 005	146 199
Passif non courant		207 991	533 304
Emprunts obligataires courants	15	375 024	13 089
Autres emprunts et dettes financières courants	15	16 008	16 145
Fournisseurs et comptes rattachés	16	104 395	107 685
Passif d'impôts exigibles	21	29 644	121
Autres créditeurs et passifs divers	16	60 708	71 899
Instruments dérivés courants	10	14 861	22 274
Provisions courantes	14	50 185	21 676
Passif courant		650 825	252 889
Total Passif		1 895 263	1 843 986

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Actions propres	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
1^{er} janvier 2007	92 546	(10 483)	198 500	148 849	(40 760)	180 665	569 317		569 317
Écart de conversion					(81 202)		(81 202)		(81 202)
Instruments dérivés				(12 517)			(12 517)		(12 517)
Résultat net enregistré directement en capitaux propres				(12 517)	(81 202)		(93 719)		(93 719)
Affectation du résultat				20 802	16 125	(180 665)	(143 738)		(143 738)
Résultat net						766 096	766 096	(342)	765 754
Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice				20 802	16 125	585 431	622 358	(342)	622 016
Augmentation de capital	265		2 639				2 904		2 904
Stock options									
Actions gratuites				1 088			1 088		1 088
Mouvements sur actions propres		(43 813)					(43 813)		(43 813)
31 décembre 2007	92 811	(54 296)	201 139	158 222	(105 837)	766 096	1 058 135	(342)	1 057 793
1^{er} janvier 2008	92 811	(54 296)	201 139	158 222	(105 837)	766 096	1 058 135	(342)	1 057 793
Écart de conversion					62 039		62 039	342	62 381
Instruments dérivés				22 992			22 992		22 992
Résultat net enregistré directement en capitaux propres				22 992	62 039		85 031	342	85 373
Affectation du résultat				629 016		(766 096)	(137 080)		(137 080)
Résultat net						62 505	62 505	1	62 506
Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice				629 016		(703 591)	(74 575)	1	(74 574)
Augmentation/Diminution de capital	28		34				62		62
Stock options									
Actions gratuites				1 677			1 677		1 677
Mouvements sur actions propres		(31 720)	(2 060)	(104)			(33 884)		(33 884)
31 décembre 2008	92 839	(86 016)	199 113	811 803	(43 798)	62 505	1 036 446	1	1 036 447

COMPTE DE RÉSULTAT GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires		385 213	289 548
Autres produits		15 773	4 440
Achats et variations de stocks		(33 511)	(23 579)
Autres achats et charges d'exploitation		(79 770)	(78 392)
Impôts & taxes		(16 078)	(5 570)
Charges de personnel	17	(30 133)	(29 000)
Dotations aux amortissements		(76 516)	(70 526)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration		(67 076)	(48 373)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants		(27 961)	(9 578)
Reprises de provisions d'exploitation		12 457	1 989
Résultat cession d'actifs		19 041	(110)
Autres charges		(5 928)	(7 538)
Résultat opérationnel		95 511	23 311
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(28 665)	(29 677)
<i>Produits de trésorerie</i>		14 350	29 337
<i>Gains et pertes nets sur instruments dérivés</i>		75 073	(17 941)
Coût de l'endettement financier net		60 758	(18 281)
Autres produits et charges financiers		(65 648)	(38 423)
Résultat financier	20	(4 890)	(56 704)
Résultat avant impôt		90 621	(33 393)
Impôts sur les résultats	21	(37 810)	(16 763)
Résultat net des sociétés intégrées		52 811	(50 156)
Total part résultat net MEE	7	9 694	(571)
Résultat net des activités conservées		62 505	(50 727)
Résultat net des activités abandonnées	18	-	816 481
Résultat net de l'ensemble consolidé		62 505	765 754
Résultat net - part du groupe		62 504	766 096
Intérêts minoritaires		1	(342)
Résultat par action	22		
De base		0,55	6,58
Dilué		0,47	6,79
Résultat par action des activités abandonnées			
De base		-	7,01
Dilué		-	7,01
Résultat par action des activités conservées			
De base		0,55	- 0,44
Dilué		0,47	- 0,22

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Résultat consolidé des activités conservées avant impôts		100 315	(33 963)
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		132 480	78 721
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(7 183)	32 205
- Exploration passée en charge		56 622	21 199
- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		1 677	1 088
- Autres produits et charges calculés		25 476	24 487
- Plus et moins-values de cession		(24 505)	(17)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	(9 694)	571
- Produits de trésorerie	20	(14 811)	(28 904)
- Autres éléments financiers		3 412	5 427
Capacité d'autofinancement avant impôt		263 789	100 814
Décaissement de l'impôt exigible		(17 564)	(53 045)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		(53 410)	49 232
- Clients		11 001	(21 596)
- Fournisseurs		(11 725)	36 776
- Stocks		(2 094)	(790)
- Autres		(50 592)	34 842
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		192 815	97 001
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(540 627)	(384 930)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		4 106	2 560
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(919)	(847)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-	-
Acquisition de filiales		(18)	-
Augmentations de participation dans les sociétés mises en équivalences		8 932	-
Variation des prêts et avances consentis		(6 000)	(5 615)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		105	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(534 421)	(388 832)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		62	2 904
Dividendes versés		(137 080)	(143 738)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		11 847	437
Intérêts payés		(3 413)	(5 427)
Intérêts reçus		14 811	28 904
Remboursement d'emprunts		(22 230)	(35 772)
Acquisitions d'actions propres		(33 884)	(43 812)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(169 887)	(196 504)
Incidence des variations des cours des devises		5 882	(23 544)
Encaissement net sur activités cédées *		-	1 019 843
Variation de la trésorerie nette		(505 611)	507 964
Trésorerie à l'ouverture		694 306	186 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités cédées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture	12	188 695	694 306

* Net du cash flow d'exploitation moins investissements et remboursement du RBL.

**NOTES ANNEXES AUX
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

1 - Généralités.....	101
2 - Méthodes comptables.....	102
3 - Variations de la composition du Groupe.....	110
4 - Actifs incorporels.....	112
5 - Actifs corporels.....	114
6 - Autres actifs financiers non courants.....	116
7 - Titres mis en équivalence.....	117
8 - Stocks.....	118
9 - Clients et autres actifs courants.....	118
10 - Instruments dérivés.....	119
11 - Juste valeur.....	121
12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	122
13 - Capitaux propres.....	123
14 - Provisions.....	127
15 - Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières.....	129
16 - Dettes fournisseurs, autres créiteurs et passifs financiers divers.....	131
17 - Charges de personnel.....	131
18 - Résultat sur cession d'actifs.....	131
19 - Retraitements opérés sur les états financiers 2006.....	132
20 - Résultat financier.....	132
21 - Impôt sur les résultats.....	133
22 - Résultat par action.....	134
23 - Parties liées.....	135
24 - Engagements hors bilan.....	136
25 - Informations sectorielles.....	138
26 - Risques.....	140
27 - Événements postérieurs à la clôture.....	144
28 - Honoraires d'audit.....	145

NOTE 1 : Généralités

L'environnement pétrolier a été marqué en 2008 par la forte volatilité des cours du baril. Le cours du Brent, qui était de l'ordre de 90 \$ en début d'année, a ainsi progressé tout au long du 1^{er} semestre pour atteindre en juillet un pic à plus de 140 \$ avant de baisser de manière continue sur le 2^e semestre et de passer sous la barre des 60 \$ en fin d'année.

Les cours moyens par baril s'établissent en 2008 à 97 \$ pour le Brent et à 99\$ pour le WTI soit des hausses respectives de 34 % et 37 % par rapport à l'année précédente. L'impact favorable en résultant sur le chiffre d'affaires est cependant en partie compensé par la baisse du taux de change USD/EUR de 7 %.

Ces données d'environnement n'expliquent qu'en partie l'augmentation du chiffre d'affaires qui s'établit en 2008 à 385,2 M€ soit une progression de 33 % par rapport à l'année précédente.

La production nette moyenne journalière (après fiscalité pétrolière en nature) en part du Groupe a augmenté de 27 % en un an grâce à la montée en puissance de la production sur le champ d'Ocelote en Colombie. Elle s'établit à 15 704 bbl/j (17 396 bbl/j en incluant le Venezuela) en 2008 contre 12 365 bbl/j en 2007.

S'agissant de la stratégie mise en œuvre pour reconstituer les réserves suite à la cession des actifs de M'Boundi, le Groupe a engagé de forts investissements dans la mise en production et le développement de champs ainsi que dans la recherche, le forage et l'acquisition de nouvelles zones d'exploration.

ACTIVITÉ D'EXPLORATION

Au cours de l'année 2008, 25 forages d'exploration ont été entrepris et terminés : 11 ont été abandonnés, sans résultats, 9 ont donné des résultats positifs et commercialement exploitables et 5 ont été suspendus. 4 puits d'exploration étaient en cours de forage au 31 décembre 2008.

Les résultats obtenus ont permis au Groupe de valider notamment les hypothèses formulées sur le permis Omoueyi (satellites d'Onal) et ont conduit à la mise en évidence d'un nouveau thème pétrolier au Gabon (Le Kissenda), avec la découverte du champ d'Omko au mois de juillet 2008. Ce puits d'exploration, situé à 6 km à l'est du champ d'Onal (3,6 km à l'est du centre de production), a rencontré deux intervalles gréseux imprégnés d'huile dans les formations géologiques :

- du Kissenda sur 56 m, nouveau thème dans cette région du Gabon. Ce niveau a produit en éruptif 3 050 bbl/j sur une duse de 40/64" avec une pression en tête de 595 psi ;

■ des Grès de base sur 43,5 m, thème que Maurel & Prom a déjà mis en évidence au Congo avec le champ de M'Boundi et Kouakouala et au Gabon avec le champ d'Onal. Ce niveau a produit en éruptif 2 460 bbl/j sur une duse de 32/64" avec une pression en tête de 660 psi.

L'huile produite présente un degré API entre 35,7° et 36,7°. Une autorisation de test de longue durée a été obtenue pour le puits Omko-1. Une demande d'Autorisation Exclusive d'Exploitation sera déposée à la suite des forages des deux puits d'appréciation du champ d'Omko qui seront effectués en 2009.

En Tanzanie, l'activité au cours de l'exercice 2008 s'est concentrée sur les deux objectifs majeurs visés qui étaient l'appréciation du potentiel de la découverte de M'Kuranga qui s'avère décevante, et le forage du puits du prospect Mafia, actuellement en cours. Sur le permis Bigwa Rufiji Mafia, le puits Minangu-1 a atteint la cote finale prévue de 2 883 m. Les tests de la formation Kipatimu ont mis en évidence un réservoir peu perméable contenant du gaz. Ces réservoirs ne sont sans doute pas commercialement exploitables en l'absence d'une découverte d'un gisement plus conventionnel dans le voisinage.

Les travaux d'exploration entrepris en Colombie ont permis de définir de nouveaux prospects et de mettre en évidence de nouvelles réserves, notamment sur le permis de Guarrojo où le champ d'Ocelote, actuellement en cours de développement, a été prospecté mettant en évidence une extension au Nord.

ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Les travaux de développement ont concerné essentiellement les champs d'Onal et d'Ocelote. Maurel & Prom a développé le champ d'Ocelote en Colombie, découvert début 2007 et mis en évidence d'une extension nord. Un plan de développement pour ce champ a été déposé au mois d'août 2008 auprès de l'Agence Nationale des Hydrocarbures. La licence d'exploitation a été obtenue le 19 décembre 2008. Les travaux de développement ont consisté à forer de nouveaux puits et à augmenter la capacité de traitement. Dès le début janvier cette capacité a atteint un niveau de production d'huile en 100 % de 10 300 bbl/j.

Concernant la mise en production du champ d'Onal, la construction du centre de production a été finalisée et la connexion du gazoduc, destiné à alimenter les installations d'Onal, a été effective le 23 décembre 2008. Le 9 février 2009, le Groupe a annoncé la mise en gaz du centre de production d'Onal. La mise en huile des installations de production du champ d'Onal a été effective le 23 février 2009 suite à l'ouverture du puits Omko-101 (structure d'Omko) situé à 7 km des installations. Seul le niveau Kissenda a été mis en production dans le cadre du test de longue durée autorisé par la Direction Générale des Hydrocarbures. Le choix de ce puits pour démarrer les installations

d'Onal tient au caractère moins paraffinique de l'huile d'Omko, facilitant la période transitoire de montée en température des oléoducs et des équipements. L'ouverture des puits du champ d'Onal a eu lieu le lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plates-formes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'oléoduc d'évacuation (120 km) installé entre Onal et le point de livraison de Coucal a été rempli le 13 mars 2009.

ACTIVITÉ DES FILIALES

Au Venezuela, le groupe Maurel & Prom a obtenu 26,35 % du capital et 2 postes d'administrateurs (sur 5) dans la société Lagopetrol. Ces droits ont été obtenus en échange des actifs pétroliers, et en particulier des réserves de pétrole, que le groupe Maurel & Prom détenait au Venezuela. Un accord sur le transfert de ces actifs à Lagopetrol a été signé avec PDVSA le 12 décembre 2007, officialisé par la publication du décret de transfert au Journal Officiel vénézuélien le 11 janvier 2008. En conséquence, Maurel & Prom comptabilise la société Lagopetrol par mise en équivalence depuis janvier 2008.

L'activité forage relève de notre filiale à 100 %, Caroil, qui évolue sur le segment du forage à terre. Caroil a pour stratégie d'élargir son portefeuille de clients auprès de compagnies tierces et de développer son champ d'action, tout en maintenant ses relations privilégiées avec Maurel & Prom. Au 31 décembre 2008, la Société gère 15 appareils en opérations et réalisait 62 % de son chiffre d'affaires avec des clients autres que le Groupe. La contribution de Caroil au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint sur 2008 84,8 M€ soit une progression de +11% par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 2 : méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Maurel & Prom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2008 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/ias.fr.htm#adopted-commission>.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 : IFRIC 11 – IFRS 2 (actions propres et transactions intragroupe), amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 (reclassement des actifs financiers).

Par ailleurs, ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes ou interprétations suivantes, obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 et non encore endossées par l'Union Européenne sont sans incidence sur les comptes du Groupe: IFRIC 12 (Service concession arrangements) et IFRIC 14 (Plafonnement des actifs au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal).

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire, au 1^{er} janvier 2008, telles que IAS 1 (présentation des états financiers – gestion du capital), IAS 23 (coûts d'emprunt), IFRS 8 (secteurs opérationnels), IFRIC 13 (programme de fidélisation de la clientèle), IFRS 3 révisée (regroupement d'entreprise), IAS 27 amendée (états financiers consolidés et individuels), IFRS 2 amendée (paiements fondés sur des actions, conditions d'acquisition et d'annulation) et IAS 32 amendée (instruments financiers remboursables).

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes du Groupe est en cours. En première analyse, ces impacts devraient être peu voire non significatifs étant précisé qu'à ce stade ils ne peuvent être connus avec une précision suffisante.

Les normes IFRS ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et à l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe. Ils reflètent la substance

des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les choix comptables clés et les estimations de la Direction comprennent :

- l'allocation préliminaire puis définitive du prix d'acquisition ;
- les tests de dépréciation des réserves pétrolières ;
- les provisions pour remise en état des sites ;
- les provisions pour fin de contrat et pour indemnités de départ en retraite ;
- la comptabilisation des portages pétroliers ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs.

2.1 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50 % ou établi quand la Société a le contrôle effectif au travers d'accords avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %, sauf si l'absence de participation à la gestion de la Société démontre l'absence d'influence notable. Quand le pourcentage est inférieur, la consolidation par mise en équivalence s'applique dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle.

2.2 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire.

L'écart d'acquisition négatif résiduel doit être comptabilisé directement en résultat opérationnel net.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture ; les éventuelles pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence.

Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ailleurs, les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent entity extension method » par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en écart d'acquisition.

2.3 Immobilisations de l'activité pétrolière

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires), de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords, la Société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite cost oil ; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (profit oil) est alors partagé dans des proportions variables avec l'État ; la Société acquitte ainsi en nature sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la Société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

DROITS DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

Coûts d'exploration

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des « full costs ».

Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en actifs incorporels.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné, et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique, sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échec d'un permis, dépenses ultérieures non budgétées...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable, ce test étant réalisé au moins annuellement.

En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les coûts d'exploration, les tests de dépréciation sont effectués dès lors que le groupe Maurel & Prom dispose des données suffisantes (basées sur le résultat des puits d'appréciation

ou des travaux d'études sismiques...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale ; ces tests sont effectués au niveau du champ.

Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile ...).

Cet actif figure dans la rubrique installations techniques (cf. Note 5).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P » rapportées à la quote-part du Groupe.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Sauf coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'une immobilisation, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites (cf. Note 2.18). Elles sont estimées par champ.

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

Financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers

Le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est une opération qui consiste, dans le cadre d'une association pétrolière, à se substituer à un autre membre de l'association pour le financement de sa part dans le coût de travaux.

Lorsque les conditions contractuelles lui confèrent des caractéristiques similaires à celles des autres actifs pétroliers, le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est traité comme un actif pétrolier.

En conséquence et conformément au paragraphe 47 (d) du FAS 19 usuellement appliqué dans le secteur pétrolier, les règles de comptabilisation sont celles applicables aux dépenses de même nature que la part propre du Groupe (immobilisations, amortissements, dépréciation, frais d'exploitation en charges).

- enregistrement des coûts d'exploration financés en actifs incorporels (part des associés portés comptabilisée comme la part Maurel & Prom) ;
- dans le cas de recherche n'ayant pas abouti à une mise en production : inscription de la totalité des coûts en charges ;
- dans le cas de mise en production : transfert des coûts inscrits en actifs incorporels en actifs corporels (installations techniques) ;
- la part des hydrocarbures revenant aux associés portés et servant au remboursement du portage est considérée comme un chiffre d'affaires chez l'associé qui porte ;
- les réserves correspondant aux coûts portés sont ajoutées aux réserves de l'associé qui porte les coûts ;
- amortissement des installations techniques (y compris la part des associés portés) selon la méthode de l'unité de production en intégrant au numérateur la production de la période affectée aux remboursements des coûts portés et au dénominateur la part des réserves servant à rembourser la totalité des coûts portés.

2.4 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs incorporels amortis sur une durée allant de un à trois ans.

2.5 Autres actifs corporels

La valeur brute des autres actifs corporels correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des actifs.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs corporels, dont les principales sont les suivantes :

- constructions : 10 ans ;
- ouvrages d'infrastructure : 8 à 10 ans ;
- navires : 10 à 20 ans ;
- appareils de forage : 3 à 20 ans ;
- installations techniques : 3 à 10 ans ;
- agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 à 8 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans ; et
- mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces actifs sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

2.6 Dépréciation des actifs

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, et à défaut au moins une fois par an, celles-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable selon les Contrats de Partage de Production.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le champ est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des

entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif à la même date s'il n'avait pas été déprécié. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

2.7 Autres actifs financiers non courants

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie Actifs Financiers Disponibles à la Vente (cf. Note 6) et évalués initialement et en date d'arrêté à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse représentatif d'un marché liquide et ouvert ; pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés ; si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat. Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession des titres considérés.

2.8 Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (« First In First Out » ou « Premier entré, premier sorti »).

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.9 Créances clients

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

À la clôture, des dépréciations sont constituées en cas de risque d'irrecouvrabilité avéré.

2.10 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

Toutefois, lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée au financement d'un investissement étranger dans la même devise, l'impact de la réévaluation de l'investissement concerné est porté en capitaux propres.

2.11 Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les écarts d'évaluation et d'acquisition sur les filiales étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écarts de conversion » et pour la part des minoritaires au poste « intérêts minoritaires ».

Les écarts de conversion afférents à un investissement net dans une activité à l'étranger sont imputés directement en capitaux propres.

2.12 Instruments dérivés

La société Maurel & Prom met en place des stratégies de couverture du risque de change et du risque d'hydrocarbures à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Selon la qualification comptable de couverture, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées de manière différente :

- pour les instruments non qualifiés de couverture : les variations de juste valeur sont portées directement en compte de résultat.
- pour les instruments qualifiés de couverture des flux futurs : la variation de la part efficace de la juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La variation de la part inefficace de la juste valeur est maintenue dans le résultat de la période.
- pour les instruments qualifiés de couverture de juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est réévalué à la juste valeur par contrepartie au bilan. Les variations de la juste valeur de ces deux éléments sont enregistrées en compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats de change (termes et optionnels) et des contrats d'hydrocarbures (termes et optionnels) est estimée par des tiers indépendants à partir des conditions de marché en date d'arrêt.

2.13 Trésorerie / Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme d'excédents de trésorerie.

Les achats et ventes de ces actifs sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Les OPCVM de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat conformément aux principes de suivi de ces actifs en gestion.

Les certificats de dépôt bancaire court terme sont classés en prêts et créances et comptabilisés au coût amorti.

2.14 Emprunts convertibles

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est le cas de l'OCEANE émise par le Groupe en mars 2005. Conformément à IAS 32 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la composante dette correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion, majorée de l'impact des frais d'émission (taux d'intérêt effectif) ;
- la composante capitaux propres représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette calculée selon les modalités décrites ci-dessus ; et
- un impôt différé passif est constaté au titre de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette ; cet impôt différé est constitué par prélèvement sur la composante capitaux propres.

La conversion des OCEANes est inscrite dans la comptabilité lors de la conversion des obligations et de l'échange des actions.

2.15 Autres emprunts

Les autres emprunts sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ils sont inscrits au bilan pour leur coût amorti. Cette disposition a pour effet de porter les frais d'émission en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Par ailleurs, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuariel tenant compte des frais d'émission).

2.16 Juste valeur

Pour les besoins de présentation selon la norme IFRS 7 (cf. Note 11 : « Juste valeur ») :

- la juste valeur des prêts et créances est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus au taux de marché en vigueur à la date d'arrêt ; pour les créances d'une durée inférieure à 6 mois, la valeur au bilan représente une bonne approximation de leur juste valeur.
- la juste valeur des passifs financiers est déterminée en actualisant les flux de trésorerie restant à décaisser au taux du marché, à la date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle. Pour les dettes fournisseurs, la valeur au bilan constitue une bonne approximation de leur juste valeur.

2.17 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises en résultat. De même, le résultat de cession des actions propres n'affecte pas le résultat de l'exercice.

2.18 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources constitutives d'avantages économiques.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'obligation de remise en état des sites est comptabilisée pour la valeur actualisée du coût estimé de démantèlement ; l'impact du passage du temps est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque.

L'effet de la désactualisation est enregistré dans le poste « Autres charges financières ».

2.19 Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations du Groupe en matière de retraites et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies soit par les conventions collectives applicables, soit sur la base de plans volontaires (Amérique Latine).

Les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies. Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

2.20 Chiffre d'affaires pétrolier

Vente d'hydrocarbures

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend les livraisons de pétrole brut au titre des redevances à la production et les impôts lorsqu'ils sont effectivement payés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, selon les termes contractuels.

Prestation de forage

Le chiffre d'affaires est constaté selon l'avancement de la prestation de forage, avancement mesuré selon la profondeur de forage et le temps de mobilisation passé.

2.21 Paiements en actions

Les options de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites attribuées par la société Maurel & Prom à ses salariés sont comptabilisées en charges de personnel lors de leur octroi et étalées sur la durée d'acquisition des droits ; le mode d'étalement dépend des conditions d'acquisition respectives de chaque plan.

Le montant estimé de la juste valeur des options de souscription est déterminé selon la méthode Black and Scholes.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction du cours boursier du jour de l'attribution auquel est appliquée une décote selon les conditions du plan afin de tenir compte de l'indisponibilité liée à la durée obligatoire de conservation de ces titres.

2.22 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ; et
- prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.

2.23 Résultat par action

Deux résultats par action sont présentés : le résultat net de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments donnant un accès différé au capital et ayant un effet dilutif. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier net d'impôt des instruments dilutifs donnant un accès différé au capital.

Les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

2.24 Nouveaux principes non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2008 mais qui seraient susceptibles d'impacter les comptes du Groupe concernent IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 23 R « Coûts d'emprunts ».

La norme IFRS 8, publiée en novembre 2006, vient en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle impose de retenir une approche fondée sur les données internes utilisées par le management de l'entreprise afin de déterminer les secteurs sur lesquels communiquer, alors qu'IAS 14 est fondée sur les risques et rentabilité des secteurs. Elle est applicable aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2009. La Société a entrepris l'analyse des impacts de l'application de ce nouveau principe et n'a pas identifié à ce stade de divergence entre la segmentation retenue pour le suivi de gestion et celle retenue en application d'IAS 14.

Les modifications apportées par la norme IAS 23 R « Coûts d'emprunts » sont sans effet sur les comptes du Groupe.

NOTE 3 : Variations de la composition du Groupe

Société	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	
			31/12/2008	31/12/2007
Établissements Maurel & Prom	Paris	Société consolidante	Société consolidante	
Activités pétrolières et gazières				
Caroil	Paris	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Panther Eureka Srl	Raguse, Sicile	Mise en équivalence	30,00 %	30,00 %
Maurel & Prom Gabon Ltd (ex Rockover Oil and Gas)	British Virgin Islands	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
S.A. M&P Gabon Etekamba (ex Ofoubou) Libreville		Intégration globale	100,00 %	100,00 %
S.A. M&P Gabon Omouiye (Onal) Libreville		Intégration globale	100,00 %	100,00 %
S.A. M&P Gabon Nyanga Mayombe Libreville		Intégration globale	100,00 %	100,00 %
S.A. M&P Gabon Quartier General Libreville		Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Syrie S.A.S.	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Petroleum Ltd	Bermudes	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Ltd	Bermudes	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol S.A.	Iles Cayman	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Homcol Cayman Inc	Iles Cayman	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Peru	Pérou	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Maurel & Prom Venezuela S.A.S.	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol (UK) Petroleum Holdings Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Colombie BV (*)	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %	-
Hocol Venezuela BV (*)	Pays-Bas	Intégration globale	-	100,00 %
Maurel & Prom Latin America BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %	-
Oleoducto de Colombia S.A.	Colombie	Intégration proportionnelle	21,82 %	21,82 %
Lagopetrol	Venezuela	Mise en équivalence	26,35 %	26,35 %
Zetah M&P Congo	Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Zetah Kouilou Ltd	Nassau, Bahamas	Intégration proportionnelle	15,00 %	15,00 %
Zetah Noubie Ltd	Nassau, Bahamas	Intégration proportionnelle	49,00 %	49,00 %
Maurel & Prom Congo S.A.	Pointe Noire, Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Tanzanie Ltd	Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Raba Xprom Energia Kft	Hongrie	Mise en équivalence	34,30 %	34,30 %
Orchard S.A. (**)	France	Intégration globale	-	100,00 %
Renaissance Energy	Suisse	Mise en équivalence	35,00 %	35,00 %
Activités diverses				
Compagnie Européenne et Africaine du Bois (***)	Luxembourg	Intégration globale	-	100,00 %
New Gold Mali (NGM)	Bamako, Mali	Mise en équivalence	26,00 %	26,00 %
Maurel & Prom International S.A. (Suisse)	Genève, Suisse	Intégration globale	99,99 %	99,99 %
Navire Polyvalents				
M&P Internat. Shipping Ltd (Mepis) (****)	Saint-Vincent et Grenadines	Intégration globale	-	100,00 %
Mepis Clémentine Ltd (****)	Saint-Vincent et Grenadines	Intégration globale	-	100,00 %
Mepis Marie Ltd (****)	Saint-Vincent et Grenadines	Intégration globale	-	100,00 %

(*) Le nom de la société Hocol Venezuela BV a changé en 2008 en Maurel et Prom Colombie BV.

(**) Cette société a été fusionnée en 2008 dans la société Établissements Maurel & Prom.

(***) Cette société a été liquidée en 2008.

(****) Ces sociétés ont été liquidées dès novembre 2007 mais leur sortie du périmètre n'est effectuée qu'en 2008.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe en 2008 concerne :

■ Lagopetrol :

L'opération est décrite en Note 1 – « Généralités ».

La société Lagopetrol est comptabilisée pour la première fois dans les comptes du Groupe en mise en équivalence début janvier 2008.

■ New Gold Mali :

Maurel & Prom ayant cessé d'exercer un contrôle exclusif de la société New Gold Mali, mais conservant une influence notable, il a été procédé au passage d'intégration globale à mise en équivalence pour la consolidation des comptes de New Gold Mali dans les états financiers consolidés du Groupe.

Ce changement de méthode de consolidation a dégagé un impact de -1 534 K€ dans le résultat financier du Groupe au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, il est à noter que les entités du pôle MEPIS ont été sorties du périmètre de consolidation suite à leur liquidation.

Enfin, nous rappelons les éléments suivants :

Le Groupe ayant cessé d'exercer une influence notable sur Pebercan, cette société a été déconsolidée dans les comptes au 31 décembre 2007 et les titres détenus figurent en actifs financiers disponibles à la vente pour une valeur de 11 992 K€ (Note 6 – « Autres actifs financiers non courants »).

En Hongrie, suite à la défaillance d'un partenaire (détenteur de 29,3 % d'intérêt), la quote-part de résultat de la société Raba XProm Energia Kft retenue en consolidation est portée à 63,6 % depuis le 2^e semestre 2005. La société est en cours de liquidation.

La société Hocol Venezuela BV au Pays-Bas a changé de nom pour s'appeler Maurel & Prom Colombie BV.

La société Maurel & Prom Latin America BV a été créée en 2008.

NOTE 4 : Actifs incorporels

ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS

<i>En milliers d'euros</i>	Écarts d'acquisition	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Coûts d'exploration	Autres	Total
Valeur brute au 01/01/07		606 338	78 955	13 957	699 251
Acquisitions		43 768	129 060	181	173 009
Cessions / Diminutions			(1 792)		(1 792)
Exploration passée en charges			(34 501)		(34 501)
Acquisitions sur variations de périmètre					
Cessions sur variations de périmètre		(70 040)	(20 906)		(90 946)
Écarts de conversion		(61 302)	(9 767)	(232)	(71 301)
Transferts		241	(10 501)	(546)	(10 806)
Valeur brute au 31/12/07		519 005	130 548	13 360	662 914
Acquisitions		1 830	206 138	11 193	219 161
Cessions / Diminutions			(1 488)		(1 488)
Exploration passée en charges		(2 719)	(53 254)	(233)	(56 206)
Variations de périmètre		1 158	(2 341)	(876)	(2 059)
Écarts de conversion		28 452	9 377	(224)	37 605
Échange		(22 867)			(22 867)
Transferts		(58)	(19 745)	(4)	(19 807)
Valeur brute au 31/12/08		524 801	269 235	23 216	817 253
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/07		65 235	11 319	1 490	78 044
Dotations aux amortissements		30 312	23 268	1 844	55 424
Cessions / Reprises				(274)	(274)
Exploration passée en charges			(8 448)		(8 448)
Écarts de conversion		(7 824)	(1 601)	(212)	(9 637)
Cessions sur variations de périmètre		(7 046)			(7 046)
Transferts				(71)	(71)
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/07		80 677	24 538	2 777	107 992
Dotations aux amortissements		19 971	2 983	973	23 927
Cessions / Reprises					
Exploration passée en charges		(242)		(145)	(387)
Écarts de conversion		5 283	1 436	(122)	6 597
Variations de périmètre			(1 124)	(8)	(1 132)
Échange		(953)			(953)
Transferts		(7 029)		6 472	(557)
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/08		97 707	27 833	9 947	135 487
Valeur nette comptable au 31/12/08		427 094	241 402	13 269	681 766
Valeur nette comptable au 31/12/07		438 328	106 010	10 583	554 922

Acquisitions

Les acquisitions d'actifs incorporels s'élèvent au 31 décembre 2008 à 219 161 K€ soit une progression de 27 % par rapport à l'an dernier reflétant l'effort important consenti par le Groupe en matière d'exploration. Les principaux investissements concernent :

- les travaux d'exploration réalisés en Colombie pour un montant de 85 900 K€ principalement sur les permis Ortega Incremental, Guarrojo, Niscota, Cocli, Lince et Upar ;
- les travaux de sismiques et de préparation de forage engagés en Tanzanie pour 76 083 K€, pour l'essentiel sur le permis Bigwa – Rufiji – Mafia ;
- les forages d'exploration effectués au Gabon sur le permis d'Omoueyi pour 37 885 K€. Ces dépenses recouvrent des travaux sismiques d'exploration, le forage de plusieurs puits et des travaux de complétion et de tests ;
- les travaux de sismiques engagés en Syrie pour 8 053 K€ ;
- l'augmentation des droits détenus dans le permis d'Etekamba au Gabon, suite au rachat de 35 % de droits à Transworld pour 1 830 K€, et des investissements d'exploration réalisés sur ce permis pour 3 700 K€.

Transferts

Les transferts, pour une valeur nette de (19 250 K€), sont principalement liés au reclassement des coûts d'exploration en actifs corporels, dont (19 113 K€) en Colombie, suite à la mise en production des actifs sur le permis Guarrojo principalement.

Échange

Les réserves pétrolières détenues par le Groupe au Venezuela ont été échangées contre 26,35 % des intérêts dans la société Lagopetrol mise en équivalence en janvier 2008 (cf Note 1 - « Généralités »). La valeur nette des actifs échangés s'élève à 21 914 K€ à la date d'échange.

Exploration passée en charges

En 2008, 25 puits d'exploration ont été forés contre 12 en 2007. Conséquence directe de l'augmentation des programmes d'exploration, le montant des dépenses engagées sur des puits finalement secs augmente significativement par rapport à l'an dernier (+27 201 K€ à 53 254 K€). En Colombie, les charges enregistrées à ce titre s'élèvent à 39 740 K€ en raison d'échecs observés sur les contrats Upar, Cocli, Orquidea, Doima, Saltarin, San Jacinto et Lince 1 principalement.

En Tanzanie, l'échec du forage du puits de Minangu a conduit le Groupe à enregistrer une charge de 11 005 K€.

Egalement en Tanzanie, sur le permis Mandawa, l'échec du forage du puits Mihambia a constitué pour le Groupe une charge de 2 509 K€.

Variations de périmètre

Les mouvements d'actifs incorporels liés aux variations de périmètre correspondent principalement :

- au changement de mode d'intégration de la société New Gold Mali d'intégration globale en mise en équivalence à 26 %. Cette variation de périmètre se traduit par une diminution des immobilisations nettes de 2 078 K€ ;
- à la capitalisation d'un complément du prix d'acquisition de M&P Gabon Ltd. (ex Rockover Oil&Gas) de 1 158 K€.

Amortissements et dépréciations

Les dotations englobent principalement :

- l'amortissement des réserves acquises en Colombie pour 18 998 K€. Ce montant est en baisse sensible (9 868 K€) par rapport à l'exercice précédent du fait de la réévaluation à la hausse des réserves pétrolières certifiées ;
- l'amortissement de divers droits miniers ;
- une dépréciation exceptionnelle de 2 170 K€ sur le permis Nyanga Mayombe (puits de Banio), venant compléter la provision de 19 678 K€ dotée l'an dernier. Les actifs afférents à ce puits toujours en phase de test sont dorénavant dépréciés en totalité à l'exclusion du permis.

Écart de conversion

La réévaluation des actifs détenus en dollar au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion positif de 31 008 K€ en valeur nette.

NOTE 5 : Actifs corporels**5.1. Évolution des actifs corporels**

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
Valeur brute au 01/01/07	8 537	494 531	40 933	8 323	552 325
Acquisitions	26	193 726	79 582	2 010	275 343
Cessions / Diminutions	(303)	(1 509)	(126)	(2 254)	(4 191)
Exploration passée en charges		(1 516)	(1 094)		(2 610)
Acquisitions sur variations de périmètre					
Cessions sur variations de périmètre		(259 618)	(42 819)	(2)	(302 439)
Écarts de conversion	(865)	(42 528)	(4 244)	(528)	(48 166)
Transferts	121	14 530	(2 988)	515	12 179
Valeur brute au 31/12/07	7 516	397 616	69 244	8 064	482 441
Acquisitions	161	310 812	4 147	4 720	319 840
Actifs de démantèlement		24 020			24 020
Cessions / Diminutions		(2 688)		(247)	(2 935)
Exploration passée en charges	(4)	(2 307)		(34)	(2 345)
Variations de périmètre	(38)	(88)		(159)	(285)
Écarts de conversion	227	35 280	18	1 122	36 647
Transferts	(3 755)	49 266	(68 731)	11 303	(11 917)
Valeur brute au 31/12/08	4 107	811 911	4 678	24 769	845 466
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/07	2 672	119 531		5 307	127 510
Dotations aux amortissements	267	58 985		1 407	60 659
Cessions / Reprises	(20)	(16 819)		(1 115)	(17 954)
Exploration passée en charges		(1 466)			(1 466)
Écarts de conversion	(286)	(8 751)		(392)	(9 429)
Acquisitions sur variations de périmètre					
Cessions sur variations de périmètre		(68 937)		299	(68 638)
Transferts	(77)	2 209		(326)	1 809
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/07	2 557	84 752		5 179	92 488
Dotations aux amortissements	255	53 567		1 331	55 153
Cessions / Reprises		(2)		(216)	(218)
Exploration passée en charges	(3)	(1 632)		93	(1 542)
Écarts de conversion	160	2 346		181	2 687
Variations de périmètre	(38)	(88)		(154)	(280)
Transferts		(29 653)		(1 463)	(31 116)
Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/08	2 931	109 290		4 951	117 172
Valeur nette comptable au 31/12/08	1 176	702 621	4 678	19 818	728 294
Valeur nette comptable au 31/12/07	4 959	312 865	69 244	2 885	389 954

Acquisitions

Les acquisitions de la période qui s'élèvent à 319 840 K€ concernent principalement le développement des champs d'Onal au Gabon et d'Ocelote en Colombie.

- les investissements de production réalisés sur Onal s'élèvent à 212 125 K€ en 2008. À la clôture, la construction du centre de production était achevée et la connexion du gazoduc destiné à alimenter les stations de réchauffage était effective.
- les investissements de production effectués en Colombie totalisent 73 430 K€, notamment sur les permis de Guarrojo (Ocelote), Ortega Incremental et Palermo ;
- les investissements réalisés par Caroil s'élèvent à 27 604 K€. En 2008, 3 rigs supplémentaires ont été acquis ou mis en service portant à 15 le nombre d'appareils de forage de la Société.

Transferts

Les mouvements de transferts sont présentés dans le tableau suivant :

	Valeurs	
	brutes	Amortissements
Renégociation des contrats		
EGOC – sortie des actifs	- 38 693	- 29 990
Renégociation des contrats		
EGOC – actifs reçus	8 703	
Mise en production d'Ocelote	19 113	
Autres	- 1 040	- 1 126
Total transferts	- 11 917	- 31 116

Les contrats d'association EGOC (Estero, Garcero, Orocue et Corocora) en Colombie ont été renégociés. Maurel & Prom qui détenait 31,75 % des permis a vu son pourcentage de participation ramené à 6,98 % dans le permis Estero, 15,22 % dans le permis de Garcero, 23,47 % dans le permis d'Orocue et 27,91 % dans le permis de Corocora. En contrepartie, l'échéance des permis a été prolongée jusqu'à la fin de la vie économique des champs. Les actifs reçus ont été enregistrés à la valeur nette comptable des actifs cédés.

Suite à la mise en production du champ d'Ocelote (permis Guarrojo), les travaux d'exploration ont été transférés en installations techniques pétrolières pour un montant de 19 113 K€.

On notera par ailleurs la diminution sensible (-68 731 K€) des acomptes versés et des immobilisations en cours du fait des mises en service intervenues sur l'exercice. Ces mouvements concernent à hauteur de 33 775 K€ des appareils de forage et des investissements réalisés sur Omoueyi pour 34 956 K€.

Actif de démantèlement

Les actifs de démantèlement enregistrés en contrepartie de la provision pour remise en état des sites de production s'élèvent à 24 020 K€ dont 10 298 K€ au titre du permis Omoueyi (Onal) au Gabon et 13 722 K€ concernant des permis colombiens et notamment Guarrojo (Ocelote).

Amortissements et dépréciations

En 2007, les actifs du permis congolais Tilapia avaient fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 20 976 K€. Ceci explique que les dotations de la période soient inférieures à l'an dernier malgré la forte augmentation des immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements des installations techniques ont évolué comme suit entre 2007 et 2008 :

	2008	2007
Hocol	40 591	29 588
Caroil	11 207	6 687
Tilapia	1 690	20 976
Autres	79	1 734
Total	53 567	58 985

Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en dollar au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion positif de 33 960 K€ en valeur nette.

5.2 Biens pris en location financement

Le siège d'Hocol à Bogota et divers matériels de transports sont financés au moyen de contrats de location financement comportant des clauses d'options d'achat.

Au 31/12/2008

En milliers d'euros	Valeur	
	Paiements minimaux	actualisée des paiements
Moins d'un an	952	488
> 1 an et < 5 ans	3 731	3 323
Plus de cinq ans	389	333
Total paiements minimaux au titre de la location	5 072	4 144
Moins les montants de charges financières	928	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	4 144	4 144

5.3 Biens en location simple

Les paiements de la période correspondent essentiellement à des locations simples immobilières et à des contrats de location longue durée de matériel bureautique. En France,

les baux sont généralement conclus sur la base de baux 3-6-9 indexés sur le coût de la construction.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Paielements minimum au titre des locations simples comptabilisés durant la période	4 292	-
Paielements restant à effectuer à la date de clôture	6 030	6 031
< 1 an	1 644	1 312
Entre 1 et 5 ans	4 386	3 363
> 5 ans	-	1 356

NOTE 6 : Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Valeur au 01/01/2007	59	13 733	13 792
Variations de périmètre	21 076	(5 432)	15 644
Augmentation	847	1 095	1 942
Diminution	-	(1 211)	(1 211)
Dépréciations	-	-	-
Juste valeur	-	-	-
Reprises de dépréciation	-	-	-
Écarts de conversion	-	(521)	(521)
Transferts	(59)	(1 371)	(1 431)
Valeur au 31/12/2007	21 924	6 292	28 216
Variations de périmètre	(85)	(1)	(86)
Augmentation	18	7 795	7 813
Diminution	-	(236)	(236)
Dépréciations	(9 084)	-	(9 084)
Juste valeur	-	-	-
Reprises de dépréciation	-	-	-
Écarts de conversion	-	15	15
Transferts	-	(5 638)	(5 638)
Valeur au 31/12/2008	12 773	8 227	21 000

6.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente correspondent essentiellement à une participation de 19,10 % dans la société Pebercan dont l'activité consiste à opérer des champs pétroliers à Cuba via sa filiale Peberco.

Peberco a reçu en février 2009 de la société d'État cubaine le paiement d'une somme de 140 M\$ en contrepartie de la rupture anticipée du contrat de partage de production qu'elle détenait. Sur ce montant, 60 M\$ reviendront au partenaire de Pebercan, Sheritt international. Par ailleurs, le 20 février 2009, la Société a annoncé son intention de mettre fin à ses activités commerciales. Elle compte distribuer à ses actionnaires son actif résiduel.

Prenant acte de cette situation, le Groupe a déprécié de 9 084 K€ sa participation dans Pebercan de façon à la valoriser au coût d'acquisition des titres à savoir 11 992 K€. Ce montant est très proche de la quote-part de situation nette de la Société revenant au Groupe telle qu'elle ressort des comptes provisoires à fin décembre 2008.

6.2 Prêts et créances non courants

Ce poste est principalement composé d'une somme de 5 030 K€ déposée dans le cadre d'un litige en cours avec un établissement bancaire concernant des opérations sur instruments financiers complexes que le Groupe conteste. Ce litige est décrit dans la Note 14 – « Provisions pour risques et charges » de la présente annexe.

Un dépôt de 1 437 K€ a par ailleurs été versé en septembre 2008, en garantie des engagements de travaux pris dans le cadre de nouvelles activités d'exploration au Sénégal.

Le mouvement de transfert correspond en totalité au reclassement dans les actifs financiers courants d'un dépôt versé sur un permis en Syrie en garantie d'engagements de travaux dont l'échéance est dorénavant inférieure à 1 an.

NOTE 7 : Titres mis en équivalence

Sont mises en équivalence les sociétés Panther Eureka Srl, RabaXProm Energia Kft, Renaissance Energy, New Gold Mali et Lagopetrol.

La Société Lagopetrol, dont 26,35 % des droits de vote sont détenus par Maurel & Prom, est consolidée pour la première fois au 1^{er} janvier 2008.

La société New Gold Mali est comptabilisée depuis le 1^{er} janvier 2008 en mise en équivalence suite à la perte de contrôle exclusif (voir Note 3 – « Variation de la composition du groupe »).

Les forages réalisés par Panther en Sicile sur le puits Eureka n'ont pas abouti à la découverte de réserves commercialisables. Ceci a conduit le Groupe à déprécier les créances qu'il détenait sur sa participation. Par ailleurs, une provision de 3 851 K€ au titre des coûts de fin de travaux et de remise en état des sites (voir note 14 – « Provisions », Autres provisions, point 4) a été constituée. Le forage en 2010 d'un puits sur le site de South Gallo est actuellement à l'étude.

Au 31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan	dont quote-part de résultat dans l'exercice
Panther Eureka Srl	4 906	(461)
Raba Xprom Energia Kft	(1 756)	(77)
Renaissance Energy	(11)	(33)
Total	3 138	(571)

Au 31/12/2008

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan	dont quote-part de résultat dans l'exercice
Lagopetrol	33 159	8 502
New Gold Mali	-	(119)
Panther Eureka Srl	6 403	1 497
Raba Xprom Energia Kft	(1 827)	(166)
Renaissance Energy	(34)	(20)
Total	37 701	9 694

INFORMATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>En milliers d'euros</i>	Lagopetrol	Mali	New Gold Eureka Srl	Panther Energia Kft	Raba Xprom Energy	Renaissance
Actifs	204 150	3 621	5 731	159	18	
Passifs	124 047	11 097	5 731	3 031	115	
Chiffre d'affaires	92 619	-	-	-	-	
Résultat net	32 266	(459)	4 990	(261)	(57)	

NOTE 8 : Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Stocks hydrocarbures	4 188	2 992
En-cours	-	-
Consommables	8 164	6 570
Total	12 352	9 562
À déduire dépréciation	(2 229)	(2 173)
Valeur nette	10 123	7 389

L'augmentation des stocks de consommables est principalement due à la croissance de l'activité de Caroil.

Les dépréciations portent sur les stocks de consommables.

NOTE 9 : Clients et autres actifs courants

Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients		
- activité pétrolière et gazière	26 218	34 096
Créances clients		
- activité forage	13 487	18 510
Autres	278	632
Total	39 983	53 238
À déduire dépréciation	(980)	(386)
Valeur nette	39 003	52 852

Les créances clients liées à l'activité pétrolière diminuent du fait principalement de la baisse du cours du baril. Le baril de Vasconia (qualité de l'huile produite en Colombie) est ainsi passé de 86 \$ fin 2007 à 33 \$ fin 2008.

La consolidation par mise en équivalence à compter de 2008 des activités au Venezuela auparavant intégrées globalement induit par ailleurs une diminution des

différents éléments du BFR et du compte client en particulier.

Sur l'activité de forage, le règlement par Eni en 2008 d'une créance 2007 de 5 691 K€ explique la diminution du poste.

Les autres actifs financiers et non financiers courants se composent des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs financiers courants		
Avoirs à recevoir	-	182
Créances sur Participations et associations	36 648	14 728
Prêts et autres	5 585	1 636
Débiteurs Divers	16 137	19 282
Valeur brute	58 370	35 828
À déduire dépréciation	(35 150)	(6 157)
Valeur nette	23 220	29 671
Autres actifs courants		
Avances et acomptes	1 659	1 371
Charges constatées d'avance	2 845	2 721
Créances fiscales et sociales (hors IS)	67 993	37 412
Autres actifs	(15)	1 111
Valeur brute	72 482	42 615
À déduire dépréciation	-	-
Valeur nette	72 482	42 615

Créances sur participation et associations :

L'augmentation de 12 597 K€ des créances en compte courant sur Panther et la déconsolidation partielle de NGM expliquent en quasi-totalité l'évolution du poste en valeur brute (+ 21 920 K€). Ces créances sont par ailleurs totalement dépréciées (pour des montants respectifs de 22 438 K€ pour Panther et 6 726 K€ pour NGM).

Prêts et autres :

L'augmentation des prêts s'explique principalement par la variation de 3 418 K€ (dont 5 638 K€ de transfert de non courant à courant) du dépôt versé conformément au CEPP conclu avec l'État Syrien en garantie des engagements de travaux.

Débiteurs divers :

La diminution de ce poste s'explique par le règlement en 2008 par Eni de créances sur la cession des champs congolais enregistrées en 2007.

Par ailleurs, ce poste inclut notamment les créances représentatives des avances de fonds aux joint-ventures en Colombie.

Pour rappel, les autres créances Transagra et Socofran sont entièrement dépréciées pour respectivement 1 529 K€ et 2 573 K€, soit un total de 4 102 K€.

Créances fiscales et sociales :

Ce poste qui correspond pour l'essentiel à des créances de T.V.A augmente de 30 581 K€.

Ceci s'explique à hauteur de 19 186 K€ par l'évolution du solde de T.V.A déductible sur les entités d'Amérique Latine directement liée à l'accroissement de l'activité et des achats. Cette T.V.A ne peut être imputée en cours d'année sur les ventes, la Société ayant le statut d'exportateur. Elle sera soldée par compensation avec la dette d'impôt de 28 529 K€ sur les sociétés lors de sa liquidation au cours du 1^{er} semestre 2009.

La T.V.A déductible est aussi en forte augmentation sur Onal (+6 498 K€) et sur Maurel & Prom Tanzanie (+ 2 924 K€) du fait de l'importance des investissements réalisés.

NOTE 10 : Instruments dérivés et autres instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers (actifs)	70 734	-	70 734	5 430
Instruments de taux	-	-	-	-
Instruments de change	403	-	403	5 185
Instruments sur hydrocarbures	70 331	-	70 331	245
Instruments financiers (passifs)	14 861	4 500	19 361	22 274
Instruments de taux	-	-	-	-
Instruments de change	12 317	-	12 317	-
Instruments sur hydrocarbures	2 544	4 500	7 044	22 274
Total	55 873	(4 500)	51 373	(16 844)
Dont instruments dérivés actifs	4 516	-	4 516	5 430
Dont autres instruments financiers actifs	66 218	-	66 218	-
Dont instruments dérivés passifs	14 861	4 500	19 361	22 274
Dont autres instruments financiers passifs	-	-	-	-
	55 873	(4 500)	51 373	(16 844)

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises.

Différents instruments sont utilisés parmi lesquels des contrats sur les marchés organisés ou de gré à gré tels que futures, opérations à terme, swaps et options.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément

aux normes IFRS, notamment IAS 32&39.

S'agissant de la couverture des risques relatifs au prix des hydrocarbures, le Groupe utilise des produits dérivés sur le pétrole (swaps, futures, floors) en utilisant les cotations du WTI, coté sur le marché Nymex, pour la couverture de son activité colombienne et les cotations du Brent pour la couverture de son activité prévue au Gabon. Cette pratique s'explique par la bonne corrélation des prix du WTI et du Brent, supérieure à 80 %, avec les prix des marchés locaux.

Les dérivés qui étaient affectés à la couverture des risques relatifs à l'activité en Colombie jusqu'à fin septembre ont été centralisés au siège en octobre et en partie restructurés dans le cadre de la mise en place du nouvel emprunt RBL. Ils ont été liquidés fin décembre pour un prix global de 146 127 K\$ (104 998 K€) préalablement à la cession des actifs colombiens. À la clôture, une somme de 92 156 K\$ (66 218 K€) restait à encaisser sur les premiers jours de janvier. Elle est enregistrée au 31 décembre 2008 à l'actif en instruments dérivés sur hydrocarbures.

La cession du pôle Colombie devant intervenir en juin 2009 (date estimée du changement de contrôle), la part de juste valeur des dérivés destinée à couvrir les ventes des 5 premiers mois de l'exercice soit 12 535 K\$ a été maintenue en capitaux propres conformément à IAS 39. Le profit enregistré sur 2008, s'élève par conséquent à 133 591 K\$ (95 991 K€).

Les caractéristiques de ces dérivés et leur prix de vente sont détaillés dans le tableau ci après :

Contrat	Qualité	Date départ	Date fin	Cours de vente					Revente en K\$
					2008	2009	2010	2011	
Vente de swap	Brent	01/02/08	31/01/12	87,21	250	250	250	250	
Vente de swap	Brent	01/02/08	31/01/12	87,50	250	250	250	250	
Vente de swap	Brent	06/02/08	31/01/12	86,55	250	250	250	250	
Vente de swap	Brent	07/02/08	31/01/12	85,40	250	250	250	250	
Vente de swap	WTI	01/03/08	31/01/12	93,50	250	250	250	250	
Vente de swap	WTI	01/03/08	31/01/12	93,50	250	250	250	250	
Vente de swap	WTI	01/03/08	29/02/12	91,65	500	500	500	500	
Vente de swap	WTI	01/03/08	29/02/12	98,70	250	250	250	250	
Première tranche :				90,63	2 250	2 250	2 250	2 250	63 132
Vente de swap	WTI	01/10/08	31/12/08	87,90	4 000 ⁽¹⁾				
Vente de swap	WTI	01/01/09	31/12/09	87,90		3 586			
Vente de swap	WTI	01/01/10	31/12/10	87,90			3 336		
Vente de swap	WTI	01/01/11	31/12/11	87,90				3 086	
Seconde tranche :				87,90	4 000	3 586	3 336	3 086	82 995
Quantités totales (en bbl/j) :					6 250	5 836	5 586	5 336	
Cours de vente moyen en \$:					88,88	88,95	89,00	89,05	
Prix de revente total									146 127

⁽¹⁾ Le prix de vente de 82 995 k€ n'inclut pas 5 721 K€ encaissés par ailleurs au titre de la liquidation mensuelle des 4 000 bbl.

En prévision du démarrage de la production au Gabon, le Groupe a par ailleurs mis en place les couvertures suivantes au cours du mois de décembre :

- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 56,8 \$/bbl pour le premier trimestre 2009 ;
- 4 000 bbl/j à un prix du Brent de 63 \$/bbl pour le reste de l'année 2009 ;
- 2 750 bbl/j à un prix du Brent de 61,6 \$/bbl pour le premier semestre 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 58,1 \$/bbl pour le second semestre 2010.

Parallèlement à la mise en place de ces swaps, et afin d'améliorer leur prix de vente, des « floors » (ventes d'options de vente) ont été souscrits à un niveau de 50 \$/bbl pour 500 bbl/j (1^{er} trimestre 2009), 2 500 bbl/j (d'avril à décembre 2009), 1250 bbl/j (1^{er} semestre 2010) et 500 bbl/j (2^e semestre 2010). Compte tenu de l'existence de ces floors, ces instru-

ments dérivés (swaps vendeurs et floors) n'ont pas été traités en comptabilité de couverture et sont réévalués en contrepartie du résultat.

La réévaluation au prix de marché de ces diverses opérations au 31 décembre 2008, a conduit à enregistrer un passif net de 2 933 K€ (se décomposant en 2 187 K€ de réévaluation positive à l'actif et - 5 120 K€ de réévaluation négative au passif).

S'agissant de la couverture du risque de change, le Groupe détient des liquidités en dollars américains en vue de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Par ailleurs, des opérations de change à terme et d'options de change visant à réduire l'exposition au risque de change ont été initiées durant l'exercice. Au 31 Décembre 2008, la réévaluation de ces instruments au prix de marché a conduit la Société à enregistrer un passif de 12,3 M€.

L'impact sur les capitaux propres des dérivés de couverture est présenté dans le tableau ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Réserve de la Juste valeur à l'ouverture	-11 652	
Variation de la part des couvertures non échues (en vie à l'exercice précédent)		
Juste valeur des nouvelles couvertures de l'exercice comptabilisé en capitaux propres	7 482	-14 991
Juste valeur de la part des couvertures recyclées au compte de résultat	20 668	
Impôt différé	-5 158	2 473
Effet change	278	865
Réserve de la Juste valeur à la clôture	11 618	-11 652
Mouvement de la période en capitaux propres	22 992	-12 517
Taux de clôture 31/12/2007	1,4721	
Taux de clôture 31/12/2008	1,3917	
Taux moyen 31/12/2008	1,471078	

NOTE 11 : Juste valeur

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les différentes catégories d'actifs financiers (hors instruments financiers) au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 sont présentées dans les tableaux suivants :

Au 31/12/2008

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	12 773	8 227	-	21 000	21 000
Clients et comptes rattachés	-	39 003	-	39 003	39 003
Autres actifs financiers courants	-	23 220	-	23 220	23 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	191 544	-	191 544	191 544
Total valeur bilan	12 773	261 994	-	274 767	274 767
Total juste valeur	12 773	261 994	-	274 767	274 767

Au 31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	21 924	6 292	-	28 216	28 216
Clients et comptes rattachés	-	52 852	-	52 852	52 852
Autres actifs financiers courants	-	29 671	-	29 671	29 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	699 939	-	699 939	699 939
Total valeur bilan	21 924	788 754	-	810 678	810 678
Total juste valeur	21 924	788 754	-	810 678	810 678

PASSIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS ET LOCATION FINANCEMENT) ET JUSTE VALEUR

Les différentes catégories de passifs financiers (hors instruments financiers) au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Au 31/12/2008

En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires	375 024	-	375 024	364 231
Autres emprunts et dettes financières	16 008	3 656	19 664	19 664
Dettes fournisseurs	104 395	-	104 395	104 395
Autres créditeurs et passifs financiers divers	60 708	-	60 708	60 708
Total	556 135	3 656	559 791	548 998

Au 31/12/2007

En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires	13 089	336 932	350 021	344 600
Autres emprunts et dettes financières	16 145	15 754	31 899	31 899
Dettes fournisseurs	107 685	3 624	111 309	111 309
Autres créditeurs et passifs financiers divers	37 413	-	37 413	37 413
Total	174 332	356 310	530 642	525 221

HYPOTHÈSES RETENUES

Un calcul de juste valeur a été effectué pour l'Océane. La juste valeur de la dette a été recalculée en actualisant les flux d'intérêts et de capital sur les années restant à courir. Les taux d'actualisation retenus sont de 8,01% sur 2007 et 6,56 % sur 2008.

S'agissant des autres passifs au 31/12/07 et au 31/12/08 la démarche suivante a été retenue :

- les lignes d'emprunt en Colombie génèrent des intérêts variables. Il a dès lors été considéré que la valeur comptable était représentative de la juste valeur,
- les emprunts de crédit bail ont été considérés comme non significatifs au regard de l'endettement total du Groupe.

NOTE 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et placements dont le terme est inférieur à 3 mois.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Liquidités, banques et caisses	130 899	61 166
Dépôts bancaires à court terme	60 645	637 986
Valeurs mobilières de placement	-	787
Total	191 544	699 939
Concours bancaires	2 849	5 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture	188 695	694 306

Au 31 décembre 2008, Maurel & Prom affiche une trésorerie nette de 188,7 M€ (dont 219,9 M\$ équivalent à 158 M€), en retrait de 505,6 M€ par rapport au 31 décembre 2007 du fait principalement :

- de la trésorerie positive générée par l'activité : 192,8 M€ ;
- des efforts importants en matière d'investissements autofinancés (540,6 M€) concernant en quasi-totalité les activités d'exploration (219,1 M€), de développement (292,2 M€) et de forage (27,7M€) ;
- du retour à l'actionnaire avec le versement d'un dividende de 137,1 M€ et des rachats d'actions propres pour 33,9 M€.

NOTE 13 : Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social se composait de 120 569 807 actions d'une valeur nominale de 0,77€ soit un capital total de 92 838 751,39 €.

INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL*Options de souscription d'actions*

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la gérance a été autorisée à consentir à ses salariés et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001 la gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003 à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement.

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a attribué le 29 juillet 2003 123 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 € après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action.

Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscriptions d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à 6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué, le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieurement mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2006, 160 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à deux salariés, à savoir 80 000 options attribuées le 3 janvier 2006 au prix d'exercice de 12,86 € et 80 000 options attribuées le 10 avril 2006 au prix d'exercice de 14,72 €.

Par ailleurs, 121 790 options ont été levées, générant la création de 121 790 actions, soit une augmentation de capital de 94 K€ et une prime d'émission brute de 668 K€.

En 2007, 344 310 options ont été levées générant la création de 344 310 actions, soit une augmentation de capital de 265 K€ et une prime d'émission brute de 2 638 K€.

Au cours de l'année 2008, 35 890 options ont été levées générant la création de 35 890 actions, une augmentation de capital de 28 K€ et une prime d'émission brute de 35 K€.

Au 31 décembre 2008, 620 760 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 620 760 actions nouvelles.

MOUVEMENTS SUR PLANS

	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Total
Date attribution	25/10/2001	16/06/2003	29/07/2003	22/06/2004	16/03/2005	06/04/2005	21/12/2005	03/01/2006	10/04/2006	
Prix d'exercice	1,185	1,949	1,738	6,529	13,59	13,44	12,91	12,86	14,72	
Date échéance	néant	16/06/2008	29/07/2008	22/06/2009	16/03/2010	06/04/2010	21/12/2010	03/01/2011	10/04/2011	
Cours moyen des levées 2005	16,84	15,45	17,14	18,52	19,92	20,18				17,06
Cours moyen des levées 2006	15,95		17,04		19,20					17,75
Cours moyen des levées 2007	15,61			16,59		16,60				16,21
Cours moyen des levées 2008			13,67							13,67
Nombre options										
Au 01/01/2006	95 300	-	97 410	123 040	47 000	430 000	170 000	-	-	962 750
Attribuées en 2006								80 000	80 000	160 000
Attribuées en 2007										-
Annulées en 2007										-
Exercées en 2007	71 270	-	-	123 040	-	150 000	-	-	-	344 310
En circulation au 31/12/07	10 760	-	35 890	-	-	280 000	170 000	80 000	80 000	656 650
Exercibles au 31/12/2007	10 760	-	35 890	-	-	280 000	170 000	80 000	80 000	656 650
Attribuées en 2008										-
Annulées en 2008										-
Exercées en 2008	-	-	35 890	-	-	-	-	-	-	35 890
En circulation au 31/12/08	10 760	-	-	-	-	280 000	170 000	80 000	80 000	620 760
Exercibles au 31/12/2008	10 760	-	-	-	-	280 000	170 000	80 000	80 000	620 760

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des options dans l'application du modèle Black & Scholes sont les suivantes :

Hypothèses B&S	16/06/03	16/03/05	06/04/05	21/12/05	03/01/06	10/04/06
Prix exercice	1,949	13,59	13,44	12,91	12,86	14,72
Volatilité	41 %	44 %	42 %	38 %	38 %	38 %
Maturité	3 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Taux d'intérêt	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
Cours de référence	22,98	16,52	17,28	16,14	16,08	18,40
Dividendes attendus	-	-	-	-	-	-

ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale du 20 juin 2006 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 38 mois, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite au profit des salariés et/ou mandataires sociaux d'actions ordinaires existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital au jour de l'Assemblée, ou la contre-valeur de ce montant, le cas échéant étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites ne pourra excéder 1 000 000 €. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 70 000 actions gratuites le 3 octobre 2006, et 66 800 le 14 décembre soit un total de 136 800 actions sur l'année représentant 0,11% du nombre d'actions composant le capital, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans, ce droit étant subordonné à la présence du salarié à l'issue de cette période, et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'assemblée générale mixte du 14 juin 2007 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 2 000 000) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Conseil d'administration a reçu également, lors de cette même Assemblée, délégation de compétence pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 1% du capital au jour de l'Assemblée. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a attribué 116 524 actions gratuites le 21 décembre 2007, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

Le 25 avril 2008, il a également décidé d'attribuer 46 750 actions gratuites, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1% du capital social au 12 juin 2008, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et / ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et / ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 12 juin 2008 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 14 juin 2007.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette nouvelle autorisation et a attribué 93 892 actions gratuites le 15 octobre 2008, et 102 750 actions gratuites le 16 décembre 2008 soit un total de 196 642 actions représentant 0,16% du nombre d'actions composant le capital. Pour ces deux attributions, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, au 19 juin 2006, 308 994 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,08 € et 31 829 actions ont été vendues pour un prix moyen de 15,98 € et aucune action n'a été annulée.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2006, le Directoire a modifié les modalités du plan de rachat d'actions du 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 25 € et 15 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, à partir du 20 juin 2006, 756 333 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,97 € et 615 702 actions ont été vendues pour un prix moyen de 17,21 € et aucune action n'a été annulée.

Concernant les actions achetées, 794 064 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité, 265 000 dans le cadre de remise aux salariés et 6 263 ont servis à la conversion des OCEANES.

Concernant les actions vendues, 641 268 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité et 6 263 pour la conversion des OCEANES.

Au 31 décembre 2006 le nombre d'actions propres détenu par la Société était donc de 657 477 pour une valeur d'acquisition totale de 10 483 K€.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions de la Société dans les conditions suivantes : rachat limité à 10 %

du capital à un prix unitaire maximum d'achat de 22 € et minimum de vente de 12 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 3 274 710 actions ont été achetées en 2007 pour un prix moyen de 13,79 € et 15 739 actions ont été remises (15 000 au titre des actions gratuites et 739 pour des conversions d'Océanes); aucune action n'a été annulée.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 4 185 707 actions, les ventes 4 236 399 actions.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait en propre 3 865 756 actions (soit 3,22 % du capital pour une valeur de 54,3M€ à la fin 2007) dont 102 104 actions au titre du contrat de liquidité.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 12 juin 2008 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 24 € et minimum de vente de 13 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 2 527 168 actions ont été achetées en 2008 pour un prix moyen de 12,73 € et 135 728 actions ont été remises (135 300 au titre des actions gratuites et 428 pour des conversions d'Océanes) ; du fait de l'attribution d'actions gratuites aux salariés, 135 300 actions ont été annulées.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 2 969 634 actions, les ventes 2 790 422 actions.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait en propre 6 436 408 actions (soit 5,34 % du capital pour une valeur totale de 86 M€ à la fin 2008) dont 281 316 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2008, conformément au tableau de mouvements sur capital ci dessous, le nombre d'actions de la Société est de 120 569 807 et le capital social s'élève à 92 838 751,39 €.

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS SUR LE CAPITAL

	Nombre d'actions	Actions propres
Au 31/12/2006	120 189 607	657 477
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	344 310	-
Rachat d'actions propres		3 208 279
Au 31/12/2007	120 533 917	3 865 756
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	35 890	-
Rachat d'actions propres		2 570 652
Au 31/12/2008	120 569 807	6 436 408

DISTRIBUTION

L'Assemblée générale du 12 juin 2008 avait décidé du versement d'un dividende total de 1,20 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date.

Le dividende effectivement mis en paiement le 19 juin s'est élevé à 137 080 245,60 €, compte tenu du non versement de la part correspondant aux actions propres à la date de mise en paiement.

NOTE 14 : Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 01/01/2007	9 806	11 533	12 444	33 784
Écarts de conversion	(869)	(1 125)	(1 986)	(3 981)
Variations de périmètre	(2 996)	-	31	(2 965)
Dotation de la période	(44)	4 141	18 788	22 885
Utilisation	(260)	(5 932)	(7 148)	(13 339)
Autres constitutions et reprises	559	-	14 086	14 645
Effet de la désactualisation	349	1 093	-	1 442
Solde au 31/12/2007	6 545	9 710	36 215	52 471
Partie courante	1 685	592	19 399	21 676
Partie non courante	4 860	9 118	16 816	30 795

<i>En milliers d'euros</i>	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 01/01/2008	6 545	9 710	36 215	52 471
Écarts de conversion	1 825	548	(1 749)	623
Variations de périmètre	(162)	-	-	(162)
Dotation de la période	-	713	41 712	42 425
Utilisation	(132)	(1 176)	(4 558)	(5 866)
Autres constitutions et reprises	23 567	-	(21 345)	2 222
Effet de la désactualisation	477	825	-	1 302
Solde au 31/12/2008	32 120	10 620	50 275	93 015
Partie courante	1 765	424	47 996	50 185
Partie non courante	30 355	10 196	2 279	42 830

REMISE EN ÉTAT DES SITES

La constitution de provisions pour remise en état des sites en Colombie (13 723 K€), sur Ocelote principalement, et au Gabon sur le permis Omoueyi (10 298 k€) explique l'augmentation du poste.

RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La quasi-totalité des provisions relatives aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi se rapporte aux filiales d'Amérique du Sud (10 030 K€ au 31 décembre 2008 contre 9 152 K€ au 31 décembre 2007). Les autres régimes ne sont pas significatifs pour le Groupe. Le montant correspondant de la provision s'élève à 590 K€ au 31 décembre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	Hocol	Autres	Total
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés			
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	9 152	558	9 710
Droits accumulés durant l'année	1 840	32	1 871
Coût financier	- 333	-	- 333
Prestations payées	- 1 176	-	- 1 176
Modification d'hypothèses	-	-	-
Écarts de conversion (régimes étrangers)	547	-	548
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2008	10 030	590	10 620
Au 31 décembre 2008			
Engagements de retraite			
Valeur actuarielle des droits accumulés	10 030	590	10 620
Valeur actuelle des placements	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	10 030	590	10 620
Estimation des paiements futurs			
2009	164	368	532
2010	635	63	698
2011	1 918	109	2 027
2012	12 283	18	12 301
2013	-	-	-
2014-2016	-	477	477
Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements au 31 décembre 2008			
Taux d'actualisation	11,16 %	5,25 %	
Inflation	7,73 %	2,00 %	
Taux d'augmentation moyen des salaires	9,73 %	4,36 %	
La charge de l'exercice 2008 s'analyse comme suit :			
Droits accumulés durant l'année	1 840	32	1 871
Coût financier	- 333	-	- 333
Modification d'hypothèses	-	-	-
Charge (produit) net de l'ensemble consolidé	1 507	32	1 539

Ces calculs émanent d'un rapport émis par un actuaire indépendant

Par rapport à 2007, les hypothèses actuarielles relatives aux entités Hocol ont été revues, prenant en compte une augmentation du taux d'inflation significative de 2,31 points, une augmentation du taux moyen d'augmentation des salaires de 2,31 points, et une réévaluation du taux d'actualisation de 0,93 points.

Les données ci après fournissent une mesure de la sensibilité de la dette actuarielle à la variation des taux d'actualisation et d'inflations (sur le périmètre Amérique du Sud) :

- une augmentation de 0,25 % du taux de progression des dépenses se traduirait par :
 - une augmentation de la valeur actuarielle des droits accumulés de 95 K€,
 - une augmentation du coût des services rendus de 12 K€.
- une diminution de 0,25% du taux d'actualisation se traduirait par :
 - une augmentation de la valeur actuarielle des droits accumulés de 93 K€,
 - une diminution du coût des services rendus de 7 K€.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions pour risques et charges sont analysées dans le tableau ci après :

	déc-07	var.	déc-08	
Litige avec établissement financier		36 849	36 849	(1)
Litige avec la société Messier Partners	6 050	-6 050	-	(2)
Risques sur opérations au Congo	7 234	-5 734	1 500	(3)
Coûts de démantèlement Sicile		3 851	3 851	(4)
Risque sur impôt de distribution	14 905	-14 905	-	(5)
Risques sur mises en équivalence		1 929	1 929	(6)
Litiges divers en Colombie	4 100	39	4 139	
Autres	3 926	-1 919	2 007	
Autres provisions pour risques et charges	36 215	14 060	50 275	

(1) Un litige portant sur des opérations sur instruments financiers complexes contestés par le Groupe est en cours. Le différend porte sur l'existence d'une créance d'un montant de 51,3 M\$ soit 36,8 M€. Ce risque a été provisionné en totalité par prudence sans préjuger des droits de la Société à contester la réclamation et en outre à agir en responsabilité et dommages et intérêts.

(2) En 2007, la société de conseil Messiers Partners avait engagé une procédure judiciaire contre Maurel & Prom en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès suite à la cession des actifs congolais au groupe pétrolier Eni. Le Tribunal de Commerce avait donné raison à Messiers en 1^{ère} instance et condamné Maurel & Prom au paiement d'une somme de 5,6 M€ assortie d'intérêts de retard. La provision dotée à ce titre a été reprise en totalité suite à la décision de la Cour d'Appel de Paris du 5 mars 2009 déboutant Messier de toutes ses demandes.

(3) La provision dotée en 2007 pour couvrir un ensemble de risques suite à la cession de l'essentiel des activités

du Groupe au Congo à Eni a été utilisée à hauteur de 2 500 K€ et partiellement reprise.

(4) Les forages réalisés par Panther en Sicile sur le puits Eureka n'ont pas abouti à la découverte de réserves commercialisables. Ceci a conduit le Groupe à constituer une provision de 3 851 K€ au titre des coûts de fin de travaux et de remise en état des sites. Par ailleurs, il est à noter que le permis Panther en Sicile fait l'objet d'un portage.

(5) La réglementation fiscale colombienne prévoyait une taxation au taux de 20 % des bénéfices distribués dans les 5 ans de leur réalisation. Cet impôt ayant été abrogé, la provision dotée à ce titre a en conséquence été reprise.

(6) Le Groupe provisionne, le cas échéant, les situations nettes négatives des sociétés qu'il consolide par mise en équivalence conformément à IAS 28. La provision dotée concerne NGM.

NOTE 15 : Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont détaillés ci après :

En milliers d'euros	Devise	31/12/2008			31/12/2007
		Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires		375 024	-	375 024	350 021
Autres Emprunts et dettes		12 659	-	12 659	21 668
Natexis Banques Populaires/BNP Paribas (crédit syndiqué) USD				-	-
Banco Colombia (crédit syndiqué)	USD/COP	12 655	-	12 655	19 409
Banco Colombia	USD/COP			-	2 259
Dettes sur location financement	USD/COP	500	3 656	4 156	4 598
Concours bancaires		2 849	-	2 849	5 633
Total des autres emprunts et dettes financières		16 008	3 656	19 664	31 899

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 9 mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 374 999 K€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an (coupons payables le 1^{er} jour de chaque année) et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,1 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Initialement, l'emprunt obligataire a été porté en dette financière pour son coût amorti soit 327 658 K€. Ce coût amorti a été déterminé en actualisant le cash flow futur contractuel au taux d'intérêt effectif de 7,17 %.

Les capitaux propres ont parallèlement été crédités de la valeur de l'option de conversion pour 44 003 K€ brut, soit 29 115 K€ net d'impôt différé.

Au 31 décembre 2008 l'emprunt obligataire figure au bilan pour 375 024 K€ (contre 350 021 K€ au 31 décembre 2007). En 2008, 406 obligations ont été converties. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres (sans impact sur le résultat) ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2008 est de 16 703 858.

La juste valeur de l'Océane a été déterminée en actualisant les flux d'intérêts et de capital sur les années restant à courir. Les taux d'actualisation retenus sont de 8,01 % au 31 décembre 2007 et de 6,56 % au 31 décembre 2008.

AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En juillet 2006, il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par Natexis et BNP Paribas une facilité de 350 M\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe (emprunt « Reserve Based Loan » dit RBL). Préalablement à la cession à l'Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liés aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 M\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes reste disponible. Conformément au plan d'amortissement contractuel de cet emprunt, le montant utilisable a été réduit en novembre 2008 à 75 M\$.

L'échéance de ce financement est fixée au 31 décembre 2009 et porte intérêts au taux de Libor + 3,25%. Outre les nantissements consentis sur les réserves colombiennes, le Groupe s'est engagé à ce que sa structure financière respecte à tout moment les trois ratios suivants :

- ratio de fonds de roulement supérieur à 1.1 ;
- total dette (y compris OCEANE non converties) / EBITDA inférieur à 2,5 ;
- EBITDA / charges d'intérêt supérieur à 5.

Par ailleurs, Hocol empruntait, au 31 décembre 2008, auprès de banques locales la contre-valeur de 17,6 M\$ en pesos colombiens dans le cadre d'opérations de trésorerie à très court terme.

L'échéancier des autres emprunts et dettes financières non courants est le suivant :

<i>Montant en milliers d'euros</i>	Décembre	Décembre
Echéancier	2 008	2 007
- entre 1 et 5 ans	3 323	14 589
- au-delà de 5 ans	333	1 164
Total	3 656	15 754

NOTE 16 : Dettes fournisseurs – autres créditeurs et passifs financiers divers

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont détaillés ci après :

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	< à 1 an	> à 1 an	Total	< à 1 an	> à 1 an	Total
Fournisseurs	104 395	-	104 395	107 685	3 624	111 309
Fournisseurs	83 742	-	83 742	95 539	3 378	98 917
Charges à payer	20 653	-	20 653	12 146	246	12 392
Autres créditeurs et passifs divers	60 708	-	60 708	71 860	39	71 899
Dettes sociales	5 468	-	5 468	5 717	17	5 734
Dettes fiscales	12 810	-	12 810	8 103	22	8 125
Fournisseurs d'immobilisation	19 258	-	19 258	18 639	-	18 639
Créditeurs divers	23 172	-	23 172	39 401	-	39 401

L'évolution des dettes fournisseurs est peu significative par rapport à 2007.

La diminution des créditeurs divers provient essentiellement de la perte de contrôle des activités au Venezuela intervenue

en 2008 ayant entraîné un changement de méthode de consolidation. Ces activités qui étaient auparavant intégrées globalement sont dorénavant mises en équivalence.

NOTE 17 : Charges de personnel

Elles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Salaires	18 678	15 320
Intéressement	-	-
Stocks options et actions gratuites	1 677	1 088
Charges sociales et autres charges liées au personnel	9 778	12 592
TOTAL	30 133	29 000

L'augmentation globale des charges de personnel (salaires et charges sociales) résulte principalement de l'augmentation de l'effectif salarié (les effectifs passent à fin 2008 à 456 personnes par rapport à 418 en 2008, soit une augmentation de 38 personnes) en particulier sur Caroil Colombie qui a connu cette année un accroissement significatif de son activité.

Les autres charges de personnel incluaient en 2007 les effets du traitement social des conséquences des réorganisations effectuées. Ces coûts ponctuels n'ont pas leur équivalent en 2008.

NOTE 18 : Résultat sur cession d'actifs de 2007

Conformément au protocole de cession signé le 21 février 2007, Maurel & Prom a transféré le 29 mai 2007 à la société pétrolière Eni Congo S.A., filiale du groupe italien Eni S.p.A, sa participation au Congo dans les permis d'exploitation de MBoundi et Kouakouala, et une partie de son intérêt dans le permis d'exploration de Kouilou, la part de ce permis revenant à Maurel & Prom passant de 65 % à 15 %.

Conformément aux stipulations du protocole de cession, Maurel & Prom a reçu 1 394 milliards de dollars correspondant à 95% du prix de cession, plus 32,3 millions de dollars d'intérêts sur cette somme en date du 29 mai 2007.

Le règlement final intègre un ajustement de prix calculé sur le solde des ventes, des appels de fonds et du fonds de roulement au 1^{er} janvier 2007. Le prix de vente final a ainsi été ajusté de telle sorte qu'à la date de clôture de l'opération, Maurel & Prom a perçu les sommes liées à la réalisation des éléments d'actifs circulants et supporté le paiement des éléments de passifs circulants nés avant le 1^{er} janvier 2007. Maurel & Prom a par ailleurs été remboursé des sommes dépensées à compter du 1^{er} janvier 2007 pour le compte d'Eni Congo S.A. et a restitué à Eni Congo S.A. les encaissements liés aux produits d'exploitation nés à compter du 1^{er} janvier 2007.

RÉSULTAT DE CESSIION DE 2007

En milliers d'euros	
Prix de vente	1 112 587
Résultat de la période intercalaire	77 684
Remboursement du résultat de la période intercalaire	(77 684)
Intérêts sur prix de vente	25 509
Valeur comptable des actifs cédés	(334 751)
Plus-value de cession d'actifs	803 345
Solde des écarts de conversion	9 388
Autres éléments du résultat de cession	3 748
Résultat des activités abandonnées	816 481

RÉSULTAT DE 2007

En milliers d'euros	
Compte de résultat de la période intercalaire 01/01 au 29/05/2007	
Chiffre d'affaires net de prélèvements en nature	95 504
Charges d'exploitation	(15 073)
Résultat opérationnel	80 431
Charges financières	(2 747)
Résultat de la période (hors dépréciation)	77 684

TABLEAU DE FLUX DE 2007

En milliers d'euros	
Tableau de flux de la période 01/01 au 29/05/2007	
Encaissement sur prix de cession	1 090 393
Flux nets provenant des activités opérationnelles	55 913
Flux nets provenant des activités d'investissement	(51 072)
Flux nets provenant des activités de financement	(75 391)
Flux nets de trésorerie	1 019 843

NOTE 19 : Retraitements opérés sur les états financiers 2007

Non applicable.

NOTE 20 : Résultat financier

En milliers d'euros		
Coût de l'endettement	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur découverts	-468	-229
Charges OCEANE	-25 012	-24 283
Intérêts sur autres emprunts	-3 185	-5 165
Coût de l'endettement brut	-28 665	-29 677
Produits de trésorerie	14 350	29 337
Gains et pertes nets sur instruments dérivés	75 073	-17 941
Coût de l'endettement net	60 758	-18 281
Autres produits et charges financiers nets	-65 648	-38 423
Différences de change	-29 725	-37 284
Autres	-35 923	-1 140
Résultat financier	-4 890	-56 704

Les coûts liés à l'emprunt obligataire Oceane se composent de 13,1 M€ de charges d'intérêts au taux de 3,5 % et d'un effet de désactualisation de la dette de 11,9 M€.

Les autres charges d'intérêts concernent l'emprunt contracté en Colombie (voir Note 15 – « Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières »).

Les produits de trésorerie correspondent à la rémunération des dépôts à terme. Ceux-ci étaient d'un montant particulièrement significatif en 2007 du fait du placement du produit de la cession des actifs congolais.

Les gains sur instruments dérivés s'élèvent à 75,1M€ s'analysant comme suit (en M€) :

En milliers d'euros	
Profits sur instruments dérivés sur hydrocarbures *	99,8
Pertes sur opérations de change **	-9,7
Pertes latentes consécutive à la réévaluation au prix de marché des dérivés existants à la clôture ***	-15,0
Gains sur instruments financiers	75,1

* Ce montant inclut un gain de 96 M€ relatif à la liquidation des couvertures de brut affectées aux ventes de la Colombie et d'autres instruments dérivés sur hydrocarbures préalablement à la cession des actifs colombiens. Ce point est décrit dans la Note 10 – « Instruments dérivés et autres instruments financiers » de la présente annexe.

** Ces charges intègrent le coût d'achat de couvertures d'options de change mises en place au vu de l'évolution défavorable des conditions de marché.

*** Il s'agit essentiellement de la réévaluation d'opérations visant à réduire l'exposition au risque de change.

Les pertes de change dégagées sur le siège s'élèvent à 25,9 M€. Elles résultent de la baisse du cours du dollar à une époque où la Société disposait d'une très importante trésorerie dans cette devise (764 M\$ au 1^{er} janvier 2008 ; 358 M\$ au 31 mars 2008).

Le dollar dont la parité s'établissait à 1,4721 à fin 2007 s'est en effet significativement déprécié au cours du mois de mars (1,5812 à fin mars soit une baisse de -7 %) pour se stabiliser à ce niveau sur le second trimestre (1,5764 à fin juin).

À cette perte sur la trésorerie en devises s'ajoutent principalement les pertes de change réalisées sur les investissements au Gabon (-2,1 M€) et en Tanzanie (1,9M€).

Les autres charges financières correspondent essentiellement à la provision de 36,8 M€ dotée pour couvrir le risque afférent au litige actuellement en cours avec un établissement bancaire. Ce litige est décrit dans la Note 14 « Provisions » de la présente annexe.

NOTE 21 : Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond principalement à la taxation des résultats en Colombie.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre la société mère du groupe Maurel & Prom et sa filiale française Caroil avec effet au 1^{er} janvier 2004. Un avenant à cette convention a été signé le 19 janvier 2009 afin d'inclure dans le périmètre d'intégration Hocol Maurel et Prom Venezuela S.A.S.

Le contrôle fiscal sur les exercices 2002 à 2005 dont faisait l'objet la société mère du Groupe s'est achevé en 2008.

Les principaux rehaussements portent sur la territorialité des charges, l'existence d'établissements stables à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques. Ils ne se traduisent pas par une imposition complémentaire compte tenu des déficits reportables de la Société à l'exception de retenues à la source d'un montant de 1,3 M€. La provision dotée à ce titre dans les comptes à fin 2007 a été reprise suite au règlement effectif de cette somme en 2008.

DÉTAIL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	2008	2 007
Charge d'impôt exigible au titre de l'exercice	52 095	28 144
Activation de déficits fiscaux antérieurs		
Ajustement impôt exigible exercice	52 095	28 144
Produit ou charge d'impôt différé	-14 285	-7 953
Ajustement impôt différé résultant du changement de taux		-3 428
Produit d'impôt différé résultant d'un déficit antérieur	-14 285	-11 381
Total	37 810	16 763

L'augmentation de la charge d'impôt exigible de 24,0 M€ s'explique à hauteur de 21,9 M€ par la progression du résultat imposable en Colombie.

L'augmentation de 6,3 M€ des produits d'impôts différés (hors effets liés aux changements de taux) résulte principalement des provisions pour remise en état des sites dotées en Colombie suite à la mise en production du champ d'Ocelote.

On rappelle que la variation du taux d'imposition en Colombie (passage de 34 % à 33 %) avait généré un produit de 3,4 M€ en 2007.

Sur le périmètre d'intégration fiscale, les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires ne sont pas reconnus au-delà des impôts différés passifs en l'absence de probabilité suffisante de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes pourront être imputées.

VARIATION DE L'IMPÔT COURANT

En milliers d'euros	2008	2 007
Impôt exigible actif	417	7 074
Impôt exigible passif	29 644	121

Les créances de T.V.A peuvent être imputées sur la dette d'IS en Colombie. Pour cette raison, la dette d'impôt sur les sociétés d'Hocol était présentée nette de créances de T.V.A en 2007.

La décompensation de ces positions en 2008 explique l'augmentation de l'impôt exigible passif.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2008	2 007
Déficits fiscaux	3 668	6 952
Provisions pour démantèlement	7 007	2 134
Provisions retraite	3 310	3 020
Impôt différé sur instrument financier	4 863	2 303
Autres	131	8 377
Total impôt différé actif	18 979	22 786
Écart d'évaluation réserves pétrolières	132 526	119 551
Amortissements accélérés	11 467	14 737
Impôt différé sur instrument financier	5 299	
Composante capitaux propres OCEANE	3 668	6 952
Autres	4 045	4 959
Total impôt différé passif	157 005	146 199
Net	138 025	123 413

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

En milliers d'euros	2008	2 007
Résultat avant impôt des activités conservées	100 315	-32 822
Résultat net des sociétés mises en équivalence	9 694	-571
Résultat avant impôt hors sociétés mises en équivalence	90 621	-33 393
Charge d'impôt théorique 33,33 %	30 204	-11 130
Rapprochement		
Impôt liquidé en nature		
Divergence de taux d'impôt	-5 548	-5 248
Activation de déficits antérieurs		
Déficits non activés	13 154	33 141
Charge réelle d'impôt	37 810	16 763

NOTE 22 : Résultat par action

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du Groupe	62 504	766 096
Résultat net des activités abandonnées	-	816 481
Résultat net des activités conservées	62 504	-50 727
Nombre moyen d'actions en circulation	114 683 940	116 510 501
Stock options et actions gratuites (nombre pondéré)	828 272	-
OCEANE (nombre pondéré)	18 374 244	
Nombre moyen d'action dilué	133 886 457	116 510 501
Résultat par action		
De base	0,55	6,58
Dilué	0,47	6,79
Résultat par action des activités abandonnées		
De base	-	7,01
Dilué	-	7,01
Résultat par action des activités conservées		
De base	0,55	-0,44
Dilué	0,47	-0,22

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

À ce titre les OCEANES, actions gratuites et stock options ont un caractère anti dilutif et le résultat par action de 2007 est calculé hors impact des OCEANES.

NOTE 23 : Parties liées**TRANSACTIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES**

Au 31/12/2007

<i>en milliers d'euros</i>	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
1) Sociétés mises en équivalence				
- Panther Euréka SRL	711		711	
- Raba Xprom Energia Kft	103		103	
2) Autres parties liées				
- Pacífico	58	1 547	31	503

Au 31/12/2008

<i>en milliers d'euros</i>	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
1) Sociétés mises en équivalence				
- Lagopetrol	-			
- New Gold Mali (NGM)	202		2 363	
- Panther Euréka SRL	1 396		24	
- Raba Xprom Energia Kft	119		1 293	13
- Renaissance Energy	5		29	
2) Autres parties liées				
- Pacífico	254	1 438	-	196

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence concernent des intérêts sur avances financières porteuses d'intérêts, consenties à la société Panther Eureka Srl pour le financement de ses travaux d'exploration en vertu d'engagements contractuels pris à cet effet lors de la prise de participation.

Une avance a été également consentie à la participation Hongroise pour les travaux d'exploration ; compte tenu de l'échec de ces travaux, cette avance a été dépréciée.

Concernant les autres parties liées, les transactions, réalisées dans des conditions de concurrence normales, portent d'une part sur des prestations de location et d'autre part sur des prestations d'assistance.

Ainsi Maurel & Prom a conclu, notamment avec Pacífico, actionnaire à 23,82 %, une convention de sous-location de locaux. Par ailleurs, la société Pacífico fournit à Maurel & Prom depuis août 2005 une prestation d'assistance en matière technique et financière. La convention de prestation de service avec Pacífico a fait l'objet d'un avenant approuvé par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 29 mai 2007 et signé le 11 juin 2007 (avec prise d'effet au 1^{er} février

2007). Cet avenant porte essentiellement sur l'actualisation des honoraires correspondant aux prestations fournies.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants s'entendent d'une part, des Directeurs (responsables de département) et d'autre part des membres du Conseil d'administration (anciennement membres du Conseil de surveillance)

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Avantages à court terme	2 891	3 409
Indemnités de fin de contrat de travail	448	277
Indemnités postérieures à l'emploi	305	353
Païement en actions	650	1 034
	4 294	5 073

NOTE 24 : Engagements hors bilan

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan autres que ceux mentionnés dans les Notes 1 - « Généralités » et 26 - « Événements post clôture », susceptibles d'influer sensiblement sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Cautions en douane	610	1 126
Garanties données sur emprunts	53 891	101 895
Engagements de travaux	69 583	126 073

ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautions en douane données

Les cautions données en douane représentent les garanties émises par le Groupe afin de répondre aux exigences des autorités locales pour les importations de matériels. Elles comprennent notamment les cautions douanières émises au Gabon pour une valeur de 610 K€.

Garanties données sur emprunts

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe, Maurel & Prom a contracté en 2006, auprès d'un pool bancaire comprenant Natexis et BNP, un emprunt (« Reserve Based Loan ») de 350 M\$ affecté au financement des opérations au Congo à hauteur de 200 M\$ et en Colombie à hauteur de 150 M\$.

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières ainsi financées, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 31 décembre 2009.

En outre, Maurel & Prom s'est engagé pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 15 – « Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières »).

En 2007, préalablement à la cession à l'Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liée aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 000 K\$). En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes soit 150 000 K\$ restait disponible.

Au 31 décembre 2008, cette ligne de crédit, non utilisée, reste disponible à hauteur de 75 000 K\$.

ENGAGEMENTS DE TRAVAUX

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2008, les engagements opérationnels qui comprennent notamment les engagements estimés de travaux pétroliers, se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Congo	12 812	-
Gabon	719	75 290
Colombie	24 956	39 264
Tanzanie	14 874	10 190
Autres	16 223	1 330
Total	69 583	126 073

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

Les engagements de travaux sur le Congo s'élèvent à 12,8 M€ correspondant à l'engagement de forage de 2 puits prévus contractuellement sur le permis d'exploration Kouilou et d'un puits sur M'Bafou.

En 2007 les engagements de travaux sur le projet Onal au Gabon étaient particulièrement significatifs compte tenu des investissements à réaliser sur 2008.

Les engagements en Colombie concernent principalement le forage d'1 puits sur le permis Tangara pour 14 M\$ et des études géologiques sur les sites de Sabanero et Niscota pour un montant de 8,6 M\$.

Sur la Tanzanie, les engagements fermes de travaux pétroliers comprennent des forages sur les permis de Mandawa et Bigwa Rufiji Mafia pour un montant total de 20,5 M\$.

Les autres engagements de travaux concernent principalement des forages sur le permis syrien Alasi pour un montant de 18 M\$, des coûts de fermeture du permis Fiume Tellaro en Sicile (2 M€) ainsi que des coûts d'obligation du CPP sur le permis Sebikhotane au Sénégal pour 2,5 M\$.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 M\$ (dont 30 M\$ payés le 13 juillet et 25 M\$ en dettes, plus intérêts 5 jours après la première production, soit 1 000 bbl/j pendant 30 jours sur le champ d'Onal actuellement en cours de développement) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

HERITAGE

Les engagements de Maurel & Prom vis-à-vis de Heritage à la suite du rachat des droits de ce dernier dans le permis de Kouakouala ont été transférés à l'Eni.

Transworld

Suite au rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « net profit interest agreement » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du profit oil et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

CEPP Omoueyi

À partir de la mise en production du champ d'Onal, l'État Gabonais participe de plein droit à concurrence de 15 % aux droits et obligations découlant du CEPP d'Omoueyi relatifs au développement et l'exploitation de la zone d'exploitation d'Onal, à moins d'une renonciation expresse à cette participation dans un délai de 120 jours suivant la date de mise en production du permis. Le 13 décembre 2006, une autorisation exclusive d'exploitation a été accordée pour la zone d'Onal située sur ce permis.

Par ailleurs Maurel & Prom est redevable d'un droit de douane de 5 % sur les immobilisations d'exploration et de production qui ont été admises en franchise d'impôt

jusqu'alors. Ces droits de douane ne seront exigibles que lorsque la production sur le champ d'Onal dépassera 10 000 tonnes (env. 75 000 bbls).

ENGAGEMENTS REÇUS

Litige Agricher

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la coopérative Agricher :

- le prêt de 3 659 K€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra ; et
- la créance de 1 528 K€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a déprécié ces créances en totalité.

LITIGES

Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers, a qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société. La Cour d'Appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de Commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 € au titre des frais irrépétibles.

Agricher/Transagra

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra. À ce jour, ce litige est toujours en cours.

Arbitrage Caroil/Panafrican Energy Tanzania Ltd

Dans le cadre de ses activités de forage à terre, Caroil a signé en février 2007 un contrat avec la Société Panafrican Energy Tanzania Ltd portant sur l'exécution en Tanzanie de prestations de forage, incluant la fourniture d'un appareil de forage et celle du personnel adéquat pour la réalisation d'un puits ferme, avec option sur un second puits.

Fin septembre 2008, Panafrican Energy Tanzania Ltd a engagé une procédure d'arbitrage devant la Chambre Internationale de Commerce afin d'obtenir la somme de

8,7 M\$ au titre du remboursement des frais directs et indirects liés au prétendu dysfonctionnement de l'appareil de forage. Caroil conteste la requête en demande et réclame le règlement de ses factures et de la T.V.A avancée, d'un montant total de 2,3 M\$, plus intérêts.

LITIGE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Ce litige est décrit dans la Note 14 – « Provisions » de la présente annexe.

NOTE 25 : Informations sectorielles

Conformément aux règles de reporting internes du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par zone géographique (sur la base de la localisation des implantations de la Société) puis par activité.

25.1 Informations par zone géographique

En 2008, les actifs d'impôts courants et différés sont exclus des actifs sectoriels, conformément à IAS 14. Les passifs d'impôt courants et différés, ainsi que les dettes financières, sont également exclus des passifs sectoriels.

2008	Congo	Gabon	Colombie	Venezuela	Tanzanie	Syrie	Autres	Total
Compte de résultat au 31/12/08								
Ventes de pétrole	521	6 897	292 887	-	-	-	-	300 305
Prestations de services	64 793	50	17 920	-	2 055	-	11 234	96 052
Ventes interzones	-	-	-	-	-	-	(11 144)	(11 144)
Total chiffre d'affaires	65 314	6 947	310 807	-	2 055	-	90	385 213
Résultat opérationnel	11 189	(3 634)	108 777	18 728	(17 051)	(420)	(22 078)	95 511
Amortissements	7 598	1 939	63 784	9	1 628	296	1 262	76 516
Dépréciations	88	2 170	42 217	-	13 514	-	9 087	67 076
Autres dépenses sans contrepartie en trésorerie	272	-	796	-	407	-	10 982	12 457
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	8 502	-	-	1 192	9 694
Bilan au 31/12/08								
Actifs sectoriels	70 197	589 918	751 317	1 054	119 727	14 784	28 906	1 575 903
Titres mis en équivalence	-	-	-	33 159	-	-	4 542	37 701
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	70 197	589 918	751 317	34 213	119 727	14 784	33 448	1 613 604
Passifs sectoriels	11 582	38 747	119 284	973	15 889	2	71 640	258 117
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	11 582	38 747	119 284	973	15 889	2	71 640	258 117
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	25 418	261 743	165 574	27	76 475	8 155	1 609	539 001

2007	Congo	Gabon	Colombie	Venezuela	Tanzanie	Syrie	Autres	Total
Compte de résultat au 31/12/07								
Ventes de pétroles	800	1 539	207 515	-	-	-	-	209 854
Prestations de services	66 689	-	3 268	-	6 218	-	4 216	80 391
Ventes interzones	-	-	-	-	-	-	(697)	(697)
Total chiffre d'affaires	67 489	1 539	210 783	-	6 218	-	3 519	289 548
Résultat opérationnel	(16 616)	(27 934)	97 731	(476)	(4 091)	(414)	(24 889)	23 311
Amortissements	6 044	1 153	60 877	-	1 682	253	517	70 526
Dépréciations	25 270	26 359	(3 265)	-	-	-	9	48 373
Autres dépenses sans contrepartie en trésorerie	1 332	258	406	401	-	-	928	3 325
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(571)	(571)
Bilan au 31/12/07								
Actifs sectoriels	124 502	261 097	603 174	31 848	36 994	9 146	43 842	1 110 603
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	3 138	3 138
Total actifs sectoriels	124 502	261 097	603 174	31 848	36 994	9 146	46 980	1 113 741
Passifs sectoriels	14 490	20 489	159 714	15 945	8 308	-	39 007	257 953
Total passifs sectoriels	14 490	20 489	159 714	15 945	8 308	-	39 007	257 953
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	120 161	200 656	108 603	-	14 068	3 761	1 105	448 354

25.2 Informations par activité

Décembre 2008	Exploration / Production			Total
	pétrolière et gazière	Forage pétrolier	Autres	
Chiffre d'affaires		300 305	-	300 305
Prestations de services		-	84 819	84 908
Total chiffre d'affaires		300 305	84 819	385 213
Actifs sectoriels		1 411 833	135 605	1 575 903
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		487 932	27 700	539 001

Décembre 2007	Exploration / Production			Total
	pétrolière et gazière	Forage pétrolier	Autres	
Chiffre d'affaires		209 854	-	209 854
Prestations de services		-	76 175	79 694
Total chiffre d'affaires		209 854	76 175	289 548
Actifs sectoriels		944 526	122 407	1 110 603
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		391 372	56 119	448 354

NOTE 26 : Risques

RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe est exposé au risque de crédit au titre :

- des prêts et créances consentis à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles
- des dépôts à court terme consentis à des établissements bancaires et des instruments dérivés avec une juste valeur positive.

En milliers d'euros	2008		2007	
	Exposition maximale au risque de crédit	En-cours Bilan	Exposition maximale au risque de crédit	En-cours Bilan
Autres actifs financiers non courants	8 228	21 000	6 292	28 216
Clients et comptes rattachés	39 003	39 003	52 852	52 852
Autres actifs financiers courants	23 220	23 220	29 671	29 671
Instruments financiers dérivés	70 734	70 734	5 430	5 430
Trésorerie et Équivalents de trésorerie	191 544	191 544	699 939	699 939
Total	332 729	345 501	794 184	816 107

L'exposition maximale correspond à l'en cours bilan y compris provisions.

En raison de son mode opératoire, la société Maurel & Prom considère ne pas encourir de risque de contrepartie, puisque la production colombienne est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui règlent par lettres de crédit émises par des banques internationales de premier plan.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production de la filiale est vendue à PDVSA, Société Nationale pétrolière Vénézuélienne.

CRÉANCES ÉCHUES MAIS NON DÉPRÉCIÉES

Seuls les actifs financiers classés en prêts et créances présentent en date d'arrêté des retards de paiements.

Au 31/12/2008

En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au delà d'1 an	Total			
Clients et comptes rattachés	25 881	3 022	1 028	-	29 931	37	9 035	39 003

Au 31/12/2007

En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au delà d'1 an	Total			
Clients et comptes rattachés	33 214	4 830	1 338	4 329	43 711	37	9 104	52 852

Les créances colombiennes sont payables comptant ce qui explique l'encours de créances échues mais non dépréciées à moins d'un mois. Il n'y a pas de risque de crédit avéré sur ces créances. créances échues mais non dépréciées à moins d'un mois. Il n'y a pas de risque de crédit avéré sur ces créances.

L'en-cours de créances provisionnées représente 980 K€ au 31 décembre 2008 (contre 386 K€ au 31 décembre 2007) et est principalement constitué de la provision pour litige en cours avec la société Panafrican en Tanzanie.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La liquidité du Groupe est appréhendée par des états de trésorerie confectionnés hebdomadairement et communiqués à la Direction Générale.

Ces états consolident la position de trésorerie (emprunts et excédents) de chaque entité par devise et l'évolution prévisible de cette position à 7 et 30 jours.

Les réalisations sont comparées aux prévisions grâce à ces états qui, outre la liquidité, permettent d'appréhender la position de change dont la gestion est assurée par l'accès à un système de cotation électronique.

En ce qui concerne les états de gestion, ces outils ont été développés en interne dans la mesure où l'appréhension du risque ne nécessite pas d'outils spécifiques.

Le service trésorerie du siège est composé de deux professionnels assistés par des responsables dans chaque entité. La mission du département est de gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'en-cours des passifs financiers, par date de maturité, sont les suivants ; pour les emprunts à taux variable, les flux d'intérêts ont été estimés avec le dernier taux connu :

Au 31/12/2008

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	> 5ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan
Emprunts obligataires ¹	388 125						388 125	375 024
Autres emprunts et dettes financières								
Banco Colombia (crédit syndiqué)	14 252						14 252	12 655
Banco Colombia ²								
Emprunts en crédit-bail	937	937	937	937	937	373	5 058	4 156

Au 31/12/2007

En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	> 5ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan
Emprunts obligataires ¹	13 119	387 963					401 082	350 021
Autres emprunts et dettes financières								
Natexis Banques Populaires/BNP Paribas (crédit syndiqué)							-	-
Bancolumbia (crédit syndiqué)	9 252	12 390					21 642	19 409
Bancolumbia ²	2 259						2 259	2 259
Emprunts en crédit-bail	1 046	982	982	982	982	1 391	6 365	4 598

¹ Comprend les encours courants et non courants.

² Ligne de financement en roll-over.

Les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe sont détaillées comme suit :

- une émission obligataire de 375 M€ au taux fixe de 3,5 % ;
- un emprunt en pesos colombien pour la contrevaletur de 17,6 M\$ portant intérêt au taux DTF + 5 %.

Par ailleurs, les liquidités qui à la date d'arrêt s'élèvent à 191,5 M€ sont toutes placées en dépôt bancaires à vue.

RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en dollar, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

Risque de change

Les variations du taux de change EUR/USD impactent le résultat net du Groupe compte tenu du fait qu'une partie significative du résultat est générée en dollar. D'autre part, le Groupe subit un risque de change lié à la réévaluation au taux de clôture des éléments monétaires en devises étrangères détenues par les sociétés dont la devise de présentation de compte est l'Euro.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures aux moyens d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change). D'autre part, la Société détient une partie des liquidités en dollars américains destinées à financer les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollars américains.

La Société a mis en place des instruments de couverture de change, principalement des opérations d'achat et de vente d'options de change et des forwards USD/EUR sur une période allant jusqu'en décembre 2009, visant à diminuer l'exposition à la baisse du dollar américain.

Ces opérations, non qualifiées comptablement de couverture, dégagent des pertes latentes au 31 décembre 2008.

La position transactionnelle prise en compte dans le calcul du risque de change sur le dollar US est synthétisée à la date d'arrêtée dans le tableau ci-dessous :

Positions bilan au 31/12/2008

<i>en millions de devises</i>	\$	€
Position nette avant gestion	127,0	91,3
Position hors bilan	-21,1	-15,2
Position nette après gestion	105,9	76,1

Le taux de change EUR/USD était de 1,3917 au 31 décembre 2008.

La variation défavorable de 1 centime du dollar US par rapport à l'Euro aurait une incidence de 551 K€ sur la position nette dans la devise.

Par ailleurs, concernant l'exposition au risque de change en pesos colombiens, les emprunts en cours sont couverts en grande partie par des liquidités dans la même devise.

DÉRIVÉS DE CHANGE

Les dérivés de change sont présentés ci-après :

Dérivés de change	31/12/2008	31/12/2007
	Total	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Juste Valeur	Juste valeur
Couverture de juste valeur		
Couverture des flux de trésorerie		
Couverture d'investissement net		
Dérivés non qualifiés de couverture	-12 089	5 185
Total	-12 089	5 185

Au 31 décembre 2008, les engagements en dérivés de changes étaient composés :

- d'un swap USD COP adossé à l'emprunt en pesos de la filiale colombienne ;
- d'options Euro Dollars.

RISQUE D'INTÉRÊT

Les emprunts en cours au 31 décembre 2008 dans le Groupe ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15. Cette note permet de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

À l'exception de l'emprunt obligataire OCEANE, les emprunts souscrits auprès d'établissements financiers en cours au 31 décembre 2008 sont à taux variable.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en dépôt à très court terme rémunérés à taux variable. Nous rappelons que ces liquidités s'élèvent au 31 décembre 2008 à 192 M€. En cas de variation de 1 % des taux d'intérêt, la Société court un risque de perte d'opportunité de 1,9 M€ en cas de baisse, se transformant en gain d'opportunité en cas de hausse.

Le portefeuille de placements financiers couvre à hauteur de 49 % l'endettement du Groupe. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaire confirmées et non utilisées de 75 M\$ dans le cadre de la facilité de « Reserve Based Loan » lié aux nantissements des réserves colombiennes.

RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2008, le risque de taux peut être évalué comme suit :

Dette brute

Les montants ci-dessous reprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières :

	31/12/2008			31/12/2007		
	Impact des dérivés			Impact des dérivés		
	Avant	de couverture comptable	Après	Avant	de couverture comptable	Après
Variable	12 655		12 655	21 668		21 668
Fixe	379 180		379 180	354 619		354 619
Total	391 835	-	391 835	376 287	-	376 287

Actifs financiers exposés au risque de taux en représentation de la dette

	31/12/2008			31/12/2007		
	Impact des dérivés			Impact des dérivés		
	Avant	de couverture comptable	Après	Avant	de couverture comptable	Après
Variable	191 544		191 544	699 939		699 939
Fixe						
Total	191 544	-	191 544	699 939	-	699 939

Le tableau ci-dessous reflète l'impact d'une hausse de 1 % des taux pour les emprunts à taux variables :

en milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Emprunt Banco Colombia (crédit syndiqué)	126	194
Emprunt Banco Colombia	-	2
Total	126	196

S'agissant des actifs et sur la base d'un encours à fin 2008 constant sur l'année, une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à comptabiliser des produits financiers pour un montant inférieur de 1,9 M€.

Les emprunts en cours au 31 décembre 2008 dans le Groupe ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15 des comptes consolidés du présent document de référence, permettant de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

À l'exception de l'emprunt obligataire OCEANE, les emprunts souscrits auprès d'établissements financiers en cours au 31 décembre 2008 sont à taux variable.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en dépôt à très court terme rémunérés à taux variable. Nous rappelons que ces liquidités s'élèvent au 31 décembre 2008 à 191,5 M€. En cas de variation de 1 % des taux d'intérêt la Société court un risque de perte d'opportunité de 1,9 M€ en cas de

baisse, se transformant en gain d'opportunité en cas de hausse.

Le portefeuille de placements financiers couvre l'endettement du Groupe à hauteur de 49 %. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaire confirmées et non utilisées de 75 M\$ dans le cadre de la facilité de « Reserve Based Loan » lié aux nantissements des réserves colombiennes.

Exposition aux risques hydrocarbures

La société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production qui s'établit à 15 704 barils par jour en moyenne sur 2008.

Cette politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédit bancaires mises à la disposition du Groupe. En effet ces dernières sont majorées si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la « Borrowing Base ».

Les couvertures mises en place sur 2008 sont recensées dans la Note 10 instruments dérivés.

La juste valeur des couvertures au 31 décembre 2008 s'établit à -2,9 M€. La sensibilité de cette position aux variations des cours de brut n'est pas significative aux bornes du Groupe.

Dérivés en couverture du risque hydrocarbures et sensibilité

En prévision du démarrage de la production au Gabon, le Groupe a mis en place les couvertures suivantes au cours du mois de décembre :

- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 56,8 \$/bbl pour le premier trimestre 2009 ;
- 4 000 bbl/j à un prix du Brent de 63 \$/bbl pour le reste de l'année 2009 ;
- 2 750 bbl/j à un prix du Brent de 61,6 \$/bbl pour le premier semestre 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 58,1 \$/bbl pour le second semestre 2010.

Parallèlement à la mise en place de ces swaps, et afin d'améliorer leur prix de vente, des « floors » (ventes d'options de vente) ont été souscrits à un niveau de 50 \$/bbl pour 500 bbl/j (1^{er} trimestre 2009), 2 500 bbl/j (d'avril à décembre 2009), 1 250 bbl/j (1^{er} semestre 2010) et 500 bbl/j (2^e semestre 2010). Compte tenu de l'existence de ces floors, ces instruments dérivés (swaps vendeurs et floors) n'ont pas été traités en comptabilité de couverture et sont réévalués en contrepartie du résultat.

RISQUE ACTION

Exposition au risque actions et gestion

Les seuls actifs financiers exposés au risque action sont les titres disponibles à la vente qui contiennent principalement une participation de 19,15 % dans la société Pebercan comptabilisée au bilan pour une valeur de 11 992 K€. Cette participation est décrite dans la Note 6 « Autres actifs financiers non courants ».

NOTE 27 : Événements postérieurs à la clôture

27.1 Vente du pôle Colombie à Ecopetrol

Maurel & Prom et Ecopetrol ont annoncé le 9 mars 2009 avoir signé un protocole d'accord sur la cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie), détenue à 100 % par Maurel & Prom. Le montant total de la transaction, payable en numéraire, s'élève à 748 M\$ et pourra être majoré du complément de prix résultant de l'application des deux clauses suivantes :

- ajustement en fonction des réserves 2P certifiées sur l'éventuel champ Huron sur le permis de Niscota ;
- ajustement en fonction du niveau des prix du baril de pétrole.

Maurel & Prom conserve par ailleurs les actifs suivants :

- 100 % du permis d'exploration Muisca ;
- 50 % des droits de Hocol sur le permis d'exploration Tangara (en partenariat avec Ecopetrol et Talisman) ;
- 100 % du permis d'exploration Sabanero ;
- 100 % du permis d'exploration SN-9 ;
- 100 % du bloc 116 au Pérou ;
- l'ensemble de ses droits au Venezuela ;
- les droits éventuels au Brésil (en attente de signature).

Cet accord prendra effet de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2009. L'accord final devrait intervenir au plus tard courant juin, et sitôt obtenu l'accord des autorités de la concurrence colombienne. Le prix définitif sera arrêté suite à l'audit validant la situation financière nette.

Le solde des actifs et passifs cédés s'élève à 545 M€ dont 512 M€ d'actifs non courants nets d'impôt différé.

La cession porte sur 43 % des réserves Groupe prouvées et probables nettes de redevances certifiées par DeGolyer et MacNaughton au 1^{er} janvier 2009 et représente 6,55 \$ par action (sur la base de 114 133 400 actions).

27.2 Démarrage de la production sur le champ d'Onal

La production du champ d'Onal a démarré lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plateformes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'huile a commencé à être traitée et stockée dans les installations d'Onal qui avaient été mises en huile depuis le 23 février avec le démarrage du champ d'Omko (production de 3 000 bbl/j à 100 %).

27.3 Résultat de tests

- les forages entrepris sur le puits de Lince 1 en Colombie n'ont pas abouti à la découverte de réserves exploitables. Cet échec acté en mars 2009 a conduit à passer en charge sur l'exercice 2008 les coûts d'exploration s'élevant à 5,7 M€.
- le forage effectué sur le puits Mihambia-1 en Tanzanie dans le cadre d'un partenariat avec Dominion n'a pas été concluant. Le puits a été abandonné et fermé en mars. La perte enregistrée à ce titre s'élève à 2,5 M€.

NOTE 28 : Honoraires d'audit

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent en 2008 à 1 811 K€ (y compris les membres de leurs réseaux) et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				Michel BOUSQUET en 2007 Daniel de BEAUREPAIRE en 2008			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- Emetteur (*)	1 140	782	85 %	75 %	322	337	69%	70 %
- Filiales intégrées globalement	181	184	13 %	18 %	145	110	31%	23 %
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
- Emetteur (*)	22	76	2 %	7 %		36	-	7%
- Filiales intégrées globalement			-				-	
Sous-total	1 343	1 042	100 %	100 %	467	483	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
* Juridique, fiscal, social								
* Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)					1		-	
Sous-total	-	-	-	-	1	-	-	-
Total	1 343	1 042	100 %	100 %	468	483	100 %	100 %

(*) Montant TTC, l'émetteur n'ayant pas d'activité taxable en France.

13.2.2 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés des Etablissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs pour le Groupe intervenus depuis le 31 décembre 2008.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Atzel

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans les notes 2.3 et 4 de l'annexe, votre société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre appréciation sur l'évaluation des actifs correspondants s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre société ou, en l'absence de réserves, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration.
- votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.18, 2.19 et 14 de l'annexe. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre Société dans ces estimations.
- comme indiqué dans la note 27 de l'annexe, votre Société a conclu, postérieurement à la clôture, la cession de la quasi-totalité de ses actifs colombiens. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables retenus pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et pertinent du traitement comptable retenu.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

13.2.3 - Comptes sociaux au 31 décembre 2008

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Concessions, brevets, licences		6 284	5 262
Autres immobilisations incorporelles		168 198	36 819
Immobilisations incorporelles	3.1	174 482	42 081
Installations techniques		367 854	86
Autres immobilisations corporelles		13 424	944
Immobilisations en cours		57	-
Immobilisations corporelles	3.1	381 336	1 030
Titres de participation		476 371	453 152
Autres immobilisations financières		13 060	6 191
Immobilisations financières	3.2	489 431	459 343
Actif immobilisé		1 045 249	502 454
Stocks	3.3	1 032	843
Clients et comptes rattachés	3.5/6	3 284	7 192
Autres créances	3.4/5/6	155 817	257 415
Actions propres et autres titres de placement	3.7	53 262	53 835
Instruments de trésorerie	3.7	66 219	3 567
Disponibilités	3.7	76 076	577 043
Actif circulant		355 688	899 895
Charges constatées d'avance		1 047	751
Charges à répartir	3.8	2 148	4 296
Écart de conversion actif	3.16	3 836	14 895
Actif		1 407 968	1 422 290

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital		92 839	92 811
Primes d'émission, de fusion, d'apport		180 150	182 177
Réserve légale		9 281	9 255
Autres réserves		29	29
Report à nouveau		495 584	45 125
Bénéfice (perte) de l'exercice		-41 702	567 641
Capitaux propres	3.9	736 182	897 037
Provisions pour risques et charges	3.10	105 515	30 727
Emprunts obligataires convertibles	3.11/15	387 990	374 844
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.12/15	2 848	-
Emprunts et dettes financières divers	3.13/15	15 226	65 872
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.14/15	41 087	10 035
Dettes fiscales et sociales	3.15	5 361	1 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.15	19 280	17 026
Autres dettes	3.14	66 730	11 930
Instruments de trésorerie	3.7	18 192	238
Dettes		556 714	481 722
Écarts de conversion passif	3.16	9 557	12 804
Passif		1 407 968	1 422 290

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	3.18	31 933	10 651
Production stockée		231	6
Reprises sur provisions, transferts de charges	3.19	242 120	1 276
Autres produits	3.20	9 906	502
Produits d'exploitation		284 190	12 435
Achats consommés et charges externes	3.19	-240 085	-17 981
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 911	-622
Salaires et charges sociales		-12 593	-9 560
Dotations aux amortissements et provisions	3.21	-63 150	-43 769
Autres charges		-1 121	-1 285
Charges d'exploitation		-318 860	-73 217
Résultat d'exploitation		-34 670	-60 781
Charges et produits financiers		15 878	21 651
Dividendes		80 351	
Dotations et reprises de provisions		-90 731	-5 437
Différences de change		-21 568	-53 611
Autres			-104
Dotations nettes exceptionnelles sur éléments financiers		10 392	-134 583
Résultat financier	3.22	-5 678	-172 084
Résultat courant avant impôts		-40 348	-232 865
Produits exceptionnels		2 057	1 124 157
Charges exceptionnelles		-3 017	-323 616
Résultat exceptionnel	3.23	-960	800 541
Impôts sur les sociétés	3.24	-393	-34
Résultat Net		-41 702	567 641

Annexe aux comptes sociaux

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Un exercice caractérisé par un effort d'investissement soutenu

En 2008, Maurel & Prom a réalisé de lourds investissements en matière d'exploration et de développement.

S'agissant de l'activité d'exploration, les résultats obtenus ont permis au Groupe de valider notamment les hypothèses formulées sur le permis Omoueyi (satellites d'Onal) et ont conduit à la mise en évidence d'un nouveau thème pétrolier au Gabon (Le Kissenda), avec la découverte du champ d'Omko au mois de juillet 2008. Ce puits d'exploration, situé à 6 km à l'est du champ d'Onal (3,6 km à l'est du centre de production), a rencontré deux intervalles gréseux imprégnés d'huile dans les formations géologiques :

- du Kissenda sur 56 m, nouveau thème dans cette région du Gabon. Ce niveau a produit en éruptif 3 050 bbl/j sur une duse de 40/64" avec une pression en tête de 595 psi ;
- des Grès de base sur 43,5 m, thème que Maurel & Prom a déjà mis en évidence au Congo avec le champ de M'Boundi et Kouakouala et au Gabon avec le champ d'Onal. Ce niveau a produit en éruptif 2 460 bbl/j sur une duse de 32/64" avec une pression en tête de 660 psi.

L'huile produite présente un degré API entre 35,7° et 36,7°. Une autorisation de test de longue durée a été obtenue pour le puits Omko-1. Une demande d'Autorisation Exclusive d'Exploitation sera déposée à la suite des forages des deux puits d'appréciation du champ d'Omko qui seront effectués au cours du premier semestre 2009.

En Tanzanie, l'activité au cours de l'exercice 2008 s'est concentrée sur les deux objectifs majeurs visés qui étaient l'appréciation du potentiel de la découverte de M'Kuranga qui s'avère décevante, et le forage du puits du prospect Mafia, actuellement en cours. Sur le permis Bigwa Rufiji Mafia, le puits Minangu-1 a atteint la cote finale prévue de 2 883 m. Les tests de la formation Kipatimu ont mis en évidence un réservoir de type « tight gas » (gaz dans des formations peu perméables). Ces réservoirs ne sont sans doute pas commercialement exploitables en l'absence d'une découverte d'un gisement plus conventionnel dans le voisinage.

Les travaux de développement ont concerné essentiellement le champ d'Onal. La construction du centre de production a été finalisée et la connexion du gazoduc, destiné à alimenter les installations d'Onal, a été effective le 23 décembre 2008. Le 9 février 2009, le Groupe a annoncé la mise en gaz du centre de production d'Onal. La mise en huile des installations de production du champ d'Onal a été effective le

23 février 2009 suite à l'ouverture du puits Omko-101 (structure d'Omko) situé à 7 km des installations. Seul le niveau Kissenda a été mis en production dans le cadre du test de longue durée autorisé par la Direction Générale des Hydrocarbures. Le choix de ce puits pour démarrer les installations d'Onal tient au caractère moins paraffinique de l'huile d'Omko, facilitant la période transitoire de montée en température des oléoducs et des équipements.

L'ouverture des puits du champ d'Onal a eu lieu le lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des plates-formes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'oléoduc d'évacuation (120 km) installé entre Onal et le point de livraison de Coucal a été rempli le 13 mars 2009.

1.2. Réorganisation juridique des activités au Gabon

Les activités du Groupe au Gabon étaient réalisées jusqu'à fin 2007 dans le cadre juridique d'une filiale, Maurel & Prom Gabon Ltd, détenant les quatre entités suivantes :

- une succursale, Maurel & Prom Gabon Ltd portant le permis d'Omoueyi ;
- une filiale, Maurel & Prom Etekamba S.A. portant le permis d'Etekamba ;
- une filiale, Maurel & Prom Nyanga Mayombe S.A. portant le permis de Nyanga Mayombe ;
- une filiale, Quartier Général Maurel & Prom S.A., société de moyens.

Cette organisation juridique a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2008.

À cette date, ces sociétés ont apporté leurs actifs et passifs afférents aux contrats de partage de production à un établissement gabonais de Maurel et Prom spécialement créé à cet effet. Le montant des immobilisations apportées s'élève à 177,4M€.

Il est prévu que les sociétés apporteurs fassent l'objet courant 2009 d'une confusion de patrimoine au profit des établissements Maurel & Prom.

Cette opération juridique a été autorisée par une lettre du 20 septembre 2007 du Ministère des hydrocarbures du Gabon ; les actes de transfert ont été signés le 27 décembre 2007.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du plan comptable

homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

2.2. Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

PERMIS MINIERS

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

ACQUISITIONS DE RÉSERVES

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

DÉPENSES D'EXPLORATION

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné, et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique, sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION PÉTROLIÈRE

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations au cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cashflows futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière des lors que la société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

agencements et installations : L sur 5 à 10 ans ;

matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 3 à 5 ans ;

meublier de bureau : L sur 10 ans.

2.4. Participations et titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

Les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Il s'agit notamment des actions propres de la société ayant fait l'objet d'une affectation précise.

2.5. Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8. Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne «écarts de conversion». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

2.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

La Société en matière de retraite et avantages assimilés se limite au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définies par la Convention Collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

2.11. Chiffre d'affaires pétrolier

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la livraison de pétrole brut au titre des redevances de production et des impôts.

2.12. Conversion des comptes annuels des établissements

Les établissements de Maurel & Prom au Gabon dont la monnaie de fonctionnement est le dollar américain ont acquis un degré d'autonomie important sur les plans opérationnels, financiers, et comptables. Ils sont par conséquent convertis dans la monnaie de présentation de la Société soit l'euro en appliquant les principes suivants :

- conversion au taux de clôture à l'exception des comptes de liaison financement qui restent au taux historique ;
- conversion des postes du résultat au taux moyen de la période.

Les autres établissements ne peuvent pas être considérés à ce jour comme des établissements autonomes. Leurs opérations comptables dont la devise de transaction est principalement le dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

2.13. Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :
 - initialement, elles sont enregistrées pour leur juste valeur ;
 - à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.
- opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :
 - si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
 - si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
- la juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes indépendants.

3. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les immobilisations augmentent très significativement sur l'exercice en raison de l'importance des investissements réalisés au Gabon principalement.

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

<i>En milliers d'Euros</i>	2007	Augmentation	Diminution	Apports *	2008
Immobilisations incorporelles	49 434	114 101		71 622	235 157
Amortissements	-3 846	-1 108			-4 954
Dépréciations	-3 507	-52 214			-55 720
Valeur nette	42 081	60 779		71 622	174 482
Immobilisations corporelles	6 683	275 736	260	105 771	387 930
Amortissements	-805	-336	-154		-988
Dépréciations	-4 848	-759			-5 606
Valeur nette	1 030	274 641	106	105 771	381 336
Total valeur brute	56 117	389 837	260	177 393	623 087
Amortissements	-4 652	-1 444	-154		-5 942
Dépréciations	-8 354	-52 973			-61 327
Total valeur nette	43 111	335 420	106	177 393	555 818

* Actifs apportés à la société mère Établissements Maurel et Prom par des entités du Groupe au Gabon. Ce point est commenté dans le § 1.2 de la présente annexe.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Logiciels	1 117	199	922	157
Permis minier	8 637	6 085	6 702	5 106
Congo	-	-	-	-
Gabon	4 780	3 305	2 846	1 969
Hongrie	283	-	283	-
Syrie	2 761	2 232	2 761	2 508
Tanzanie	812	548	812	629
Acquisition de réserves	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-
Gabon	-	-	-	-
Frais d'exploration pétrolière	225 402	168 198	41 810	36 819
Congo	22 352	22 352	18 714	18 714
Gabon	117 982	80 095	-	-
France	229	229	168	168
Hongrie	1 767	-	1 767	-
Vietnam	-	-	-	-
Syrie	7 083	7 083	876	876
Tanzanie	71 952	58 438	17 061	17 061
Sénégal	4 036	-	3 223	-
Immobilisations pétrolières	234 039	174 283	48 511	41 925
TOTAL	235 157	174 482	49 433	42 082

Les principales variations de la valeur nette des immobilisations incorporelles correspondent :

- aux actifs reçus des entités gabonaises dans le cadre de la réorganisation juridique des activités pour une valeur nette de 71,6 M€. Ce point est décrit au § 1.2 de la présente annexe ;
- aux coûts d'exploration passés en charge concernant le puits de Banio (25 M€) qui reste cependant en phase de test ainsi que les puits Ezanga (3,2 M€) et Etekamba (9,7 M€) ;
- à la poursuite des recherches en cours au Congo sur les permis de La Noumbi (forage de Doungou) pour 2,5 M€ et de Kouilou pour 1,2 M€ ;
- aux travaux de sismiques engagés en Syrie pour 6,2 M€ ;
- aux travaux de sismiques et de forage engagés en Tanzanie pour 43,9 M€, pour l'essentiel sur le permis Bigwa – Rufiji – Mafia. L'échec des forages des puits de Minangu et Mihambia a conduit la Société à enregistrer en charges les coûts engagés s'élevant respectivement à 11 M€ et 2,5 M€ ;

- à l'amortissement des permis miniers sur une durée de 10 ans pour un montant total de 0,4 M€.

3.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

En milliers d'Euros	2008	2007
Valeur brute	387 930	6 683
Amortissements et dépréciation	-6 594	-5 653
Valeur nette	381 336	1 030

La très forte augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles provient à hauteur de 380,2 M€ des investissements au Gabon se décomposant en actifs reçus dans le cadre de la réorganisation juridique des activités pour un montant de 105,8 M€ et en investissements de la période pour un montant de 275,7 M€. Il s'agit en fait des travaux de développement réalisés sur le permis d'Omoueyi pour les champs d'Onal et d'Omko.

Les dotations aux amortissements de la période portent essentiellement sur des investissements de développement au Congo.

3.2. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

En milliers d'Euros	2007	Augmentation	Diminution	Apports*	2008
Titres de participation	567 453	27 728	-1 482		593 699
À déduire : provisions	-114 300	-3 149	122		-117 327
Valeur nette	453 153	24 579	-1 360	-	476 372
Autres immobilisations financières	12 869	10 079	-3 333	104	19 720
À déduire : provisions	-6 679	-1 275	1 295	-	-6 659
Valeur nette	6 190	8 804	-2 038	104	13 060
Total valeur brute	580 322	37 807	-4 815	104	613 418
À déduire : provisions	-120 979	-4 424	1 417	-	-123 986
Valeur nette	459 343	33 383	-3 398	104	489 432

* Actifs apportés à la société mère Établissements Maurel et Prom par des entités du Groupe au Gabon. Ce point est commenté dans le § 1.2 de la présente annexe.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation s'analysent comme suit :

En milliers d'Euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres HPL (Hocol)	388 014	-	388 014
Titres Maurel & Prom Gabon Ltd	115 165	- 115 165	-
Titres Panther	8 379	- 1 976	6 403
Titres Pebercan	11 992	-	11 992
Titres Caroil	42 285	-	42 285
Titres Maurel & Prom Colombia	26 537	-	26 537
Autres	1 327	- 186	1 141
Total	593 699	117 327	476 371

Titres HPL (Hocol)

Maurel & Prom et Ecopetrol ont annoncé en mars avoir signé un protocole d'accord sur la cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie), détenue à 100 % par Maurel & Prom.

Le montant total de la transaction, payable en numéraire, s'élève à 748 millions de dollars américains et pourra être majoré du complément de prix résultant de l'application des deux clauses suivantes :

- ajustement en fonction des réserves 2P certifiées sur l'éventuel champ Huron sur le permis de Niscota ;
- ajustement en fonction du niveau des prix du baril de pétrole.

Maurel & Prom conserve par ailleurs les actifs suivants :

- 100 % du permis d'exploration Muisca ;
- 50 % des droits de Hocol sur le permis d'exploration Tangara (en partenariat avec Ecopetrol et Talisman) ;
- 100 % du permis d'exploration Sabanero ;

- 100 % du permis d'exploration SN-9 ;
- 100 % du bloc 116 au Pérou ;
- l'ensemble de ses droits au Venezuela ;
- les droits éventuels au Brésil (en attente de signature).

Cet accord prendra effet de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2009. L'accord final devrait intervenir au plus tard courant juin, sitôt obtenu l'accord des autorités de la concurrence colombienne. Le prix définitif sera arrêté après éventuels ajustements faisant suite à l'audit validant la situation financière nette.

Titres Maurel & Prom Gabon Ltd

Notre Société a acquis en 2005 100 % des titres de Rockover Oil and Gas (depuis renommée Maurel & Prom Gabon Ltd) ; société détenant un ensemble de permis d'exploration au Gabon. Cette acquisition a donné lieu à des compléments de prix :

- un paiement de 30 M\$ soit 21 767 K€ a été effectué le 13 juillet 2007 pour racheter aux anciens actionnaires les

options de remontée dans les permis gabonais cédés et certaines clauses de bonus indexé sur des niveaux de production ;

- un deuxième paiement de 25 MU\$ soit 18 140 K€ sera effectué lorsque la production du champ d'Onal atteindra 1 000 bbl/j pendant une période de 30 jours. Ce dernier montant a été inscrit en augmentation de la valeur brute des titres en contrepartie du compte « fournisseurs d'immobilisations ».

La valeur d'inventaire de cette participation de 115 M€ se justifiait par le potentiel des actifs pétroliers détenus par Maurel & Prom Gabon Ltd quand bien même cette société présentait une situation nette négative.

Compte tenu de la décision prise par le Groupe de regrouper à compter du 1^{er} janvier 2008 les actifs détenus par Maurel & Prom Gabon Ltd et ses filiales au sein d'un établissement gabonais de la société mère créé à cet effet, cette approche de valorisation des titres en fonction de la valeur des actifs n'apparaissait plus adaptée et ils ont par conséquent été totalement dépréciés fin 2007.

Un dernier complément de prix d'acquisition des titres de 1,1 M€ versé en 2008 a pour la même raison été déprécié.

Titres Panther Eureka srl

Maurel & Prom détient une participation de 30 % dans la société Panther qui est titulaire d'un permis d'exploration en Sicile.

Les forages réalisés sur le puits Eureka n'ont pas abouti à la découverte de réserves commercialisables. Notre Société n'abandonne cependant pas les recherches sur ce permis. Le forage en 2010 d'un puits sur le site de San Gallo est actuellement à l'étude.

Ces éléments ont conduit la Société à ramener la valeur des titres Panther à 6,4 M€ soit sa meilleure estimation de la valeur du permis.

Par ailleurs, les avances en compte courant sur Panther s'élevant à 22,4 M€ ont été intégralement dépréciées et une provision pour risques et charges de 3,9 M€ a été dotée pour couvrir les coûts de fermeture et de remise en état du site d'Eureka.

Titres Pebercan

Les titres disponibles à la vente correspondent essentiellement à une participation de 19,10 % dans la société Pebercan dont l'activité consiste à opérer des champs pétroliers à Cuba via sa filiale Peberco.

Peberco a reçu en février 2009 de la société d'État cubaine le paiement d'une somme de 140 M\$ en contrepartie de la rupture anticipée du contrat de partage de production qu'elle détenait. Sur ce montant, 60 M\$ reviendront au partenaire de Pebercan, Sheritt international. Par ailleurs, le

20 février 2009, la Société a annoncé son intention de mettre fin à ses activités commerciales. Elle compte distribuer à ses actionnaires son actif résiduel.

La valeur de la participation est très proche de la quote-part de situation nette de la filiale revenant au Groupe telle qu'elle ressort des comptes provisoires à fin décembre 2008.

Titres Maurel & Prom Colombia BV

La Société a racheté à sa sous filiale Hocol UK, la participation que celle-ci détenait dans HVBV pour un prix de 26 M€ correspondant à la situation nette de cette entité. HVBV rebaptisée Maurel & Prom Colombia BV bénéficie des autorisations pour exercer une activité pétrolière en Colombie et portera à l'avenir les activités du Groupe dans ce pays.

Autres immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 13,1 M€ est principalement composé :

- d'une somme de 5,0 M€ versée en 2008 dans le cadre d'un litige en cours avec un établissement bancaire concernant des opérations sur instruments financiers complexes que le Groupe conteste. Ce litige est décrit dans la Note 3.10 « Provisions pour risques et charges » de la présente annexe ;
- des dépôts versés en garantie des engagements de travaux pris dans le cadre de contrats de partage de production s'élevant à 5,7 M€ (dont 4,2 M€ en Syrie et 1,4 M€ au Sénégal) ;
- d'actions propres de la Société pour 2,8 M€. À la clôture, la Société détenait 191 360 actions propres destinées à être annulées dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites.

3.3. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de matériels de forage (tubings et casings).

3.4. Autres créances

Les autres créances (en valeur brute) incluent les éléments suivants :

En milliers d'Euros	31/12/2008	31/12/2007
Avances aux filiales du Groupe	151 399	277 250
Créances sur associés pétroliers	56 973	25 181
Créances sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra	4 101	4 101
Acomptes fournisseurs et notes de débits aux filiales	260	3 094
Créances diverses	11 239	4 131
Total Brut	223 972	313 757
Dépréciation	68 156	56 343
Total Net	155 817	257 415

Notre Société porte les emprunts du Groupe et assure en tant que de besoin le financement des investissements et de l'activité de ses filiales. Les avances en compte courant qui s'élèvent à 151,4 M€ à la clôture concernent à hauteur de 81,4 M€ la filiale de forage Caroil, et pour le reste les filiales d'exploration au Gabon pour 23,7 M€, en Tanzanie pour 3,3 M€ et en Sicile (Panther) pour 22,4 M€. Cette dernière avance a été provisionnée en totalité en 2008 suite à l'échec du forage sur le puits Eureka. Ce point est décrit dans la Note 3.2 de cette annexe.

Les créances sur associés pétroliers faisant l'objet d'un portage se composent de créances sur des partenaires au Congo pour 17 917 K€ (dépréciées en totalité depuis l'an dernier), en Tanzanie pour 36 785 K€ et en Syrie pour 2 271 K€. L'augmentation observée sur 2008 concerne essentiellement la Tanzanie.

Le poste Créances diverses correspond essentiellement à de la T.V.A déductible sur les dépenses d'Onal (6,7 M€) et sur Maurel & Prom Tanzanie (2,9 M€) du fait de l'importance des investissements réalisés.

3.5. Provisions pour dépréciation des créances clients et autres créances

Les provisions pour dépréciation des créances ont évolué comme suit :

En milliers d'Euros	31/12/2007	Augmentations	Reprises	31/12/2008
Créances clients	918	20	-120	818
Sur les avances aux filiales	38 534	23 058	-13 438	48 153
Sur les autres créances	17 809	2 698	-505	20 002
Total autres créances	56 343	25 756	-13 943	68 156

La dépréciation des avances en compte courant à Panther dont le montant s'élève à 22,4 M€ explique les dotations de la période.

Les créances sur un partenaire porté au Congo ont fait l'objet d'un complément de provision de 2,7 M€ pour être dépréciées en totalité.

Le transfert des actifs des filiales gabonaises au profit d'un établissement de Maurel & Prom à effet au 1^{er} janvier 2008 avait conduit la Société à déprécier dès l'an dernier les

titres et les créances qu'elle détenait sur ces sociétés vidées de leur substance. La provision sur le compte courant Maurel & Prom Gabon Ltd dotée à l'époque apparaissait trop importante au regard de la situation nette de la filiale à fin 2008. Elle a en conséquence été reprise à hauteur de 11,6 M€.

La valeur d'inventaire des créances sur les filiales est déterminée en fonction des capitaux propres des filiales et des perspectives d'évolution de leur activité.

3.6. État des échéances des créances

Créances nettes (K€)	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	13 060	12 702	358	-
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés	3 284	3 284	-	-
Autres créances	155 817	155 817	-	-
Total	172 671	172 313	358	-

3.7. Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

3.7.1 ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2008, Maurel & Prom détient 6 436 408 actions propres pour une valeur brute de 86,1 M€.

La comparaison du coût moyen d'acquisition des actions propres de 13,314 € et de leur cours moyen sur décembre de 8,5286 € a conduit la Société à doter une provision de 31,1 M€ ramenant la valeur nette bilantielle de ces actions propres à 54,9 M€.

3.7.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises.

Différents instruments sont utilisés parmi lesquels des contrats sur les marchés organisés ou de gré à gré tels que futures, opérations à terme, swaps et options.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément aux normes IFRS, notamment IAS 32 & 39.

S'agissant de la couverture des risques relatifs au prix des hydrocarbures, le Groupe utilise des produits dérivés sur le

pétrole (swaps, futures, floors) en utilisant les cotations du WTI, côté sur le marché Nymex, pour la couverture de son activité colombienne et les cotations du Brent pour la couverture de son activité prévue au Gabon. Cette pratique s'explique par la bonne corrélation des prix du WTI et du Brent, supérieure à 80 %, avec les prix des marchés locaux.

Les dérivés qui étaient affectés à la couverture des risques relatifs à l'activité en Colombie jusqu'à fin septembre ont été centralisés au siège en octobre et en partie restructurés dans le cadre de la mise en place du nouvel emprunt RBL. Ils ont été liquidés fin décembre pour un prix global de 146,1 M\$ (105 M€) préalablement à la cession des actifs colombiens.

À la clôture, une somme de 92,2 M\$ (66,2 M€) restait à encaisser sur les premiers jours de janvier. Elle est enregistrée au 31 décembre 2008 à l'actif en instruments dérivés et autres instruments financiers sur hydrocarbures.

La cession du pôle Colombie devant intervenir en juin 2009 (date estimée du changement de contrôle), la part de juste valeur des dérivés destinée à couvrir les ventes des 5 premiers mois de l'exercice soit 12,5 K\$ a été maintenue en capitaux propres conformément à IAS 39. Le profit enregistré sur 2008, s'élève par conséquent à 133,6 M\$ (96 M€).

Les caractéristiques de ces dérivés et leur prix de vente sont détaillés dans le tableau ci après :

Contrat	Qualité	Date départ	Date fin	Cours de vente					Revente en K\$
					2008	2009	2010	2011	
Vente de swap	Brent	01/02/08	31/01/12	87,21	250	250	250	250	
Vente de swap	Brent	01/02/08	31/01/12	87,50	250	250	250	250	
Vente de swap	Brent	06/02/08	31/01/12	86,55	250	250	250	250	
Vente de swap	Brent	07/02/08	31/01/12	85,40	250	250	250	250	
Vente de swap	WTI	01/03/08	31/01/12	93,50	250	250	250	250	
Vente de swap	WTI	01/03/08	31/01/12	93,50	250	250	250	250	
Vente de swap	WTI	01/03/08	29/02/12	91,65	500	500	500	500	
Vente de swap	WTI	01/03/08	29/02/12	98,70	250	250	250	250	
Première tranche :				90,63	2 250	2 250	2 250	2 250	63 132
Vente de swap	WTI	01/10/08	31/12/08	87,90	4 000 ⁽¹⁾				
Vente de swap	WTI	01/01/09	31/12/09	87,90		3 586			
Vente de swap	WTI	01/01/10	31/12/10	87,90			3 336		
Vente de swap	WTI	01/01/11	31/12/11	87,90				3 086	
Seconde tranche :				87,90	4 000	3 586	3 336	3 086	82 995
Quantités totales (en bbl/j) :					6 250	5 836	5 586	5 336	
Cours de vente moyen en \$:					88,88	88,95	89,00	89,05	
Prix de revente total									146 127

⁽¹⁾ Le prix de vente de 82 995 K€ n'inclut pas 5 721 K€ encaissés par ailleurs au titre de la liquidation mensuelle des 4 000 bbl.

En prévision du démarrage de la production au Gabon, la Société a par ailleurs mis en place les couvertures suivantes au cours du mois de décembre :

- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 56,8 \$/bbl pour le premier trimestre 2009 ;
- 4 000 bbl/j à un prix du Brent de 63 \$/bbl pour le reste de l'année 2009 ;
- 2 750 bbl/j à un prix du Brent de 61,6 \$/bbl pour le premier semestre 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 58,1 \$/bbl pour le second semestre 2010.

Parallèlement à la mise en place de ces swaps, et afin d'améliorer leur prix de vente, des « floors » (ventes d'options de vente) ont été souscrits à un niveau de 50 \$/bbl /j pour 500 bbl/j (1^{er} trimestre 2009), 2 500 bbl/j (d'avril à décembre 2009), 1 250 bbl/j (1^{er} semestre 2010) et 500 bbl/j (2^e semestre 2010). Compte tenu de l'existence de ces floors, ces instruments dérivés (swaps vendeurs et floors) n'ont pas été traités en comptabilité de couverture et sont réévalués en contrepartie du résultat.

La réévaluation au prix de marché de ces diverses opérations au 31 décembre 2008, a conduit à enregistrer un passif de 5,1 M€.

Ces instruments, qui résultent de négociations gré à gré, ne remplissent pas de ce fait les conditions requises pour que les plus-values latentes qu'ils dégagent du fait de leur réévaluation à la clôture dont le montant s'élève à 2,2 M€ soient enregistrées dans les comptes sociaux.

S'agissant de la couverture du risque de change, le Groupe détient des liquidités en dollars américains en vue de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

En milliers d'Euros	2007	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Reclass vte SWAP	Réduction Capital	Ecart de conversion	Augmentation Capital	2008
Capital	92 811				-104		132	92 839
Primes	182 176				-2 060		35	180 151
Réserve légale	9 254	27						9 281
Réserves réglementées	-							-
Autres réserves	29							29
Report à nouveau	45 125	430 534		9 007	-26	11 048	-104	495 584
Résultat	567 641	-567 641	-41 702					-41 702
Total	897 037	-137 080	-41 702	9 007	-2 190	11 048	63	736 181

Au 31 décembre 2008, le capital social se composait de 120 569 807 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 92 838 751,39 €.

Par ailleurs, des opérations de change à terme et d'options de change visant à réduire l'exposition au risque de change ont été initiées durant l'exercice. Au 31 Décembre 2008, la réévaluation de ces instruments au prix de marché a conduit la Société à enregistrer un passif de 13,1 M€.

3.7.3 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2008, les disponibilités se composent de dépôts bancaires en euros rémunérés pour 14,2 M€ et de comptes courants bancaires, intérêts et caisses pour 61,9 M€.

3.8. Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

Les charges à répartir ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Charges à répartir au 1 ^{er} janvier	4 296	7 517
Sortie des exploitations du Congo		(1 073)
Écart de conversion		
Amortissement de l'exercice	(2 148)	(2 147)
Charges à répartir au 31 décembre	2 148	4 296

Les charges à répartir correspondent aux différents frais sur emprunts obligataires et bancaires amortis sur la durée de remboursement du principal.

Au 31 décembre 2008, le montant restant à répartir s'élève à 2,2 M€ et concerne des frais liés à l'emprunt obligataire convertible de 375 M€ émis en mars 2005.

INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Options de souscription d'actions

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la gérance a été autorisée à consentir à ses salariés et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001 la gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003 à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement.

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a attribué le 29 juillet 2003, 123 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 € après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action.

Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscriptions d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à 6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué, le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieurement mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2006, 160 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à deux salariés, à savoir 80 000 options attribuées le 3 janvier 2006 au prix d'exercice de 12,86 € et 80 000 options attribuées le 10 avril 2006 au prix d'exercice de 14,72 €.

Par ailleurs, 121 790 options ont été levées, générant la création de 121 790 actions, soit une augmentation de capital de 94 K€ et une prime d'émission brute de 668 K€.

En 2007, 344 310 options ont été levées générant la création de 344 310 actions, soit une augmentation de capital de 265 K€ et une prime d'émission brute de 2 638 K€.

Au cours de l'année 2008, 35 890 options ont été levées générant la création de 35 890 actions, une augmentation de capital de 28 K€ et une prime d'émission brute de 35 K€.

Au 31 décembre 2008, 620 760 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 620 760 actions nouvelles.

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'Assemblée générale du 20 juin 2006 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 38 mois, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite au profit des salariés et/ou mandataires sociaux d'actions ordinaires existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital au jour de l'Assemblée, ou la contre-valeur de ce montant, le cas échéant étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites ne pourra excéder 1 000 000 €. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 70 000 actions gratuites le 3 octobre 2006 et 66 800 le 14 décembre soit un total de 136 800 actions sur l'année représentant 0,11 % du nombre d'actions composant le capital, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans, ce droit étant subordonné à la présence du salarié à l'issue de cette période, et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 2 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Conseil d'administration a reçu également, lors de cette même Assemblée, délégation de compétence pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital au jour de l'Assemblée. L'attribution des actions à leurs béné-

ficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a attribué 116 524 actions gratuites le 21 décembre 2007 représentant 0,1 % du nombre d'actions composant le capital, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

Le 25 avril 2008, il a également décidé d'attribuer 46 750 actions gratuites, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 12 juin 2008, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et / ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et / ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 12 juin 2008 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 14 juin 2007.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette nouvelle autorisation et a attribué 93 892 actions gratuites le 15 octobre 2008, et 102 750 actions gratuites le 16 décembre 2008 soit un total de 196 642 actions représentant 0,16 % du nombre d'actions composant le capital. Pour ces deux attributions, la durée d'acquisition des droits est fixée à 2 ans et la durée de conservation à 2 ans à compter de la date d'acquisition.

Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, au 19 juin 2006, 308 994 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,08 € et 31 829 actions ont été vendues pour un prix moyen de 15,98 € et aucune action n'a été annulée.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2006, le Directoire a modifié les modalités du plan de rachat d'actions du 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 25 € et 15 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, à partir du 20 juin 2006, 756 333 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,97 € et 615 702 actions ont été vendues pour un prix moyen de 17,21 € et aucune action n'a été annulée.

Concernant les actions achetées, 794 064 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité, 265 000 dans le cadre de remise aux salariés et 6 263 ont servi à la conversion des OCEANes.

Concernant les actions vendues, 641 268 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité et 6 263 pour la conversion des OCEANes.

Au 31 décembre 2006 le nombre d'actions propres détenu par la Société était donc de 657 477 pour une valeur d'acquisition totale de 10 483 K€.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions de la Société dans les conditions suivantes : rachat limité à 10 % du capital à un prix unitaire maximum d'achat de 22 € et minimum de vente de 12 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 3 274 710 actions ont été achetées en 2007 pour un prix moyen de 13,79 € et 15 739 actions ont été remises (15 000 au titre des actions gratuites et 739 pour des conversions d'OCEANes) ; aucune action n'a été annulée.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 4 185 707 actions, les ventes 4 236 399 actions.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait en propre 3 865 756 actions (soit 3,22% du capital pour une valeur de 54,3 M€ à la fin 2007) dont 102 104 actions au titre du contrat de liquidité.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 12 juin 2008 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 24 € et minimum de vente de 13 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 2 527 168 actions ont été achetées en 2008 pour un prix moyen de 12,73 € et 135 728 actions ont été remises (135 300 au titre des actions gratuites et 428 pour des conversions d'OCEANes) ; du fait de l'attribution d'actions gratuites aux salariés, 135 300 actions ont été annulées.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 2 969 634 actions, les ventes 2 790 422 actions.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait en propre 6 436 408 actions (soit 5,34 % du capital pour une valeur brute de 86 M€ à la fin 2008) dont 281 316 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2008, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 120 569 807 et le capital social s'élève à 92 838 751,39 €.

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS SUR CAPITAL

<i>En euros</i>	Nombre d'actions	Actions propres
Au 31/12/06	120 189 607	657 477
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	344 310	-
Rachat actions propres		3 208 279
Soit au 31/12/07	120 533 917	3 865 756
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	35 890	-
Rachat actions propres		2 570 652
Soit au 31/12/08	120 569 807	6 436 408

DISTRIBUTION

L'Assemblée générale du 12 juin 2008 avait décidé du versement d'un dividende total de 1,20 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date.

Le dividende effectivement mis en paiement le 19 juin s'est élevé à 137 080 245,60 € compte tenu du non versement de la part correspondant aux actions propres à la date de mise en paiement.

3.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'Euros</i>	2007	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	2008
Risque de change	14 895	3 474	-	- 6 960	- 7 573	3 836
Remise en état des sites	87	-	-	-	10 798	10 885
Litiges	6 350	37 226	- 178	- 6 050	-	37 349
Autres	9 395	51 046	- 3 760	- 3 234	-	53 447
Total des provisions	30 727	91 746	- 3 938	- 16 244	3 225	105 515
Résultat d'exploitation	-	3 866	- 2 500	- 9 284	-	-
Résultat financier	-	87 502	- 1 260	- 6 960	-	-
Résultat exceptionnel	-	378	- 178	-	-	-

■ la dotation de la provision pour perte de change latente de 3,5 M€ est liée à la réévaluation des dettes et créances en devises au taux de clôture. Elle se substitue à la provision dotée l'an dernier qui est reprise. Les autres variations correspondent à l'annulation des provisions pour pertes de change afférentes aux dettes et créances en devises avec les sociétés gabonaises à fin 2007. Suite aux apports effectués par ces dernières au profit de notre Société, les dettes et créances réciproques ont été soldées et les provisions qui n'avaient plus lieu d'être ont été annulées.

■ la provision pour démantèlement et remise en état des sites de 10,8 M€ constituée concerne le permis Omoueyi au Gabon (champ d'Onal).

■ les provisions pour litiges concernent un différend avec un établissement bancaire et la procédure judiciaire avec la société Messiers Partners qui a pris fin cette année.

- Maurel & Prom conteste des opérations sur instruments financiers complexes réalisées par un établissement bancaire. Le différend porte sur l'existence d'une créance d'un montant de 51,3 M\$ équivalent à 36,8 M€. Ce risque a été provisionné en totalité par prudence sans préjuger des droits de la Société à contester la réclamation de la banque et en outre à agir en responsabilité et dommages et intérêts.
- en 2007, la société de conseil Messiers Partners avait engagé une procédure judiciaire contre Maurel & Prom en vue d'obtenir le versement d'une commission de

succès suite à la cession des actifs congolais au groupe pétrolier Eni. Le Tribunal de Commerce avait donné raison à Messiers en 1^{ère} instance et condamné Maurel & Prom au paiement d'une somme de 5,6 M€ assortie d'intérêts de retard. La provision dotée à ce titre a été reprise en totalité suite à la décision de la Cour d'Appel de Paris du 5 mars 2009 déboutant Messier de toutes ses demandes.

■ Les autres provisions portent sur les points suivants :

- dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée des politiques de couverture des risques sur le cours des hydrocarbures, la Société a racheté à sa filiale Hocol en octobre les swaps de brut que celle-ci détenait. Parallèlement à ce rachat, Maurel & Prom a mis en place au profit d'Hocol une garantie d'un montant de 28 \$ par baril sur la base d'une production de 5 000 bbl/j ; ceci pour une durée de 18 mois à compter du 15 octobre 2008. Cette garantie qui se calcule mensuellement s'applique tant que le cours moyen du baril est inférieur à 88 \$. Le passif découlant de cet engagement a été provisionné en totalité à la clôture pour un montant de 47,2 M€.
- la provision dotée en 2007 pour couvrir un ensemble de risques suite à la cession de l'essentiel des activités du Groupe au Congo à Eni a été utilisée à hauteur de 2,5 M€ et partiellement reprise. Un reliquat de provision de 1,5 M€ a été maintenu compte tenu des risques subsistants.
- les forages réalisés par Panther en Sicile sur le puits Eureka n'ont pas abouti à la découverte de réserves commercialisables. Ceci a conduit le Groupe à déprécier l'ensemble des actifs qu'il détenait sur Panther à l'exception du permis et à constituer une provision de 3,9 M€ au titre des coûts de fin de travaux et de remise en état des sites.
- le contrôle fiscal sur les exercices 2002 à 2005 dont faisait l'objet la Société s'est achevé en 2008. Les principaux rehaussements portent sur la territorialité des charges, l'existence d'établissements stables à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques. Ils ne se traduisent pas par une imposition complémentaire compte tenu des déficits reportables de la Société à l'exception de retenues à la source d'un montant de 1,3 M€. La provision dotée à ce titre dans les comptes à fin 2007 a été reprise suite au règlement effectif de cette somme en 2008.
- la provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une dotation de 15 K€ pour atteindre 558 K€ à fin 2008. La charge de l'année 2008 s'élève à 169 K€ et le coût des services passés à 534 K€.

Indemnités de fin de carrière	Montants en K€
Dettes actuarielles au 31/12/07	534
coût des services 2008	151
coût financier 2008	18
Charge de l'année 2008	169
Prestations payées	- 155
Dettes actuarielles au 31/12/08	558

3.11. Emprunts obligataires convertibles

Le 9 mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANes) pour un montant total de 374 999 K€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,1 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2008, 406 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 374 835 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2008 est de 16 703 858. Les montants des intérêts courus au 31 décembre 2008 s'élèvent à 13 155 K€.

3.12. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2008	2007
Intérêts courus	27	-
Banques créditrices	2 820	-
	2 848	-

En juillet 2006, il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par Natexis et BNP Paribas une facilité de 350 M\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe (emprunt « Reserve Based Loan » dit RBL). Préalablement à la cession à l'Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liés aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 M\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes reste disponible. Conformément au plan d'amortissement contractuel de cet emprunt, le montant utilisable a été réduit en novembre 2008 à 75 M\$.

L'échéance de ce financement est fixée au 31 décembre 2009 et porte intérêts au taux de Libor + 3,25 %. Outre les nantisements consentis sur les réserves colombiennes, le Groupe s'est engagé à ce que sa structure financière respecte à tout moment les trois ratios suivants :

- ratio de fonds de roulement supérieur à 1.1 ;
- total dette (y compris OCEANes non converties) / EBITDA inférieur à 2,5 ;
- EBITDA / charges d'intérêt supérieur à 5.

3.13. Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Emprunt à la filiale Hocol	14 124	65 213
Intérêts courus	1 083	643
Autres	20	16
	15 226	65 872

3.15. État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	387 990	387 990		
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 848	2 848		
Emprunts et dettes financières divers	15 226	15 226		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 087	41 087		
Dettes fiscales et sociales	5 361	5 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 280	19 280		
Autres dettes	66 730	66 730		
Total	538 522	538 522		

3.16. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte de change latente de 3,8 M€ (2007 : 14,9 M€) est intégralement provisionnée.

3.17. Instruments de trésorerie passifs

Le passif enregistré correspond à la réévaluation au prix de marché des instruments dérivés en portefeuille à la clôture. Ce point est décrit dans la Note 3.7.2 de la présente annexe.

En 2007, la Société avait contracté auprès de sa filiale Hocol un emprunt de 100 M\$ au taux libor plus 1/8^{ème}. Cet emprunt a été en grande partie remboursé suite au règlement par compensation de créance des dividendes votés par Hocol en décembre 2008. À la clôture, le montant restant dû s'établit à 14 M€.

3.14. Dettes fournisseurs et autres dettes

La dette fournisseur augmente du fait de l'intégration des établissements gabonais (24,9 M€) et du démarrage des travaux en Tanzanie (11,9 M€).

Les autres dettes correspondent essentiellement au solde des comptes courants avec certaines filiales.

3.18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose des éléments suivants :

En milliers d'euros	2008	2007
Ventes huile Congo	521	836
Ventes huile Gabon	6 897	-
Prestations de services	24 516	9 815
Total	31 933	10 651

Le chiffre d'affaires correspond à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société pour 24,5 M€ et à la vente d'hydrocarbures au Gabon pour 6,9 M€.

3.19. Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges

Les dépenses engagées dans le cadre des activités d'exploration et de développement de la Société ont été portées à l'actif. Le montant des transferts de charges (228 M€) est à comparer au montant des achats et charges externes (240 M€ sur 2008, en augmentation de 222 M€ par rapport à l'an dernier).

	2008	2007
Capitalisation des investissements au Gabon	161 596	-
Capitalisation des investissements en Tanzanie	64 099	-
Capitalisation des investissements au Congo	2 517	-
Reprises de provisions pour risques et charges	11 785	-
Autres	2 123	1 276
Total	242 120	1 276

3.20. Autres produits

Les autres produits correspondent pour 7,8 M€ aux gains sur les instruments dérivés de couverture sur la période au cours de laquelle ils ont été portés par la holding ; c'est-à-dire

3.22. Résultat financier

Le résultat financier 2008 est présenté dans le tableau ci après :

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Intérêts comptes courant filiales	5 789	8 050 (1)
Intérêts sur OCÉANES	-13 155	-13 120 (2)
Intérêts sur autres emprunts	-2 274	-3 878 (3)
Produits de trésorerie nets	9 483	24 343 (4)
Gains et (pertes) nets sur instruments financiers	16 035	6 256 (5)
Charges et produits financiers	15 878	21 651
Dividendes	80 351	- (6)
Autres produits et charges	-66 214	-5 437 (7)
Dotations aux provisions nettes sur titres et comptes courants	-24 517	- (8)
	-90 731	-5 437
Différences de change (y compris provision pour perte de change)	-21 568	-53 611 (9)
Impact net de la cession des actifs congolais	-	-104
Dotations nettes exceptionnelles sur titres et comptes courants	10 392	-134 583 (10)
Total résultat financier	-5 678	-172 084

à compter de leur rachat à la filiale Hocol en octobre jusqu'à leur revente en fin d'année. Ce point est décrit au § 3.7.2 de la présente annexe.

3.21. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent comme suit :

<i>Données en K€</i>	2008	2007
Amortissement des immobilisations	1 444	1 727
Dépréciation des immobilisations	52 973	4 948
Charges à répartir	2 148	2 148
Créances	2 719	21 468
Provisions pour risques et charges	3 866	13 478
Total	63 150	43 769

L'intense activité d'exploration de la Société explique le niveau des dépréciations d'actifs qui s'élèvent en 2008 à 53 M€ concernant pour l'essentiel :

- le Gabon avec le puits de Banio (25 M€) qui reste cependant en phase de test, les puits Ezanga (3,2 M€) et Etekamba (9,7 M€) ;
- la Tanzanie avec les puits de Minangu (11 M€) et Mihambia (2,5 M€).

- (1) Les intérêts facturés à Caroil en rémunération des sommes avancées en comptes courants expliquent l'essentiel du poste.
- (2) L'emprunt OCEANes d'un montant nominal de 375 M€ est rémunéré au taux de 3,5 %.
- (3) Il s'agit des intérêts sur autres emprunts versés à la filiale Hocol en rémunération de son prêt (19,6 MUSD au 31 décembre 2008).
- (4) Les produits de trésorerie correspondent essentiellement à la rémunération des dépôts à terme. Ceux-ci étaient d'un montant particulièrement significatif en 2007 du fait du placement du produit de la cession des actifs congolais.
- (5) Les gains sur instruments dérivés s'élèvent à 16 M€ s'analysant comme suit :

En millions d'euros	
Profits sur instruments dérivés sur hydrocarbures ^(5.1)	96,7
Pertes sur opérations de change ^(5.2)	- 9,7
Pertes latentes consécutives à la réévaluation au prix de marché des dérivés existant à la clôture ^(5.3)	- 18,2
Garantie de cours accordée à Hocol ^(5.4)	- 54,9
Autres	2,1
Gains sur instruments financiers	16,0

- (5.1) Ce montant inclut un gain de 96 M€ relatif à la liquidation des couvertures de brut affectées à la Colombie et d'autres instruments dérivés sur hydrocarbures préalablement à la cession des actifs colombiens. Ce point est décrit dans la Note 3.7.2 « instruments dérivés et autres instruments financiers » de la présente annexe.
- (5.2) Ces pertes intègrent le coût d'achat de couvertures d'options de change mises en place au vu de l'évolution défavorable des conditions de marché.
- (5.3) Il s'agit essentiellement de la réévaluation d'opérations visant à réduire l'exposition au risque de change.
- (5.4) la Société a racheté à sa filiale Hocol en octobre les swaps de brut que celle-ci détenait. Parallèlement à ce rachat, Maurel & Prom a mis en place au profit d'Hocol une garantie d'un montant de 28 \$ par baril sur la base d'une production de 5 000 bbl / j ; ceci pour une durée de 18 mois à compter du 15 octobre 2008. Cette garantie qui se calcule mensuellement s'applique tant que le cours moyen du baril est inférieur à 88 \$. La charge découlant de cet engagement s'élève à 54,9 M€ (dont 7,7 M€ concernant le 4^{ème} trimestre 2008 et une provision de 47,2 M€).
- (6) Les dividendes payés par Hocol en 2008 au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 110 M\$ équivalents à 80,4 M€.
- (7) Les autres charges financières correspondent essentiellement :
 - à la provision de 36,8 M€ dotée pour couvrir le risque afférent au litige actuellement en cours avec un établissement bancaire. Ce litige est décrit dans la Note « Provisions pour risques et charges » de la présente annexe.

- à la provision de 30,7 M€ dotée sur les actions propres compte tenu des cours de bourse de décembre 2008.

- (8) Il s'agit essentiellement de la dépréciation partielle des titres Panther (2 M€) et de la totalité des avances en compte courant (22,4 M€) à cette société.
- (9) Les différences de change (qui excluent dans les comptes sociaux les profits latents) s'élèvent à 21,6 M€. Elles résultent de la baisse du cours du dollar à une époque où la Société disposait d'une très importante trésorerie dans cette devise.

Le dollar dont la parité s'établissait à 1,4721 à fin 2007 s'est en effet significativement déprécié au cours du mois de mars (1,5812 à fin mars soit une baisse de 7 %) pour se stabiliser à ce niveau sur le second trimestre (1,5764 à fin juin).

À cette perte sur la trésorerie en devises s'ajoutent principalement les pertes de change réalisées sur les investissements au Gabon (- 1,1 M€) et en Tanzanie (- 1,9 M€).

- (10) La participation dans Maurel & Prom Gabon et une partie des créances en comptes courants sur cette filiale avaient fait l'objet d'une dépréciation de 134,6 M€ l'an dernier, suite aux transferts de coûts pétroliers effectués (cf.§ 1.2 de la présente annexe). Cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise de 11,5 M€ en 2008 sur la base de la situation nette de la filiale. Par ailleurs, un complément de coût d'acquisition des titres Maurel & Prom Gabon versé en 2008 s'élevant à 1,1 M€ a été déprécié.

3.23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort en perte de 1 M€. Une provision de 0,5 M€ a été notamment dotée afin de couvrir un risque fiscal en Tanzanie.

3.24. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés se compose d'un produit d'intégration fiscale de 329 K€ et d'une charge d'impôt sur les bénéfices réalisés au Gabon de 722 K€.

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre Maurel & Prom et sa filiale française Caroil prenant effet à partir de l'exercice 2004. Maurel & Prom Venezuela S.A.S. est entré dans le périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice 2008.

Le résultat fiscal 2008 du groupe d'intégration est déficitaire et aucun impôt sur les sociétés n'est dû au titre de l'exercice 2008 pour le groupe fiscal.

Les pertes fiscales du groupe d'intégration reportables au 31 décembre 2008 sans limite s'élèvent à 239 M€.

3.25. Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats de la Société sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en dollar, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il faut noter la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

RISQUE RELATIF AU MARCHÉ DES HYDROCARBURES

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production, cette politique de couverture s'inscrivant par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserves Based Loan «RBL») mises à la disposition du Groupe.

Sur la partie non couverte de la production, la Société est donc exposée aux fluctuations des cours du pétrole. Le Groupe utilise à titre d'instrument de couverture des produits dérivés du pétrole (Swaps, futures, floors), en utilisant les cotations du WTI, sur le marché du NYMEX, et les cotations du Brent.

De février à décembre 2008, le Groupe a procédé à certaines opérations visant à restructurer ou à racheter des produits dérivés existants.

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait des produits suivants :

- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 56,8 \$/bbl par une vente à terme pour le premier trimestre 2009 ;
- 4 000 bbl/j à un prix du Brent de 63 \$/bbl par une vente à terme pour le reste de l'année 2009 ;
- 2 750 bbl/j à un prix du Brent de 61,6 \$/bbl par une vente à terme pour le premier semestre 2010 ;
- 2 000 bbl/j à un prix du Brent de 58,1 \$/bbl par une vente à terme pour le second semestre 2010.

Pour chacune de ces périodes, des «floors» (ventes d'options de vente) ont été mis en place ce qui limite les couvertures à un niveau de 50 \$/bbl pour 500 bbl/j, 2 500 bbl/j, 1 250 bbl/j et 500 bbl/j respectivement à chaque période.

RISQUES DE CHANGE

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle de la Société (par l'intermédiaire de ses filiales) la variation du cours EUR/USD impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

La Société a mis en place des instruments de couverture de change, principalement des opérations d'achat et de vente d'options de change et des forwards USD/EUR sur une période allant jusqu'en décembre 2009, visant à diminuer l'exposition à la baisse du dollar américain.

Ces opérations, non qualifiées comptablement de couverture, dégagent des pertes latentes au 31 décembre 2008.

RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

L'endettement de la Société est constitué :

- d'une émission obligataire de 375 M€ ;
- et d'un emprunt en USD de 19,7 M\$.

Les liquidités qui à la date d'arrêté s'élèvent à 76,1 M€ sont toutes placées en dépôt bancaires sur des périodes inférieures à trois mois. En conséquence, le risque encourus en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

RISQUES ACTION

Au 31 décembre 2008, les titres Pebercan sont valorisés à leur valeur recouvrable telle qu'elle ressort du projet de comptes établi par la filiale. Cette valorisation n'est pas affectée par la variation du cours de l'action.

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ces programmes de rachats, 2 570 651 actions propres complémentaires par rapport au 31 décembre 2007 ont été achetées en 2008. Elles sont destinées à être utilisées conformément aux autorisations délivrées par les Assemblées générales d'actionnaires.

Le nombre d'actions propres détenues par la Société est donc de 6 436 407.

La valeur comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2008 de 86 M€ pour une valeur de marché de 55 M€. L'écart de 31 M€ a fait l'objet d'une provision.

Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres détenus aurait un impact négatif de 5,5 M€ sur le résultat de la Société.

La Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

RISQUE DE CONTREPARTIE

La Société n'a plus en 2008 de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations que la Société elle-même et portés dans la phase d'exploration et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risque de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérent à l'exploration production.

3.26. Événements postérieurs à la clôture

VENTE DU PÔLE COLOMBIE À ECOPETROL

Maurel & Prom et Ecopetrol ont annoncé le 9 mars 2009 avoir signé un protocole d'accord sur la cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie), détenue à 100 % par Maurel & Prom.

Le montant total de la transaction, payable en numéraire, s'élève à 748 millions de dollars américains et pourra être majoré du complément de prix résultant de l'application des deux clauses suivantes :

- ajustement en fonction des réserves 2P certifiées sur l'éventuel champ Huron sur le permis de Niscota ;
- ajustement en fonction du niveau des prix du baril de pétrole.

Maurel & Prom conserve par ailleurs les actifs suivants :

- 100 % du permis d'exploration Muisca ;
- 50 % des droits de Hocol sur le permis d'exploration Tangara (en partenariat avec Ecopetrol et Talisman) ;
- 100 % du permis d'exploration Sabanero ;
- 100 % du permis d'exploration SN-9 ;
- 100 % du bloc 116 au Pérou ;
- l'ensemble de ses droits au Venezuela ;
- les droits éventuels au Brésil (en attente de signature).

Cet accord prendra effet de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2009. L'accord final devrait intervenir au plus tard courant juin, et sitôt obtenu l'accord des autorités de la concurrence colombienne. Le prix définitif sera arrêté suite à l'audit validant la situation financière nette.

Le solde des actifs et passifs cédés s'élève à 545 M€ dont 512 M€ d'actifs non courants nets d'impôt différé.

La cession porte sur 43 % des réserves Groupe prouvées et probables nettes de redevances certifiées par DeGolyer et MacNaughton au 1^{er} janvier 2009 et représente 6,55 \$ par action (sur la base de 114 133 400 actions).

DÉMARRAGE DE LA PRODUCTION SUR LE CHAMP D'ONAL

La production du champ d'Onal a démarré lundi 9 mars 2009 avec l'ouverture des 11 premiers puits des platesformes PF-500, PF-700 et PF-900 à un niveau initial prévisionnel de 10 000 bbl/j à 100 %. L'huile a commencé à être traitée et stockée dans les installations d'Onal qui avaient été mises en huile depuis le 23 février avec le démarrage du champ d'Omko (production de 3 000 bbl/j à 100 %).

RÉSULTAT DE TESTS

Le forage effectué sur le puits Mihambia-1 en Tanzanie dans le cadre d'un partenariat avec Dominion n'a pas été concluant. Le puits a été abandonné et fermé en mars. La perte enregistrée à ce titre s'élève à 2,5 M€.

3.27. Engagements hors bilan

K€	2008	2007
Caution en douane	610	1 126
Garanties données sur emprunts	53 891	101 895
Autres engagements donnés	44 628	11 609
Total	99 129	114 630

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

CAUTIONS EN DOUANE DONNÉES

Les cautions données en douane représentent les garanties émises par le Groupe afin de répondre aux exigences des autorités locales pour les importations de matériels. Elles comprennent notamment les cautions douanières émises au Gabon pour une valeur de 0,6 M€.

GARANTIES DONNÉES SUR EMPRUNTS

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe, Maurel & Prom a contracté en 2006, auprès d'un pool bancaire comprenant Natexis et BNP, un emprunt (« Reserve Based Loan ») de 350 M\$ affecté au financement des opérations au Congo à hauteur de 200 M\$ et en Colombie à hauteur de 150 M\$.

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières ainsi financées, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 31 décembre 2009.

En outre, Maurel & Prom s'est engagé pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 3.12).

En 2007, préalablement à la cession à l'Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liée aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 M\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes soit 150 M\$ restait disponible.

Au 31 décembre 2008, cette ligne de facilité reste disponible à hauteur de 75 M\$ selon l'amortissement contractuel mais demeure inutilisée par le Groupe.

ENGAGEMENTS DE TRAVAUX

Dans le cadre des opérations courantes des Établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2008, les engagements opérationnels qui comprennent notamment les engagements estimés de travaux pétroliers directement ou indirectement financés par la maison mère, se décomposent comme suit :

K€	2008	2007
Congo	12 812	-
Gabon	719	1,1
Tanzanie	14 874	10 190
Sicile	1 528	90
Syrie	12 899	-
Sénégal	1 796	1 359
Total	44 628	11 639

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

Les engagements de travaux sur le Congo correspondent à l'engagement de forage de 2 puits prévus contractuellement sur le permis d'exploration Kouilou et à 1 puits sur M'Bafou.

Les engagements de travaux sur le Gabon concernent le projet Onal. Ce projet arrivant à son terme en fin 2008, les orientations sont dirigées sur le démarrage de la production.

En ce qui concerne la Tanzanie, les engagements fermes de travaux pétroliers comprennent des forages sur le permis de Mandawa et Bigwa Rufiji Mafia pour un montant total de 20,5 M\$.

Les autres engagements de travaux concernent des forages sur le permis syrien Alasi pour 18 M\$, des coûts de fermeture du permis Fiume Tellaro en Sicile pour 2 M€ ainsi que des coûts d'obligations du CPP sur le permis Sebikhotane au Sénégal pour 2,5 M\$.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Voir Note 3.7.2.

AUTRES ENGAGEMENTS

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait des clauses de bonus et de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de ces clauses a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 M\$ (30 M\$ qui ont été payés le 13 juillet 2007 et 25 M\$ plus intérêts payables 5 jours après la première production, soit 1 000 bbl/j pendant 30 jours sur le champ d'Onal actuellement en cours de développement) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

HERITAGE

Les engagements de Maurel & Prom vis-à-vis de Heritage à la suite du rachat des droits de ce dernier dans le permis de Kouakouala ont été transférés à l'Eni.

Transworld

Suite au rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « net profit interest agreement » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du profit oil et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

CEPP Omoueyi

À partir de la mise en production du champ d'Onal, l'État gabonais participe de plein droit à concurrence de 15 % aux droits et obligations découlant du CEPP d'Omoueyi relatifs au développement et l'exploitation de la zone d'exploitation

d'Onal, à moins d'une renonciation expresse à cette participation dans un délai de 120 jours suivant la date de mise en production du permis. Le 13 décembre 2006, une autorisation exclusive d'exploitation a été accordée pour la zone d'Onal située sur ce permis.

Par ailleurs Maurel & Prom est redevable d'un droit de douane de 5 % sur les immobilisations d'exploration et de production qui ont été admises en franchise d'impôt jusqu'alors. Ces droits de douane ne seront exigibles que lorsque la production sur le champ d'Onal dépassera 10 000 tonnes (env. 75 000 bbls).

ENGAGEMENTS REÇUS

Litige Agricher

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la coopérative Agricher :

- le prêt de 3 659 K€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra ; et
- la créance de 1 528 K€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a déprécié ces créances en totalité.

3.28. Litiges

Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers, a qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société. La Cour d'Appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de Commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 K€ au titre des frais irrépétibles.

Agricher/Transagra

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action portant sur un montant de 33 M€ non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du Groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

À ce jour, le litige est toujours en cours.

Litige Établissement bancaire

Ce litige est décrit dans la Note 3.10 – « Provisions pour risques et charges » de la présente annexe.

3.29. Environnement

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans les comptes.

3.30. Effectifs

Le personnel salarié de la Société s'élevait à 49 personnes au 31 décembre 2008 contre 55 au 31 décembre 2007.

3.31. Rémunérations allouées à la Direction, et aux membres du Conseil d'administration

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération allouée à la Direction*	2 063	2 315
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des Comités)**	450	450
Total	2 513	2 765

* La Direction comprend la Direction Générale et les directeurs de départements soit 7 membres au total.

** Le Président du Conseil d'administration ayant renoncé à percevoir les jetons de présence qui lui avaient été alloués, les sommes effectivement versées à ce titre s'élèvent à 405 K€.

3.32. Éléments concernant les entreprises liées

Postes concernés <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actif		
Participations	593 699	566 296
Créances clients	3 800	7 401
Autres créances	152 688	280 344
Passif		
Dettes fournisseurs	2 456	1 746
Dettes sur immobilisations	38	44
Autres dettes	64 592	8 099
Compte de résultat		
Quotes-parts sur opérations faites en commun		7 891
Produits financiers	11 941	
Dividendes	80 351	
Autres produits	275	21
Charges financières	28 757	138 611

3.33. Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires

Sociétés	Devise	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur comptable des titres détenus (€) Brute
France :					
Caroil	€	100 %	42 253 330	26 209 211	42 285 825
Étranger :					
Brooklyn Shipping Ltd (Kingston)	US\$	100 %	3 704	-976 120	133 225
Zetah M&P Congo (Pointe Noire)	CFA	100 %	10 000 000	-2 191 802 281	15 245
Maurel & Prom (Suisse) Genève S.A.	CHF	99,99 %	300 000	136 961	194 263
New Gold Mali	US\$		20 000 000	-4 186 573 212	15 092
Pebercan (Montréal) ^(b)	US\$	19,39 %	44 169 000	191 336 000	11 992 289
HPL (Bermudes)	US\$	100 %	108 753 767	35 046	388 014 361
Hocol Vénézuéla BV	US\$	100 %	6 853 916	28 130 948	26 537 016
Maurel & Prom Gabon Ltd	US\$	100 %	150	-14 912 996	115 165 150
Panther Eureka S.r.l (Sicile)	€	30 %	128 572	-723 176	8 379 099
Divers ^(c) :				967 001	944 516
Total					593 698 567

(a) Intérêts courus inclus.

(b) Sur la base des comptes au 30 septembre 2008 (neuf mois)

(c) M&P Latin America BV, M&P Congo, Raba Xprom, M&P Syrie S.A.S, M&P Tanzanie, Hocol M&P Venezuela, Renaissance Energy, et la Banque Congolaise de l'Habitat.

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

1 - Avances dépréciées à 100 %

2 - dépréciée à hauteur de 9 025 838 €

Nette	Prêts et avances accordés Brut (€) ^(a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
42 285 825	81 437 453			136 141 756	13 436 986	
-	-			Néant	-	
-	5 484 046			23 195 288	- 989 899 356	
194 263	- 59 534			2 757 318	11 382	
-	9 089 756			Néant	- 301 084 755	1
11 992 289	-			107 704 000	33 524 000	
388 014 361	-			Néant	- 11 716	
26 537 016	-			Néant	3 103 323	
-	-			Néant	- 637 607	2
6 402 832	22 437 882			Néant	- 1 630 616	
4 810 282						
476 371 101	123 199 885					

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en K€	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de l'exercice	- 41 702	567 641
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	123 342	154 497
Dépréciation d'actif d'exploitation	2 173	36 991
Autres produits et charges calculés	- 44 700	(8 376)
Augmentation des charges à répartir		
(Plus-values), moins-values de cession	- 130	(802 708)
Capacité d'autofinancement	38 983	(51 955)
Variation du besoin en fonds de roulement	56 793	(2 091)
I. Flux de trésorerie provenant de/(utilisé dans) l'exploitation	95 776	(54 046)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	- 185 722	(22 705)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 370 622	(4 102)
Acquisitions d'immobilisations financières	- 37 911	(40 765)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	390	1 074 563
Cessions d'immobilisations financières	4 815	21 983
Augmentation nette des comptes courants Groupe	135 471	(194 457)
Investissements nets	- 453 579	834 517
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	2 254	13 339
II. Flux de trésorerie affecte aux opérations d'investissement	- 451 325	847 856
Variations de capital et des instruments de couvertures	6 880	2 904
Versement de dividendes	- 137 079	(143 738)
Augmentation (diminution) des dettes financières	- 37 499	(86 669)
Diminution nette des comptes courants Groupe		
III. Flux de financement	- 167 698	(227 503)
IV. Variation de trésorerie	- 523 248	566 307
V. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	630 878	71 615
VI. Incidence de la variation du cours des devises	18 860	(7 044)
VII. Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	126 490	630 878

13.2.4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels des Etablissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.26 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit des événements significatifs pour la Société intervenus depuis le 31 décembre 2008.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe, votre Société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche

et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre appréciation sur l'évaluation des actifs correspondants s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre Société ou, en l'absence de réserves, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration.

- votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.10 et 3.10 de l'annexe. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre Société dans ces estimations.
- comme indiqué dans la note 3.26 de l'annexe, votre Société a conclu, postérieurement à la clôture, la cession de sa participation dans la société Hocol Petroleum Ltd. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables retenus pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et pertinent du traitement comptable retenu.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Atzel

13.3 ANNEXE 3 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ HOCOL

Personne concernée

Monsieur Jean-François Hénin, Président Directeur Général de votre Société et administrateur de Hocol.

Nature et objet

Une convention d'affectation de couverture de brut a été conclue en date du 1^{er} septembre 2008, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2008, entre votre société et la société Hocol.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation de votre Conseil d'administration le 28 août 2008.

Modalités

Cette convention a permis d'affecter à la couverture de la production d'hydrocarbures de Hocol 2.250 barils/jour qui avait été souscrits par votre Société au cours du 1^{er} trimestre 2008.

Cette convention a été résiliée le 2 octobre 2008, à effet du 9 octobre 2008. Cette résiliation a été entérinée par votre Conseil d'administration en date du 16 décembre 2008.

2. AVEC LES SOCIÉTÉS HOCOL ET HOMCOL CAYMAN

Personnes concernées

Messieurs Jean-François Hénin et Roman Gozalo, respectivement Président Directeur Général et administrateur de votre Société et administrateurs de Hocol et Homcol Cayman.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration en date du 25 septembre 2008 a autorisé la signature d'un projet de contrat intitulé « Senior Secured Reserves Based Facility Agreement (RBL) » et de divers documents de sûretés, devant être conclus entre votre Société et un pool de banques pour lesquelles les filiales de votre Société, Hocol S.A., Homcol Cayman Inc., Hocol Limited et Hocol Petroleum Limited sont également parties en tant que garantes.

Modalités

Ces documents n'ayant pas été signés à la suite du Conseil d'administration du 25 septembre 2008 et ayant été modifiés, le Conseil d'administration en date du 14 janvier 2009 a autorisé la conclusion d'un « Senior Secured Reserves Based Facility (RBL) » et de divers documents de sûretés.

Ce RBL a été signé le 30 janvier 2009.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ PANTHER EUREKA

Personne concernée

Monsieur Jean-François Hénin, Président Directeur Général de votre Société et administrateur de Panther Eureka.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 23 février 2009 a autorisé la conclusion d'une convention d'abandon de créance au profit de la société Panther Eureka dont votre Société détient 30 % du capital.

Modalités

Compte tenu des pertes constatées par la société italienne Panther Eureka dans ses comptes au 31 décembre 2008 (22,4 M€), votre Société a décidé de couvrir lesdites pertes et de recapitaliser la Société par un abandon partiel des créances qu'elle détient à l'égard de la société Panther Eureka. En contrepartie de cet abandon de créances, la participation de votre Société au capital de Panther Eureka sera portée à 60 %. La formalisation de ces accords est en cours.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ PACIFICO

a. Nature et objet

Une convention de prestations de service a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre Société et la société Pacífico. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007, autorisé préalablement par votre Conseil d'administration le 29 mai 2007.

Modalités

Cet avenant a modifié plusieurs articles de la convention et notamment l'article 1 afin de clarifier les obligations respectives des parties et supprimer d'éventuelles ambiguïtés rédactionnelles.

Pour rappel, les prestations effectuées par la société Pacífico pour votre société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel de 100 000 € hors taxes ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de votre Société. Au titre de l'année 2008, les honoraires complémentaires sont fixés à 84 470 € hors taxes par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent

aux missions réalisées par cinq consultants de la société Pacífico. Depuis le 1^{er} septembre 2008, le nombre de consultants a été ramené à quatre.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de deux mois.

Le montant pris en charge par votre Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 1 438 068 € toutes taxes comprises.

b. Nature et objet

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre votre Société et la société Pacífico ; il a été autorisé par le Conseil d'administration de votre Société du 13 décembre 2007.

Modalités

Cette sous-location porte sur les bureaux d'une surface d'environ 240 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12, rue Volney, 75002 Paris.

Le contrat est consenti pour une durée de un an à compter du 11 juin 2007 et renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer facturé par votre Société au titre de l'exercice 2008 s'élève à 253 583 € hors taxes.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ PANTHER EUREKA

Nature et objet

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka signé le 19 février 2005, et autorisé par le Conseil de surveillance de votre Société en date du 22 avril 2005, votre Société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka.

Modalités

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2008, le compte courant s'élève à 22 437 882 € au profit de votre Société.

Le produit des intérêts est de 1 307 026 € pour l'exercice 2008.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ CAROIL

a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 7 octobre 2003 a autorisé une convention de trésorerie entre Caroil et votre Société.

Modalités

Cette convention, conclue le 9 octobre 2003, a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible.

Une convention de compte de centralisation de trésorerie (cash pooling) a été conclue le 13 octobre 2008, avec effet au 1^{er} octobre 2008, entre votre Société et plusieurs sociétés du Groupe dont Caroil, remplaçant la convention de trésorerie avec Caroil décrite ci-avant. La rémunération des avances de trésorerie s'effectue au taux Eonia pour les montants libellés en euros et au taux LIBOR pour les montants libellés en dollars, majoré d'un taux de marge répondant aux critères de normalités définis dans la convention.

Au 31 décembre 2008, l'avance de trésorerie (intérêts inclus) s'élève à 81 437 453 € au profit de votre Société. Le produit des intérêts est de 3 808 494 € pour l'exercice 2008.

b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre Caroil et votre Société.

Modalités

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 20 931 €.

4. AVEC LA COMPAGNIE EUROPÉENNE ET AFRICAINE DU BOIS (CEAB) ET NEW GOLD MALI, S.A.

Nature et objet

Votre Conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB, New Gold Mali et votre Société.

Modalités

Cette convention, conclue le 20 mars 2000, a pris effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2008, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 9 089 756 € au profit de votre Société. Le produit des intérêts est de 202 066 € pour l'exercice 2008.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

AVEC LA SOCIÉTÉ HOCOL

Personne concernée

Monsieur Jean-François Hémin, Président Directeur Général de votre Société et administrateur de Hocol.

Nature et objet

Une convention de cession de couverture de brut a été conclue le 2 octobre 2008 entre votre Société et la société Hocol.

Modalités

Les contrats de couverture de brut qui avaient été souscrits par Hocol ont été cédés à votre Société, avec prise d'effet au 14 octobre 2008, sur la base du mark to market en date du 14 octobre 2008 auquel s'ajoute un complément de rémunération conditionnel. Cette rémunération conditionnelle est fixée à 28\$ bbl/j pendant une durée maximale de dix-huit mois et sur une base limitée à 5 000 barils.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement à sa signature par votre Conseil d'administration mais postérieurement, en date du 16 décembre 2008.

Cette convention a été soldée par anticipation par avenant en date du 9 mars 2009, moyennant le paiement par votre Société à sa filiale Hocol d'une somme forfaitaire de 65 600 000 \$.

La signature de cet avenant a été entérinée par décision du Conseil d'administration en date du 30 mars 2009.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Atzel

13.4 ANNEXE 4 - Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes des Etablissements Maurel & Prom et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick Atzel

13.5 ANNEXE 5 - Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom

Montants en €	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83 236 992	89 502 157	92 545 997	92 811 116	92 838 751
Nombre d'actions émises	108 099 990	116 236 567	120 189 607	120 533 917	120 569 807
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	113 534 600	354 141 755	522 707 361	10 651 294	31 933 297
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	86 924 766	203 198 825	340 921 399	726 595 079	158 738 229
Impôts sur les bénéfices	14 094 278	66 491 974	151 800 713	33 750	392 864
Résultat après impôts, amortissements et provisions	54 668 040	76 214 850	132 107 460	567 641 365	-41 701 817
Montant des bénéfices distribués		16 626 528	38 273 750	143 737 717	137 080 246
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,674	1,176	1,574	6,028	1,313
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,51	0,66	1,10	4,71	-0,35
Dividende net versé à chaque action		0,15	0,33	1,20	1,20
Personnel					
Nombre de salariés	34	44	54	55	49
Montant de la masse salariale	3 290 211	4 304 293	9 632 249	5 532 965	9 058 911
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	1 466 743	7 176 726	5 646 671	4 026 765	3 533 604

13.6 ANNEXE 6 - Tableau de rémunération des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				Michel BOUSQUET en 2007 Daniel de BEAUREPAIRE en 2008			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- Emetteur (*)	1 140	782	85 %	75 %	322	337	69%	70 %
- Filiales intégrées globalement	181	184	13 %	18 %	145	110	31%	23 %
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
- Emetteur (*)	22	76	2 %	7 %		36	-	7%
- Filiales intégrées globalement			-				-	
Sous-total	1 343	1 042	100 %	100 %	467	483	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
* Juridique, fiscal, social								
* Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)					1		-	
Sous-total	-	-	-	-	1	-	-	-
Total	1 343	1 042	100 %	100 %	468	483	100 %	100 %

(*) Montant TTC, l'émetteur n'ayant pas d'activité taxable en France.

13.7 ANNEXE 7 - Document d'information annuel

Établissements Maurel & Prom

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 92 838 751,39 €Siège social : 12 rue Volney – 75002 Paris
Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04
R.C.S. Paris 457 202 331 - Siret 457 202 331 00064Document d'information annuel établi conformément aux dispositions de l'article 222-7
du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Photo copyright : Krista Boggs

13.8 Informations

Conformément à l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les Établissements Maurel & Prom, Société cotée sur le compartiment A,

d'Euronext Paris, a établi le présent document mentionnant toutes les informations qu'elle a publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

13.8.1 - Information publiée

13.8.1.1 - Information financière

Date de publication	Thème	Support
7 février 2008	• Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
27 mars 2008	• Activité et résultats de l'exercice 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama)
30 avril 2008	• Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008 de 74,9M€ (+25 %) Hausse de 42 % de l'activité exprimée en US\$. Hausse de 6 % de la production en part M&P.	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
30 avril 2008	• Comptes annuels 2007	BALO (bulletin n°52)
24 juillet 2008	• Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008 de 176,5M€. Hausse de 49 % de l'activité exprimée en US\$. Hausse de 15 % de la production en part M&P.	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
25 juillet 2008	• Rapport annuel des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	BALO (bulletin n°90)
29 août 2008	• Résultat 1 ^{er} semestre 2008 : activité soutenue et perspectives prometteuses	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
6 octobre 2008	• Comptes consolidés au 30 juin 2008	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
4 novembre 2008	• Chiffre d'affaires et activité du 3 ^e trimestre 2008	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
05 février 2009	• Chiffre d'affaires 2008	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
31 mars 2009	• Maurel & Prom : résultats Annuels 2008	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
30 avril 2009	• Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2009	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

13.8.1.2 - Information sur l'activité de la Société

Date de publication	Thème	Support
12 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> Colombie : Puits de développement Balcon-22. Puits d'appréciation Pacande Sur-2 et la Canada Norte 2 et 3 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) et Site M&P
14 mars 2008	<ul style="list-style-type: none"> Résultat du test du puits de développement Onal 901. au Gabon 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) et Site M&P
16 avril 2008	<ul style="list-style-type: none"> Colombie : Puits d'exploration Ocelote SW-1 Puits d'exploration Ocelote-2 Puits d'exploration Cumbia 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
11 juin 2008	<ul style="list-style-type: none"> Colombie : Nouveau permis d'exploration dans la région des Llanos. Actualisation du programme d'exploration. 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
9 juillet 2008	<ul style="list-style-type: none"> Colombie : succès du puits ortega sud. Actualisation du programme d'exploration. Echec du puits Cocli NE. 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
22 juillet 2008	<ul style="list-style-type: none"> Incident sur le site d'Ocelote 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
24 juillet 2008	<ul style="list-style-type: none"> Découverte d'huile au Gabon. Succès du puits d'exploration OMKO-1 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
11 septembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> M&P élargit son territoire d'exploration. Colombie : contrat de Muisca Tanzanie : CPP (Mandawa 50 %) 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
10 octobre 2008	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau succès d'exploration : OMBG-1 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
14 novembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> M&P remporte deux permis d'exploration lors du Columbia round 2008 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
5 décembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production et extension du champ d'Ocelote 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
22 décembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de la licence d'exploitation pour le champ d'Ocelote en Colombie. Obtention d'un nouveau permis en Colombie. Dernières nouvelles sur le démarrage d'ONAL. Mise en évidence d'huile sur OMAL-1D au Gabon 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
09 février 2009	<ul style="list-style-type: none"> Entrée dans la phase finale de réception des installations d'ONAL 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

Date de publication	Thème	Support
11 février 2009	<ul style="list-style-type: none">Nouvelles réserves certifiées	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
6 mars 2009	<ul style="list-style-type: none">Communiqué de Dominion, partenaire de Maurel & Prom	Site M&P
9 mars 2009	<ul style="list-style-type: none">Maurel & Prom : mise en production du champ d'Onal (Gabon)	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
30 mars 2009	<ul style="list-style-type: none">Maurel & Prom : nouvelle découverte au Gabon	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
20 avril 2009	<ul style="list-style-type: none">Maurel et Prom : point sur le forage de Mafia Deep (Tanzanie)	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

13.8.1.3 - Information sociétale

Date de publication	Thème	Lieu de parution
4 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
10 janvier 2008	• Bilan semestriel du contrat de liquidité	Communiqué de presse Site M&P et AMF
11 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
18 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
25 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
1 ^{er} février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
11 février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
18 février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
25 février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
3 mars 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
10 mars 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
7 avril 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
14 avril 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
15 avril 2008	• Franchissement du seuil des 5 % de détention du capital	Communiqué de presse
21 avril 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
5 mai 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
7 mai 2008	• Avis de réunion de l'Assemblée générale	BALO (bulletin n°56)
23 mai 2008	• Avis de convocation de l'Assemblée générale	BALO (bulletin n°63)
2 juin 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
13 juin 2008	• Compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2008	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
23 juin 2008	• Note d'information sur les OCEANes : modification du ratio d'attribution d'actions Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF

Date de publication	Thème	Lieu de parution
9 juillet 2008	• Bilan semestriel du contrat de liquidité	Communiqué de presse Site M&P et AMF
2 décembre 2008	• Résultat Boursoscan 2008	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
23 décembre 2008	• Recommandation AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg Boursorama) Site M&P et AMF
06 janvier 2009	• Communication financière du Groupe confiée à Influences	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
07 janvier 2009	• Bilan semestriel du contrat de liquidité	Communiqué de presse Site M&P et AMF
08 janvier 2009	• Gestion de la trésorerie	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
16 janvier 2009	• Convocation de l'Assemblée générale mixte	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et BALO
22 janvier 2009	• Communiqué AMF	Sites M&P et AMF
06 février 2009	• Convocation Assemblée générale	BALO et site M&P
24 février 2009	• M&P réaffirme sa stratégie à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) (voir avec MDR) Site M&P
24 février 2009	• Compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
9 mars 2009	• La Cour d'Appel de Paris rejette les prétentions financières de la Société Messier Partners et donne raison à Maurel et Prom	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
10 mars 2009	• Maurel & Prom : Vente de Hocol Colombie à Ecopétrol pour 748 M\$	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
10 mars 2009	• Maurel & Prom renforce sa mobilité stratégique	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

13.8.2 - Disponibilité de l'information

13.8.2.1 - En version électronique

Tous les communiqués de presse cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société : www.maureletprom.fr.

Les communiqués de presse, déclarations, document de référence, déclarations des dirigeants sur leurs actions propres et notes d'opérations sont disponibles sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site d'Euronext : www.euronext.com.

Les communiqués sont également disponibles sur le site internet des Échos : <http://www.lesechos-comfi.fr>.

Les parutions BALO sont disponibles sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

Les comptes annuels sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris et sont consultables sur <http://www.infogreffe.fr>.

13.8.2.2 - En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document de référence annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société : Établissements Maurel & Prom, 12, rue Volney 75002 Paris.

13.9 Annexe 9 - résolutions

PROJET DE RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 JUIN 2009

À titre ordinaire :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et distribution du dividende (0,35 € par action).
- approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.
- jetons de présence alloués au Conseil d'administration.
- décisions à prendre à raison de l'expiration du mandat de certains administrateurs.

À titre extraordinaire

- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public.
- autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires générale dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée.
- autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre.
- modification des deuxième, sixième et septième résolutions adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009.
- délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société.
- pouvoirs pour les formalités légales.

À titre ordinaire :

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport

des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale arrête la perte de l'exercice 2008 à - 41 701 817,40 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration au titre de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et distribution du dividende).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice,

- (i) constate que, compte tenu de la perte de l'exercice qui s'élève à - 41 701 817,40 €, le bénéfice distribuable s'élève à 453 881 999,34 € euros.
- (ii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, un montant de 0,35 € par action, soit un montant total de 42 199 432, 45 € (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2008), et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste «Report à nouveau».

L'assemblée générale décide, en application des dispositions des articles L 232-18 à L 232 20 du Code de commerce et de l'article 37 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Le prix d'émission des actions Établissements Maurel & Prom remises en paiement, sera égal à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Établissements Maurel & Prom sur le marché NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de la présente Assemblée, diminuée du montant net du dividende. Le Conseil d'administration aura la faculté d'arrondir au centième d'euro supérieur le prix ainsi déterminé.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende, soit 0,35 € par action ; il devra en faire la demande à son intermédiaire financier à compter du 22 juin 2009 et jusqu'au 10 juillet 2009 inclus. À l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de déterminer les modalités de mise en paiement du dividende et notamment de fixer la date de mise en paiement de celui-ci.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende et, le cas échéant, du nombre d'actions nouvelles jouissance courante qui seraient créées entre le 1^{er} janvier 2009 et la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste «report à nouveau».

Il est également conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour constater l'augmentation de capital qui résulterait de la présente décision, de procéder à la modification corrélative des statuts et de procéder à toutes formalités y relatives.

L'intégralité du montant des revenus distribués ouvrira droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices en € :	2005*	2006*	2007*
Montant par action :	0,33	1,20	1,20
Montant total :	38 359 637,91	143 737 717,20	137 080 245,60

* Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de fixer à 450 000 € le montant de la somme annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2009.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Andreck).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Andreck pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Vilgrain).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de

gestion du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Vilgrain pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain Gomez).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Gomez pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

À titre extraordinaire

Neuvième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 dudit Code, et aux articles L.228-91 et suivants dudit Code, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission par offre au public (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières, à émettre par offre au public dans les conditions prévues par l'article L.225-136 du Code de commerce.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 M€, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond fixé par la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009. Au plafond fixé par la présente résolution s'ajoutera le montant nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 350 M€ ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant s'impute sur le plafond relatif aux titres de créance fixé par la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales et réglementaires, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions sous la condition que celui atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis (le cas échéant, droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société ou une Filiale) ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis ou à émettre en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital (y compris d'éventuels changements de contrôle de la Société) ou sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions d'une Filiale, par la Filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société ou la Filiale, selon le cas, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa «a)» ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en

passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

L'Assemblée générale met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009 par sa troisième résolution.

Dixième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la neuvième résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée) par période de 12 mois (cette limite étant commune à la présente résolution et à la douzième résolution soumise à la présente Assemblée), à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la neuvième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa «a)» ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la neuvième résolution qui précède.

Le montant nominal des titres de créance de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créances fixé par la neuvième résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

L'Assemblée générale met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009 par sa quatrième résolution.

Onzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 dudit Code, et aux articles L.228-91 et suivants dudit Code, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières, à émettre dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans les conditions prévues par l'article L.225-136 du Code de commerce.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 M€, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution (i) s'imputera sur le plafond fixé par la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 et sur celui fixé par la neuvième résolution qui précède et (ii) ne pourra, conformément à la loi, excéder 20 % du capital social par an. Au plafond fixé par la présente résolution s'ajoutera le montant nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 350 M€ ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant s'impute sur le plafond relatif aux titres de créance fixé par la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 et le plafond relatif aux titres de créance fixé par la neuvième résolution qui précède, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales et réglementaires, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions sous la condition

que celui atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis (le cas échéant, droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société ou une Filiale) ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis ou à émettre en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital (y compris d'éventuels changements de contrôle de la Société) ou sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions d'une Filiale, par la Filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société ou la Filiale, selon le cas, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa «a)» ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment

en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Douzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires générale dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la onzième résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée) par période de 12 mois (cette limite étant commune à la présente résolution et à la dixième résolution soumise à la présente Assemblée), à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la onzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au montant visé à l'alinéa «a)» ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la

présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la onzième résolution qui précède et celui fixé par la neuvième résolution qui précède.

Le montant nominal des titres de créance de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créances fixé par la onzième résolution qui précède et celui relatif aux titres de créances fixé par la neuvième résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Treizième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, autorise, pour une durée de 26 mois à compter du 24 février 2009, le Conseil d'administration à décider, dans les délais et limites prévus par la loi et la réglementation applicables au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale), pour chacune des émissions décidées en application de la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 et des neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

L'Assemblée générale met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2009 par sa cinquième résolution.

Quatorzième résolution

(Modification des deuxième, sixième et septième résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide en conséquence de l'adoption des neuvième à treizième résolution qui précède :

- de remplacer les mots «des troisième à septième résolutions» figurant dans la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 par les mots « des troisième à septième résolutions et de toutes résolutions ayant le même objet qui viendraient à être adoptées ultérieurement par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société » ;
- de remplacer les mots « et les troisième, quatrième, sixième et septième résolutions soumises à la présente Assemblée » figurant dans la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 par les mots « les troisième, quatrième, sixième et septième résolutions soumises à la présente Assemblée et les résolutions ayant le même objet qui viendraient à être adoptées ultérieurement par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société » ;
- de remplacer les mots « dans les conditions prévues par la troisième résolution qui précède » figurant dans la sixième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 par les mots « dans les conditions prévues par la troisième résolution qui précède ou toute résolution ayant le même objet qui viendrait à être adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société » ;
- de remplacer les mots « le plafond fixé par la troisième résolution » figurant dans la sixième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 par les mots « le plafond fixé par la troisième résolution ou toute résolution ayant le même objet qui viendrait à être adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société » ;
- de remplacer les mots « sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la troisième résolution » figurant dans la septième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 février 2009 par les mots « sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la troisième résolution ou toute résolution ayant le même objet qui viendrait à être adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société ».

Quinzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- 1°) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 février 2009 par sa onzième résolution, et
- 2°) délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, réservée aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société (les « Salariés »), ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (hors augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes) est fixé à 1 M€, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les deuxième à huitième résolutions qui précèdent.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 1 M€, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) de façon autonome et distincte du plafond des émissions autorisées à la huitième résolution.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant de titres souscrits.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit des Salariés concernés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide que :

- (i) le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ; et
- (ii) le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions existantes ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser les limites légales ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;

- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Seizième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales).

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

13.10 Annexe 10 - Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la Commission du 24 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Intitulé	pages correspondantes du présent document de référence
1. Personnes responsables	7
2. Contrôleurs légaux des comptes	8
3. Informations financières sélectionnées	9 à 10
4. Facteurs de risques	59 à 65
5. Informations concernant l'émetteur	78
5.1 Histoire et évolution de la société	11
5.1.1 - Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	78
5.1.2 - Lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	78
5.1.3 - Date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	78
5.1.4 - Siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	78
5.1.5 - Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	79 à 80
5.2 Investissements	70
5.2.1 - Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	70
5.2.2 - Principaux investissements en cours	17 à 70
5.2.3 - Principaux investissements envisagés	28 à 70
6. Aperçu des activités	13 à 26
6.1 Principales activités	13 et 20 à 26
6.2 Principaux marchés	11 et 25 à 26
6.3 Événements exceptionnels	17 à 22
6.4 Dépendances éventuelles du groupe maurel & prom à l'égard de certains clients importants ou contrats d'approvisionnement	22 à 64
6.5 Position concurrentielle	21 à 64

7. Organigramme	15
7.1 Place de l'émetteur dans le Groupe	15
7.2 Principales filiales	15 et 92
8. Réserves - propriétés immobilières, usines et équipements	90
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	90
8.2 Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	72 à 77
9. Examen de la situation financière et du résultat	16 et 20 à 25
9.1 Situation financière	17 et 26
9.2 Résultat d'exploitation	25 à 26
10. Trésorerie et capitaux	17 à 18 et 70 à 71
10.1 Informations sur les capitaux à court terme et à long terme	17 à 18 et 70
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	17 à 18 et 70
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	17 à 18 et 70
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	71
10.5 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	70 à 71
11. Recherche et développement, brevets et licences	91
12. Informations sur les tendances	26 à 28
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	26 à 27
12.2 Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	28
13. Prévisions ou estimations du chiffre d'affaires et des budgets d'investissement	28
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	30 à 37
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	30 à 37
14.2 Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	36 à 37

15. Rémunérations et avantages	54 à 57
15.1 Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes d'administration, de direction, de surveillance	54 à 57
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	57
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	30 à 49
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	30
16.2 Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats	36 à 37
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations de la Société	43 à 46
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	39 à 49
17. Salariés	50 à 54
17.1 Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; repartition géographique et par type d'activité	50
17.2 Participation au capital et stock options	50 à 54
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	52 à 54
18. Principaux actionnaires	67 à 68
18.1 Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	68
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	67 à 68
18.3 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	68
18.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	68
19. Opérations avec des apparentés	89 à 92

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	69 à 70
20.1 Informations financières historiques	69
20.2 Informations financières pro forma	n/a
20.3 États financiers annuels	62 et 90 à 170
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	69
20.4.1 - Vérifications des informations financières historiques	62 et 90 à 170
20.4.2 - Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	69 à 141 et 167 à 169
20.4.3 - Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	69
20.5 Date des dernières informations financières vérifiées	69
20.6 Informations intermédiaires et autres	69
20.6.1 - Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	69
20.6.2 - Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	69
20.7 Politique de distribution	68
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	89 à 90
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	89 à 90
21. Informations complémentaires	78 à 89
21.1 Capital social	81 à 89
21.1.1 - Capital souscrit et capital autorisé	81
21.1.2 - Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3 - Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	83 à 86
21.1.4 - Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	87 à 88
21.1.5 - Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	87
21.1.6 - Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	87
21.1.7 - Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	87 à 88

21.2 Acte constitutif et statuts	78 à 82
21.2.1 - Objet social de l'émetteur	78
21.2.2 - Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	79
21.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	78 à 82
21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	79
21.2.5 - Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	79 à 80
21.2.6 - Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	80
21.2.7 - Déclarations de franchissements de seuils statutaires	80
21.2.8 - Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	80
22. Contrats importants	89
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	91
24. Documents accessibles au public	91
25. Informations sur les participations	92